



Manuel des Nations Unies sur l'atténuation de la menace liée aux engins explosifs improvisés

Deuxième édition
2025



Nations Unies



**Manuel des Nations Unies sur l'atténuation
de la menace liée aux
engins explosifs improvisés**

Deuxième édition
2025



Nations Unies

Produit par :

Bureau des affaires militaires

Département des opérations de paix

Secrétariat de l'Organisation des

Nations Unies

405 East 42nd Street, New York, NY 10017

Tél : +1 917 367 2487

Document approuvé par :

Générale de corps d'armée

Cheryl Pearce

Conseillère militaire par intérim

Bureau des affaires militaires

Département des opérations de paix

mai 2025

Service à contacter : DPO/OMA/PDT

Prochaine date de révision : 2 mai 2029 (ou selon les besoins)

Référence : 2025.11

Imprimé au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York

Illustrations : Helena Ohlsson, Aoife Hamilton



© Nations Unies 2025. Le présent document est protégé par le droit d'auteur en vertu du Protocole 2 annexé à la Convention universelle sur le droit d'auteur. Néanmoins, les autorités gouvernementales et les États Membres peuvent librement photocopier toute partie de cette publication pour en faire un usage exclusif dans leurs établissements de formation. Toutefois, aucune partie ne peut être reproduite pour la vente ou la diffusion à grande échelle sans l'autorisation écrite expresse du Bureau des affaires militaires du Département des opérations de paix du Secrétariat de l'ONU.

Table des matières

	<i>page</i>
Avant-propos	vii
Contexte	x
Objet	x
Champ d'application	xi
Position hiérarchique	xi
Références	xi
1. Menace EEI	1
1.1. Système EEI	5
1.2. Auteurs principaux d'un système EEI.	7
1.3. Tactiques, techniques et procédures des auteurs	9
2. Atténuation de la menace EEI.	18
2.1. Cadre conceptuel de l'atténuation de la menace EEI	19
2.2. État d'esprit/foundation	21
2.3. Protection du personnel et des biens	22
2.3.1. Équipement de protection individuelle	23
2.3.2. Matériel appartenant aux contingents	25
2.3.3. Matériel appartenant à l'ONU	25
2.3.4. Véhicules	26
2.3.5. Équipement de contre-mesure électronique (bruoilleurs).	29
2.3.6. Infrastructure	31
2.4. Préparation personnelle	33
2.4.1. Sensibilisation aux risques des engins explosifs	33
2.4.2. Formation aux gestes de premiers secours/formation des premier(ère)s intervenant(e)s	33
2.5. Éducation aux risques associés aux EEI et renforcement des capacités de lutte contre les EEI	34
2.6. Soutien du gouvernement hôte	37

3.	Organisation de l'atténuation de la menace EEI (rôles et responsabilités)	38
3.1.	Commandant(e)s	38
3.2.	Spécialiste/conseiller(ère) en atténuation de la menace EEI.	38
3.3.	Conseiller(ère) en fouille.	41
3.4.	Groupe de travail sur l'atténuation de la menace EEI	43
3.5.	Cellule de neutralisation des explosifs et munitions.	44
3.6.	Le renseignement dans les opérations de maintien de la paix	45
3.7.	Personnel	46
3.8.	Liaison	51
3.9.	Secteurs	51
4.	Moyens d'atténuation de la menace EEI	53
4.1.	Appui aérien/renseignement, surveillance et reconnaissance dans les opérations de maintien de la paix	53
4.2.	Équipes de fouille	57
4.3.	Unités NEDEX	59
4.4.	Chiens détecteurs d'explosifs	62
4.5.	Exploitation technique	62
4.6.	Soldat(e)s du génie	65
4.7.	Coopération civilo-militaire/peloton d'engagement	66
4.8.	Moyens maritimes d'atténuation de la menace EEI.	67
5.	Plan d'atténuation de la menace EEI	68
5.1.	Gestion de l'information et échange d'informations.	69
5.2.	Rapports	73
5.3.	Évaluation de la menace	75
5.3.1.	Niveau de la zone d'opérations.	78
5.3.2.	Niveau du secteur	78
5.3.3.	Niveau de la scène	79
5.4.	Analyse des schémas liés aux EEI	79
5.5.	Tendances	80
5.6.	Évaluation des vulnérabilités	83
5.7.	Évaluation des risques.	83
5.8.	Cycle de l'évaluation.	84

5.9.	Surveillance pour les alertes précoces	85
5.10.	Indicateurs clefs ou éléments d'information	85
5.11.	Mesures d'atténuation proactives et réactives contre les EEI	88
5.11.1.	Mesures d'atténuation (statiques)	90
5.11.2.	Mesures d'atténuation (mobiles)	94
5.11.3.	Mesures à prendre en cas d'attaque EEI	107
5.12.	Fouille d'itinéraires et dépollution d'itinéraires	108
5.13.	Routines	110
5.14.	Communication stratégique	114
5.15.	Délimitation entre militaires et police	115
5.16.	Soutien médical (EVASAN primaire)	116
5.17.	Service de la lutte antimines	117
5.18.	ONG internationales/société civile	117
6.	Apprentissage institutionnel	118
6.1.	Analyse du retour d'expérience	119
6.1.1.	Planification et méthode	120
6.1.2.	Rapport d'analyse du retour d'expérience	120
6.1.3.	Diffusion	121
6.1.4.	Suites à donner aux analyses du retour d'expérience	122
7.	Formation	123
7.1.	Formation préalable au déploiement	124
7.2.	Formation dispensée en cours de mission	126
8.	Évaluation	128
Annexe A. Lexique des EEI		129
A.1.	Structure du lexique des EEI	129
A.2.	Catégorisation	130
A.3.	Catégorisation tactique	130
A.4.	Catégorisation technique	135
A.5.	Terminologie connexe relative aux incidents EEI	144
A.6.	Glossaire	145

Annexe B. Fouille	158
B.1. Tactiques, techniques et procédures.....	158
B.2. Objectifs des fouilles	159
B.3. Principes de fouille	160
B.4. Effets de la fouille	161
B.5. Cadre des opérations de fouille.....	161
B.6. Définition des capacités de fouille	162
B.7. Personnel et matériel de fouille	166
B.8. Éléments de soutien aux équipes de fouille	170
B.9. Considérations relatives à la planification de la fouille	172
B.10. Facteurs de capacités de fouille à l'appui de la NEEI	173
Annexe C.	175
Appendice 1 – Unite Aware/SAGE.....	175
Appendice 2 – Diagramme sur l'établissement de rapports et les engins explosifs système de gestion de l'information du Service de la lutte antimines	176
Appendice 3 – Disponibilité des données sur les engins explosifs et les EEI dans le système de gestion de l'information du Service de la lutte antimines	178
Appendice 4 – Département de la sûreté et de la sécurité – Système d'enregistrement des incidents touchant à la sûreté et à la sécurité	181
Annexe D. Établissement de rapports	186
D.1. Types de rapport	186
D.2. Délais de notification.....	187
Appendice 1 – Compte rendu d'incident EE/EEI (10-line).....	189
Appendice 2 –Rapport NEDEX	193
Appendice 3 – Conseils sur les photographies à prendre	197
Appendice 4 – Compte rendu d'incident EE/EEI	198
Appendice 5 – Évacuation médicale (Formulaire dit « 9-line »).....	199

Avant-propos

C'est avec une grande fierté et un profond sentiment de responsabilité que je présente ce *Manuel des Nations Unies sur l'atténuation de la menace liée aux engins explosifs improvisés*. Élaboré en étroite collaboration avec le Service de la lutte antimines de l'ONU (UNMAS), la police des Nations Unies et les missions de maintien de la paix des Nations Unies, le présent manuel représente une étape importante dans nos efforts collectifs visant à relever l'un des défis les plus pressants auxquels le personnel déployé dans les zones de conflit à travers le monde doit faire face.

Le fléau que constituent les engins explosifs improvisés (EEI) ne connaît pas de frontières, ciblant indistinctement les forces militaires, le personnel civil et les passant(e)s innocent(e)s. On ne saurait donc trop insister sur le fait qu'il importe que nous nous dotions des connaissances et des ressources nécessaires pour contrer cette menace. Le présent *Manuel* témoigne de notre engagement inébranlable à protéger les vies et à promouvoir la stabilité dans les environnements les plus instables.

Le présent manuel se distingue par son accessibilité. Conscients de la diversité des antécédents et des connaissances de notre public, nous nous sommes efforcés de créer une ressource à la fois complète et facile à utiliser. À l'aide d'un grand nombre d'illustrations et de graphiques, nous nous sommes efforcés de démystifier les complexités de l'atténuation de la menace posée par les engins explosifs improvisés, afin que quiconque puisse, à tous les échelons, relever ces défis avec confiance et compétence.

Alors que nous entreprenons ensemble ce voyage, ne perdons pas de vue le coût humain de nos efforts. Derrière chaque statistique se cache une histoire de résilience, de courage et de sacrifice. Il nous incombe d'honorer les sacrifices de celles et ceux qui nous ont précédés en nous armant des connaissances et des outils nécessaires pour faire face résolument à cette menace.

Pour conclure, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à toutes celles et à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration du présent *Manuel*, qu'il s'agisse du personnel dévoué sur le terrain ou des spécialistes qui ont apporté leurs compétences et leurs connaissances. Puisse le *Manuel* être une lueur d'espoir et un guide dans notre quête permanente de paix et de sécurité dans un monde semé d'incertitudes.



Cheryl Pearce

Générale de division Cheryl Pearce
Conseillère militaire par intérim
Bureau des affaires militaires
Département des opérations de paix



Atelier de rédaction pour le *Manuel*

N°	Grade ou titre de civilité	Prénom	Nom	Pays/département/organisation
1.	Sous-off. sup.	David	SMYTHE	Australie
2.	COL	Thomas	ENENKEL	Autriche
3.	M.	Orkhan	TALIBOV	Azerbaïdjan
4.	M.	Dmitri	ALECHKEVITCH	DPO/OROLSI/PD
5.	CPT principal	Nounagnon Ruben Cyrano	TESSI	Bénin
6.	Sous-off. sup.	Dann	BORK	Danemark
7.	CDT	Samuel	THUILIER	France
8.	CDT	Christian	DUERR	DPO/OMA/PDT
9.	Maj.	Andreas	BERGMANN	Allemagne
10.	Sous-off. sup.	Zoltan	MÉSZÁROS	Hongrie
11.	LCL	Ridwan	ABDUL	DPO/OMA/MPS
12.	Maj.	Brian	CLANCY	Irlande
13.	LCL	Marco	APPODIA	Italie
14.	Maj.	Habert	NJAGI	Kenya
15.	Premier serg.	Elvijs	ERNESTS	Lettonie
16.	CDT Insp.	Romas	DIDZIULIS	Lituanie
17.	CPT	Jacques	GAUCI	Malte

N°	Grade ou titre de civilité	Prénom	Nom	Pays/département/organisation
18.	LCL	Sergio	VALENCIA SICAIOS	Mexique
19.	Maj.	Thomas	SHANAHAN	Centres d'excellence de l'OTAN Lutte contre les engins explosifs improvisés
20.	CPT	Erik-Paul	DE JONGE	Pays-Bas (Royaume des)
21.	Maj.	Joseph	ENYIA	Nigéria
22.	LCL	Muhammad	SAFDAR	Pakistan
23.	CPT	Michal	ADAMIAK	Pologne
24.	LCL	Jean Emmanuel	BADIANE	Sénégal
25.	Maj.	Oumar	Ba	Sénégal
26.	M.	Rowan	BURROWS	UNMAS Mali
27.	Sous-off. sup. 1	Kevin	WRIGHT	Royaume-Uni
28.	CPT	David	OWLES	Royaume-Uni
29.	M.	Judson	STROM	SETAF
30.	M.	Chris	LEE	AFRICOM
31.	Maj.	Benjamin	HOWARD	UNMAS

Hors image

32.	M.	Ruslan	BILOUS	DPO/OROLSI/PD
33.	LCL	Mohammad Shahed	CHOWDHURY	DPO/DPET/ITS
34.	M.	Decio	LEAO	UNDSS/DPSS
35.	M.	Ralf Alexander	RIEBL	UNDSS DPSS
36.	Mme	Sophie	VAN ROYEN	UNMAS MINUSMA
37.	M.	Mark	FLOOD	UNMAS MINUSMA
38.	CPT	Austin	GALLAIS	Canada
39.	CPT de groupe	Paulinus	OKONKWO	DPO/OMA/PDT

Contexte

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont souvent déployées dans des environnements complexes et instables, où il arrive que des conflits violents non résolus opposent des groupes armés étatiques et non étatiques. Les opérations menées dans le cadre de ces missions sont encore compliquées par la menace posée par les engins explosifs improvisés (EEI). Les EEI sont relativement peu coûteux à produire et constituent une menace croissante pour le personnel de maintien de la paix et la population locale. Les militaires ne sont habituellement pas seuls dans ces missions et travaillent toujours aux côtés de la police des Nations Unies et du personnel civil relevant de diverses entités des Nations Unies. En raison de la nature de la menace EEI, une approche globale et coordonnée est nécessaire pour accomplir les tâches prescrites, atténuer les effets des EEI et réduire au minimum les risques pour le personnel et les biens.

En conséquence, sur la base de l'initiative « Action pour le maintien de la paix » du Secrétaire général, de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de la résolution 2436 (2018) du Conseil de sécurité, ainsi que des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, le présent manuel a été élaboré pour améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix dans un environnement de maintien de la paix en constante évolution.

Objet

Le *Manuel* a pour objet de fournir aux militaires hauts gradés, aux responsables de la supervision dans les services de police et aux officiers d'état-major chargés de la planification un cadre conceptuel cohérent et un vocabulaire opérationnel pour faire face à la menace EEI.

Le *Manuel* a également vocation à servir de référence pour toutes les personnes associées aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qu'il s'agisse de personnel en tenue ou de fonctionnaires, qui doivent apporter la meilleure contribution possible à l'atténuation de la menace.

Il est indispensable d'adopter la terminologie et les définitions fournies à l'annexe A du présent *Manuel*, car cela améliorera la communication, la collecte et l'exploitation des informations relatives aux EEI aux niveaux tactique et opérationnel et permettra :

- D'améliorer la gestion du contenu de la base de données.
- De dispenser une éducation et des formations concernant l'atténuation de la menace EEI.
- D'élaborer la politique et la doctrine relatives à l'atténuation de la menace EEI et d'améliorer la compréhension requise à cette fin.

Champ d'application

Les présentes orientations sont destinées à toutes les personnes qui participent aux activités d'atténuation de la menace EEI dans le cadre de la protection des civils, de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies et d'autres responsabilités dans l'exécution des mandats de l'Organisation des Nations Unies.

Position hiérarchique

Le présent *Manuel* est le principal document d'orientation pour l'atténuation de la menace EEI aux niveaux opérationnel et tactique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il est subordonné à la Stratégie de lutte contre les engins explosifs improvisés du Département des opérations de paix¹ et doit être lu parallèlement à d'autres orientations relatives à la protection des forces, à la neutralisation des explosifs et munitions (NEDEX) et à la protection des civils.

Le *Manuel* remplace la première édition, intitulée *Manuel militaire et policier de réduction de la menace que représentent les engins explosifs improvisés à l'intention des contingents et du personnel de police* de décembre 2017, ainsi que le Lexique des EEI du Service de la lutte antimines de l'ONU (UNMAS) (2017).

Références

Tous les documents d'orientation de l'ONU mentionnés dans le présent *Manuel* sont disponibles dans :

La Base de données sur les pratiques et politiques des opérations de paix (destinée au personnel du système des Nations Unies) :

- <https://unitednations.sharepoint.com/sites/PPDB>

Le Centre de ressources de maintien de la paix :

- <https://peacekeepingresourcehub.un.org>

¹ *Stratégie de lutte contre les engins explosifs improvisés dans les opérations de maintien de la paix*. Disponible (en anglais) à l'adresse [https://resourcehub01.blob.core.windows.net/\\$web/Policy%20and%20Guidance/corepeacekeepingguidance/Thematic%20Operational%20Activities/Mine%20Action/Counter%20Improvised%20Explosive%20Device%20for%20Peacekeeping%20Operations%20\(Strategic\)%20\(2024\).pdf](https://resourcehub01.blob.core.windows.net/$web/Policy%20and%20Guidance/corepeacekeepingguidance/Thematic%20Operational%20Activities/Mine%20Action/Counter%20Improvised%20Explosive%20Device%20for%20Peacekeeping%20Operations%20(Strategic)%20(2024).pdf).

Affiches

Les affiches reproduites dans le présent *Manuel* sont disponibles (en anglais) sur le site Web du Centre de ressources de maintien de la paix, dans la section Formation, Formation technique, Unités militaires de neutralisation des explosifs et munitions :

<https://peacekeepingresourcehub.un.org/en/training/stm/eod>

L'utilisation de ces affiches dans le cadre de la formation nationale ou d'une mission est encouragée pour assurer une sensibilisation continue dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies (par exemple en les plaçant dans les bâtiments), mais aussi, par exemple, pour sensibiliser au risque.

1. Menace EEI

On entend par atténuation de la « menace posée par les engins explosifs improvisés » ou « menace EEI » l'ensemble des activités entreprises dans les missions des Nations Unies où les EEI ont une incidence sur l'exécution des mandats.

Un EEI est un « dispositif mis en place ou fabriqué de façon improvisée qui contient des matières explosives, des matériaux ou produits chimiques destructeurs, létaux, toxiques, incendiaires ou pyrotechniques et qui est conçu pour détruire, défigurer, distraire ou harceler. Il peut comprendre des éléments militaires, mais est généralement constitué de composants non militaires »². Les EEI entrent dans le champ d'application de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, si et quand ils constituent des mines antipersonnel au sens de la définition figurant à l'article 2³.

L'utilisation d'EEI n'est pas nouvelle dans les conflits armés. Ils peuvent être de conception simple ou sophistiquée, intégrant des composants électroniques modernes. Les EEI sont un sous-ensemble de plusieurs formes d'attaques physiques asymétriques, qui offrent la possibilité aux adversaires de frapper sans être engagés de manière décisive et, partant, constituent une arme de choix extrêmement efficace. La prolifération des EEI est si répandue qu'ils représentent aujourd'hui une menace mondiale.

Les attaques au moyen d'EEI⁴ ne visent pas seulement les forces armées, les forces de sécurité ou les parties engagées dans un conflit, mais aussi les civils, les fonctionnaires de gouvernements nationaux ou de collectivités locales et les membres d'organisations humanitaires. Ils peuvent également causer des dommages collatéraux s'ils frappent de façon aveugle.

Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles une personne ou un groupe peut décider d'utiliser des EEI. Dans le présent *Manuel*, cette personne ou ce groupe est appelé l'auteur⁵.

Les EEI peuvent être utilisés pour mener des attaques complexes comprenant un assaut direct ou une embuscade afin d'infliger des dommages mortels ou de démontrer la vulnérabilité de la cible. La motivation des auteurs varie considérablement et peut aller d'une idéologie radicale à l'appât d'un gain financier.

Le résultat escompté par l'auteur peut inclure des effets stratégiques, politiques, idéologiques ou psychologiques à long terme, ainsi que des effets tactiques immédiats. Les EEI sont avant tout destinés à tuer des personnes. En outre, ils peuvent être utilisés pour :

- Endommager, détruire ou pénétrer les véhicules blindés.
- Endommager ou détruire les infrastructures physiques, les aéronefs et leur charge utile, et les embarcations.
- Tuer ou blesser les premier(ère)s intervenant(e)s, tels que les équipes de neutralisation des explosifs et munitions (NEDEX), les infirmier(ère)s et les pompier(ère)s.
- Prendre connaissance des tactiques, techniques et procédures (TTP) du personnel de maintien de la paix.
- Harceler, perturber ou extorquer, dans le cadre d'une activité criminelle.
- Faire des essais pour améliorer leur caractère létal ou créer un obstacle pour canaliser les flux.

² Norme internationale de lutte contre les mines, NILAM 04.10 deuxième édition, amendement 11 janvier 2023.

³ Voir https://www.apminebanconvention.org/fileadmin/_APMBC-DOCUMENTS/Historic-Ottawa-Text-Annivs/Texte-Convention-sur-l_interdiction-des-mines-antipersonnel.pdf.

⁴ Action agressive et violente menée par son auteur au moyen d'un EEI dans le but de détruire, de neutraliser ou de harceler la cible visée ou de détourner l'attention de celle-ci.

⁵ Dans le présent *Manuel*, l'auteur d'une attaque EEI désigne toute personne, tout groupe de personnes ou toute organisation ayant l'intention et/ou la capacité d'infliger ou de menacer d'infliger des violences physiques par l'utilisation ou la menace d'utilisation d'EEI. La personne touchée est la victime.

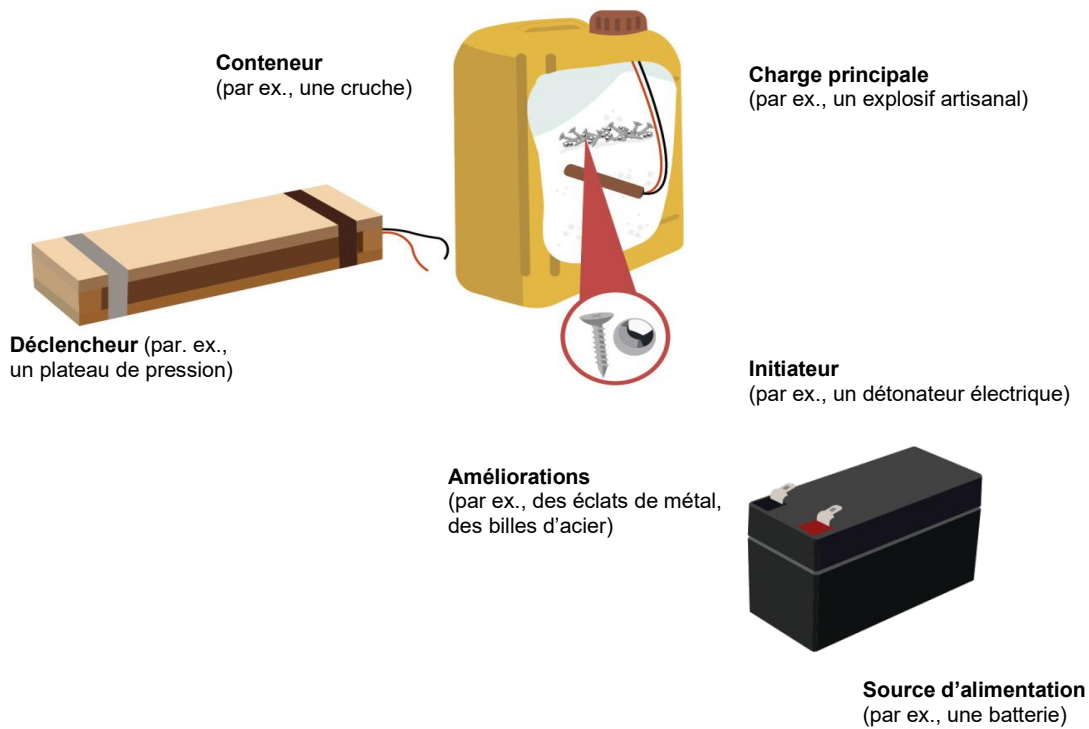
Les personnes qui fabriquent des EEI modifient continuellement les caractéristiques, le fonctionnement ou la méthode d'acheminement de l'engin.

Les EEI comprennent généralement :

- Un déclencheur
- Un initiateur
- Une charge principale
- Une source d'alimentation
- Un conteneur

Et ils peuvent inclure :

- Des améliorations.



Tous les EEI peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- À retardement
- Télécommandés
- Activés par la victime

Par définition, il n'existe pas de normes de fabrication pour la construction des EEI, bien que de nouvelles tendances puissent apparaître et évoluer au fil du temps et que l'on puisse tenter de standardiser des composants d'EEI.

Figure I .2
EEI à retardement

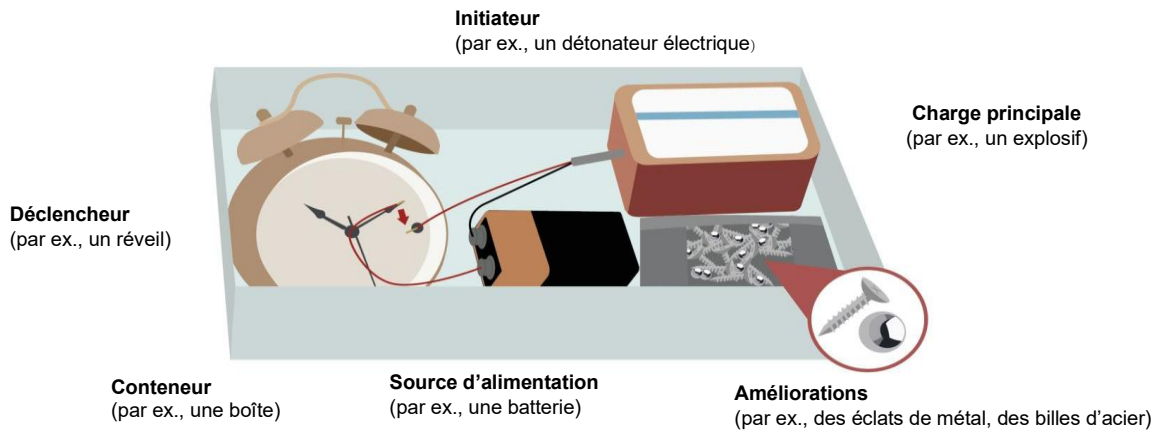


Figure I .3
EEI à fil de commande

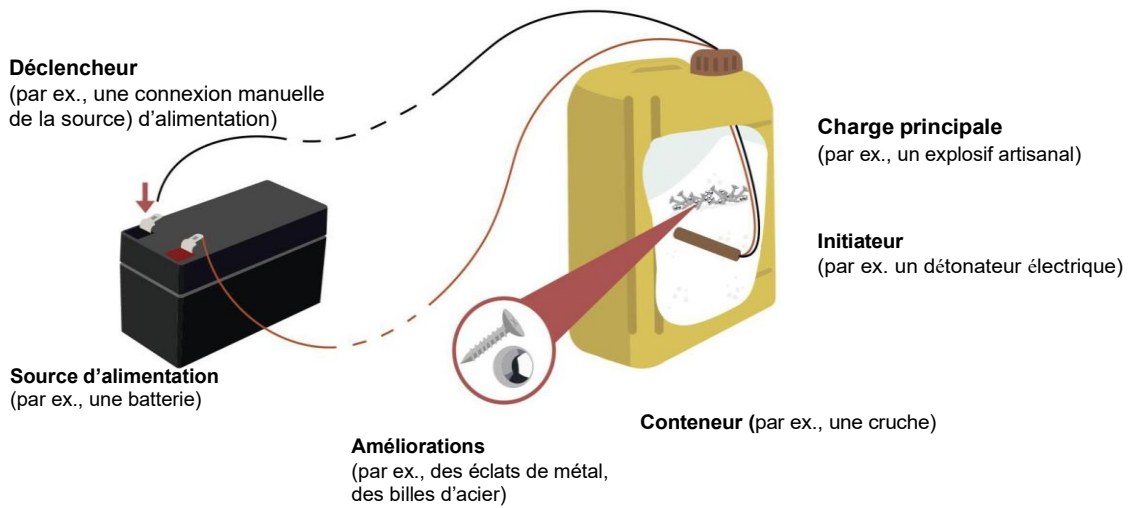
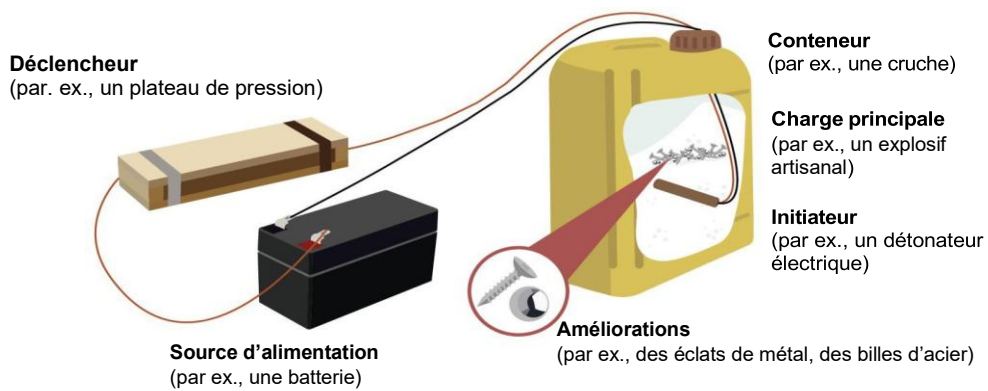


Figure I .4
EEI activé par la victime



Les attaques EEI ont de lourdes répercussions tant en termes de pertes humaines que d'effets psychologiques, et elles causent des dommages aux véhicules, aux infrastructures, aux ressources et à l'approvisionnement. Les EEI tuent souvent sans discrimination, entravant les efforts de reconstruction, les tâches de stabilisation et l'acheminement de l'aide humanitaire durant ou après un conflit. L'élimination des EEI, ainsi que des restes explosifs de guerre, qui peuvent être utilisés pour fabriquer des EEI, est une condition préalable essentielle pour l'acheminement sûr et sans entrave de l'aide humanitaire et le retour à la vie normale après un conflit.

Les auteurs ciblent des civils pour créer un climat d'insécurité et de peur. Il n'y a pas de constante particulière, mais les lieux où se trouvent de grandes foules sont particulièrement visés par les attaques en raison du nombre potentiellement élevé de victimes, tels que les suivants :

- Rassemblements publics et manifestations politiques
- Retour de personnes déplacées
- Bâtiments des pouvoirs publics, tribunaux et centres communautaires
- Lieux de rassemblement des forces de sécurité, en particulier les centres de recrutement

Les EEI sont des armes tactiques, mais ils peuvent avoir des effets jusqu'au niveau stratégique. Ils ont un effet psychologique profond et déstabilisant, qui engendre une peur et une démoralisation généralisées de la population locale en créant un sentiment d'insécurité, ce qui nuit à la cohésion entre la population et le gouvernement légitime. Cela contribue à l'instabilité politique, diminue la légitimité du gouvernement en place et entrave la vie socioéconomique et la fourniture de services par le pays hôte. Les effets peuvent également être ressentis au-delà des frontières immédiates et au niveau régional.

La participation à une opération menée dans une zone où la menace EEI est présente peut également avoir des effets psychologiques et physiques importants sur les forces de sécurité du pays hôte et le personnel de maintien de la paix et le personnel civil des Nations Unies.

L'attention médiatique et politique accordée aux actes perpétrés par les auteurs au moyen d'EEI peut dépasser largement les frontières du pays où l'attaque a eu lieu et avoir une incidence sur le soutien national et international à une mission de maintien de la paix des Nations Unies.

Les personnes qui fabriquent des EEI adaptent continuellement leur conception afin de contourner les mesures efficaces d'atténuation de la menace EEI⁵. De plus, les auteurs des attaques diffusent et partagent leurs connaissances au moyen des nombreuses technologies de communication disponibles.

Compte tenu de ce qui précède, le règlement de la question des EEI passe par ce qui suit :

- Les membres du personnel de maintien de la paix à tous les niveaux de hiérarchie doivent être informés, formés, équipés et recevoir un appui pour être en mesure de comprendre et de détecter la menace EEI et de planifier les mesures de lutte.
- Toutes les unités mobiles⁶ doivent être dûment formées et équipées pour effectuer une fouille toutes armes.
- Les unités de neutralisation des explosifs et munitions (NEDEX)⁷ doivent être dûment formées et équipées pour être en mesure de procéder à la neutralisation des engins explosifs improvisés (NEEI) en toute sécurité.

Une connaissance approfondie des EEI permet de déterminer de manière efficiente les ressources, la formation, l'équipement et les capacités nécessaires pour atténuer efficacement la menace. La sécurité du personnel de maintien de la paix et des civils étant une priorité, il faut étudier ces engins improvisés pour pouvoir déterminer leurs composants, leur fonctionnement et leur emploi dans le contexte de différents environnements locaux et

⁵ Les mesures d'atténuation des menaces EEI visent à appliquer des réponses physiques, procédurales et de formation qui peuvent être appliquées collectivement pour atténuer les attaques EEI et leurs conséquences.

⁶ Dans le présent *Manuel*, on entend par unités mobiles les unités qui se déplacent à l'extérieur du périmètre de sécurité d'une installation des Nations Unies pour exécuter une tâche donnée.

⁷ Les opérateur(rice)s chargé(e)s de la neutralisation des engins explosifs improvisés peuvent appartenir à des entités gouvernementales, militaires, policières, commerciales ou non gouvernementales. **4**

régionaux⁸. Ces informations techniques et opérationnelles doivent être enregistrées et partagées avec tous les acteurs engagés dans l'atténuation de la menace EEI afin qu'ils puissent se faire un tableau exact de la menace et adapter les tactiques et les méthodes d'atténuation de la façon la plus appropriée.

1.1. Système EEI

Le système EEI adopté par les auteurs ou les acteurs non étatiques peut être structuré ou non. Il implique de multiples actions, depuis la collecte et l'acquisition de matériaux pour la fabrication d'EEI jusqu'à la mise en place de l'engin sur le lieu de l'attaque. Il nécessite une planification élaborée et des ressources, dont du personnel, des compétences techniques et des matériaux pour la fabrication des EEI. L'attaque EEI n'est qu'un élément du système.

Un auteur doit mener de nombreuses activités avec le soutien de personnel et de ressources pour qu'un événement EEI se produise. Collectivement, ces activités sont reliées par des réseaux et sont dénommées système EEI⁹.

Un événement EEI n'est qu'une activité au sein du système EEI et se constitue de réseaux de liens et de nœuds. Un système EEI :

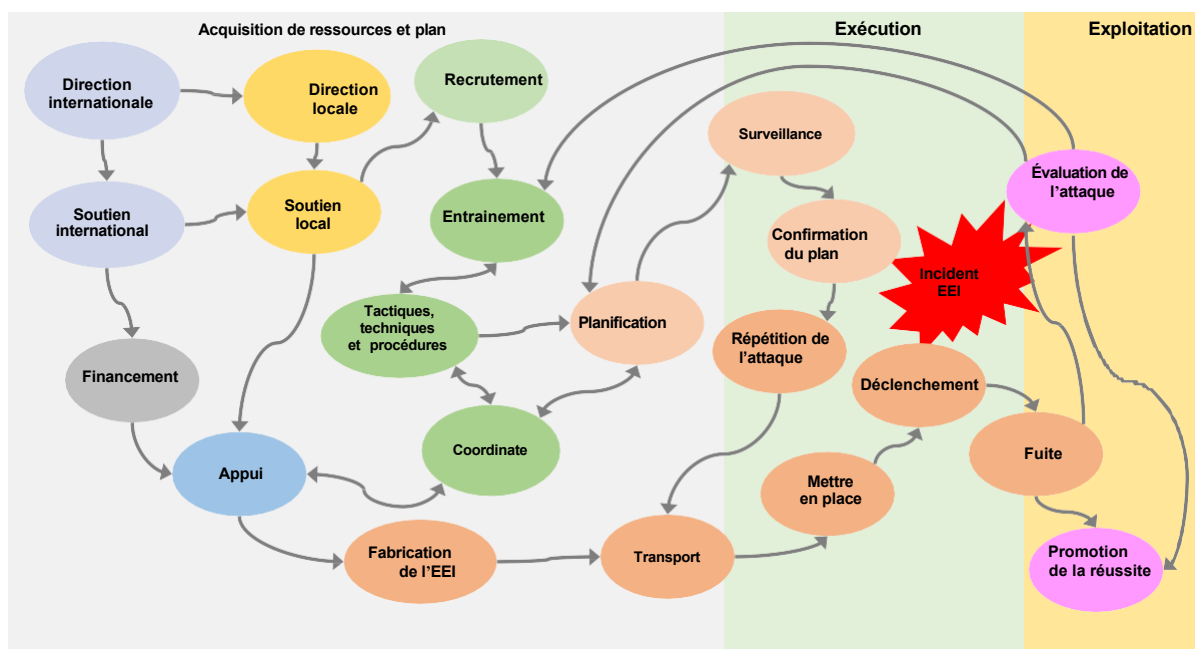
- comprend généralement de multiples activités exécutées par différents éléments, mais peut tout aussi bien consister en un petit nombre de personnes dont chacune s'acquitte de plusieurs fonctions.
- nécessite de multiples actions et ressources pour organiser un événement EEI.
- peut être hiérarchisé ou non, mais inclut des capacités critiques, telles que du personnel, des ressources et des actions qui sont liés.
- peut comprendre une direction, un financement, des achats et un soutien internationaux provenant de l'extérieur de la zone de la mission.
- peut faire partie de vastes réseaux internationaux de menaces ; certains systèmes peuvent bénéficier du soutien d'un État, tandis que d'autres peuvent travailler de manière totalement indépendante et s'étendre du niveau mondial au niveau le plus local.

Toutes ces activités peuvent être classées en trois catégories : ressources et planification, exécution et exploitation (voir figure 1.5). Dans le scénario le plus simple, ces activités se déroulent de manière séquentielle et aboutissent à un seul événement EEI, mais il y a une forte probabilité qu'elles soient menées de manière concomitante ou simultanée. Les différentes activités des auteurs sont souvent menées par des cellules au sein du réseau, dont les membres peuvent ignorer qui compose les autres cellules menant d'autres activités.

⁸ Rapport daté du 23 novembre 2021, intitulé « L'action de l'Organisation des Nations Unies face à la menace posée par les engins explosifs : Une coopération plus étroite s'impose », publié comme document du Conseil de sécurité (S/2021/1042) ; voir également *Stratégie de lutte contre les engins explosifs improvisés dans les opérations de maintien de la paix*.

⁹ Les réseaux sont considérés comme un sous-ensemble de la notion de système EEI.

Figure 1.5
Activités du système EEI



L'acquisition des ressources et le plan consistent à obtenir un soutien financier et technique, à recruter et à former, à collecter des matériaux et à fabriquer l'EEI. En général, un EEI est fabriqué dans un endroit éloigné pour échapper à la détection prématurée. Après la confection de l'EEI, un plan spécifique pour son placement est élaboré et un appui local est indispensable à cette fin.

Dans la phase d'exécution, les EEI fabriqués sont transportés près de l'emplacement prévu de la cible. Après la reconnaissance des cibles, le plan précis de l'attaque est élaboré (heure et lieu de l'attaque) et des répétitions sont parfois effectuées. Au moment opportun, le ou les auteurs placent l'engin à l'endroit visé, généralement la nuit ou tôt le matin pour échapper à la détection. Le placement des EEI obéit généralement aux principes suivants :

- Obtenir l'effet maximal
- Éviter la détection
- Échapper à la neutralisation

L'exploitation comprend généralement deux sous-phases : l'évaluation des résultats et la promotion du succès de l'opération. Le succès ou l'échec de l'attaque EEI est déterminé par l'observation. Il est mesuré par ses conséquences, qui peuvent être les pertes humaines, la peur suscitée au sein de la population, la réaction des forces de sécurité ou la réponse aux niveaux national et international. L'observation de l'attaque et de la réaction des victimes et de la population locale permet également aux auteurs de tirer des enseignements qui les aideront à corriger les erreurs commises et à étudier la façon d'accroître la létalité des attaques EEI futures.

Les attaques EEI sont des éléments essentiels de la stratégie de communication de l'auteur. Les images et autres détails des attaques EEI menées à terme sont généralement enregistrés et communiqués à la population ciblée, soit directement, soit par l'intermédiaire des médias. L'objectif est : de stimuler l'adhésion ; de saper le moral du personnel de maintien de la paix, des forces de sécurité et de la population locale ; de créer une image d'échec en matière de sécurité.

Au sein des systèmes EEI, les membres du réseau peuvent échanger des informations en utilisant des moyens de communication internationale à faible coût et ont la capacité d'opérer de façon ponctuelle et de se fondre dans la société civile une fois les actions achevées. C'est pourquoi ces systèmes sont capables de survivre, extrêmement résilients et toujours difficiles à cibler. Il faut une analyse et une évaluation exactes pour déterminer les vulnérabilités critiques d'un système EEI donné. Il s'agit d'un processus continu et évolutif, qui tient compte du caractère dynamique de la menace et qui est indispensable pour atténuer la menace EEI avec efficacité.

1.2 Auteurs principaux d'un système EEI

Pour utiliser un EEI, il faut différents acteurs, dont l'implication est généralement liée à l'un des trois domaines suivants : dotation en ressources et plan, exécution et exploitation.

Pour atténuer la menace EEI, il n'est pas toujours nécessaire de trouver et de neutraliser l'engin lui-même. Les interactions des hauts responsables d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies avec les autorités locales, voire avec les auteurs eux-mêmes, peuvent conduire à l'identification et à la neutralisation de l'un des acteurs et, partant, à l'affaiblissement du réseau.

Les tâches ne sont pas toujours réparties de façon strictement séparée et peuvent se chevaucher. Par exemple, une personne effectue plusieurs activités qui s'enchaînent ou concernent différentes phases du processus.

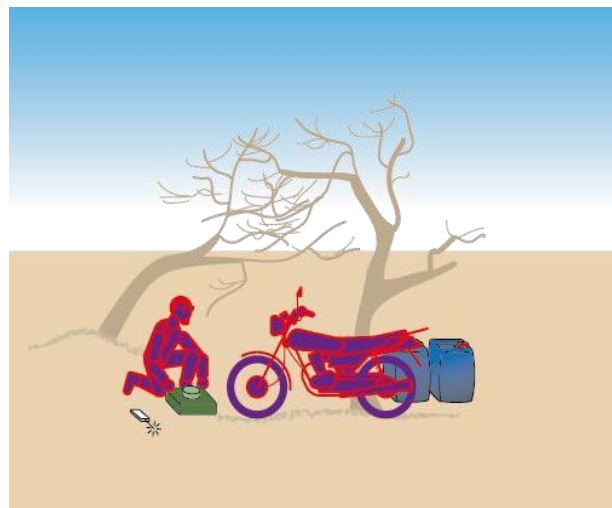
Les auteurs n'appartiennent pas nécessairement tous à un même groupe ou à une même classe sociale et n'ont pas besoin de se trouver dans la même région ou le même pays. Il est possible que les auteurs soient de milieux sociaux différents, qu'ils agissent depuis des lieux différents et qu'ils ne soient pas du tout présents localement, mais qu'ils soient liés uniquement par un objectif commun. Il est également possible que cela ne soit pas même le cas lorsqu'ils mènent leurs activités indépendamment les uns des autres, sans connaître le but ou l'objectif auquel ils contribuent. S'il en est ainsi, on peut supposer qu'il y a au moins une personne ou un groupe qui coordonne les différentes activités.

À ce propos, toute information peut contribuer à atténuer la menace et les efforts ne doivent pas se concentrer exclusivement sur l'engin lui-même ; il est nécessaire de comprendre et d'analyser toutes les activités du réseau pour disposer d'une base solide afin de réduire la menace à son minimum.

Les auteurs n'appartiennent pas nécessairement tous à un même groupe ou à une même classe sociale et n'ont pas besoin de se trouver dans la même région ou le même pays. Il est possible que les auteurs soient de milieux sociaux différents, qu'ils agissent depuis des lieux différents et qu'ils ne soient pas du tout présents localement, mais qu'ils soient liés uniquement par un objectif commun. Il est également possible que cela ne soit pas même le cas lorsqu'ils mènent leurs activités indépendamment les uns des autres, sans connaître le but ou l'objectif auquel ils contribuent. S'il en est ainsi, on peut supposer qu'il y a au moins une personne ou un groupe qui coordonne les différentes activités.

À ce propos, toute information peut contribuer à atténuer la menace et les efforts ne doivent pas se concentrer exclusivement sur l'engin lui-même ; il est nécessaire de comprendre et d'analyser toutes les activités du réseau pour disposer d'une base solide afin de réduire la menace à son minimum.

Figure I. 6
Lieu de fabrication d'EEI caché dans un village et poseur d'EEI

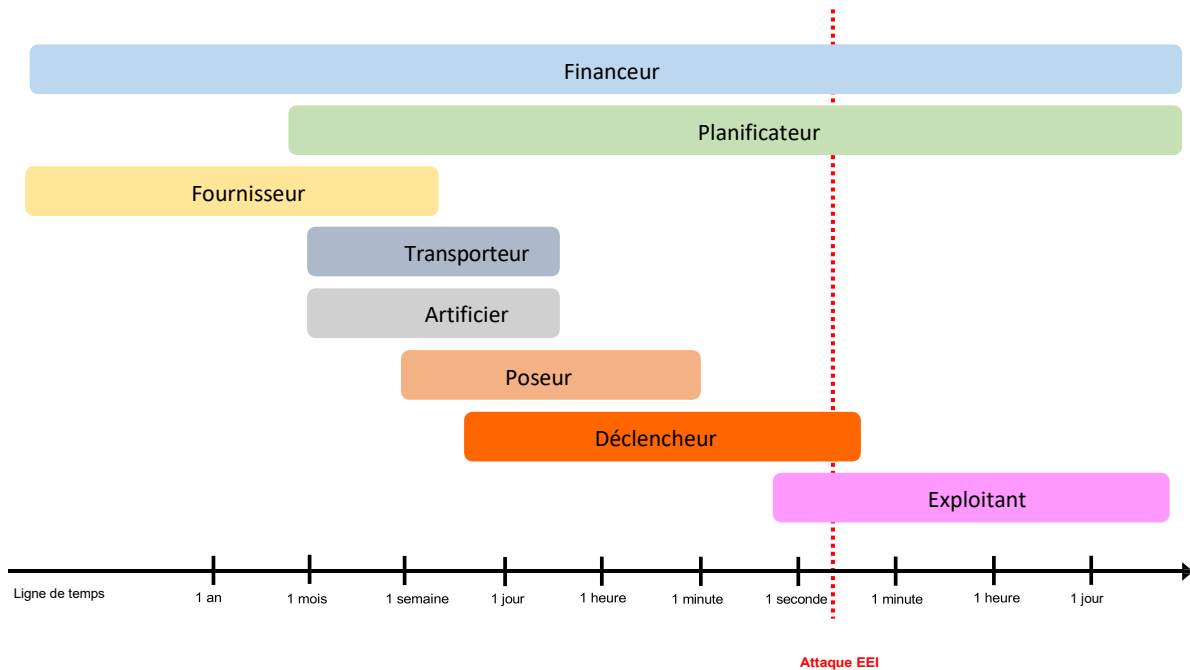


Un réseau peut comprendre les agents suivants :

- Un financer, qui organise le financement ou fournit les fonds par ses propres moyens pour les activités.
- Un planificateur, qui planifie, organise et synchronise toutes les actions.
- Un fournisseur, qui fournit les pièces et les composants associés pour fabriquer l'engin.
- Un artificier, qui fabrique l'engin.
- Un transporteur, qui transporte l'EEI jusqu'au lieu d'utilisation.
- Un poseur, qui place l'EEI à l'emplacement où l'attaque doit se produire.
- Un déclencheur¹⁰, qui observe les mouvements du personnel de maintien de la paix et actionne le déclencheur d'un EEI.
- Un exploitant, qui surveille et évalue l'efficacité de l'attaque.

¹⁰ La personne qui ferme manuellement le circuit électrique à un moment donné pour faire exploser l'EEI est également appelée « déclencheur ».

Figure I.7
Les auteurs principaux d'un système EEI



1.3. Tactiques, techniques et procédures des auteurs

La connaissance des tendances actuelles en matière de fabrication et d'utilisation des EEI permet de mieux comprendre les caractéristiques de la menace EEI. Pour parvenir à cette compréhension, il est indispensable de procéder à une évaluation continue de la menace pour toute opération de maintien de la paix des Nations Unies, afin de mettre en évidence les menaces émergentes et les réalités opérationnelles de l'actualité.

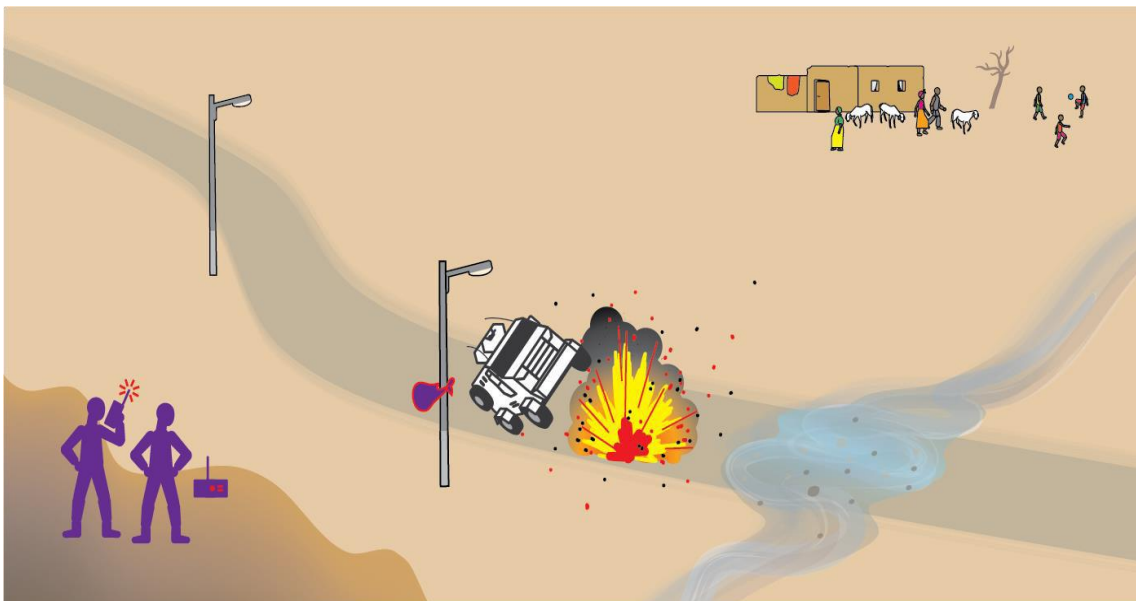
Le coût modique des matériaux précurseurs (tels que les conteneurs, la poudre à canon, les explosifs artisanaux, les roulements à billes, les clous, les fils, les pièces de bois) fait qu'il est facile de fabriquer des EEI. On peut trouver et partager rapidement sur l'Internet des informations sur la fabrication des EEI. Les connaissances techniques en matière de circuits électroniques sont également utilisées pour préparer des EEI télécommandés et à retardement.

La menace EEI est de nature transnationale. La porosité des frontières facilite la circulation et le transport des EEI et des composants associés d'un pays à l'autre, de sorte que la menace EEI est similaire dans les pays d'une même région géographique. Des similitudes peuvent être trouvées dans les tactiques, techniques et procédures (TTP) des auteurs d'attaques menées au moyen d'EEI. Par conséquent, la réponse à la menace EEI doit également être transnationale et s'appuyer sur la coopération avec les États voisins.

Les EEI posent une menace qui évolue et perdure du fait de l'ingéniosité des méthodes de fabrication et de déploiement. De plus, en raison de la facilité d'accès aux méthodes de fabrication des EEI (principalement par l'intermédiaire de l'Internet), les EEI rudimentaires peuvent laisser la place à des EEI de haute technicité. L'auteur peut modifier ses TTP pour contrer les capacités du personnel militaire et policier des Nations Unies en matière d'atténuation de la menace EEI¹¹. Compte tenu de ces tendances, il est nécessaire de surveiller en permanence la menace EEI une fois qu'une mission de maintien de la paix est déployée, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de la mission.

¹¹ Une fausse alerte intentionnelle est un incident EEI faisant intervenir un engin factice fabriqué de manière à ressembler à un EEI et destiné à en simuler un dans le but de provoquer une réaction. Un EEI factice peut être placé pour observer les TTP du personnel de maintien de la paix. Les faux engins sont également utilisés pour attirer des militaires sur le terrain en vue de les attaquer et pour faire dévier une action prévue.

Figure 1.8
Tactiques, techniques et procédures des auteurs



Les auteurs observent continuellement les meilleures pratiques des opérations de maintien de la paix des Nations Unies afin d'exploiter des constantes. D'une relève à l'autre, ils évaluent les capacités du contingent et recourent à de nouvelles pratiques ou réutilisent d'anciennes pratiques pour cibler les opérations de maintien de la paix.

Dans le passé récent, certaines tendances, énumérées ci-dessous, ont été observées. Cette liste doit toutefois être considérée avec un œil critique, car les tendances peuvent évoluer très rapidement, notamment en raison du transfert de connaissances, de la disponibilité de nouveaux matériels techniques et de matériaux utilisés dans la fabrication des EEI, ainsi que de l'évaluation des TTP appliquées par les entités des Nations Unies pour atténuer la menace.

Au début d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies, toute source disponible, par exemple les autorités locales, les organisations non gouvernementales (ONG) et le Service de la lutte antimines de l'ONU, peut être en mesure de fournir des informations sur la menace existante.

Une fois l'opération de maintien de la paix des Nations Unies mise en place, le groupe de travail sur l'atténuation de la menace EEI, la section U2 (renseignement), la Cellule d'analyse conjointe de la mission ou les groupes de renseignement criminel sont en mesure de fournir de façon continue des informations actualisées sur les tendances les plus récentes.

Les tendances en matière d'attaques à l'EEI dans les différentes zones de conflit sont les suivantes :

- Le personnel de maintien de la paix des Nations Unies doit faire face à plusieurs types d'EEI dans les zones de mission : engins portés par une personne, engins placés dans un véhicule piégé, engins à fil de commande, engins radiocommandés, engins activés par la victime et autres engins non précisés.
- Les EEI sont généralement placés sur les bas-côtés des routes et au milieu des chemins accidentés.
- Les EEI fabriqués à partir de projectiles d'artillerie, de roquettes et de missiles sont souvent utilisés pour causer une destruction maximale.
- Les EEI acheminés par un véhicule suicide sont utilisés pour attaquer les convois, les bâtiments et les infrastructures des Nations Unies.

- Les auteurs d'attentat-suicide portant un gilet rempli d'explosifs et d'éclats métalliques ciblent les postes de contrôle, les réunions communautaires, les marchés et les congrégations.
- Les EEI peuvent être activés au moyen d'un large éventail de déclencheurs, notamment par un mécanisme de détonation à distance actionné par téléphone portable et d'autres dispositifs sans fil, ou activés par contact avec un plateau de pression.
- Les systèmes sans pilote (terrestres, aériens et maritimes) sont utilisés pour acheminer un EEI ou directement comme EEI.
- Les attaques complexes utilisent un dispositif télécommandé, un plateau de pression contenant de grandes quantités d'explosifs ou de multiples EEI commandés et activés par la victime avec de puissantes charges explosives, conjointement avec une attaque directe à l'arme légère.

Les EEI sont généralement placés :

- Près des zones habitées
- À un point de vulnérabilité
- Dans des zones vulnérables

Figure I.9

Exemple de placement et de déclenchement d'un EEI à fil de commande

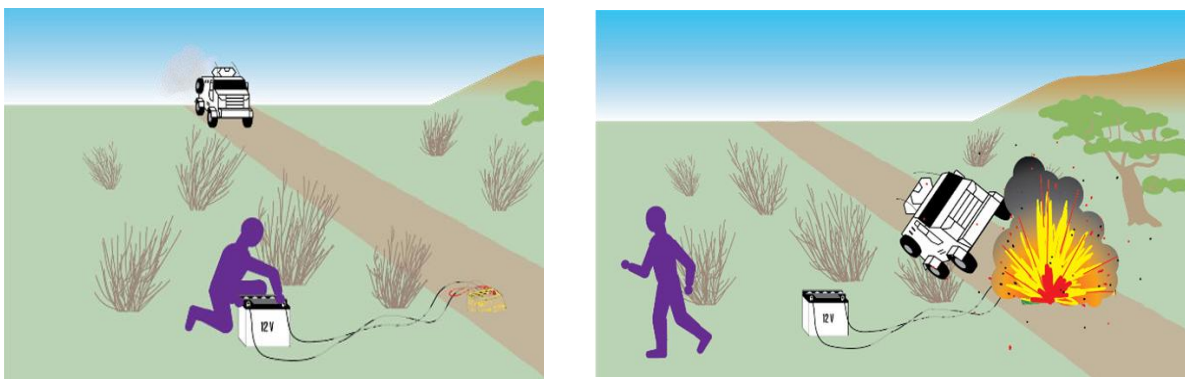
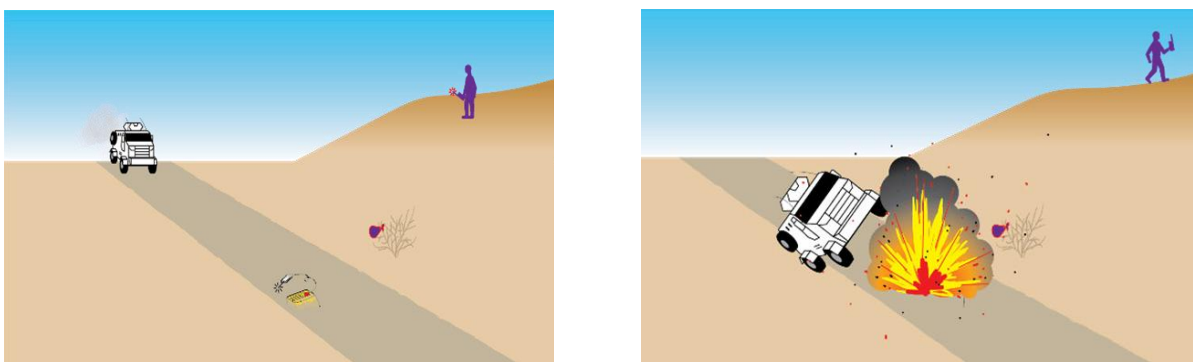


Figure I.10

Exemple de placement et de déclenchement d'un EEI télécommandé



Un **point de vulnérabilité** est un endroit spécifique où il est particulièrement avantageux de cibler des forces en utilisant un EEI ou des armes légères et de petit calibre, ou de leur tendre une embuscade, ou les deux. Les points de vulnérabilité se caractérisent généralement par des éléments marquants ou restrictifs, tels que la limitation de la vitesse, du mouvement ou de la visibilité en raison du terrain ou d'un goulot d'étranglement. Ils peuvent

également être déterminés par les comportements observés chez le personnel de maintien de la paix, qui, par exemple, emprunte la même entrée pour entrer dans les camps, patrouille sur les mêmes routes et dans les mêmes villages et utilise le même point d'observation.

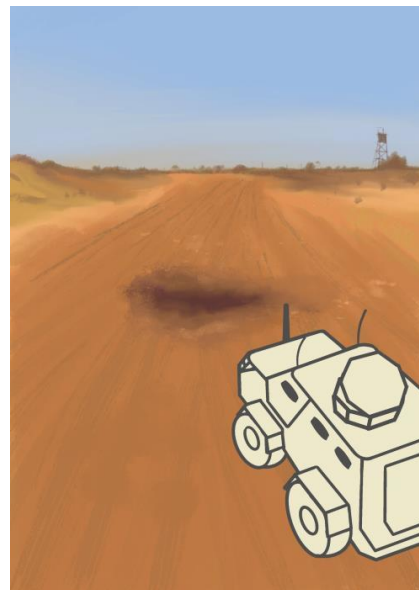
Plusieurs facteurs liés à la capacité des auteurs, à leur intention et à leur utilisation du terrain contribuent à la vulnérabilité d'un point donné.

Tous les membres du personnel de maintien de la paix doivent procéder à l'évaluation des points de vulnérabilité de manière continue et dynamique, en tenant compte notamment du terrain, des considérations environnementales, des modes de vie et de l'atmosphère¹².

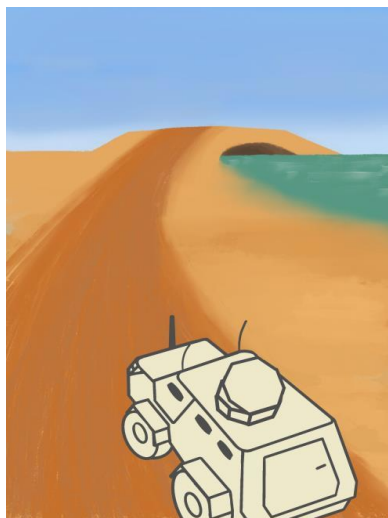
Figure I.11
Exemples de points de vulnérabilité



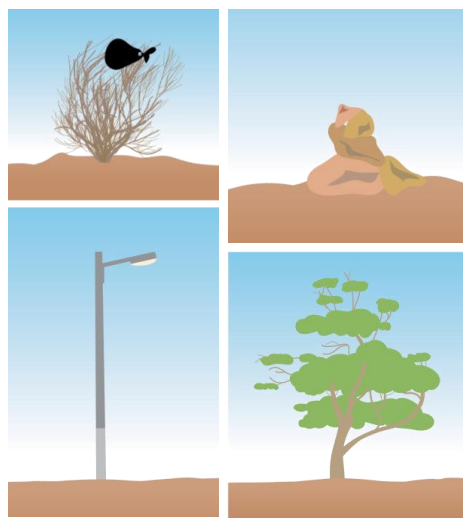
Canalisation – causée par le terrain naturel



Canalisation

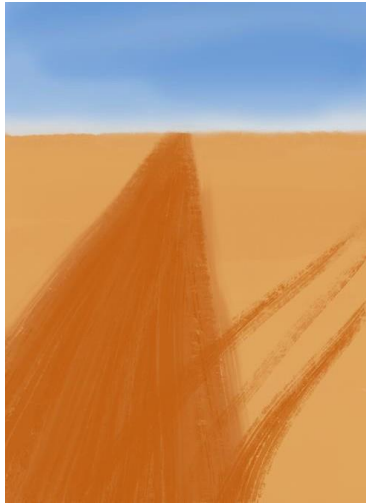


Ponts et ponceaux



Marqueurs

¹² Voir https://www.gichd.org/fileadmin/uploads/gichd/migration/fileadmin/GICHD-resources/rec-documents/IEDD_Handbook_CHAP4_francais_FINAL.pdf



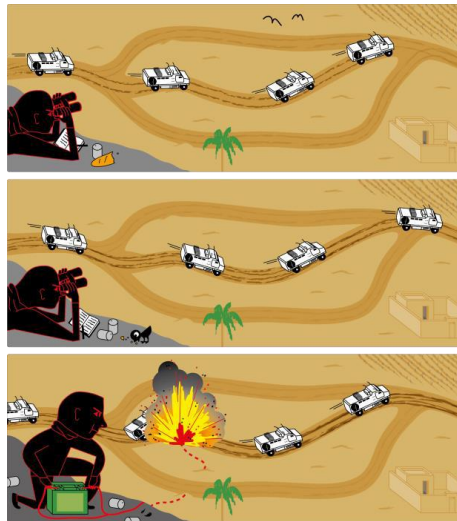
Prévisibilité – éviter d'emprunter les mêmes itinéraires



Point de ralentissement/embranchement



Lieux d'attaques précédentes et aires de repos



Détermination des comportements

Les **zones vulnérables** sont celles où le terrain se prête à une attaque aux EEI ou aux armes légères et de petit calibre. Les caractéristiques communes des zones vulnérables sont les suivantes :

- Pistes et itinéraires de patrouille précédemment utilisés
- Positions souvent utilisées
- Éléments linéaires
- Intérieur de bâtiments
- Voies canalisées
- Très longs tronçons de route
- Zones importantes sur le plan tactique
- Zones surplombées par des terrains élevés

- Voies d'évacuation pour entrer et sortir des zones
- Points de vulnérabilité successifs proches les uns des autres
- Sortie ou entrée de zones d'interfaces urbaines/rurales

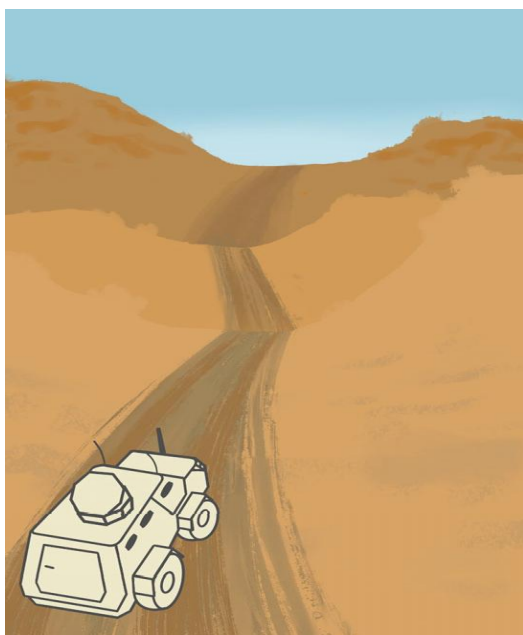
Les EEI peuvent être placés à n'importe quel endroit, en particulier lorsque le personnel de maintien de la paix est la cible d'une attaque. Du point de vue des auteurs, les sections de terrain présentant les caractéristiques suivantes sont appropriées :

- Les forces militaires et les forces de police s'y sont déplacées suivant des schémas réguliers.
- Le terrain a un effet canalisant.
- Le terrain ralentit la vitesse de déplacement/présente des points de passage obligés.
- Le terrain est propice à une embuscade de l'arrière.

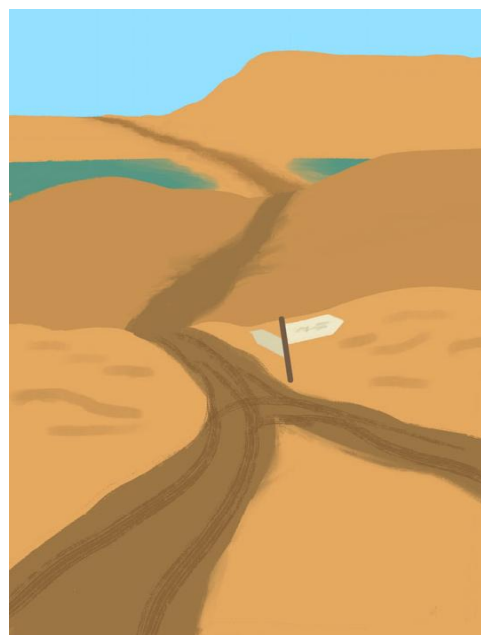
Les zones courantes de placement des EEI comprennent, sans s'y limiter :

- Dans les bas-côtés ou enfouis sous la surface de la route.
- À l'intérieur des ponceaux ou dissimulés dans leur paroi.
- Sur les arbres le long des routes.
- Dans les nids de poule sur les routes à revêtement en dur ; de plus, les auteurs peuvent créer leurs propres « nids de poule » pour y placer des EEI.
- Sur les routes non revêtues – dans les ornières des zones de déplacement probables.
- Dans les zones bâties ou dont le terrain est contraignant, qui offrent de nombreuses possibilités de couverture et de dissimulation.
- À l'intérieur de tas de tous types de matériaux ou d'emballages, ou à côté d'eux ou sous eux.
- Dissimulés dans des voitures, des camions, des motos, des bicyclettes, des animaux morts et des cadavres humains.
- Dans le cas des EEI secondaires, à proximité de l'engin principal, étant spécialement conçus pour cibler les premier(ère)s intervenant(e)s.
- De manière à diriger l'explosion vers la zone d'embuscade prévue (par exemple, placés le long de la route ou contre des amas de rochers, de sable ou de terre).
- Les zones qui ralentissent, arrêtent ou canalisent les véhicules des militaires et des policiers dans le rayon d'explosion de l'EEI.
- Là où l'explosion de l'EEI peut être suivie de tirs d'armes de petit calibre et de grenades propulsées par roquette.
- Dans les sites où des EEI ont déjà été utilisés, par exemple les nids-de-poule recouverts de terre ou de sable. Il arrive fréquemment que plusieurs EEI soient reliés par un câblage en marguerite.
- Les cabanes abandonnées.

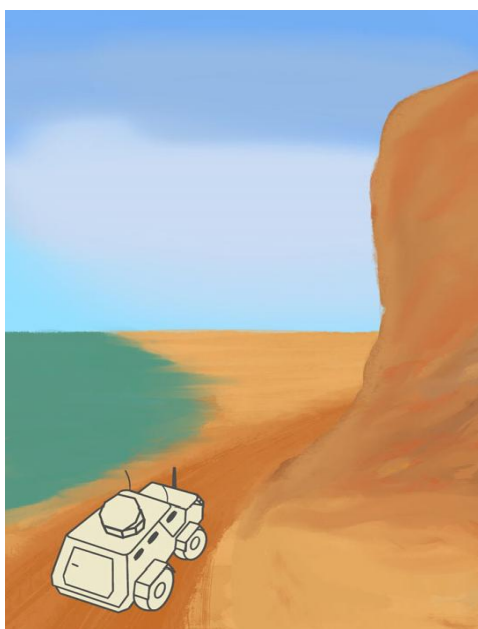
Figure I.12
Exemples de zones vulnérables



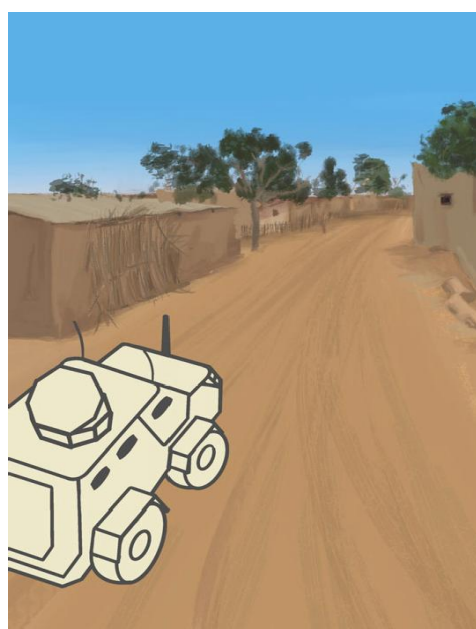
Longue route sur un terrain naturel ayant un effet de canalisation



Série de points de vulnérabilité



Grandes caractéristiques du sol et zones rurales



Interfaces entre zones urbaines

La personne qui pose l'engin bénéficie du soutien des observateur(rice)s, qui l'informent des itinéraires empruntés par le personnel de maintien de la paix et de l'heure approximative de son arrivée. Elle peut placer l'EEI quelques minutes avant le passage du convoi. Mêlé à la population et observant en permanence, l'auteur attaque lorsque le personnel de maintien de la paix est prévisible (par exemple, lors de mouvements de routine en provenance de leur base ou retournant à celle-ci ou lorsque le terrain a un effet de canalisation). Il peut continuer à observer l'endroit où un EEI a été placé afin d'éviter les pertes civiles. Si l'attaque n'atteint pas sa cible, l'auteur peut retirer l'engin ou ne retirer que l'interrupteur ou la source d'alimentation. Dans certains cas, l'EEI peut rester activé en permanence, si l'intention est de cibler tout le monde.

Figure 1.13 Dispositif CAGE

CAGE (acronyme anglais correspondant à Channeled, Aiming markers, Ground, Environment) est un outil simple qui peut être utilisé par tous les membres du personnel de maintien de la paix pour déceler les zones et les points vulnérables :

C CANALISÉ

- Vos déplacements sont-ils limités à un itinéraire spécifique ?
- Pouvez-vous choisir un itinéraire moins évident ?
- Y a-t-il des obstacles naturels ou d'origine humaine sur votre parcours ?
- Votre ennemi placera les EEI aux endroits où ils sont le plus susceptibles d'être canalisés.

A MARQUEURS DE VISÉE

- Y a-t-il des caractéristiques naturelles ou d'origine humaine qui pourraient servir de marqueurs de visée pour une attaque par EEI télécommandé ?
- Un marqueur de visée doit être visible depuis le poste de mise de feu.
- Examinez s'il y a des lignes de visée et si le terrain se prête ou non à une attaque.

G INDICES AU SOL

- Y a-t-il un indice au sol ?
- Le terrain se prête-t-il à une attaque ?
- Êtes-vous obligé de ralentir/réduire l'écart entre les véhicules ou les personnes ?
- Existe-t-il de bonnes lignes de visée (entre un éventuel poste de mise de feu et un point de contact) ?
- L'ennemi dispose-t-il d'itinéraires de retrait ?
- Des comportements répétitifs se sont-ils formés à cet endroit ou des forces amies ont-elles déjà utilisé la zone ?
- S'agit-il d'un site d'importance tactique ?
- Avez-vous manifesté l'intention d'utiliser ce terrain ?
- La zone offre-t-elle une possibilité de dissimulation à un poseur d'EEI ?
- Points de passage, embranchements, virages et points de ralentissement.
- Interfaces entre zones urbaines et zones rurales.
- Itinéraires d'approche probables de la base de la force

E ENVIRONNEMENT

- Que vous dit l'atmosphère ?
- Y a-t-il quelque chose qui sort de l'ordinaire ? Le marché est-il inhabituellement calme ? La route est-elle moins fréquentée que d'habitude ? Si oui, demandez-vous pourquoi.
- Observez si quelque chose de normal est absent et si quelque chose d'anormal est présent.

Figure I.14.
Exemple d'affiche pour les missions de maintien de la paix des Nations Unies (1)



ANGLAIS	FRANÇAIS
Stay Alive	Restez en vie!
Always Check Vulnerable Points	Vérifiez toujours les points de vulnérabilité

2. Atténuation de la menace EEI

L'atténuation de la menace EEI nécessite une réponse globale et ne doit pas être planifiée ou exécutée de manière isolée en se limitant à une seule entité ou à une seule phase de mise en œuvre. Elle est interfonctionnelle et doit être pleinement intégrée aux niveaux opérationnel et tactique au sein de la mission, dans le cadre de l'effort global des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

L'atténuation de la menace EEI doit être conceptualisée à toutes les phases du cycle de vie de la mission, y compris :

- L'évaluation et la planification de la mission.
- Le démarrage de la mission
- L'exécution des mandats
- La transition ou la réduction des effectifs

L'adoption d'une approche systématique, intégrant tous les éléments, y compris les militaires et le personnel de police des Nations Unies, le gouvernement hôte et les ressources locales, offre des orientations permettant de réduire au minimum la menace EEI dans l'État hôte.

Une approche efficace de l'atténuation de la menace EEI requiert la création d'une capacité de base par la mise en place par la force de moyens d'atténuation de la menace EEI. Cette capacité doit être constituée dans le cadre d'une approche à plusieurs niveaux. Les capacités opérationnelles clés comprennent l'organisation du personnel indispensable au niveau du quartier général de la force (contingents militaires et personnel de police), l'établissement des responsabilités du commandement et du personnel dans le domaine de l'atténuation de la menace EEI, la disponibilité d'unités ou d'équipes NEDEX possédant les qualifications appropriées pour manipuler les EEI dans les zones de mission, une interface solide entre les acteurs de l'atténuation de la menace EEI et la composante renseignement, surveillance et reconnaissance dans les opérations de maintien de la paix, le renseignement technique dans les opérations de maintien de la paix, un mécanisme de liaison et de coordination bien établi et le soutien des médias. En outre, le détail des structures d'appui essentielles doit être déterminé en fonction de l'évaluation de la menace afin de renforcer le potentiel du quartier général pour toutes les phases des opérations.

Les besoins en moyens pour le maintien de la paix varient d'une mission à l'autre en fonction de facteurs tels que le mandat de la mission, les conditions de sécurité, la géographie, la répartition de la population et même le climat. Bien que les missions des Nations Unies présentent des points communs, les besoins de chacune d'elles en contingents et en personnel de police sont planifiés avec les moyens qui permettent d'obtenir le résultat souhaité, compte tenu de leurs mandats respectifs. Les composantes civiles, ainsi que le renseignement humain et technique dans les opérations de maintien de la paix, contribuent également à la compréhension de l'image globale de la menace.

Tout au long des processus de planification de la mission, l'attention voulue devrait être accordée à la détermination des ressources spécifiques (telles que le matériel et le personnel) nécessaires à la mise en œuvre de mesures efficaces d'atténuation de la menace EEI. Les conclusions relatives aux menaces EEI, qui sont notées dans les évaluations stratégiques, opérationnelles ou autres, doivent contribuer à l'élaboration du concept global de la mission. Elles doivent être intégrées dans le processus d'établissement du budget, ainsi que dans les concepts et plans militaires, de police et d'appui. Les besoins en matériel et en équipement doivent être traités par le (la) Chef(fe) de l'appui à la mission et/ou le (la) Directeur(rice) de l'appui à la mission dans le cadre de l'établissement du budget. Les documents relatifs à l'état des besoins des unités ou de la force doivent refléter les conclusions et prévoir les capacités nécessaires pour chaque unité.

2.1. Cadre conceptuel de l'atténuation de la menace EEI

La responsabilité de la sécurité et de la protection du personnel déployé dans le cadre du système des Nations Unies et des biens de l'Organisation incombe au premier chef au gouvernement hôte¹³. L'ONU a la responsabilité de renforcer et, au besoin, de compléter la capacité du gouvernement hôte de remplir ces obligations.

L'ONU est dotée d'un dispositif complet de sûreté et de sécurité, qui comprend le système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Ce système couvre le personnel civil de l'ONU et les militaires ou policier(ère)s déployé(e)s à titre individuel (hors contingent ou unité de police constituée)¹⁴.

La sécurité des membres des contingents est couverte par des mécanismes distincts de protection des forces qui englobent la capacité des unités militaires de gérer les risques et de se protéger contre les menaces et les dangers existants.

Les contingents sont chargés d'exécuter diverses tâches prescrites, souvent dans des conditions de sécurité difficiles, y compris du fait de la menace posée par les EEI. Il faut donc que les contingents détectent les menaces, comprennent les procédures appropriées de protection des forces à prendre pour gérer ces risques et mettent en place des mesures d'atténuation pour réduire au minimum les pertes humaines et matérielles de l'ONU¹⁵.

Les directives relatives à la protection des forces comprennent des principes fondamentaux et des directives opérationnelles sur les mesures visant à réduire au minimum la vulnérabilité des troupes, des installations, des équipements, du matériel, des opérations et des activités de l'ONU face aux menaces et aux dangers, afin de préserver la liberté d'action et l'efficacité opérationnelle. La protection des forces ne se limite pas à la protection physique des contingents, des installations ni à la protection pendant les déplacements ; elle comprend également des actions visant à atténuer d'autres dangers et menaces, qui compromettent la sécurité de l'information, les nécessités de l'assistance médicale, et la protection contre les incendies et les engins explosifs, y compris, mais sans s'y limiter, les mines et les EEI.

Par conséquent, pour atténuer une menace EEI, il convient d'appliquer les considérations relatives à la protection des forces et les procédures de planification décrites dans les directives relatives à la protection des forces pour les composantes militaires prenant part à des missions de maintien de la paix des Nations Unies (2021).

Nonobstant les diverses responsabilités et procédures, l'adoption d'une approche systématique, incorporant tous les éléments dans une stratégie applicable à l'ensemble du système, y compris les composantes militaire et de police des Nations Unies, les composantes civiles, le gouvernement hôte et les ressources locales, est essentielle pour planifier, organiser et synchroniser les diverses capacités au sein d'une mission des Nations Unies afin de réduire au minimum le niveau de menace EEI dans le pays hôte.

À cette fin, toutes les activités doivent être planifiées et comprendre plusieurs phases. Les conditions préalables à toutes les phases sont le soutien des autorités locales et gouvernementales, l'intégration de toutes les parties prenantes et la détermination des dirigeant(e)s à tous les niveaux.

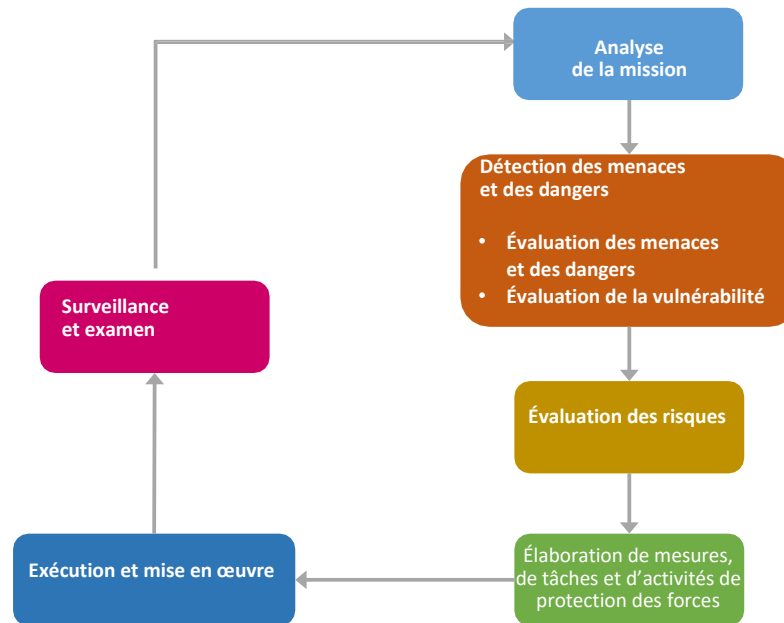
¹³ Directives relatives à la protection des forces pour les composantes militaires prenant part à des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

¹⁴ *United Nations Security Management System: Security Policy Manual*, chap. III (25 août 2023) : Les personnes engagées par une organisation du système de gestion de la sécurité des Nations Unies pour fournir des services dans le cadre d'un engagement ne conférant pas la qualité de fonctionnaire, tel qu'un contrat de consultant(e). On citera notamment les personnes suivantes, dont la liste n'est pas exhaustive : observateur(rice)s militaires, officier(ère)s d'état-major, officier(ère)s de liaison, policier(ère)s hors unités constituées, prestataires de services, vacataires internationaux et locaux, titulaires de conventions de services et d'un contrat de louage de services.

¹⁵ Directives relatives à la protection des forces pour les composantes militaires prenant part à des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Figure 2.1

Mécanisme de protection des forces¹⁶



Phase I - Évaluation de la menace EEI

- Collecte d'informations/renseignement dans les opérations de maintien de la paix
- Gestion de l'information
- Analyse de l'information et définition de la menace

Phase II - Réduction du niveau de la menace

- Planification opérationnelle/application de l'analyse du risque
- Élaboration d'un plan d'atténuation de la menace
- Activités d'exploitation

Phase III - Atténuation de la menace

- Endiguement géographique de la menace EEI
- Réduction au minimum de la transition de la menace ou du transfert de matériaux et de connaissances permettant de fabriquer des EEI depuis les États voisins

¹⁶ Ibid.

2.2 État d'esprit/fondation

Il existe des directives fondamentalement différentes pour atténuer la menace EEI dans le système des Nations Unies en tant qu'organisation.

Les principes énoncés dans *United Nations Security Management System: Security Policy Manual* (Manuel des politiques de sécurité) s'appliquent à tout le personnel des Nations Unies qui n'est ni militaire, ni policier, ni membre d'une unité constituée.

Le chapitre III du *Manuel* traite de l'applicabilité, tandis que le chapitre IV examine en détail les actions possibles¹⁷.

La gestion du risque de sécurité que représente la menace EEI relève à la fois de la prévention et de l'atténuation et peut comprendre diverses mesures¹⁸. L'intervention active n'est explicitement pas souhaitée.

En revanche, les possibilités offertes au personnel de maintien de la paix en tenue (militaires et policiers) et aux entités spéciales, telles que le Service de la lutte antimines, sont beaucoup plus nombreuses et incluent l'intervention directe contre les EEI.

Quoi qu'il en soit, quiconque se trouve dans un environnement où la menace EEI est répandue peut appliquer des principes qui sont des exigences de base et qui ne nécessitent pas de connaissances ou de compétences particulières.

Parmi ces exigences, la plus importante pour réussir à prévenir et à atténuer la menace EEI consiste à avoir une attitude appropriée – le bon état d'esprit.

L'atténuation de la menace ne doit pas être considérée comme une tâche réservée à quelques-un(e)s, mais plutôt comme un effort commun de l'ensemble de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies.

Chaque membre du personnel de maintien de la paix en tenue, ainsi que du personnel de l'Organisation des Nations Unies, peut apporter une précieuse contribution.

Pour créer et maintenir le bon état d'esprit, le personnel chargé du commandement doit accorder aux menaces EEI l'importance et la priorité appropriées dans le cadre de la gestion quotidienne des tâches.

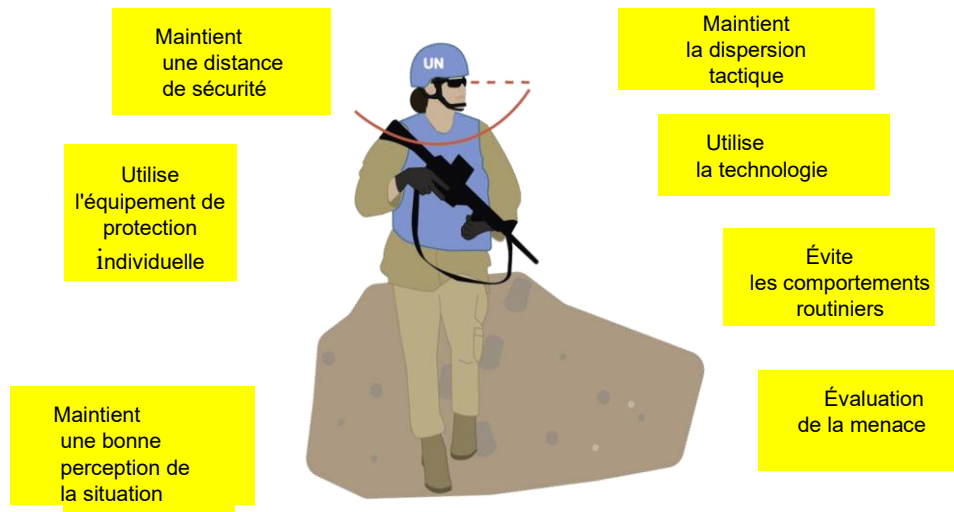


¹⁷ *United Nations Security Management System: Security Policy Manual*, chap. IV, section P.

¹⁸ La prévention comprend des mesures physiques et des mesures ayant trait aux procédures et aux formations destinées à réduire la probabilité qu'un incident EEI se produise et touche les Nations Unies. Les mesures de prévention dont disposent les entités des Nations Unies comprennent, sans s'y limiter, l'échange et la gestion de l'information, la planification des déplacements, les programmes de sensibilisation à la sécurité et les contre-mesures électroniques.

Figure 2.2

Le bon état d'esprit



Pour maintenir cet état d'esprit, le (la) commandant(e) doit notamment :

- Demander des informations quotidiennes concernant, entre autres choses, la menace dans le cadre de la mission, les capacités et les lacunes ; la mise à disposition des capacités appropriées, y compris en matière de personnel, d'équipement et de formation et, si nécessaire, la demande de ressources supplémentaires.
- Former en continu et améliorer ainsi les compétences existantes en accordant le temps nécessaire.

Le bon état d'esprit est particulièrement important si la menace EEI au sein de la mission est relativement faible ou si elle a considérablement diminué au cours de la période qui vient de s'écouler. En raison de la nature dynamique des conflits, il faut s'attendre à tout moment à ce que ces périodes soient mises à profit par les auteurs, notamment pour effectuer les préparatifs nécessaires et recueillir des informations sur leurs propres forces. À cet égard, il faut fournir un effort particulier pour maintenir la vigilance de tous les acteurs concernés à un niveau élevé afin de pouvoir réagir à tout moment de manière appropriée à une éventuelle menace EEI.

2.3. Protection du personnel et des biens

Outre un bon état d'esprit, il est nécessaire d'avoir une compréhension de base des blessures et des dommages qu'un EEI peut causer et de la manière de s'en protéger.

La littérature sur les mécanismes de blessures imputables aux explosions constate quatre types de blessures par explosion¹⁹:

- Les blessures primaires par explosion sont dues à l'onde de souffle qui se propage à travers le corps. Étant donné que seuls les explosifs puissants créent une onde de souffle, les lésions primaires dues au souffle sont propres aux explosions puissantes. Une onde de souffle endommage les organes plus largement remplis d'air.



¹⁹ Ramasamy, A., et al., « Blast mines : physics, injury mechanisms and vehicle protection », *Journal of the Royal Army Medical Corps*, vol. 155, n° 4, p. 258-264. Disponible à l'adresse <https://militaryhealth.bmj.com/content/155/4/258>.

- Les blessures secondaires par explosion sont la cause la plus fréquente de décès lors d'une explosion. Ces blessures sont causées par les débris projetés par l'explosion. Les terroristes ajoutent souvent des vis, des clous et d'autres objets tranchants aux bombes pour accroître les blessures.
- Les blessures tertiaires par explosion sont dues à la projection des personnes par l'explosion. Les types les plus courants de ces lésions tertiaires sont les traumatismes crâniens, les fractures du crâne et les fractures osseuses. Le traitement de la plupart des lésions tertiaires par explosion suit les protocoles établis pour chaque lésion spécifique.
- Les lésions quaternaires par explosion incluent les lésions thermiques dues à la chaleur de l'explosion.

Outre les catégories énumérées pour les blessures par explosion, qui se limitent également aux blessures physiques, les événements impliquant une attaque EEI ont presque toujours des effets psychologiques résultant de blessures antérieures ou actuelles, qui peuvent affecter les victimes beaucoup plus tard et ont souvent des conséquences encore plus graves que les blessures physiques.

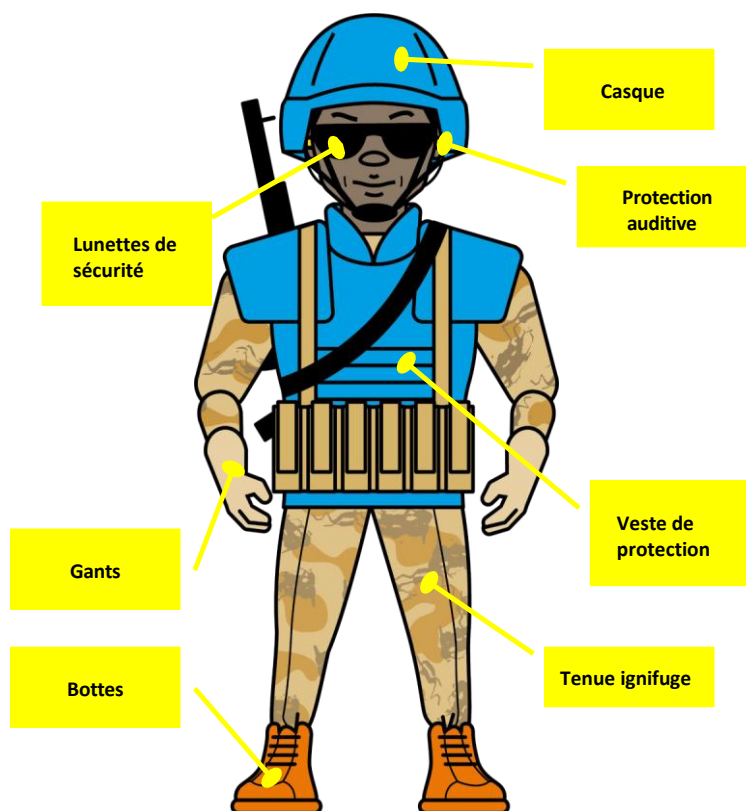
Il arrive qu'une attaque EEI ne puisse pas être évitée. Toutefois, il est de la responsabilité de chacun de réduire au minimum le risque, dans toute la mesure possible. Cet objectif peut être partiellement atteint si chacun est conscient de ce qui peut assurer une protection physique et augmenter ainsi les chances de survivre à une attaque. Cependant, la protection physique n'est qu'un élément parmi d'autres qui permet de réduire le risque au minimum. Elle va de pair avec tous les autres efforts, telles que les considérations touchant à la planification et les procédures, qui sont présentées dans les sections suivantes.

2.3.1. Équipement de protection individuelle

Pour assurer une protection immédiate contre les effets d'une attaque EEI, en particulier la production de chaleur et les effets de fragmentation et d'explosion, il est impératif de porter un équipement de protection chaque fois que l'on se trouve dans un environnement présentant une menace d'attaque EEI.

Figure 2.3

Équipement de protection individuelle



À l'intérieur des bâtiments et installations des Nations Unies, ces mesures de protection peuvent généralement être réduites. En fonction du lieu, il est recommandé de continuer à porter cet équipement dans les structures situées en dehors des bâtiments des Nations Unies si les locaux en question n'ont pas été préalablement fouillés ou évalués à la recherche d'une éventuelle menace.

Lors des patrouilles, effectuées sur des véhicules ou après en être descendus, il faut toujours porter l'équipement de protection, car on est encore plus vulnérable sans la protection physique des véhicules.

Les commandant(e)s sur le terrain prennent la décision d'ajuster le niveau de l'équipement de protection individuelle en fonction de leur évaluation et conformément aux procédures de protection des forces établies, y compris le code vestimentaire et le code des véhicules.

Les équipements de protection individuelle de base à porter sont notamment les suivants :

- Casque
- Veste de protection
- Chaussures ou bottes robustes
- Lunettes de sécurité
- Gants (ignifuges, si possible)
- Vêtements en tissu ignifuge ou en matériaux qui brûlent sans résidus, comme le coton²⁰

²⁰ Les vêtements modernes en fibres synthétiques sont agréables à porter dans les zones tropicales chaudes ou humides, mais ils présentent également le risque, en cas d'attaque aux EEI, de brûler la peau, et les brûlures causées nécessitent un traitement médical important pour permettre la guérison.

- Protection auditive (celle-ci peut gêner la communication, mais elle est essentielle pour éviter les blessures aux oreilles dues aux traumatismes par explosion, par exemple)²¹

Si ces protections ne sont pas fournies ou ne sont que partiellement disponibles, il convient de remédier immédiatement aux lacunes et d'identifier les possibilités afin d'équiper le personnel en conséquence.

Outre l'équipement de protection individuelle, chaque personne doit connaître et avoir sur elle le modèle de compte rendu pour incident EEI²², ainsi que le formulaire à remplir pour un incident médical nécessitant une évacuation médicale (désignée par le terme anglais « 9-line », car il comporte 9 rubriques) ou une demande d'évacuation primaire (EVASAN primaire).

De plus, chaque membre du personnel de maintien de la paix doit transporter une trousse personnelle contenant du matériel médical de premier secours susceptible de sauver des vies en cas d'accident (nécessaire individuel de premiers secours ou trousse de premiers secours individuelle).

2.3.2. Matériel appartenant aux contingents

Le matériel appartenant aux contingents comprend le matériel majeur, l'équipement de protection individuelle, les munitions et les explosifs qui permettent aux troupes de se protéger et de s'acquitter des tâches qui leur ont été confiées. Ce matériel est inclus dans les besoins spécifiques ou génériques du contingent et du personnel de police des Nations Unies en fonction des tâches opérationnelles assignées à l'unité. Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sont tenus de déployer du personnel, du matériel majeur et un soutien logistique autonome conformément au mémorandum d'accord signé.



Tout le matériel majeur requis pour soutenir l'effort d'atténuation de la menace EEI est recensé dans le Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents²³. Le matériel qui n'est pas mentionné dans le Manuel mais qui est jugé nécessaire par l'une ou l'autre des parties au mémorandum relatif au matériel appartenant aux contingents peut faire l'objet d'un accord au cours de négociations. Dans ce cas, le remboursement suivra les lignes directrices relatives aux cas particuliers décrites dans le Manuel.

Les équipements de déminage et de neutralisation des explosifs et munitions doivent être conformes aux normes pertinentes décrites dans le *Manuel à l'usage des unités militaires de neutralisation des explosifs et munitions prenant part à des missions de maintien de la paix des Nations Unies* et dans les Normes internationales de la lutte antimines (NILAM)²⁴.

2.3.3. Matériel appartenant à l'ONU

Le matériel peut également être acheté et fourni par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans la zone de la mission. Du matériel appartenant à l'ONU est fourni au personnel de la mission pour qu'il puisse accomplir ses tâches quotidiennes à l'appui du mandat de la mission. Les personnes qui signent les reçus pour le matériel sont responsables de la conservation, de la manipulation correcte et du signalement de tout écart d'inventaire.

²¹ Les protections auditives modernes sont dotées de mécanismes appropriés d'obturation en cas de bruit assourdissant soudain et protègent ainsi efficacement l'ouïe tout en permettant en temps normal une communication presque sans entrave.

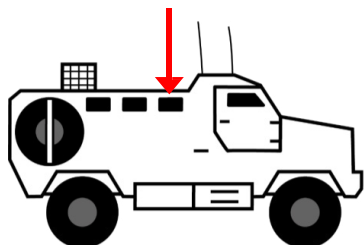
²² On trouvera à l'annexe D les formats à respecter.

²³ *Manuel des règles et procédures régissant les remboursements et le contrôle relatifs au matériel appartenant aux forces militaires ou de police des pays qui participent aux opérations de maintien de la paix*. Disponible à l'adresse <https://digitallibrary.un.org>.

²⁴ Voir www.mineactionstandards.org/standards/.

Figure 2.4

Véhicule protégé contre les mines



Les volets des véhicules blindés doivent être fermés pour empêcher que l'effet de souffle ne pénètre dans le véhicule.

Les convois sont une cible fréquente des attaques EEI, car ils offrent la possibilité de perturber l'approvisionnement et les opérations d'une mission. Ainsi, les véhicules protégés contre les mines demeurent essentiels dans les environnements où la menace EEI est persistante, car ils peuvent réduire considérablement les effets d'une détonation. Dans le contexte des véhicules de type militaire, les véhicules protégés contre les mines sont des véhicules blindés de transport de troupes ou des véhicules résistants aux mines et protégés contre les embuscades²⁵.

Ces véhicules sont conçus pour réduire l'effet de souffle des charges explosives qui détonent sous les roues ou sous la carrosserie du véhicule. Les éléments utilisés à cet effet peuvent être notamment les suivants :

- Une garde au sol élevée pour réduire l'efficacité du souffle de l'explosion
- Coque en V pour dévier le souffle de l'explosion
- Structure solide du véhicule avec une capacité de charge accrue
- Faux planchers pour que la coque extérieure puisse être déformée sans blesser l'équipage
- Intérieur de la cabine rembourré pour prévenir les blessures et réduire les risques secondaires
- Sièges d'atténuation du souffle, généralement montés sur le côté ou au plafond, avec des coussins d'atténuation du souffle, un système d'absorption des chocs et des repose-pieds.
- Harnais de sécurité cinq points pour tous les passagers, y compris le tireur
- Points d'arrimage des charges, râteliers pour armes et compartiments de stockage pour attacher l'équipement
- Matériaux résistants au feu
- Extincteur/système de lutte contre l'incendie embarqué

²⁵ Manuel des règles et procédures régissant les remboursements et le contrôle relatifs au matériel appartenant aux forces militaires ou de police des pays qui participent aux opérations de maintien de la paix, appendice B de l'annexe A du chapitre 3

La conception générale d'un véhicule détermine son niveau de protection, qui s'exprime en kilogrammes (équivalent TNT) de mines antichars à effet de souffle placées sous les roues ou à tout autre endroit sous le véhicule. Pour les environnements de mission où les menaces explosives sont fréquentes, il est recommandé d'assurer un niveau de protection contre les effets de souffle d'au moins 10 kilogrammes (équivalent TNT) de mines antichars, à la fois sous le ventre et sous les roues.

Bien qu'il soit recommandé de porter à tout moment les éléments d'équipement de protection individuelle recensés, il peut exister des règles et des réglementations nationales différentes pour les patrouilles à bord d'un véhicule. Néanmoins, il est recommandé :

- De porter un casque à tout moment pour réduire les risques de lésions cérébrales traumatiques.
- De porter un équipement de protection individuelle pour réduire le risque de blessure causée par des fragments volants.

Il est également impératif de veiller à ce qu'à tout moment à l'intérieur des véhicules, les personnes utilisent le système de retenue personnel et qu'elles soient assises correctement. Cela permet d'éviter qu'en cas d'explosion, une personne ne subisse une lésion secondaire en entrant en collision avec des objets pointus dans le véhicule et en subissant un type de blessure dénommé traumatisme contondant ou pénétrant. L'utilisation de ce dispositif de sécurité peut réduire considérablement la flexibilité, en particulier sur les longs trajets, et également empêcher de réagir rapidement pour quitter le véhicule. En revanche, l'application correcte de ces mesures de sécurité augmente considérablement les chances de survie d'une personne. Pour cette raison, la sécurité doit être privilégiée par rapport à la flexibilité opérationnelle.

Figure 2.5

Code de conduite dans le véhicule



L'intérieur de la cabine doit être exempt de débris, y compris de cailloux ou de boue provenant des chaussures, et de déchets, tels que des canettes vides, des bouteilles d'eau et des douilles de munitions, qui peuvent constituer un danger secondaire.

Outre les caractéristiques physiques des véhicules protégés contre les mines, les

équipages doivent prendre des mesures préventives personnelles pour réduire les blessures consécutives à la détonation d'un EEI. Même si la conception du véhicule réduit l'onde de choc qui traverse le véhicule, celle-ci suffit à propulser les objets non fixés dans l'habitacle, les transformant en dangers secondaires. Il faut donc veiller à ce que tout l'équipement d'un véhicule soit rangé de manière à ne pas se détacher en cas d'explosion d'un EEI, à ne pas être propulsé par le mouvement du véhicule ou l'effet de souffle et à ne pas se transformer en projectiles secondaires qui blesseraient, voire tueraient le personnel de maintien de la paix se trouvant à l'intérieur du véhicule protégé. Cela comprend les armes personnelles et celles de l'équipage. Les compartiments de rangement doivent être fermés et sécurisés lorsque le véhicule roule.

Les opérations dans des environnements difficiles font que les matériaux sont plus sensibles à l'usure et nécessitent des intervalles d'entretien plus courts que ceux indiqués par le fabricant. Lors de la maintenance des véhicules, il faut donc accorder une attention particulière aux composants qui assurent la protection, tels que les systèmes d'absorption des chocs. Les systèmes de protection contre les mines et les effets de souffle doivent également faire l'objet d'un soin particulier.

Figure 2.6
Exemple d'affiche pour les missions de maintien de la paix des Nations Unies (2)



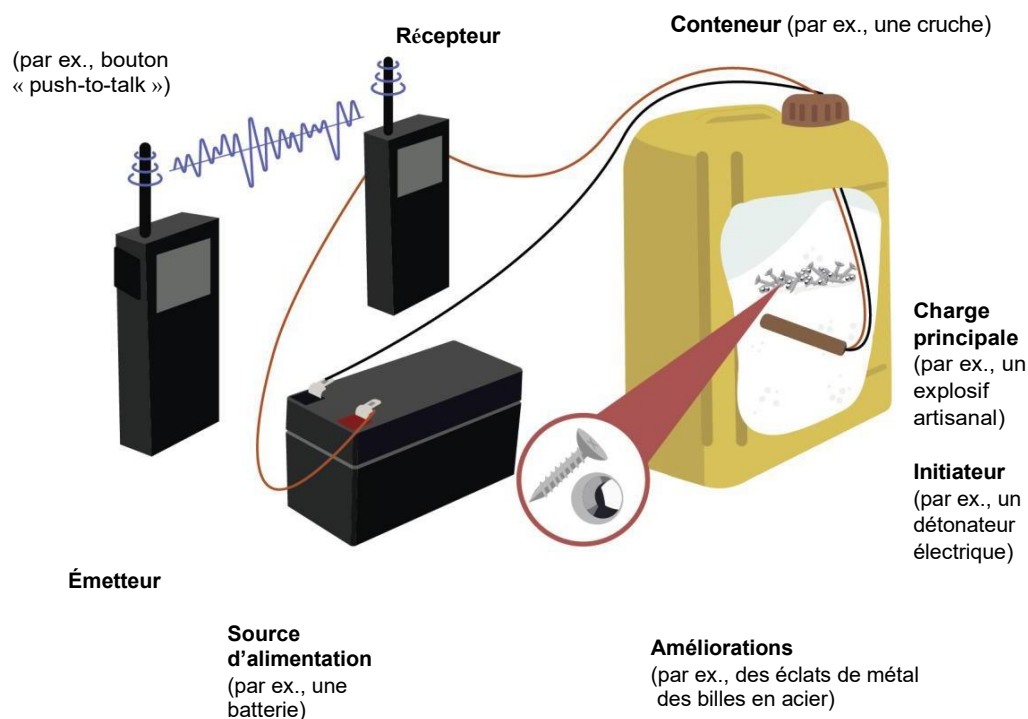
ANGLAIS	FRANÇAIS
Stay Alive	Restez en vie!
Wear Your Helmet	Portez votre casque
Strap In Correctly	Mettez bien votre harnais
Tie Down Loose Objects	Attachez les objets non fixés

2.3.5. Équipement de contre-mesure électronique (brouilleurs)

Les contre-mesures électroniques (CME) utilisent le spectre électromagnétique pour soutenir la protection des forces en atténuant le risque que représentent les EEI radiocommandés. Les systèmes de brouillage des EEI offrent un certain degré de protection contre ces EEI. Une CME efficace peut atténuer l'utilisation effective du spectre électromagnétique par l'auteur d'une attaque en recourant à l'énergie électromagnétique. Toutefois, il s'agit uniquement d'une mesure d'appui visant à atténuer la menace, qui ne garantit pas une protection contre une menace EEI en général et n'a qu'une efficacité limitée contre les EEI radiocommandés.

Figure 2.7

EEI radiocommandés (1)



Les politiques nationales et les équipements déterminent le niveau de protection assuré requis pour les différentes zones du spectre électromagnétique. Les TTP déterminent la combinaison d'équipements et la composition des groupes de patrouille et de véhicules, ainsi que leur espacement, afin de garantir des niveaux appropriés de protection assurée en cas de mouvement.

L'ensemble de la force doit avoir une bonne connaissance des systèmes CME et des EEI radiocommandés associés dans le cadre de la protection des forces de façon à ce qu'il ne soit pas systématiquement nécessaire de déployer des spécialistes de CME lors de chaque mouvement. Les CME peuvent être utilisées tant pour assurer une protection en cours de route pendant les mouvements que pour protéger les points vulnérables des installations.

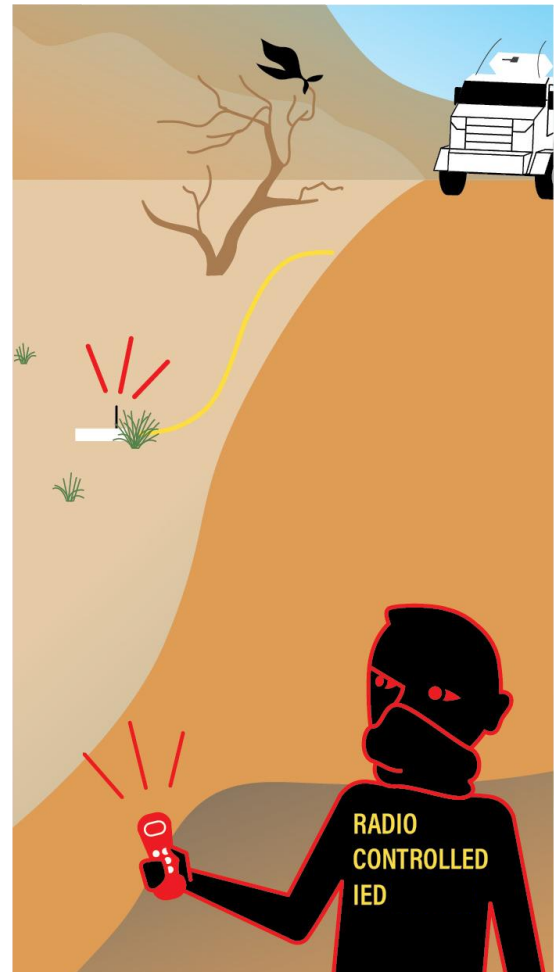
Il est indispensable d'éliminer les conflits entre les systèmes de CME et les communications tactiques afin d'éviter les interférences dans l'utilisation du spectre électromagnétique. L'élimination des conflits relève du (de la) gestionnaire du spectre²⁶.

²⁶ Voir le *Manuel des quartiers généraux et des états-majors militaires déployés dans les missions des Nations Unies* et le *Manuel à l'usage des unités de transmissions militaires prenant part à des missions de maintien de la paix des Nations Unies*.

EEl radiocommandés (2)

Les principales considérations relatives aux CME sont les suivantes :

- Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sont encouragés à déployer/utiliser des équipements de CME portables pour soutenir la fouille à pied et d'autres tâches à pied.
- Les CME peuvent avoir une incidence sur l'utilisation amicale du spectre électromagnétique et nécessitent donc un point focal dédié pour éliminer les conflits avec les autres utilisateur(ric)e(s) du spectre électromagnétique²⁷.
- La menace EEI est généralement basée sur une technologie commerciale prête à l'emploi, aussi les fréquences et les technologies de communication utilisées peuvent-elles changer rapidement. Pour contrer cette agilité, les équipements de CME utilisent des logiciels programmables pour lesquels il faut impérativement une gestion de la configuration des logiciels CME.
- Les fréquences critiques des forces amies sont programmées dans l'équipement de CME afin qu'elles puissent être détectées, reconnues et non brouillées par les CME ou protégées par d'autres moyens techniques.



- Afin de garantir que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police déploient les équipements appropriés pour soutenir les CME, les exigences en matière de capacités et de fréquences sont incluses dans l'état des besoins des différentes unités ou communiquées lors des discussions initiales avec un pays fournisseur de contingents ou de personnel de police sur le déploiement d'une nouvelle unité ou le déploiement de matériel appartenant aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour une unité existante. Le Bureau des affaires militaires doit obtenir ces informations auprès de la mission. Si le pays fournisseur de contingents ou de personnel de police n'est pas en mesure de fournir une capacité de CME de protection des forces dans le cadre de son matériel appartenant aux contingents, il convient d'envisager les mesures suivantes :

- a) Déployer une autre unité s'il s'agit d'un nouveau déploiement.
- b) Contacter le mécanisme de coordination souple pour obtenir le soutien d'un autre État Membre.
- c) Utiliser un contrat commercial de l'ONU, si cette option est disponible, pour fournir le matériel nécessaire.

Pour les options b) et c), il faut veiller à dispenser une formation appropriée à l'utilisation de la CME et à sa maintenance.

²⁷ Les fréquences sont généralement gérées par l'ITU (section des communications).

2.3.6. Infrastructure

L'ONU exige une protection contre les effets de souffle pour tous les bâtiments et enceintes occupés par le personnel des Nations Unies dans les zones présentant des événements menaçants spécifiques liés aux explosifs, telles que les EEI²⁸ et les attaques à l'explosif. Pour l'évaluation de la protection des locaux, le terme « effet de souffle » s'entend d'une explosion et inclut les effets des phénomènes que sont les ondes de choc, les vagues de chaleur, le shrapnel et les explosions de fumées²⁹.

Pour les installations utilisées par les entités civiles des Nations Unies, le Département de la sûreté et de la sécurité est chargé de garantir qu'une protection appropriée soit assurée au moyen d'évaluations, de consultations et de la mise en œuvre de mesures.

Pour les installations militaires, le (la) commandant(e) concerné(e) est responsable.

Néanmoins, l'approche et les compétences spécialisées du Département constituent un bon point de référence pour la mise en œuvre de la protection des infrastructures.

Le Département de la sûreté et de la sécurité est chargé de recenser et d'évaluer tous les événements liés à un effet de souffle touchant les infrastructures des Nations Unies. Pour chaque zone³⁰, le Département élabore et met à jour périodiquement un document de gestion des risques de sécurité en fonction de l'évolution des conditions de sécurité³¹.

Les documents relatifs à la gestion des risques de sécurité sont réservés à l'usage officiel de l'ONU. Pour obtenir la dernière version du document d'une zone spécifique, il convient de contacter le bureau local du Département.

L'Organisation des Nations Unies définit la protection contre les effets de souffle comme la combinaison de toutes les ressources, stratégies et procédures visant à protéger les locaux des Nations Unies contre les incidents produisant des effets de souffle, notamment³²:

- La prévention des effets de souffle, qui comprend toutes les mesures et procédures de gestion des risques de sécurité, y compris la sécurité physique, les procédures de contrôle d'accès et la formation connexe, destinées à réduire la probabilité qu'un incident produisant des effets de souffle n'ait lieu et touche l'ONU.
- L'atténuation des effets de souffle, qui englobe toutes les mesures et procédures de gestion des risques de sécurité visant à réduire les conséquences d'un incident produisant des effets de souffle une fois que celui-ci s'est produit.

Le *Security Management Operations Manual* (Manuel des opérations de gestion de la sécurité) définit, en son chapitre XV intitulé « Guidelines for Blast Protection on UN Buildings », la protection des locaux des Nations Unies contre les effets de souffle³³.

Les lignes directrices précisent que les bâtiments des Nations Unies habités qui sont exposés à des risques d'explosion doivent pour le moins présenter les caractéristiques prévues au niveau de protection III-MOYEN³⁴.

²⁸ Les différents types d'EEI exigent des systèmes de protection différents en matière de sécurité physique. Par exemple, un EEI acheminé par un véhicule (constituant un « véhicule piégé ») nécessite un renforcement du périmètre ; un EEI porté par une personne nécessite des procédures de contrôle d'accès et le durcissement de l'accès des piéton(ne)s ; les mortiers/roquettes nécessitent une protection supérieure/latérale.

²⁹ Système de gestion de la sécurité des Nations Unies, *Security Management Operations Manual*, chap. XV « Guidelines for Blast Protection on UN Buildings » (30 septembre 2020).

³⁰ « Zone » s'entend d'une région présentant des caractéristiques similaires en matière de menace et de risque. Il peut s'agir d'un pays entier ou de régions d'un pays. Il existe actuellement plus de 360 zones de sécurité désignées par le Département de la sûreté et de la sécurité.

³¹ Pour en savoir plus sur le processus de gestion des risques de sécurité, voir *United Nations Security Policy Manual on Security Risk Management*. Disponible à l'adresse https://www.un.org/en/pdfs/undss-unsms_policy_ebook.pdf.

³² Système de gestion de la sécurité des Nations Unies, *Security Management Operations Manual*, chap. XV « Guidelines for Blast Protection on UN Buildings » (30 septembre 2020).

³³ Système de gestion de la sécurité des Nations Unies, *Security Management Operations Manual* (janvier 2023).

³⁴ La méthode de protection adoptée par l'ONU est basée sur le manuel « UFC 4-010-01 DoD Minimum Antiterrorism Standards for Buildings » du Département de la Défense des États-Unis d'Amérique (2020).

Le niveau de protection est le degré de protection d'un bien (par exemple, une personne, un équipement, un objet) contre les blessures ou les dommages causés par un incident produisant des effets de souffle. À chaque niveau de protection correspond une catégorie de dommages de niveau équivalent³⁵. Ces systèmes équivalents permettent une analyse cohérente de l'estimation des dommages survenus dans les locaux des Nations Unies.

On trouvera dans le tableau suivant un résumé des niveaux de protection³⁶ :

Niveau de protection	Catégorie de dommages	Brève description	Effondrement d'un bâtiment	Acceptabilité selon l'ONU
En deçà des normes antiterroristes	A	Dommages importants et/ou effondrement de la structure	De 100 % à 75 %.	Inacceptable
I - Très faible	B	Dommages structurels importants, nécessitant la démolition	De 75 % à 25 %	Inacceptable
II - Faible	Cb	Dommages modérés, réparation économique impossible	De 25 % à 0 %	Acceptable si peu probable
III - Moyen	Ca	Dommages mineurs, réparation économique possible	0 %	Acceptable
IV - Élevé	D	Dommages minimes, pas de déformation permanente	0 %	Idéal et souhaitable

Il n'existe pas de distances minimales de sécurité ni de caractéristiques spécifiques pour un bâtiment des Nations Unies. Il est nécessaire de tenir compte des variables d'une attaque à l'explosif, telles que le point de détonation considéré comme probable, le poids estimé de la charge explosive et le type de structure protégé.

Le niveau de protection doit être déterminé par un(e) spécialiste des effets de souffle, après l'évaluation de la vulnérabilité aux effets de souffle des locaux des Nations Unies, qui est une méthode complète et scientifique visant à déterminer la vulnérabilité potentielle des locaux à une explosion, telle que déterminée dans le domaine de la gestion des risques de sécurité, en utilisant une analyse des conséquences des explosions et des procédures d'évaluation de la vulnérabilité structurelle³⁷.

L'objet de l'évaluation de la vulnérabilité aux effets de souffle est de fournir des informations techniques complètes aux haut(e)s fonctionnaires de l'ONU³⁸ afin qu'ils (elles) puissent prendre des décisions en connaissance de cause sur les mesures et procédures appropriées de gestion des risques de sécurité, en fonction du niveau de vulnérabilité évalué des locaux des Nations Unies aux scénarios d'explosion possibles déterminés dans le domaine de la gestion des risques de sécurité. De cette manière, l'évaluation de la vulnérabilité aux effets de souffle aide les hauts fonctionnaires de l'ONU à déterminer le montant des investissements nécessaires pour chaque site eu égard à la valeur des pertes potentielles.

L'évaluation de la vulnérabilité aux effets de souffle, réalisée par un(e) spécialiste du Département de la sûreté et de la sécurité ou par un(e) professionnel(le) qualifié(e) engagé(e) par le Système de gestion de la sécurité des Nations Unies, est effectuée périodiquement et mise à jour en conséquence par le personnel du Département de la sûreté et de la sécurité.

³⁵ Les catégories de dommages ont été élaborées par Jarrett (1968) et révisées par Gilbert, Lees et Scilly (1994), et le système de catégories, tel que présenté dans le document « IATG 01.80 Formulae for Ammunition Management », est accepté dans le monde entier par la communauté scientifique. Disponible à l'adresse <https://unsafeguard.org/>.

³⁶ Système de gestion de la sécurité des Nations Unies, *Security Management Operations Manual*, chap. XV « Guidelines for Blast Protection on UN Buildings » (30 septembre 2020).

³⁷ L'analyse des conséquences des explosions est un processus structuré, faisant appel à la science et à l'ingénierie des explosifs, visant à fournir des preuves scientifiques de l'effet potentiel des effets de souffle et de la fragmentation sur les personnes et les biens en cas d'événement explosif délibérément provoqué. L'évaluation de la vulnérabilité structurelle est une approche systématique visant à déterminer les éléments vulnérables d'une structure exposée aux effets de souffle.

³⁸ L'évaluation de la vulnérabilité aux effets de souffle est demandée par une entité des Nations Unies intéressée afin qu'un site spécifique soit analysé. Les haut(e)s fonctionnaires de l'ONU sont considéré(e)s comme les autorités pour des locaux donnés et sont chargé(e)s de prendre des décisions concernant l'utilisation desdits locaux, ainsi que les améliorations à apporter aux mesures d'atténuation recommandées. Les haut(e)s fonctionnaires comprennent notamment les chef(fe)s d'agence, les coordonnateur(rice)s résident(e)s, les responsables désigné(e)s et les représentant(e)s spéciaux(les) du (de la) Secrétaire général(e).

24. Préparation personnelle

2.4.1. Sensibilisation aux risques des engins explosifs

La sensibilisation aux EEI, actuellement dispensée dans le cadre de la formation de sensibilisation aux dangers des explosifs, est obligatoire pour l'ensemble du personnel des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police dans le cadre de la formation de base préalable au déploiement.

La sensibilisation aux EEI désigne un ensemble complet d'enseignements théoriques et pratiques sur les EEI, qui peut inclure une évaluation écrite et/ou pratique, visant à fournir des connaissances aux bénéficiaires ou à renforcer leurs connaissances en ce qui concerne les EEI, la menace qu'ils représentent et les mesures de base d'atténuation de cette menace.

Cette formation de base contribue à atténuer la menace EEI et les conséquences des attaques EEI en renforçant la sécurité du personnel et en améliorant la capacité de survie du personnel appelé à opérer dans les environnements où les EEI constituent une menace. À tout le moins, et en fonction de l'environnement local, ces compétences comprennent la capacité de :

- Comprendre les tactiques et les méthodes de mise en place et de déploiement des EEI.
- Comprendre les caractéristiques techniques et la composition d'un EEI et ce à quoi il faut être attentif. Cela peut comprendre une sensibilisation aux signes au sol et la compréhension de la nécessité de connaître les conditions locales typiques et la manière dont il convient de réagir lorsqu'un changement est constaté dans les caractéristiques normales de l'atmosphère.
- Comprendre qu'il importe de ne pas créer des routines dans les activités.
- Planifier efficacement les déploiements dans, vers et à travers des environnements où les EEI constituent une menace.
- Réagir efficacement lorsqu'un EEI est repéré, en comprenant quelles sont les exigences en matière d'évacuation initiale.
- Réagir efficacement à une attaque EEI.
- Signaler la découverte d'un EEI à l'autorité compétente et enregistrer les détails de l'événement.

La formation doit être comprise dans toutes les formations initiales, préalables au déploiement, de remise à niveau et dans la formation continue. Aucun engin explosif actif ou inerte ne doit être manipulé pendant la formation de sensibilisation afin d'éviter tout comportement ou action dangereux de la part du personnel non qualifié en matière de neutralisation des EEI (NEEI). Le fait de ne pas former le personnel correctement peut entraîner des blessures ou des décès.

2.4.2. Formation aux gestes de premiers secours/formation des premier(ère)s intervenant(e)s

Le personnel qui dispense les premiers secours joue un rôle crucial dans le traitement des victimes de traumatismes, en raison de sa proximité et de son accès rapide aux victimes. La capacité d'une personne d'administrer les premiers secours et d'envoyer un message d'alerte adéquat, de contrôler une hémorragie, de maintenir la victime en vie et de la réchauffer dans les « 10 minutes en platine » fait la différence entre la vie et la mort. Cela contribue à une réduction du taux de mortalité des victimes pouvant atteindre 30 %. Dans un contexte tactique, le traitement de la victime ou la capacité de lui dire comment s'aider elle-même est donc essentiel à la réussite de l'opération.



Les traitements prodigués par une personne qui administre les premiers secours réduisent également la nécessité d'un transport rapide vers un centre médical. Dans l'idéal, il est essentiel de garantir l'accès à une capacité chirurgicale et à des produits sanguins dans un délai de deux heures.

Le Programme de formation aux gestes élémentaires de survie de l'Organisation des Nations Unies est un élément obligatoire de l'instruction et de l'entraînement préalables au déploiement de tous les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, qui permet d'acquérir avant le déploiement des connaissances et des compétences de base en matière de gestes de premiers secours³⁹. Pour plus d'informations, voir la section 7.1 (Instruction et entraînement préalables au déploiement).

Figure 2.9
Nécessaire individuel de premier secours



2.5. Éducation aux risques associés aux EEI et renforcement des capacités de lutte contre les EEI

Eu égard à la menace EEI à laquelle la population civile est exposée, mais aussi pour améliorer l'efficacité sur le long terme, une éducation appropriée aux risques associés aux EEI et un renforcement des capacités de lutte contre les EEI sont nécessaires en plus de la préparation du personnel de maintien de la paix en tenue.

« Éducation aux risques associés aux engins explosifs improvisés » s'entend des activités ayant pour but de réduire les risques de décès et de blessure dus aux EEI en sensibilisant aux comportements sûrs et en encourageant ceux-ci. Ces activités comprennent l'échange d'informations avec les populations à risque, la communication de messages de sécurité aux groupes cibles et le soutien à la gestion des risques par la population locale.

La menace EEI peut être statique ou dynamique. L'atténuation de la menace EEI dans chaque situation nécessite une approche spécifique et les messages d'éducation aux risques peuvent varier d'une situation à l'autre.

La nature dynamique de la menace EEI est une caractéristique clé qui différencie l'éducation aux risques associés aux EEI de l'éducation traditionnelle aux risques posés par les mines. La diversité des procédés de fabrication et de placement des engins et leur utilisation dans des contextes asymétriques rendent insuffisantes les méthodes traditionnelles d'éducation aux risques. En effet, il peut être très difficile de définir des EEI spécifiques et d'éduquer les gens à leur sujet comme on le fait pour les mines terrestres. La raison est que l'on peut donner aux EEI l'apparence de tout objet, y compris celle d'articles ménagers sans danger. L'éducation aux risques associés aux EEI doit donc garantir que la population locale appartenant aux communautés touchées soit consciente de ces risques et soit encouragée à se comporter de manière à réduire les risques pour les personnes, les biens et l'environnement. L'objectif est de réduire le niveau de risque de façon à ce que les gens puissent vivre en sécurité et de recréer un environnement dans lequel le développement économique et social puisse se produire sans être entravé ni limité par la contamination par les EEI et les menaces y associées.

³⁹ Manuel de soutien sanitaire pour les missions des Nations Unies, 4^e édition.

Figure 2.10
Éducation aux risques associés aux EEI



L'éducation aux risques associés aux EEI doit être précédée d'une évaluation des risques et d'une analyse du contexte en matière de genre et de diversité et doit être considérée comme faisant partie

intégrante de la planification et de la mise en œuvre au niveau des opérations et des tâches. Il peut s'agir d'une activité autonome, mais, dans la mesure du possible, elle devrait être dispensée à l'appui d'autres activités touchant à l'atténuation de la menace EEI et à la lutte antimines et conjointement avec ces activités. Les programmes et les projets peuvent être mis en œuvre dans des situations d'urgence, de transition ou de développement. Si elles sont bien menées, les campagnes d'éducation aux risques associés aux EEI peuvent décourager l'utilisation future de ces engins en les présentant comme des armes aveugles. Toutefois, les messages d'éducation aux risques associés aux EEI ne doivent pas être perçus comme ayant des motifs politiques ou donner l'impression que l'entité responsable de cette éducation est partie prenante dans le conflit. Cette éducation peut également soutenir la collecte d'informations et contribuer à l'évaluation de la classification technique et tactique des effets d'une menace d'attaque à l'EEI, qui peut varier en fonction de l'emplacement de l'engin ou des engins et de leur type.

Dans les cas où la neutralisation des EEI (NEEI) n'est pas possible ou n'a pas commencé, l'éducation aux risques EEI peut être intégrée à un programme scolaire et être gérée et contrôlée de manière indépendante par les autorités éducatives.

Le personnel de maintien de la paix en tenue, en coopération avec d'autres entités des Nations Unies qui mènent des activités d'information appropriées auprès des populations respectives, doivent tirer parti des possibilités existantes pour informer la population de la menace EEI existante et mener des actions d'éducation aux risques de manière séquentielle ou coordonnée. Les thèmes à aborder sont les suivants :

- Dangers des EEI.
- Comment repérer les EEI.
- Comment identifier les personnes associées au système EEI.
- Précautions à prendre et comportements à avoir pour atténuer la menace.
- Mesures nécessaires en cas de blessures éventuelles.
- Signalement des incidents pertinents/accessibilité des installations des Nations Unies.
- Assistance que les Nations Unies peuvent apporter.

L'éducation aux risques devrait toujours aller de pair avec l'offre de transmettre les connaissances existantes et de promouvoir cette mesure afin de maximiser les effets.

Outre la population civile, il convient de mobiliser toutes les autorités et agences locales aux fins d'un potentiel renforcement des capacités. Un plan approprié pour la conception par étapes devrait comprendre une analyse visant à établir quelles sont les régions particulièrement touchées et quels sont les acteurs qui ont le plus besoin d'aide et qui sont à même d'avoir le plus grand effet multiplicateur.

Le renforcement des capacités est la meilleure garantie à long terme de la durabilité de l'effort d'atténuation de la menace EEI déployé par les Nations Unies dans la zone de la mission. Toutes les composantes de la mission s'efforcent d'établir et/ou de renforcer la capacité de l'État hôte à réagir aux incidents EEI et à enquêter sur ceux-ci.

Dans les environnements de maintien de la paix où la menace EEI est élevée, le renforcement des capacités et des moyens locaux dans le domaine de la lutte contre les EEI doit être considéré comme une priorité dans les discussions menées avec les autorités de l'État hôte sur la réforme de la défense et de la police. En outre, cet effort de renforcement des capacités doit être inclus dans les plans de développement et de réforme afin de favoriser un sentiment d'appropriation locale et d'attirer des financements provenant à la fois du budget de l'État et de l'aide bilatérale ou multilatérale.

Il est peu probable que l'on parvienne d'emblée à atténuer totalement la menace EEI, car cela nécessite une approche globale, telle que décrite dans la stratégie de l'ONU relative à la lutte contre les EEI⁴⁰. Toutefois, certaines structures devront être en place pour que le gouvernement hôte soit en mesure de reproduire les axes d'action visant à atténuer la menace EEI, qui peuvent faire intervenir une combinaison d'agences militaires et civiles. Les commandant(e)s doivent donc être prêt(e)s à faire en sorte que les forces locales soient organisées, entraînées et, si possible, équipées pour opérer dans un environnement où les EEI représentent une menace et qu'elles aient la capacité de former d'autres personnes.

Le renforcement des capacités des forces de sécurité du gouvernement hôte en matière d'atténuation de la menace EEI devrait être planifié dès le départ, conformément à la politique de diligence raisonnable en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes⁴¹, qui inclut l'élaboration d'une évaluation des risques susceptible d'éclairer davantage le soutien apporté par l'ONU aux forces de sécurité du gouvernement hôte, y compris l'encadrement, la formation et l'appui technologique.

L'objectif à long terme des efforts de renforcement des capacités devrait être la mise en place d'une masse critique de spécialistes locaux qui assumeront la responsabilité de la lutte contre les menaces EEI. Il peut s'agir de la formation théorique et pratique de spécialistes des explosifs et d'agent(e)s de police à la collecte de preuves, à la conduite d'analyses et à la formulation de conclusions sur les incidents liés aux engins explosifs. En outre, les efforts de renforcement des capacités devraient faciliter les enquêtes et les poursuites et soutenir l'élaboration d'instructions permanentes pour la stratégie nationale de lutte contre les EEI, la formulation d'un cadre juridique et la formation des institutions législatives. Ce cadre normatif et réglementaire devrait être élaboré en conformité avec les normes en matière de droits humains et de droit humanitaire, les meilleures pratiques en matière d'opérations de maintien de l'ordre et l'application des droits humains dans la lutte antiterroriste et les conflits armés internationaux et non internationaux.

⁴⁰ Strategy on Counter Improvised Explosive Device (C-IED) for Peacekeeping Operations (Stratégie de lutte contre les engins explosifs improvisés dans les opérations de maintien de la paix).

⁴¹ Politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.

26. Soutien au gouvernement hôte

La participation du gouvernement hôte à l'atténuation de la menace EEI peut aller d'une capacité opérationnelle totale à une capacité opérationnelle extrêmement limitée. Dans le premier cas, le gouvernement hôte peut exercer toutes ses responsabilités, tandis que dans le second, les Nations Unies doivent fournir le soutien approprié.

L'approche de l'atténuation de la menace EEI doit être établie conformément aux dispositions légales du gouvernement hôte, en particulier en ce qui concerne les exigences relatives à la collecte de preuves physiques et numériques pouvant être utilisées devant les tribunaux et à l'enregistrement des déclarations.

Les forces de sécurité du gouvernement hôte peuvent être précieuses tant pour le renseignement dans les opérations de maintien de la paix que pour la compréhension de l'environnement opérationnel. Il se peut qu'elles soient déjà dotées d'une capacité interne de lutte contre les EEI. Leur participation aux activités d'atténuation de la menace EEI est essentielle et peut être particulièrement utile pour perturber les activités du réseau. Diverses modalités de coopération entre les opérations de maintien de la paix et le gouvernement hôte peuvent être envisagées dans le cadre du mandat de la mission et conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Les risques doivent être évalués afin d'éviter d'exposer le personnel de maintien de la paix des Nations Unies à des risques inutiles s'agissant de la participation du gouvernement hôte aux activités visant à « mettre en échec l'engin » et à perturber les réseaux EEI. La participation des forces du gouvernement hôte aux activités d'atténuation de la menace EEI peut avoir un effet stabilisateur sur la population.

Conformément à la législation du pays hôte, le processus des Nations Unies relatif à l'exploitation des EEI peut soutenir le gouvernement hôte dans ses poursuites et conférer ainsi une légitimité à son processus judiciaire.

La mission de maintien de la paix des Nations Unies doit comprendre les objectifs opérationnels et stratégiques du gouvernement hôte. Elle doit également tenir compte des incidences économiques de l'atténuation de la menace EEI ainsi que des activités des ONG.

3. Organisation de l'atténuation de la menace EEI (rôles et responsabilités)

Le présent chapitre traite principalement de l'organisation des composantes militaire et policière d'une mission de maintien de la paix. L'organisation du quartier général militaire est décrite dans le *Manuel des quartiers généraux et des états-majors militaires déployés dans les missions des Nations Unies*, tandis que la structure de la composante de police d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies est basée sur les dispositions énoncées dans la politique du Département des opérations de paix relative à la police des Nations Unies. De manière générique, les responsabilités de l'U1 (personnel) et de l'U4 (logistique) peuvent être assumées par le pilier administratif, tandis que toutes les autres responsabilités peuvent être assumées par le pilier opérationnel.

3.1. Commandant(e)s

Les commandant(e)s, à tous les niveaux, jouent un rôle essentiel dans l'atténuation de la menace EEI. Ils (elles) doivent faire en sorte qu'une priorité appropriée soit accordée aux efforts d'atténuation de la menace EEI. En outre, ils (elles) doivent garantir des normes élevées en matière d'instruction et d'entraînement préalables au déploiement, de formation dispensée en cours de mission et d'établissement de rapports, afin de doter les subordonné(e)s de l'état d'esprit approprié pour soutenir les activités d'atténuation de la menace EEI. Tou(te)s les commandant(e)s doivent être conscient(e)s que l'atténuation de la menace EEI est l'une des tâches les plus difficiles dans la zone d'opérations, car le danger est difficile à repérer et à combattre.

Les commandant(e)s doivent également faciliter la participation d'autres parties prenantes dans la zone d'opérations afin de mettre en œuvre une approche systématique à l'échelle du système⁴². Ils (elles) sont des acteurs clés de la communication avec le pays hôte et les autres entités des Nations Unies, ainsi qu'avec leurs homologues de la police ou de la composante militaire.

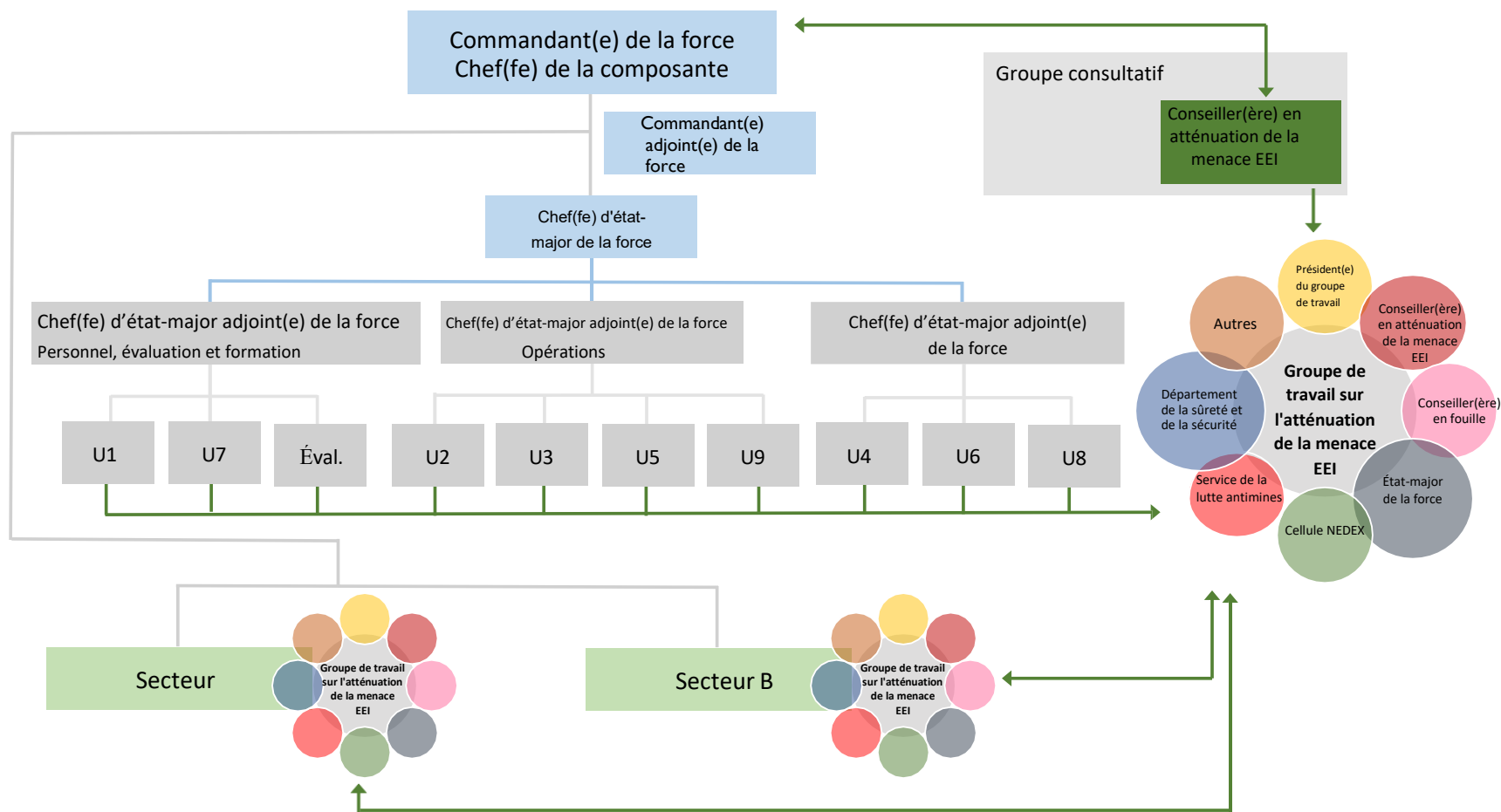
3.2. Spécialiste/conseiller(ère) en atténuation de la menace EEI

La fonction de spécialiste/conseiller(ère) (personnel militaire et de police) en atténuation de la menace EEI relève de l'état-major au niveau du quartier général de la force et des états-majors de secteur. Le (la) spécialiste/conseiller(ère) en atténuation de la menace EEI est un(e) expert(e) en la matière ayant reçu une formation appropriée à l'atténuation de cette menace. Dans l'idéal, le (la) spécialiste/conseiller(ère) devrait avoir reçu une formation de conseiller(ère) en fouille ou de spécialiste de la neutralisation d'explosifs ou d'EEI. Au sein de la composante de police, le (la) spécialiste/conseiller(ère) en atténuation de la menace EEI rend compte au (à la) chef(fe) adjoint(e) de la police délégué(e) aux opérations.

⁴² Strategy on Counter Improvised Explosive Device (C-IED) for Peacekeeping Operations.

La tâche du (de la) spécialiste/conseiller(ère) en atténuation de la menace EEI, qui peut être une personne ou une cellule de conseil et de planification, dépend de la taille de la mission et de l'ampleur de la menace. Dans l'idéal, un(e) conseiller(ère) en atténuation de la menace EEI devrait être recruté(e) pour chacun des niveaux, depuis l'unité jusqu'au quartier général de la force, afin de faciliter une approche coordonnée dans l'ensemble de la force. Lorsque le personnel adéquat fait défaut ou que d'autres contraintes ne le permettent pas, la fonction peut être déléguée à la cellule NEDEX.

Figure 3.1
 Organisation de l'atténuation de la menace EEI



Le rôle des spécialiste/conseillers(ères) en atténuation de la menace EEI est de coordonner tous les efforts d'atténuation de cette menace. Le (la) spécialiste désigné(e) conseille le (la) commandant(e), assure la coordination avec le groupe de travail sur l'atténuation de la menace EEI, le personnel, la force et la police de la manière la plus efficace possible dans l'exercice de cette fonction.

Le (la) spécialiste/conseiller(ère) chargé(e) de l'atténuation de la menace EEI coordonne la planification avec la mise en œuvre des mesures d'atténuation de la menace EEI dans la zone de la mission au sein de la composante militaire et de la composante de police et assure la liaison avec les autres entités et acteurs des Nations Unies dans la zone d'opérations.

En étroite coordination avec les expert(e)s en la matière, le (la) conseiller(ère) a notamment pour tâches de :

- Conseiller et d'assister le (la) commandant(e) sur toutes les questions relatives à l'atténuation de la menace EEI.
- Contrôler et de coordonner les opérations de lutte contre les EEI dans la zone de la mission.
- Conseiller sur les mesures de protection physique appropriées à prendre sur le terrain.
- Conseiller sur les questions de protection de la force touchant aux CME.
- Contrôler que les incidents sont signalés correctement et, si nécessaire, fournir une formation supplémentaire pour garantir que tou(te)s les contributeur(rice)s répondent aux exigences.
- Apporter un appui en vue de réduire les éventuels doublons dans les rapports afin de contribuer le mieux possible à donner une image commune de la situation opérationnelle.
- Fournir des conseils sur l'élaboration de documents d'orientation spécifiques aux missions sur l'atténuation des menaces EEI, par exemple des instructions permanentes.
- Assurer la liaison avec toutes les unités et tou(te)s les commandant(e)s d'unité du personnel en tenue hors contingents et unités de police constituées afin de comprendre leur niveau de formation, de soutenir les activités visant à maintenir leur formation ou à l'adapter aux besoins opérationnels actuels et de contribuer à l'évaluation de la performance.
- Mettre à jour les informations sur les risques liés aux EEI et aux explosifs.
- Aider les responsables des autres quartiers généraux de la zone de la mission à planifier l'atténuation de la menace EEI, si cela leur est demandé.
- Fournir des conseils sur les procédures d'exploitation technique appropriées.

3.3. Conseiller(ère) en fouille

La fouille est une capacité opérationnelle essentielle, qui est étroitement liée à la neutralisation des explosifs et munitions, ainsi qu'à la protection de la force ; toutefois, la fouille est utile dans tout l'éventail des opérations des Nations Unies et peut faciliter la production des effets stratégiques de la mission.



Les capacités militaires en matière de fouille sont développées pour localiser et détecter les menaces dissimulées au moyen de procédures systématiques et de techniques de détection appropriées. La capacité de fouille passe par des interventions à plusieurs niveaux, adaptées en fonction de la menace et du type de cible. Tous les pays fournisseurs de contingents au sein de toutes les unités des Nations Unies devraient avoir une connaissance de base de cette capacité de fouille.

La fouille est une capacité qui peut servir dans tous les environnements opérationnels. Les capacités de fouille peuvent être orientées en fonction des résultats du processus décisionnel, à la fois dans le cadre d'une planification

générale et d'une planification plus large de la fouille, et adaptées aux besoins spécifiques de l'opération. La fouille ne vise pas seulement à appuyer directement les opérations des Nations Unies. Elle peut également appuyer :

- La protection des civils dans les opérations d'aide humanitaire (y compris les secours en cas de catastrophe).
- La protection de la force (y compris les opérations de patrouille et de convoi).
- La réduction de la menace.
- Le soutien aux forces de sécurité de l'État hôte.

Les conseillers(ères) en fouille sont des spécialistes à tous les niveaux de commandement, qui fournissent des conseils et aident à planifier les activités de fouille. Le (la) conseiller(ère) en fouille doit être au fait de toutes les politiques et doctrines pertinentes pour conseiller correctement le (la) commandant(e) de la force, le (la) commandant(e) du secteur ou de l'unité dont il (elle) relève, ainsi que l'ensemble de son personnel, sur toutes les questions touchant à la fouille.

Dans la mesure du possible, le rôle du (de la) conseiller(ère) en fouille devrait être dévolu dans le cadre d'une mission des Nations Unies. Cette considération est nécessaire pendant la phase de constitution de la force d'une mission ou en cas de modification de l'évaluation de la menace de la mission nécessitant une reconfiguration afin d'inclure des rôles de conseiller(ère) en fouille.

Au minimum, il devrait y avoir un(e) conseiller(ère) en fouille au niveau du quartier général de la force. Dans certaines circonstances, le rôle peut être double : les tâches de conseiller(ère) en atténuation de la menace EEI peuvent s'accompagner de tâches de conseiller(ère) en fouille.

Un(e) conseiller(ère) en fouille doit avoir les qualifications requises en matière de fouille spécialisée et avoir une expérience appropriée dans la fourniture de conseils en fouille au niveau de l'état-major.

Le (la) conseiller(ère) en fouille travaille dans le domaine de la planification afin de déterminer l'effet requis, la menace présente et introduire les données principales de la planification de la fouille dans le cycle de planification opérationnelle afin de déterminer la meilleure solution pour accomplir une mission donnée. Le (la) conseiller(ère) en fouille est chargé(e) :

- De fournir des conseils aux spécialistes du génie de la force ou aux commandant(e)s d'unité sur la capacité de fouille et le déploiement, selon le niveau auquel il (elle) opère.
- De prioriser et de coordonner les questions relatives à la fouille avec l'État hôte et les ONG, s'il y a lieu.
- De synchroniser et d'aligner les capacités de fouille et les réponses disponibles dans l'ensemble de la zone d'opérations.
- De fournir un appui au cycle du renseignement et de l'exploitation au moyen d'évaluations de menaces fondées uniquement sur la fouille et de l'identification des TTP de l'adversaire.
- De déterminer les moyens de fouille les plus appropriés pour une tâche donnée en comprenant les capacités, les responsabilités et l'appui requis pour les moyens de fouille.
- De mener des activités d'estimation et de planification de la fouille, en fonction des menaces, de l'intention et des capacités de l'auteur, avant d'élaborer des instructions destinées à un commandant(e) d'équipe de fouille ou à des équipes de fouille⁴³.
- De soutenir et de conseiller le (la) commandant(e) de l'équipe de fouille dans ses activités de fouille.
- D'assurer parfois, dans le cadre d'opérations de fouille complexes et de grande envergure, la coordination de plusieurs équipes de fouille.
- D'organiser le debriefing à l'intention du personnel et des équipes de fouille, s'il y a lieu.
- D'évaluer et d'adapter les opérations de fouille et les TTP sur la base d'une analyse des enseignements tirés.

⁴³ Voir l'annexe B pour des informations détaillées sur les équipes de fouille et les commandant(e)s de fouille.

3.4. Groupe de travail sur l'atténuation de la menace EEI

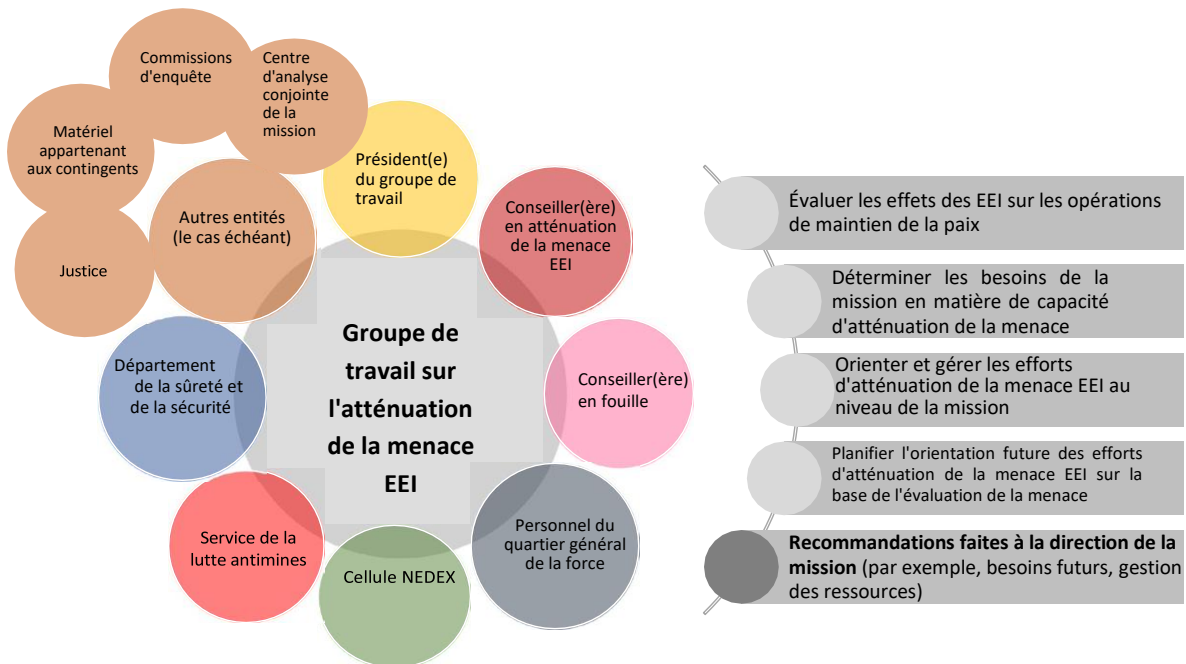
Quelle que soit la menace, le (la) commandant(e) de la force doit créer un groupe de travail sur l'atténuation de la menace EEI, composé de haut(e)s responsables de la mission, afin d'élaborer des mesures d'atténuation de la menace EEI conformément au mandat de la mission. Il convient d'utiliser la stratégie pour diriger, orienter et gérer les efforts d'atténuation de la menace EEI déployés par la mission.

Le groupe de travail sur l'atténuation de la menace EEI soutient la prise de décision, la supervision et la bonne gouvernance, en garantissant une approche à l'échelle de la mission. Il facilite un partage efficace des informations entre les différentes entités de la mission et les parties prenantes nationales et internationales concernées. En outre, il offre un cadre dans lequel les conclusions et les recommandations (par exemple les évaluations, les résultats des enquêtes, les examens indépendants et les enseignements tirés) peuvent être évalués et classés par ordre de priorité, transformés en produits relatifs à l'atténuation de la menace EEI et soumis à la direction de la mission pour qu'elle prenne une décision à leur sujet. Une fois approuvées, les recommandations doivent être diffusées et mises en œuvre dans l'ensemble de la mission.

La composition du groupe de travail sur l'atténuation de la menace EEI peut varier en fonction de la taille de la mission, des ressources disponibles et du niveau de menace dans l'environnement de la mission. Si la menace est faible, les travaux du groupe de travail peuvent être réduits au minimum. Toutefois, il est essentiel de suivre l'évolution de la situation dans le domaine des EEI, ainsi que de la gestion des engins explosifs ou des armes, afin de repérer les tendances possibles à un stade précoce. Par exemple, si la situation générale en matière de sécurité se détériore dans une zone d'opérations, il peut arriver que les dépôts de munitions ou d'armes ne soient plus surveillés et que la situation soit exploitée par des groupes pour acquérir du matériel afin de fabriquer des EEI. En conséquence, il importe de surveiller les incidents en permanence afin de repérer les tendances à un stade précoce.

Figure 3.2

Groupe de travail sur l'atténuation de la menace EEI



Selon la situation sur le terrain, le groupe de travail sur l'atténuation de la menace EEI peut être élargi pour améliorer la gestion des tâches aux différents niveaux :

- Comité directeur de la lutte contre les EEI (prise de décision au niveau stratégique par les haut(e)s responsables de la mission).
- Groupe de travail sur la lutte contre les EEI (forum désigné au niveau opérationnel pour coordonner et élaborer des propositions de stratégies, de politiques et d'activités de lutte contre les EEI et préparer la prise de décision du comité directeur).
- Force opérationnelle de lutte contre les EEI (de niveau tactique/technique, chargée notamment de l'analyse des incidents en cours et de la planification des activités relatives aux engins explosifs).

Le groupe de travail sur l'atténuation de la menace EEI peut être reproduit au niveau régional ou être complété par d'autres entités de niveau tactique ou technique (par exemple un groupe de travail sur l'exploitation) qui contribuent au groupe de travail sur l'atténuation de la menace EEI. Toutefois, le groupe de travail sur l'atténuation de la menace EEI peut être composé de personnes ou d'entités figurant dans les ronds de la figure 3.2. Un échange régulier, qui peut être virtuel s'il ne peut avoir lieu autrement, doit être programmé pour favoriser l'émergence d'une culture ou d'un état d'esprit approprié.

3.5. Cellule de neutralisation des explosifs et munitions (NEDEX)

La cellule NEDEX est l'entité désignée qui assure le contrôle opérationnel, la planification et les services administratifs liés aux opérations NEDEX pour les unités NEDEX affectées dans une zone de responsabilité désignée. C'est l'autorité responsable de la force pour l'attribution des tâches NEDEX et NEEI ; elle reçoit les comptes rendus d'incidents NEDEX communiqués par les unités et les rapports d'incident établis par les unités NEDEX, et assure la programmation et le contrôle des opérations d'élimination dans la zone de responsabilité.

Une cellule NEDEX doit être mise en place au niveau du quartier général de la force et des états-majors de secteur. Selon la taille de la mission, il peut s'agir d'une seule personne ou d'une équipe de personnel qualifié en matière de neutralisation des explosifs et munitions⁴⁴.

Alors que la cellule NEDEX coordonne et documente les opérations quotidiennes des équipes de neutralisation des explosifs, le groupe de travail sur l'atténuation de la menace EEI se concentre davantage sur l'échange d'informations concernant les tendances, les TTP (celles de la mission et celles de l'auteur), etc. Dans une certaine mesure, la cellule NEDEX assume le rôle de l'U3 (opérations), tandis que le groupe de travail sur l'atténuation de la menace EEI remplit les fonctions de l'U5 (planification) et de l'U7 (formation). Il faut donc que le groupe de travail sur l'atténuation de la menace EEI tienne compte des conclusions de la cellule NEDEX et, inversement, que la cellule NEDEX applique les recommandations du groupe de travail sur l'atténuation de la menace EEI.

⁴⁴ Voir le *Manuel à l'usage des unités militaires de neutralisation des explosifs et munitions prenant part à des missions de maintien de la paix des Nations Unies* pour de plus amples informations (par exemple, concernant la structure, les rôles et les responsabilités).

3.6. Le renseignement dans les opérations de maintien de la paix

La compréhension et le renseignement dans les opérations de maintien de la paix (ci-après « PKI » pour « peacekeeping-intelligence ») sont essentiels pour appréhender l'environnement opérationnel et rendre possible l'atténuation de la menace EEI. Pour comprendre l'environnement de la menace EEI, chaque mission doit utiliser toute la panoplie de ses entités NEDEX⁴⁵, ainsi que d'autres ressources en personnel et moyens pour déterminer les besoins d'information ; recueillir, rassembler et analyser les informations ; diffuser les produits de PKI auprès des parties prenantes concernées.

Le mécanisme de coordination du PKI au niveau de la mission est l'entité chargée de gérer les produits de PKI dans les missions en supervisant et en dirigeant le cycle de ces produits. Le mécanisme comprend les entités des missions participantes chargées des activités d'acquisition, de compilation, d'analyse et de diffusion des produits de PKI au sein de la mission. Il s'agit notamment des cellules d'analyse conjointe de la mission, des fonctions pertinentes des composantes militaire et policière, du Département de la sûreté et de la sécurité et des composantes civiles, y compris la composante Droits humains⁴⁶.

L'objectif du mécanisme est de rendre opérationnel le contrôle et la direction centraux du système de PKI de la mission en alignant les activités d'acquisition et d'analyse de toutes les entités participantes de la mission sur les exigences des haut(e)s responsables de la mission. Le mécanisme doit également rendre opérationnels les cadres appropriés de contrôle et de responsabilité dans la gestion des processus de la mission relatifs au PKI. Les fonctions du mécanisme sont de préférence coordonnées par les chef(fe)s d'état-major des missions qui assurent la présidence⁴⁷ du mécanisme. Dans certaines missions, la cellule d'analyse conjointe de la mission joue un rôle de premier plan dans le mécanisme qui dirige et supervise le cycle du PKI au sein de la mission. La cellule gère les besoins en PKI du (de la) chef(fe) de la mission et de l'équipe de direction de la mission en élaborant un plan d'acquisition d'informations de la mission. Le plan est élaboré en compilant et en analysant toutes les sources d'information et en détectant les menaces et les autres défis susceptibles d'entraver l'exécution du mandat. La cellule acquiert et analyse des informations de sources multiples afin de préparer des analyses et des évaluations intégrées à moyen et long terme pour la planification stratégique, opérationnelle et d'urgence, la prise de décision et la gestion de crise.

Le renseignement technique dans les opérations de maintien de la paix (ci-après « TPKI » pour « technical peacekeeping-intelligence »)⁴⁸, un sous-ensemble du PKI, est une méthode d'acquisition très technique et hautement spécialisée qui nécessite souvent des connaissances spécialisées en matière d'acquisition ainsi qu'une exploitation et une analyse techniques et scientifiques. Les activités d'exploitation du TPKI comprennent l'acquisition, la compilation et l'analyse d'informations techniques, tactiques et scientifiques. L'ONU n'utilise pas le TPKI ni tout autre processus associé pour soutenir les opérations d'individus ou de groupes extérieurs aux Nations Unies, à moins que cela ne soit explicitement mentionné et demandé dans le mandat de la mission. Il importe que les activités d'exploitation soient menées de manière continue et itérative afin de fournir des produits de PKI exacts, d'élaborer des contre-mesures efficaces et de contribuer à des poursuites efficaces, en ligne notamment avec la résolution 2589 (2021), dans laquelle le Conseil de sécurité a demandé que les auteurs de

⁴⁵ Cellule d'analyse conjointe de la mission, section U2 de la force, groupe de la police des Nations Unies chargé du renseignement criminel, Département de la sûreté et de la sécurité, Centre d'opérations conjoint.

⁴⁶ *Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix.*

⁴⁷ Politique sur le renseignement dans les opérations de maintien de la paix (2019.08) et *Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix.* Le (la) chef(fe) de mission nomme à la présidence du mécanisme de coordination du renseignement dans les missions de maintien de la paix une personnalité civile – de préférence le (la) chef(fe) d'état-major de la mission –, qui sera le (la) principal(e) intermédiaire chargé(e) de faire le trait d'union entre les processus décisionnels des haut(e)s responsables et le cycle du PKI de la mission. Si la fonction de mécanisme est assurée par la cellule d'analyse conjointe de la mission, c'est le (la) chef(fe) de cette cellule qui préside le mécanisme.

⁴⁸ Ligne directrice sur le renseignement technique dans les opérations de maintien de la paix (TPKI) (en cours d'élaboration).

meurtre et de tous actes de violence dirigés contre les membres du personnel des Nations Unies servant dans les opérations de maintien de la paix soient amenés à répondre de leurs actes.

Le renseignement technique sur les armes dans les opérations de maintien de la paix s'entend du PKI dérivé des processus et des capacités qui collectent, exploitent et analysent les systèmes d'armes des menaces asymétriques pour permettre la protection de la force, le soutien aux poursuites et la perturbation des réseaux de menaces⁴⁹.

3.7. Personnel

Dans le cadre de l'approche systématique appliquée à l'ensemble du système pour atténuer la menace EEI, toutes les branches du personnel sont appelées à apporter leur contribution. Une mise en œuvre réussie n'est possible que si les activités ne se limitent pas au PKI (U2) ou aux opérations (U3).

Les principes décrits dans la présente section s'appliquent, *mutatis mutandis*, au personnel de la composante de police. Au sein de la composante de police, le (la) chef(fe) adjoint(e) de la police délégué(e) aux opérations supervise l'axe de travail sur l'atténuation de la menace EEI, avec l'aide de la cellule de planification de la police, du (de la) Coordonnateur(rice) des unités de police constituées, du (de la) spécialiste/conseiller(ère) en atténuation de la menace EEI, du (de la) spécialiste/coordonnateur(rice) des politiques et des meilleures pratiques de la police et du (de la) responsable de la coordination de la formation. Dans les environnements où la police des Nations Unies participe au renforcement des capacités de lutte contre les EEI et au développement des services de police de l'État hôte, le (la) chef(fe) adjoint(e) de la police chargé(e) du renforcement et du développement des capacités est responsable de la fourniture de cette assistance policière.

Dans les paragraphes suivants, des exemples de tâches ayant trait spécifiquement à l'atténuation de la menace EEI sont présentés par service d'état-major⁵⁰. Le choix des possibilités ne doit pas se limiter aux exemples donnés ici. Dans l'esprit de l'atténuation de la menace EEI, il est permis et même souhaitable de faire preuve d'autant de créativité que les auteurs. En général, les idées et les approches peu conventionnelles sont souvent plus efficaces que les mesures connues. La raison en est que dans la plupart des missions, les TTP, ainsi que les pratiques des militaires et de la police, sont évaluées par les auteurs, et l'on peut donc supposer que la plupart des mesures d'atténuation sont bien connues.

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ *Manuel des quartiers généraux et des états-majors militaires déployés dans les missions des Nations Unies.*

U1 - Personnel et administration

- Vérifier et s'assurer que l'ensemble du personnel a suivi, avant la procédure d'arrivée, l'instruction et l'entraînement préalables au déploiement, qui sont obligatoires, en particulier la séance de sensibilisation aux dangers des explosifs et la formation aux gestes de premier secours.
- S'assurer que les postes essentiels pour la réussite de l'atténuation de la menace EEI sont pourvus et, si possible, que les procédures de transfert de responsabilités se font en personne.
- S'assurer que le personnel essentiel de la mission est recruté en étroite coordination avec le Siège de l'ONU.

U2 – Renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix

- Soutenir la définition des besoins de PKI prioritaires et des autres besoins de PKI en ce qui concerne l'atténuation de la menace EEI.
- Faire en sorte que les activités d'acquisition d'informations soient menées à l'appui des exigences de la mission et de la force en ce qui concerne l'atténuation de la menace EEI.
- Gérer le cycle du PKI militaire, conformément à la politique sur le PKI du Département des opérations de paix et au *Manuel des quartiers généraux et des états-majors militaires déployés dans les missions des Nations Unies*, en couvrant les phases de direction, d'acquisition, d'analyse et de diffusion. Ces activités visent à assurer que la prise de décision du commandement de la force soit pleinement soutenue par des produits de PKI opportuns, succincts et pertinents relatifs à l'atténuation de la menace EEI.
- Élaborer et mettre à jour le plan d'acquisition d'informations et l'analyse de l'environnement opérationnel.
- Fournir en temps voulu des informations précieuses et des produits de TPKI à partir de tâches d'exploitation menées à la suite d'incidents EEI.
- Faire en sorte que les informations relatives aux TTP des adversaires et à l'emploi des EEI en général, qui sont versées au processus des enseignements tirés de l'expérience, soient utilisées pour adapter les exigences en matière de formation afin de maintenir l'état de préparation des unités et de réduire au minimum les risques encourus par la force.

U3 - Opérations

- Faire en sorte que tous les plans de protection des forces tiennent dûment compte des menaces EEI.
- Faire en sorte que tous les mouvements de membres des contingents dans un environnement présentant une menace dont le niveau est compris entre moyen et élevé soient effectués avec une capacité NEDEX organique ou soient soutenus par une unité NEDEX.
- Garantir le maintien d'une unité NEDEX en tant que réserve opérationnelle à même d'être utilisée pour les opérations à haut risque ou en cas d'urgence, si possible avec des moyens aériens.
- Garantir la disponibilité d'une capacité d'évacuation sanitaire primaire (EVASAN primaire) lors de l'exécution d'opérations présentant une menace dont le niveau est compris entre moyen et élevé.
- Garantir la disponibilité d'une force d'intervention rapide en cas d'opération menée en présence d'une menace dont le niveau est compris entre moyen et élevé.
- Faire en sorte que tous les agent(e)s de permanence/de garde connaissent les formats de compte rendu.
- Garantir une bonne gestion de l'information et des connaissances concernant la menace EEI actuelle.
- Faire en sorte que tous les produits de l'état-major [par exemple, les ordres d'opérations (OPORD) ou le concept général d'opérations (CONOPS)] couvrent l'atténuation des menaces EEI et soient régulièrement mis à jour.

- Si elles ne font pas l'objet d'un service indépendant, synchroniser les opérations aériennes avec le service d'état-major Opérations et assurer la coordination avec l'U-2 ou le centre d'information et de transmissions afin de profiter des moyens de reconnaissance et de surveillance, d'obtenir des informations sur les itinéraires, les points de vulnérabilité et les patrouilles d'appui aérien, etc.
- Garantir la coordination avec la cellule des opérations d'information pour soutenir les efforts d'atténuation de la menace EEI.
- Garantir la coordination des activités EEI avec la composante Police et d'autres entités, s'il y a lieu.
- Garantir la coordination avec l'équipe du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, si elle fait partie de la mission, afin de partager les informations sur les activités dans cette zone avec d'autres composantes, étant donné que la collecte d'armes et de munitions constitue une source potentielle pour la fabrication d'EEI.
- Garantir la coordination avec la composante Droits humains sur l'enregistrement des victimes et toute information relative aux armes explosives recueillie au cours des enquêtes.
- Fournir à la cellule de formation des informations sur les besoins opérationnels afin de déterminer les domaines à privilégier pour la formation EEI.
- Planifier les ressources nécessaires pour la formation EEI en fonction du mandat de la mission, sans nuire à l'état de préparation opérationnelle.
- Garantir la coordination avec les installations d'entraînement, les champs de tir, la gestion des munitions et des équipements et les autres ressources utilisées pour la formation dispensée en cours de mission.
- Fournir des informations sur les aspects tactiques et techniques des TTP relatives aux EEI.
- Assurer la coordination concernant les aspects de la protection de la force qui ont trait aux CME.

U-4 Logistique

- Garantir, en étroite coordination avec le Département de l'appui opérationnel, la disponibilité du matériel nécessaire.
- Faire en sorte que le matériel ou les véhicules endommagés ou détruits soient remplacés dans les meilleurs délais.
- Prévoir des itinéraires de transport de substitution.
- Prévoir des moyens de transport de substitution (par exemple, des moyens aériens).
- Prévoir d'autres méthodes d'approvisionnement (parachutage ou utilisation de drones aériens) si nécessaire.
- Faire en sorte que tous les membres du personnel soient équipés d'un nécessaire individuel de premiers secours ou d'une trousse de premiers secours individuelle.

Le (la) technicien(ne) munitions hors classe ou le (la) technicien(ne) munitions rend compte au (à la) Chef(fe) de l'unité de gestion des armes et des munitions de l'enregistrement, de la vérification et de la déclaration des munitions et des dépôts de munitions dans la mission et constitue la principale source de conseils techniques sur les questions de sûreté des munitions⁵¹. Il(elle) fournit un appui au stockage des dispositifs qui ont été mis hors d'état de fonctionner. Par conséquent, ces technicien(ne)s ne devraient pas être employé(e)s à des fonctions secondaires, par exemple en tant que conseiller(ère)s en atténuation des menaces EEI ou que formateur(trice)s.

⁵¹ *Manuel des quartiers généraux et des états-majors militaires déployés dans les missions des Nations Unies.*

U5 - Planification

- Élaborer un plan à moyen ou long terme sur la manière d'atténuer efficacement la menace EEI dans la zone d'opérations grâce à des efforts de coordination. Étudier les modalités d'atténuation du flux de matériaux associés servant à fabriquer les EEI qui entrent dans la zone d'opérations, et assurer la coordination avec les États voisins et les organismes des Nations Unies.
- Assurer la coordination avec le commandement stratégique concernant une approche globale de la manière de soutenir les actions physiques par des messages appropriés, y compris une planification des interventions d'urgence pour les incidents EEI ayant toutes sortes de conséquences, en particulier pour les déficiences existantes et repérées, afin de contribuer efficacement au plus haut niveau de crédibilité accordée aux Nations Unies.

U6 - Communications

- Soutenir les efforts de collecte concernant les incidents EEI et d'autres données pertinentes.
- Assurer une gestion actualisée des fréquences, y compris en matière de CME, compte tenu des dernières tendances et analyses concernant notamment les EEI radiocommandés.
- Élaborer et diffuser des instructions sur les procédures en cas d'absence de moyens de communication, qui puissent être appliquées dans les cas où la communication n'est pas possible ou n'est pas recommandée.

U7 - Formation

L'U-7 joue un rôle crucial dans la mise en œuvre des directives et des objectifs du (de la) commandant(e) de la force au quartier général de la force. En collaboration étroite avec les cellules des opérations et du PKI, elle assume les responsabilités suivantes :

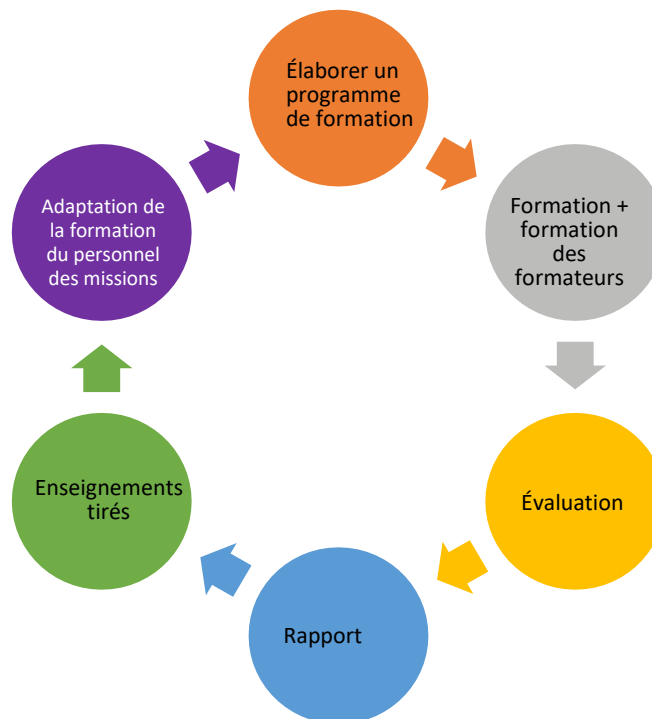
- Élaborer et gérer un programme et des normes efficaces pour la formation dispensée en cours de mission ; fournir une formation adaptée pour tous les niveaux de compétence ; prendre fréquemment en considération les dernières tendances en matière de menaces EEI, afin de maintenir le niveau de formation aussi actualisé que possible.
- Élaborer les plans de formation et les lignes directrices et préparer l'organisation de la formation relative aux EEI.
- Organiser des formations à l'atténuation de la menace EEI, y compris des sessions de formation des formateur(ice)s, par exemple aux fins des formations récurrentes menées dans le cadre d'arrangements avec les contingents.
- Fournir des conseils et un soutien aux états-majors de secteur et aux unités d'atténuation de la menace EEI dans le cadre de l'élaboration de programmes de formation et de la mise à niveau des TTP.
- Effectuer une évaluation de la formation à la NEEI dispensée en cours de mission.
- Évaluer l'état de préparation opérationnelle continue de la force en matière de NEEI.
- Élaborer des rapports d'évaluation de la formation des unités EEI afin d'informer le (la) commandant(e) de la force du niveau de formation acquis par les unités et de cerner les déficiences.
- Élaborer et gérer un processus efficace d'évaluation et d'exploitation des enseignements tirés de l'expérience, tenant compte des TTP et du matériel ; et d'autres propositions de changement connexes pour inclure les possibilités de recevoir un appui de l'extérieur afin d'analyser et de déterminer les capacités qui font défaut et mieux contribuer à la préparation des futures relèves de personnel.
- Définir et mettre à jour les normes de formation relative aux EEI dispensée en cours de mission en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience et l'évaluation de la menace.

Spécialiste des meilleures pratiques

Le/la spécialiste des meilleures pratiques a un rôle particulier à jouer en contribuant activement à l'atténuation de la menace EEI dans le cadre d'une opération de maintien de la paix, mais aussi en échangeant avec d'autres missions des Nations Unies dans la région et en coopérant avec le Siège de l'ONU⁵². Ses fonctions importantes sont notamment les suivantes :

- Être activement en contact avec les unités concernées de façon périodique (par exemple mensuellement) pour obtenir des informations et recueillir les meilleures pratiques concernant les mesures d'atténuation ayant donné de bons résultats, les procédures et les informations relatives aux nouvelles tendances (concernant par exemple la composition des EEI et les matériaux utilisés dans leur fabrication).
- Enregistrer et documenter les informations recueillies.
- Rédiger des rapports sur les meilleures pratiques, assortis de graphiques ou de photos, destinés à l'ensemble du personnel en tenue hors contingents et unités de police constituées et aux contingents, aux autres missions de maintien de la paix dans la région et au Bureau des affaires militaires.
- Publier les rapports sur une plateforme en ligne accessible à l'ensemble de la mission, mais limitée à celle-ci.
- Communiquer les meilleures pratiques recueillies avec d'autres officier(ère)s de l'état-major, en particulier l'U7, afin d'ajuster la formation dispensée en cours de mission.

Figure 3.3
Cycle des meilleures pratiques



⁵² Politique sur la gestion des connaissances et l'apprentissage institutionnel (DPO 2020.11/DPPA 2020.2).

3.8. Liaison

Quelles que soient la structure de commandement et les dispositions prises, une liaison efficace est vitale. Les officier(ère)s de liaison favorisent le partage des connaissances et la compréhension et renforcent la confiance mutuelle et le travail d'équipe.

Pour que cette coordination soit efficace, les missions doivent mettre en place des détachements de liaison, ne serait-ce qu'au niveau du quartier général (et de préférence au niveau des états-majors de secteur). En fonction du mandat, la présence d'autres détachements de liaison dans les états-majors, tels que des attaché(e)s de liaison de groupes signataires d'accords de cessez-le-feu ou d'organisations régionales opérant dans la même zone, peut s'avérer nécessaire. Ces détachements de liaison sont généralement gérés par un(e) officier(ère) de liaison placé(e) sous la direction d'un(e) officier(ère) de liaison en chef.

En fonction du niveau de la menace EEI, il convient d'envisager la mise en place d'officier(ère)s de liaison dans les organisations clés, notamment :

- Les organisations nationales de lutte contre les EEI, partenaires de la mission.
- Le quartier général militaire et le quartier général de la police.
- Les états-majors des composantes de la mission.
- Les quartiers généraux des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.
- Les forces de sécurité du pays hôte.
- Les fonds et programmes des Nations Unies.
- Les autres acteurs dans la zone de la mission ayant des capacités et des connaissances en matière d'atténuation de la menace EEI.

3.9. Secteurs

Chaque opération de maintien de la paix peut élaborer ses lignes directrices et instructions permanentes détaillées sur la manière de mettre en place son organisation d'atténuation de la menace EEI. Pour faciliter l'élaboration de ces lignes directrices, on trouvera ci-dessous une description de certaines des responsabilités du personnel des états-majors de secteur.

Commandant(e) de secteur

- Contrôler l'effort de réduction de la menace EEI dans le secteur.
- Nommer un(e) coordonnateur(rice) chargé(e) de coordonner les activités EEI à l'appui des instructions des commandant(e)s.

Officier(ère)s de l'état-major de secteur

- Synchroniser et coordonner les efforts d'atténuation de la menace EEI dans le secteur sous l'égide d'un(e) coordonnateur(rice) EEI désigné(e).
- Planifier et contrôler l'emploi de l'unité ou des équipes de NEEI contre la menace EEI.
- Analyser la menace EEI dans la zone et fournir des informations à l'état-major.

- Diffuser les rapports sur la menace EEI et les alertes aux unités de commandement et à la composante de police.
- Organiser la formation des unités et des équipes et faciliter l'évaluation de la formation par le quartier général de la force ou de la police.
- Coordonner la collecte des preuves et leur acheminement dans des conditions sûres en vue de leur exploitation.
- Planifier et organiser une formation de sensibilisation aux EEI pour toutes les unités de commandement et le personnel des Nations Unies dans le secteur.
- Établir des rapports opérationnels périodiques et des retours d'informations sur le PKI.

4. Moyens d'atténuation de la menace EEI

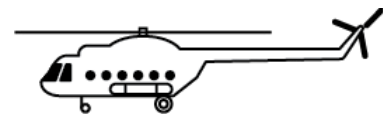
En fonction du mandat et de la zone d'opérations, divers moyens sont généralement disponibles pour contribuer à l'atténuation de la menace EEI. Dans la mesure du possible, ils devraient être planifiés de manière à ce que toutes les unités et toutes les tâches puissent recevoir un soutien égal.

Au début, certaines ressources limitées font l'objet d'une forte demande, mais celle-ci se stabilise au fil du temps, à mesure qu'une image opérationnelle commune se dessine. Une meilleure compréhension de l'environnement, des menaces potentielles et des schémas d'activité quotidiens aide à mettre en œuvre des mesures de gestion de la chaîne. Cette approche permet d'analyser des zones, des routes et d'autres lieux spécifiques pour y déceler des anomalies susceptibles de suggérer la présence d'un EEI.

À tout moment, des réserves doivent être constituées afin que le commandement de la mission puisse réagir avec souplesse à toute situation émergente. Cela s'applique en particulier aux unités NEDEX qui neutralisent les EEI, conduisent des exploitations techniques ou des enquêtes après explosion, mais est tout aussi important pour le personnel chargé d'une EVASAN primaire, la force de réaction rapide, le personnel d'appui-feu et d'autres personnels spécialisés.

4.1. Appui aérien/renseignement, surveillance et reconnaissance dans les opérations de maintien de la paix

En fonction des moyens spécifiques disponibles dans le cadre de la mission, la force peut avoir accès à différentes plateformes aériennes à même de contribuer à l'atténuation globale des menaces EEI en améliorant la perception de la situation par les soldat(e)s de la paix. Ces plateformes peuvent comprendre à la fois des aéronefs

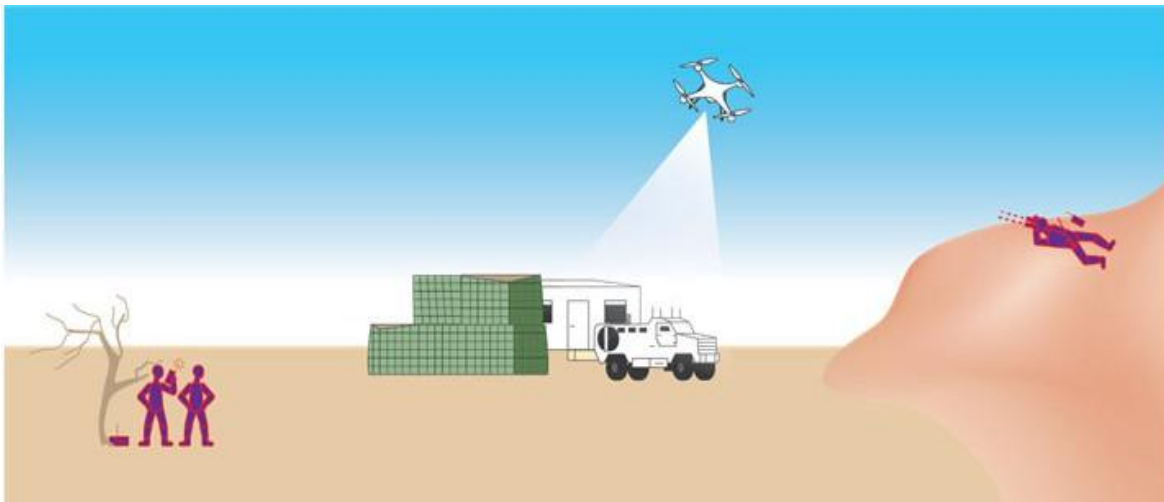


avec équipage (à voilure tournante ou fixe) et des systèmes de drones aériens de différentes tailles. Ils peuvent être spécifiquement équipés pour effectuer des missions de renseignement, de surveillance et de reconnaissance dans les opérations de maintien de la paix à d'autres fins, tout en étant capables de fournir des informations susceptibles de contribuer à l'effort global de lutte contre les EEI. La manière dont chaque moyen aérien peut contribuer au mieux dépend de divers facteurs, tels que les capacités de la plateforme, les types de capteurs qu'il transporte, la nature de la menace EEI et les besoins des forces terrestres auxquelles l'appui aérien est fourni. L'équipe de maintien de la paix, de renseignement, de surveillance et de reconnaissance prenant part à des missions de maintien de la paix et/ou l'équipe de systèmes de drones aériens au sein de la section U2 devrait toujours être le premier point de contact pour le personnel souhaitant comprendre pleinement les options dont dispose chaque mission. Quelques considérations génériques de planification sont présentées ci-après.

Il importe de noter d'emblée qu'il est très peu probable que les moyens aériens puissent à eux seuls détecter les EEI de manière systématique et fiable. Ils peuvent contribuer à la perception générale de la situation et, dans certaines conditions, indiquer aux forces terrestres des zones à examiner de façon plus approfondie, mais ils ne sauraient remplacer les mesures d'atténuation au sol.

Figure 4.1

Appui aérien/renseignement, surveillance et reconnaissance dans les opérations de maintien de la paix (1)



Plateformes

Chaque catégorie de moyens aériens a des forces et des faiblesses inhérentes, quels que soient les capteurs que ces derniers transportent, aussi l'unité aérienne concernée, par l'intermédiaire de la cellule U2 de la force, est la mieux placée pour donner des conseils sur les moyens appropriés pour un scénario spécifique. En règle générale, les avions sont plus rapides que les hélicoptères, ont un plus grand rayon d'action, peuvent voler à des altitudes plus élevées afin de réduire leur vulnérabilité face aux menaces provenant du sol et (en fonction de leur taille) peuvent généralement transporter des capteurs plus grands et plus performants. Par contre, ils ont toujours besoin d'une piste sommairement aménagée pour opérer et sont incapables d'être en vol stationnaire au-dessus d'un point comme le peuvent les hélicoptères.

Les systèmes de drones aériens varient considérablement en taille, depuis les systèmes de classe I qui peuvent être transportés par une personne et utilisés depuis presque n'importe quel endroit, jusqu'aux systèmes de classe II et de classe III qui peuvent avoir une taille similaire (et des besoins de soutien similaires) à celle d'un aéronef avec équipage. L'absence d'occupant humain peut faire d'un drone aérien le moyen privilégié à utiliser dans les situations où il existe une menace élevée de tir sol-air ou dans d'autres situations où le risque pour un équipage humain est jugé inacceptable. Les petits drones aériens sont également moins visibles et beaucoup plus silencieux que les aéronefs à voilure fixe ou tournante, ce qui les rend potentiellement plus aptes à observer le sol sans alerter les acteurs hostiles de leur présence. Cependant, les systèmes de drones aériens peuvent être plus vulnérables aux conditions météorologiques difficiles que les aéronefs avec équipage.

Bien qu'il ne s'agisse pas techniquement d'un moyen aérien, les satellites peuvent prendre et fournir de l'imagerie comparable aux prises de vues à partir d'aéronefs. Les missions peuvent avoir mis en place des arrangements pour acheter des images satellite commerciales, ce qui peut être utile dans certaines circonstances. Toutefois, les satellites ne sont pas placés sous le contrôle direct d'une mission et (en fonction des spécificités du contrat conclu avec l'opérateur commercial) cela peut prendre plusieurs jours pour que les images soient disponibles, ce qui rend les satellites mal adaptés à la fourniture urgente d'informations dans le cadre de la lutte contre les EEI.

Capteurs

Le développement des capteurs est un processus continu et l'on s'attend à ce que les capacités évoluent de manière significative au fil du temps. Néanmoins, les paragraphes suivants recensent les capteurs actuels les plus courants afin de permettre une meilleure planification des ressources disponibles.

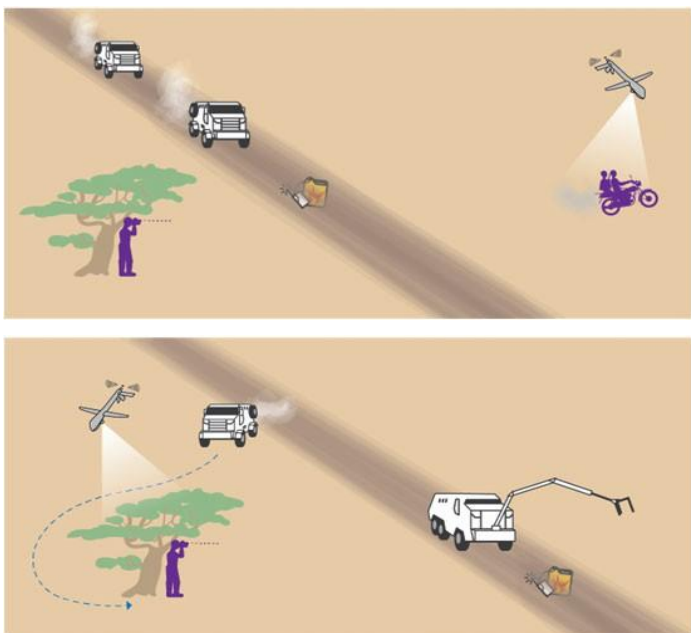
Les aéronefs avec équipage et les systèmes de drones aériens peuvent transporter différents types de capteurs, qui (comme les plateformes elles-mêmes) ont des points forts et des points faibles spécifiques en matière d'atténuation de la menace EEI. Dans tous les cas, il convient d'examiner comment les informations acquises seront analysées, dans quel délai elles doivent être disponibles et comment elles seront le plus utiles au (à la) décideur(se) concerné(e).

Le capteur le plus courant qui équipe les moyens aériens des Nations Unies est une caméra électro-optique/infrarouges, communément appelée caméra jour/nuit. Ce type de capteur permet d'enregistrer des vidéos et des images fixes et il est le plus souple à utiliser en raison de la relative facilité d'interprétation. Si elles disposent de terminaux de visualisation compatibles, les forces terrestres ont accès en temps quasi réel au flux vidéo à plein écran, ce qui constitue un excellent outil pour améliorer la perception de la situation sans exposer le personnel à une menace directe. Les capteurs électro-optiques/infrarouges peuvent aider les forces terrestres à repérer divers indicateurs potentiels d'EEI, tels que des signes au sol (par exemple, terre perturbée, fils de commande, marqueurs en bord de route), des comportements suspects (tels que l'observation cachée du personnel des Nations Unies ou des indices de tentative d'embuscade) ou simplement des points potentiellement vulnérables le long d'un itinéraire (par exemple, des angles morts, des ponts, des ponceaux, des points d'étranglement).

Les capteurs radar à synthèse d'ouverture (capteurs RSO) permettent de détecter les modifications ou les perturbations de la surface du sol, ce qui peut fournir des indications sur l'activité EEI. Toutefois, les capteurs RSO nécessitent un équipement spécialisé et des analystes hautement qualifié(e)s pour interpréter et exploiter correctement les données et les forces terrestres doivent toujours enquêter sur les sites suspects pour confirmer ou infirmer la présence d'un EEI.

Figure 4.2

Appui aérien, renseignement, surveillance et reconnaissance dans les opérations de maintien de la paix (2)



L'appui aérien et le renseignement, la surveillance et la reconnaissance dans les opérations de maintien de la paix peuvent fournir un appui lorsqu'un convoi est menacé et aussi pendant la neutralisation de la menace.

Les détecteurs imageurs multispectraux/hyperspectraux peuvent détecter des substances spécifiques si elles sont visibles du ciel, y compris, potentiellement, des traces d'explosifs. Cependant, avant de pouvoir effectuer une mission d'imagerie multispectrale/hyperspectrale, il est nécessaire de procéder à une planification préalable approfondie et de disposer de données probantes. De plus, l'interprétation des informations collectées nécessite des compétences spécialisées. En outre, étant donné que les explosifs sont beaucoup plus susceptibles d'être visibles du ciel sur le site de fabrication des EEI que sur le site d'une attaque prévue, l'application de ces capteurs à la détection d'EEI déjà posés est très limitée.

Des capteurs de signaux capables d'intercepter les communications radio des acteurs hostiles permettraient d'écouter des conversations contenant des indications relatives à l'emplacement des EEI ou à des attaques planifiées. Toutefois, l'utilisation de tels capteurs dans le cadre des Nations Unies est extrêmement délicate et nécessite le plein consentement du pays hôte. Par conséquent, aucun moyen aérien des Nations Unies (avec ou sans équipage) n'est actuellement doté de capteurs de ce type.

Considérations supplémentaires

Quelle que soit la combinaison de plateforme aérienne et de capteur de tout type, la contribution de moyens aériens à l'atténuation de la menace EEI dépend toujours d'une description de tâche spécifique et de haute qualité fournie à l'unité aérienne. Il est donc essentiel que toute acquisition d'informations par voie aérienne à des fins de lutte contre les EEI soit planifiée à l'avance avec la participation, au minimum, de l'unité aérienne ; de la cellule U2 de la force ; du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance dans les opérations de maintien de la paix/des planificateur(ric)e(s) de systèmes de drones aériens et d'un(e) spécialiste de la menace spécifique que représentent les EEI dans la zone de la mission.

4.2. Équipes de fouille

Figure 4.3
Équipe de fouille



Dans le cadre des missions des Nations Unies, la réussite de l'effort d'atténuation de la menace EEI dépend largement des opérations de lutte contre les EEI fondées sur l'information et les éléments associés. Toutes les unités mobiles doivent se déployer avec des équipes de fouille toutes armes, qui comprennent des fouilleur(se)s entraîné(e)s, équipé(e)s de matériel de recherche de précision et de CME, capables de mener des procédures de fouille de base. Tous les membres de l'équipe de fouille toutes armes déployés dans le cadre de la mission doivent suivre l'instruction et l'entraînement préalables au déploiement portant sur les points suivants :

- Les EEI, les menaces qu'ils présentent et les méthodes d'attaque à l'EEI.
 - La sensibilisation aux indices au sol.
 - La fouille d'un point de vulnérabilité ou d'une zone de vulnérabilité.
 - Les exercices et procédures de fouille de personnes et de véhicules.
 - L'application de mesures physiques de protection de la force.
 - L'application du principe de responsabilité en matière d'établissement de rapports.
 - L'appui à l'exploitation technique (par ex., collecte de preuves).
- La réalisation d'exercices d'« actions de suivi » (action de suivi après une attaque à l'EEI, gestion d'un incident) (par ex., explosion au contact, pertes en hommes).
 - L'utilisation du matériel de fouille.
 - La compréhension et l'utilisation des CME.

Dans les situations complexes, seules des équipes de fouille spécialisées, généralement fournies par le génie militaire, doivent être employées.

On trouvera à l'annexe B de plus amples détails sur la fouille en général et des précisions sur la planification et l'exécution des procédures de fouille, principalement axées sur la fouille toutes armes.

La fouille spécialisée est une capacité employée par du personnel de fouille de haut niveau, qui a été formé, équipé et qualifié à cet effet. On trouvera des informations relatives à la fouille spécialisée dans le *Manuel destiné aux unités de génie militaire des Nations Unies pour la détection de menace explosive*.

Figure 4.4
Fouille de personnes, hommes

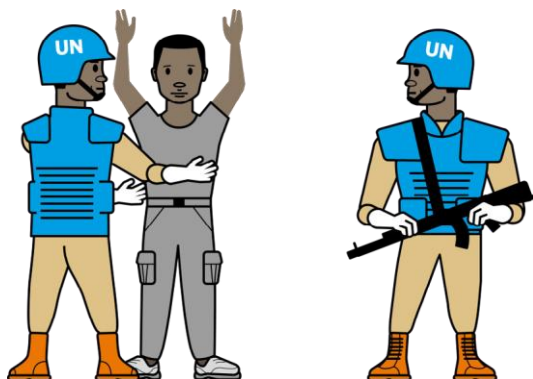
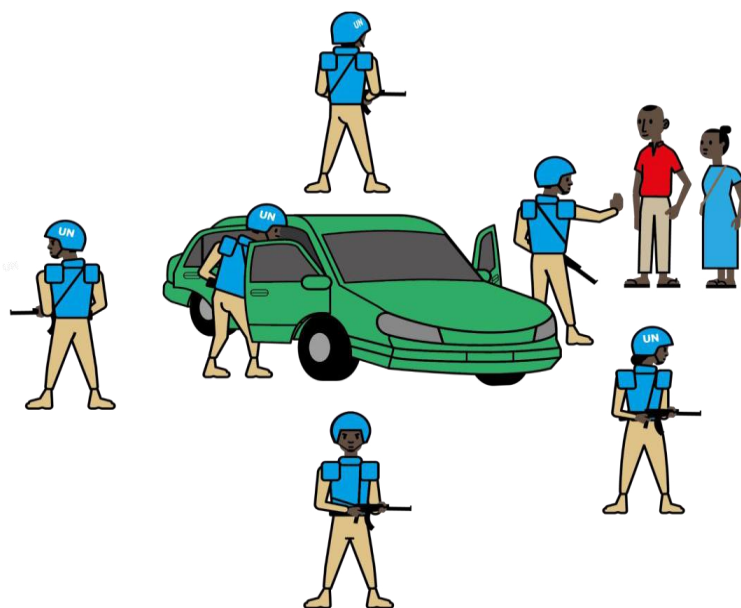


Figure 4.5
Fouille de personnes, femmes



Figure 4.6
Fouille de véhicules



4.3. Unités NEDEX

Les unités NEDEX sont des éléments précurseurs ayant pour objectif d'aider les commandant(e)s de la force et de secteur à exécuter leurs mandats respectifs de la manière la plus sûre possible. Selon la configuration du déploiement, les unités NEDEX peuvent être composées de capacités distinctes, la composante destruction des munitions classiques et la composante NEEI⁵³. La capacité de NEEI fait l'objet d'une formation complémentaire de niveau avancé exigeant une formation de base préalable en matière de destruction des munitions classiques.

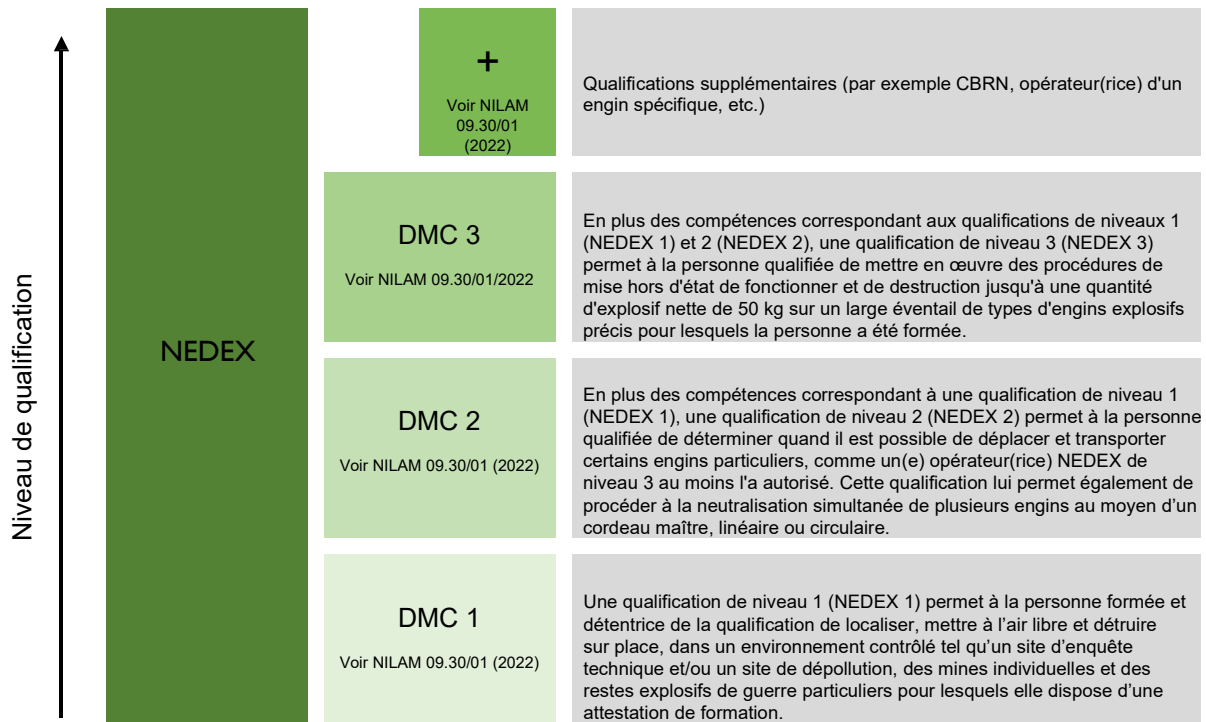
Les **équipes NEDEX** sont en mesure de s'acquitter de la destruction des munitions classiques (DMC), qui fait référence à toute opération NEDEX effectuée sur des munitions utilisées comme armes classiques. Ces activités de destruction peuvent être menées dans les situations suivantes :

1. Dans le cadre des opérations de déminage, lors de la découverte de restes explosifs de guerre.
2. Pour éliminer les restes explosifs de guerre découverts en dehors des zones dangereuses (il peut s'agir d'un seul ou d'un grand nombre de ces restes dans une zone bien déterminée).
3. Pour éliminer des engins explosifs classiques devenus dangereux à la suite d'une détérioration, d'un dommage ou d'une tentative de destruction.



⁵³ Dans le *Manuel à l'usage des unités militaires de neutralisation des explosifs et munitions prenant part à des missions de maintien de la paix des Nations Unies*, la NEEI est définie comme la localisation, l'identification, la neutralisation et l'élimination définitive des EEI, laquelle élimination désigne l'élimination définitive des dangers des munitions explosives par le personnel NEDEX. Cela peut comprendre la démolition, la neutralisation, l'incinération ou d'autres moyens appropriés. Dans certains cas, la procédure de neutralisation constitue l'étape d'élimination définitive.

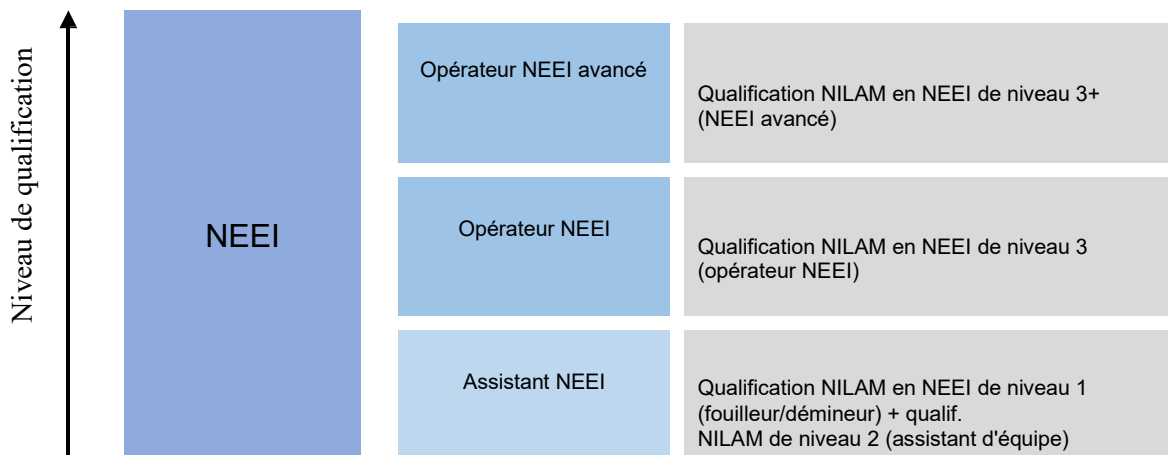
Figure 4.7
Qualifications et capacités NEDEX et DMC



Les **équipes NEEI** sont des équipes NEDEX (élimination des munitions classiques) qui ont reçu une formation supplémentaire de niveau avancé. NEEI est une désignation collective qui regroupe les procédures NEDEX ci-après, destinées à assurer l'élimination définitive des EEI, notamment la détection, la localisation, l'accès, l'identification, l'évaluation, l'atténuation des risques, la neutralisation, la documentation et le recouvrement des composants, ainsi que l'élimination définitive.



Figure 4.8.
Qualifications et capacités NEDEX et NEEI



Les unités NEDEX peuvent constituer une unité individuelle et être chargées par le quartier général de la force d'activités de soutien dans toute la zone, ou bien d'activités de soutien limité à l'unité ou à la mission.

Elles peuvent également constituer des capacités spécialisées et organiques affectées à une force plus importante, telle qu'une compagnie ou qu'un bataillon d'infanterie ou de génie. En règle générale, ces forces interviennent exclusivement dans le cadre du contingent en question et des missions qui leur sont confiées en particulier.

Les forces NEDEX peuvent également faire partie intégrante d'autres unités ou contingents, par exemple des unités de transport de combat pour servir à la reconnaissance et au déminage des itinéraires pour les convois logistiques.

Deux méthodes distinctes permettent d'employer au mieux les forces NEDEX : elles peuvent constituer une force d'intervention rapide en place dans les bases opérationnelles avancées dans l'attente que les unités dans une zone (par exemple le secteur) détectent un danger d'explosion, ou bien elles peuvent être intégrées dans leur unité d'origine (par exemple, l'infanterie, le transport) afin de raccourcir sensiblement le délai de réaction et de réduire le temps passé dans un lieu menacé par une explosion.

Les bataillons d'infanterie doivent employer les équipes NEDEX qui leur sont propres, dont les effectifs intégrés doivent être suffisamment nombreux pour être en mesure d'accomplir toutes les tâches qui leur sont confiées par leurs propres moyens.

L'équipe de direction de secteurs et de la force doit pouvoir compter sur le concours des unités NEDEX, qui peuvent également être consultées pour avis dans la planification des itinéraires (historique des informations de ciblage), la protection de la force (périmètre de sécurité de la base et réduction de l'effet de souffle), les mesures de contre-guerre électronique dans un environnement hostile abritant des EEI radiocommandés, la collecte et l'exploitation de données liées aux EEI, le renforcement des capacités de l'État hôte, les séances de sensibilisation des unités de la force aux dangers et la mise en garde de la population civile contre les risques.

4.4. Chiens détecteurs d'explosifs

Le terme « chien détecteur d'explosifs » désigne un chien spécialement dressé pour localiser et indiquer correctement la présence de molécules vaporisées de certaines substances explosives. Les chiens détecteurs d'explosifs sont utilisés pour remplir un grand nombre de rôles différents dans le cadre des opérations d'atténuation des risques de sécurité, qui complètent ainsi le cadre de sécurité existant. Ces chiens conviennent bien à des activités telles que le déploiement aux points de contrôle d'entrée (par exemple, vérification des véhicules et des bagages/cargaisons), la vérification de la sécurité des installations, la vérification des zones ouvertes et la réponse aux incidents EEI.

Le sens le plus utilisé par les chiens de détection est l'odorat. La capacité olfactive des chiens varie de manière complexe en fonction de l'environnement dans lequel les explosifs sont présents. Les influences comprennent les types de sol, l'humidité du sol, l'activité des micro-organismes et les variables climatiques.

Les chiens détecteurs d'explosifs sont un excellent atout pour aider à la fouille en particulier, non seulement dans les espaces ouverts, mais aussi et surtout dans les espaces fermés. En outre, ils peuvent également contribuer de manière significative à empêcher, par exemple, l'entrée dans les installations des Nations Unies d'EEI placés à l'intérieur de véhicules, portés par des personnes ou se trouvant dans du courrier, lorsqu'ils sont utilisés dans le cadre du contrôle de l'accès.

Bien que fort polyvalente, l'utilisation des chiens peut aussi être difficile. L'efficacité opérationnelle du chien dépend de la relation avec le maître-chien, qui normalement constitue un binôme avec le chien spécialement entraîné. Un chien a besoin de plusieurs années de formation pour acquérir les compétences requises. Il doit également faire l'objet d'une conduite particulière sur le terrain :

- Il doit disposer d'un hébergement spécial, notamment d'un chenil avec assez d'espace, d'ombre, etc.
- Une surveillance et des soins médicaux appropriés doivent être assurés par un vétérinaire.
- En outre, le véhicule utilisé pour transporter le chien doit être conçu de manière à ce qu'il soit protégé autant que possible des conditions climatiques.
- Des aliments pour chiens appropriés doivent être disponibles.
- Le chien a besoin d'un équipement de protection approprié.
- Aspects culturels – certains pays/certaines cultures peuvent avoir des attitudes négatives à l'égard des chiens et il convient donc d'envisager de prendre des mesures en conséquence.

En ce qui concerne le déploiement, il est important de garder à l'esprit que les chiens détecteurs d'explosifs ne peuvent être utilisés que pendant une période limitée, après quoi ils doivent être échangés ou remplacés, et que leur utilisation pose des contraintes, notamment sur le plan logistique.

4.5. Exploitation technique

L'exploitation technique est une tâche qui relève des équipes NEDEX, si elles ont été dûment formées, ou d'autres personnes formées pour collecter, analyser et évaluer les preuves recueillies en coordination avec le (la) conseiller(ère) en atténuation de la menace EEI et pour fournir des informations destinées aux travaux du groupe de travail sur l'atténuation de la menace EEI.



L'enquête sur les sites où se trouvent des explosifs ou l'enquête après explosion⁵⁴ sont des tâches pour lesquelles des expert(e)s hautement qualifié(e)s et expérimenté(e)s analysent correctement le matériel saisi et présentent des résultats. Les activités d'exploitation comprennent la collecte et l'analyse d'informations techniques, tactiques et forensiques. Les expert(e)s ne doivent pas travailler séparément mais coopérer étroitement avec d'autres cellules, en particulier celle du PKI.

En s'appuyant sur les résultats de l'exploitation/des enquêtes, les analystes du PKI peuvent évaluer plus en détail les réseaux, le personnel, les rôles et les relations des auteurs, ainsi que les capacités du réseau d'EEI, pour y inclure les composants et le matériel d'EEI associés. Les activités d'exploitation doivent être continues et itératives afin de fournir des informations de PKI précises, de mettre au point des contre-mesures efficaces et de contribuer à la perturbation du réseau. Ces activités contribuent à une partie ou à l'ensemble des réalisations suivantes :

- Mieux comprendre le centre de gravité d'un système EEI, en particulier pour relever ses principales vulnérabilités.
- Repérer, confirmer, analyser et évaluer les TTP de l'auteur afin d'évaluer ses tendances et son mode opératoire et de déterminer quels sont ses points faibles et ses avantages.
- Élaborer et affiner les TTP amies et contribuer aux séances de sensibilisation aux dangers, à la formation relative aux EEI dispensée aux unités NEDEX et à la protection de la force afin de développer les avantages des forces amies.
- Élaborer des produits détaillés de TPKE afin de faciliter les contre-mesures de lutte contre les EEI.
- Contribuer au processus des enseignements tirés de l'expérience, afin d'améliorer l'efficacité des opérations et la protection de la force.
- Contribuer au cadre opérationnel pour le cycle du PKI.
- Fournir des éléments de preuve en vue d'intenter une action en justice susceptible de donner lieu à des poursuites pénales et/ou à d'autres actions de services de l'État, relatives, par exemple, à la diplomatie, à la coercition économique ou aux pressions commerciales.

Le système actuel des Nations Unies comporte trois niveaux d'exploitation. La relation entre ces niveaux et le flux d'information entre eux et les fonctions de PKI sont illustrés dans la figure 4.9.

Les flux d'information doivent être à la fois ascendants et descendants et doivent être coordonnés par le (la) conseiller(ère) en atténuation de la menace EEI, en étroite collaboration avec la cellule U2 et le groupe de travail sur l'atténuation de la menace EEI. Chaque niveau d'exploitation nécessite un retour d'information de la cellule d'analyse de toutes les sources, qui mette l'accent sur les besoins prioritaires en matière de PKI, ainsi que des niveaux d'exploitation supérieurs, afin de fournir des orientations sur les procédures techniques relatives aux éléments de preuve.

Les trois niveaux d'exploitation des EEI sont les suivants :

- **L'exploitation de niveau 1** désigne la collecte et l'exploitation tactiques. Les unités tactiques peuvent être dotées d'une équipe spécialisée chargée d'effectuer une première analyse forensique visant à obtenir des informations exploitables, tout en fournissant les compétences spécialisées et le matériel nécessaires à la préservation et à la collecte des matériels présentant un intérêt pour l'exploitation. Ces équipes peuvent avoir reçu une formation spécialisée sur les techniques d'exploitation de site renforcées par la science forensique et avoir accès aux technologies automatisées pour fournir des analyses forensiques.

⁵⁴ Les termes « enquête sur les sites où se trouvent des explosifs » et « enquête après explosion » désignent tous deux l'enquête sur site menée dans le cadre du processus de TPKE et sont souvent utilisés de manière interchangeable. Le présent *manuel* vise à utiliser l'enquête sur les sites où se trouvent des explosifs comme terme plus général pour une exploitation de niveau 1, car il inclut l'enquête après explosion, qui est le terme utilisé pour les enquêtes menées sur les sites où un engin explosif a explosé.

- **L'exploitation de niveau 2** désigne l'exploitation et l'analyse opérationnelles dans le pays. L'environnement opérationnel comprend une capacité forensique modulaire et évolutive déployée, qui est à même de renforcer la capacité de niveau tactique à l'appui du (de la) commandant(e) de la force. Les indices matériels provenant d'un objectif sont collectés, conservés et expédiés vers des installations (c'est-à-dire des centres/laboratoires) de sciences forensiques dotées d'équipements et de technologies de pointe, destinés à être exploités par des examinateur(rice)s/technicien(ne)s en sciences forensiques formé(e)s et qualifié(e)s. L'analyse est étayée par des documents dans un rapport forensique qui est partagé avec les communautés d'utilisateur(rice)s. Une analyse forensique peut aboutir à l'identification, à la localisation et au traçage des éléments utilisés pour fabriquer les EEI et contribuer à la protection de la force.
- **L'exploitation de niveau 3** désigne l'exploitation et l'analyse à l'étranger. Les laboratoires et centres internationaux disposent d'expert(e)s scientifiques et de moyens techniques de premier plan qui, collectivement, englobent toutes les sciences forensiques afin d'effectuer les analyses les plus complètes des indices matériels collectés. Certaines compétences spécialisées au niveau national peuvent être fournies en soutien aux centres et aux laboratoires de la mission.

L'exploitation technique peut et doit être menée sans limites puisque les résultats contribueront à la compréhension des modes opératoires et des tendances. Il convient de s'attacher avec soin à séparer l'exploitation des composants de l'engin, qui contribuera aux mesures de protection de la force, et l'exploitation des données biométriques aux fins de poursuites.

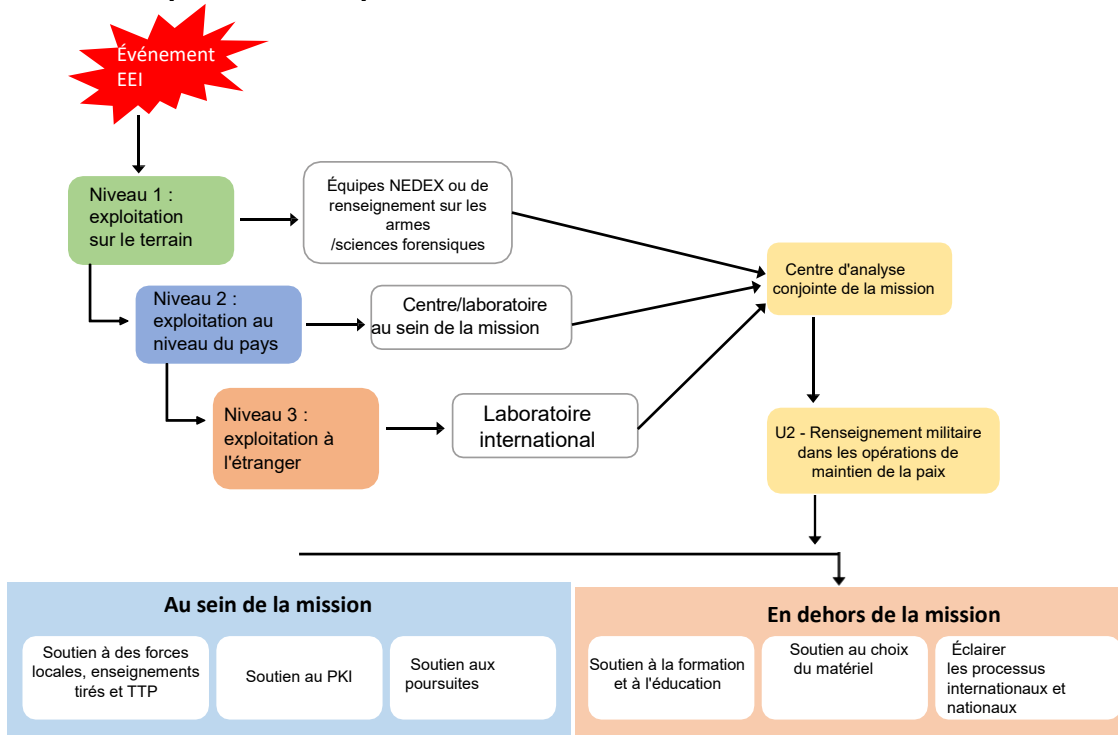
L'exploitation des données biométriques est spécifique à chaque mission et dépend de plusieurs facteurs, tels que l'état de droit et les capacités des forces de police. La collecte, la conservation, l'utilisation et le partage responsable de l'exploitation des données forensiques et biométriques sont considérés au cas par cas pour leur mise en œuvre dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies concernées où la menace existe.

Les entités d'enquête communes au sein de la composante militaire chargées de mener l'exploitation de niveau 1 sont les spécialistes militaires NEDEX et les équipes de renseignement sur les armes, la police militaire ou la gendarmerie et tout personnel militaire de la mission qualifié et formé à cet effet. « Équipe de renseignement sur les armes » désigne une petite unité qui se déploie et entreprend une exploitation technique à l'appui d'activités NEDEX plus vastes dans une zone d'opération.

L'exécution de l'exploitation technique de niveaux 2 et 3 dépend de la structure de la mission, du mandat et de la disponibilité de ces compétences hautement techniques dans les pays fournisseurs de contingents, sous la forme généralement d'un personnel dûment formé et d'installations techniques, telles que des laboratoires.

La planification pendant la phase de constitution de la force d'une mission des Nations Unies touchée par les EEI doit étudier où installer ces capacités. Durant cette phase, il convient également de déterminer comment les composants des EEI et les autres éléments de preuve connexes récupérés sont traités afin d'étayer les poursuites judiciaires engagées contre les adversaires impliqués, y compris les preuves tant physiques que numériques.

Figure 4.9
Niveaux d'exploitation, responsabilités et effets



Ces différentes capacités peuvent être hébergées au sein d'équipes NEDEX ou d'unités de police militaire ou constituer des équipes autonomes spécialisées dans le renseignement sur les armes. La décision dépend du niveau des activités EEI dans la mission et de la capacité des personnes chargées du TPKEI sur les armes de disposer du temps nécessaire pour se consacrer à ce rôle à l'appui des opérations de lutte contre les EEI.

4.6. Soldat(e)s du génie

Les capacités essentielles de l'unité du génie militaire des Nations Unies comprennent le génie de combat, le génie infrastructure, la NEDEX et le soutien aux partenaires de la mission. On trouvera dans le *Manuel destiné aux unités de génie militaire des Nations Unies pour la détection de menace explosive* une liste détaillée des tâches, des conditions et des normes.

Les officier(ère)s du génie de combat ont également pour mission de fournir des capacités de franchissement d'obstacles (notamment les fossés et rivières), de déminage et de dépollution d'itinéraires et une capacité limitée de réparation des routes, des aérodromes et des zones de débarquement en soutien direct aux opérations militaires, potentiellement dans des conditions hostiles. Pour éliminer ou atténuer efficacement les menaces posées par les engins explosifs, ces unités doivent être capables de mener des activités contre la menace explosive, notamment, mais sans s'y limiter, des opérations NEDEX et de déminage.

Le génie infrastructures fournit des capacités renforcées dans la protection physique des installations des Nations Unies et a la capacité de garantir sa propre protection de la force.

En outre, les officier(ère)s du génie peuvent fournir une formation et une assistance techniques aux unités soutenues en apportant un soutien en matière de déminage et de neutralisation des explosifs et munitions avant et pendant les opérations de recherche. Si le déminage est effectué pour soutenir l'action humanitaire antimines, les NILAM s'appliquent.

Les officier(ère)s du génie sont également en mesure d'apporter leur soutien au déminage et à la dépollution des routes avec leurs véhicules et leur matériel, mais ils (elles) ne fournissent généralement pas une capacité NEDEX déployable pour soutenir les patrouilles embarquées ou à pied contre la menace EEI.

4.7. Coopération civilo-militaire/peloton d'engagement

Le (la) chef(fe) de la composante militaire/le (la) commandant(e) de la force et le quartier général de la police sont chargé(e)s de mener des actions de relations et de dialogue auprès de la population locale. L'interaction avec les dirigeant(e)s locaux(les), les acteurs influents de la société civile et les groupes vulnérables de la population fait partie de la stratégie globale de communication de la force et de la mission. L'obtention du soutien de la population locale et de la nation hôte est un élément essentiel de la réussite de la force et de la mission et constitue un atout majeur des Nations Unies s'agissant de l'atténuation de la menace EEI. La coopération civilo-militaire (CIMIC) nécessite également une interaction avec les partenaires civils des Nations Unies, les organismes des Nations Unies et les ONG.

Des systèmes CIMIC efficaces améliorent la protection de la force. La CIMIC est nécessaire pour développer une interface solide avec la population locale et instaurer la confiance et le respect à l'égard de la force militaire. Cette interface avec la population locale contribue à créer un environnement plus sûr pour la force militaire⁵⁵.

L'un des principes fondamentaux de la coordination civilo-militaire des Nations Unies est de faciliter l'intégration des efforts, de constituer un lien essentiel avec les composantes civiles d'une mission et les partenaires de la mission, tels que les acteurs de l'aide humanitaire et du développement, les militaires du pays hôte et les populations locales, et de produire une analyse conjointement avec les opérations militaires et en appui à la réalisation du mandat de la mission. À cette fin, le personnel de la coordination civilo-militaire des Nations Unies doit élaborer une image opérationnelle commune globale et analyser celle-ci pour soutenir la planification et la conduite des opérations militaires dans le cadre de la mission. La collecte de données passe par l'observation, les échanges avec la population et la présence sur le terrain. L'observation et le dialogue peuvent améliorer la protection de la force et des civils, grâce à une meilleure appréciation de la situation, car ils permettent de recenser et de signaler les risques, les menaces et les violations des politiques de l'ONU ou du droit international. Le suivi de ces risques permet de détecter les zones de tension dans lesquelles la présence militaire pourrait être renforcée afin de prévenir l'escalade de la violence. L'amélioration de l'appréciation de la situation nécessite de mettre en évidence les vulnérabilités en matière de sécurité en repérant les groupes démographiques vulnérables et en détectant les menaces possibles pour la sécurité de ces personnes ou de ces groupes⁵⁶.

Le peloton d'engagement a pour mission spécifique de recueillir des informations auprès de l'ensemble de la population et de combler tout fossé repéré. L'objectif est de fournir aux commandant(e)s de bataillon d'infanterie des moyens supplémentaires avec des soldat(e)s de la paix spécialement formé(e)s pour interagir avec les hommes, les femmes, les garçons et les filles dans la zone de la mission.

Par conséquent, les unités CIMIC et les pelotons d'engagement sont deux autres ressources qui peuvent contribuer efficacement à l'atténuation de la menace EEI en informant la population locale des menaces connues et des zones potentiellement à risque, tout en obtenant des informations sur les réseaux, les activités ou les points névralgiques potentiels, ce qui contribue à la connaissance globale de la menace, à l'analyse des tendances et au soutien de l'élaboration d'une image opérationnelle commune.

⁵⁵ La coordination civilo-militaire dans les missions de maintien de la paix intégrées des Nations Unies.

⁵⁶ *Manuel des Nations Unies à l'usage des pelotons d'engagement.*

4.8. Moyens maritimes d'atténuation de la menace EEI

Une menace EEI peut également être trouvée sous l'eau dans le cadre d'opérations à terre et fluviales (par exemple, dans les ports, sur la coque d'un navire, sur un pilier de pont, sur les berges submergées d'une rivière ou d'un fleuve) ou à la surface de l'eau (par exemple, EEI transporté par voie d'eau). En fonction du mandat de la mission, de la zone et des capacités de la source, les moyens suivants peuvent être utilisés pour atténuer la menace d'un EEI sous-marin :

- Les plongeur(se)s sont qualifié(e)s pour effectuer sous l'eau des activités de déminage, de fouille et d'enquête dans le cadre d'opérations de protection des forces.
- Les plongeur(se)s démineur(se)s sont qualifié(e)s pour les activités sous-marines de fouille, d'investigation et de neutralisation des munitions⁵⁷.
- Des véhicules sous-marins autonomes pour l'exploration du fond marin par sonar et la détection visuelle éventuelle.
- Des véhicules télécommandés pour l'exploration et la détection visuelles.

Les opérations sous-marines dépendent fortement de l'environnement (visibilité sous-marine, courant, pollution) et demandent un temps considérable et nécessitent de petites embarcations pour assurer la sécurité des plongeur(se)s ou des véhicules sous-marins autonomes/véhicules télécommandés.

Dans le cas d'une enquête sur un EEI suspecté d'être transporté par voie d'eau, l'appui de systèmes de drones aériens, lorsqu'il est disponible, constitue un moyen principal de grande utilité qui peut être utilisé, comme indiqué à la section 4.1.

⁵⁷ Généralement, les plongeur(se)s relèvent de l'infanterie, de la marine ou de la police, tandis que les plongeur(se)s démineur(se)s relèvent habituellement de la marine ou de la police.

5. Plan d'atténuation de la menace EEI

Lors de l'élaboration d'un plan de réduction de la menace que représentent les EEI, six activités (à savoir les prévisions, la prévention, la détection, la neutralisation, la réduction et l'exploitation des données) constituent le fondement d'une stratégie intégrée et globale

Grâce à ces six activités, la mission est en mesure d'anticiper le comportement de l'auteur, de l'empêcher de mettre ses plans à exécution, de détecter les EEI et le matériel nécessaire à leur fabrication, de neutraliser les engins posés, d'atténuer les effets des incidents EEI et d'exploiter les données tirées de ces incidents ou de ces engins.

Prévisions

Les prévisions comprennent notamment les analyses qui permettront d'avoir une compréhension globale de l'environnement opérationnel des EEI. Elles résultent de l'exploitation du PKI et contribuent ainsi à une meilleure compréhension des éléments relatifs à l'auteur, tels que les cellules, les systèmes, les réseaux, la formation, le matériel, l'infrastructure, les moyens tactiques, méthodes et procédures, les structures de soutien (par exemple les matériaux de fabrication) et d'autres activités qui permettent de prévoir les attaques EEI.

Prévention

La prévention comprend les mesures proactives qui sont prises pour dégrader les moyens dont dispose l'auteur en détectant les EEI et les composants associés avant leur mise en place afin de prévenir une attaque. Elle consiste à :

- Repérer et à arrêter les acteurs clés d'un réseau EEI conformément aux règles et règlements de l'ONU.
- Perturber la succession d'événements liés à un EEI avant sa pose, y compris en s'appuyant sur la coopération régionale avec les États voisins et les organisations internationales.
- Dissuader la population de soutenir l'utilisation d'EEI par l'auteur.

La prise de mesures conformes aux règles d'engagement applicables aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies peut conduire à l'arrestation et au placement en détention des principaux auteurs, à la fouille des infrastructures et à la confiscation des moyens logistiques utilisés pour fabriquer des EEI et qui constituent une menace pour le personnel des Nations Unies ou la population civile.

Détection

La détection, qui intervient après la pose d'EEI, est un élément crucial de la lutte contre ces engins. Elle comprend des activités visant à repérer et à localiser les personnes, les activités, les engins explosifs (et leurs composants), le matériel, les caches de composants d'EEI, les armes et les infrastructures connexes.

Neutralisation

Pour prévenir des explosions accidentelles, il faut éliminer les EEI dans de bonnes conditions de sécurité, en les faisant exploser délibérément, en les mettant hors d'état de fonctionner ou en les neutralisant. L'élimination de ces engins permet au personnel de maintien de la paix et à la population locale de mener leurs activités en toute sécurité sur le site où ils ont été posés et aux alentours.

Atténuation des effets

En cas d'échec des prévisions et des mesures de prévention et de détection, l'atténuation des effets qu'un événement EEI peut produire est une activité essentielle de préparation (voir la section 5.6 sur l'évaluation de la vulnérabilité). Elle consiste à suivre certaines procédures, à prendre des contre-mesures, à se doter du matériel adéquat et à fortifier des installations.

Exploitation

L'exploitation est le processus par lequel les événements et le matériel physique associé sont enregistrés et analysés. L'objectif est de comprendre les modes opératoires et les relations de l'auteur et les capacités de l'engin. Les activités d'exploitation peuvent fournir de précieuses informations sur les TTP de l'auteur et constituer un point de départ pour remonter la chaîne d'approvisionnement de l'auteur. L'exploitation a lieu à n'importe quel stade du système EEI, même si tout doit être mis en œuvre pour procéder à l'exploitation dès que possible afin de limiter les activités EEI de l'auteur.

5.1. Gestion de l'information et échange d'informations

L'une des conditions essentielles pour réussir à atténuer la menace à moyen et à long terme est de gérer correctement toutes les informations disponibles dès le début. De plus, la gestion de l'information et l'échange d'informations garantissent que tous les acteurs contribuent, dans la mesure du possible, à l'élaboration d'une image opérationnelle commune claire de la situation en établissant des comptes rendus normalisés, ce qui, en premier lieu, permet aux planificateur(ice)s et aux opérateur(ice)s de répondre à la menace.

Toute organisation de l'atténuation de la menace EEI doit tenir compte du principe du « besoin de partager » et de la sensibilité des informations. Une connaissance approfondie du tableau de la menace posée par les EEI⁵⁸ permet de déterminer de manière efficiente les ressources, la formation, le matériel et les capacités nécessaires pour atténuer efficacement la menace.

Dans le cadre de l'atténuation de la menace EEI, le principe du « besoin de partager » désigne la nécessité pour toutes les parties prenantes de l'organisation de l'atténuation de la menace EEI dans une localité donnée de partager notamment les informations sur les EEI et les TTP des auteurs avec d'autres organisations opérant dans la même zone ou la même région. Le partage d'informations est essentiel pour atténuer la menace EEI afin de maintenir un tableau exact de la menace, ce qui est une condition de base pour atténuer la menace EEI de façon sûre, efficace et efficiente. Le partage d'informations avec des partenaires extérieurs aux Nations Unies doit être conforme aux règles et règlements de l'ONU et faire l'objet d'une autorisation au niveau approprié.

⁵⁸ Une évaluation de l'utilisation potentielle d'EEI dans une zone géographique donnée par un ou des auteurs d'attaque EEI déclarés contre une entité déclarée, du point de vue de la complexité technique et de la sophistication tactique, en tenant compte également de l'intention, des capacités et des possibilités des auteurs, ainsi que des facteurs locaux.

Unite Aware

Unite Aware est une suite logicielle destinée aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Elle permet de collecter, de sécuriser, de récupérer et de partager de façon centralisée des données critiques sur les incidents/événements, puis de présenter ces informations à des décideur(se)s en uniforme et à d'autres décideur(se)s techniques au moyen d'applications d'analyse, de visualisation et de communication afin de faciliter la prise de décision tactique, opérationnelle et stratégique.

Les deux principaux objectifs d'Unite Aware sont de fournir une approche globale et intégrée de la perception de la situation et d'aider les missions des Nations Unies à gérer les processus essentiels de gestion de l'information. La suite vise à créer une solution cohésive qui permette au personnel des missions des Nations Unies d'accéder en temps quasi réel à des données provenant de diverses sources et de les visualiser dans un format clair et intuitif.

Composante de la suite Unite Aware, SAGE (système géospatial d'appréciation de la situation) est une application Web simple et intuitive qui offre un système intégré de gestion de l'information opérationnelle et relative à la perception de la situation. SAGE permet aux composantes de la mission de collecter, de partager et d'extraire des données géocodées et classifiées relatives aux incidents, aux violations, aux événements et aux activités⁵⁹.

Toutes les entités des Nations Unies doivent utiliser SAGE d'Unite Aware pour signaler tout type d'incident, notamment les attaques EEI.

Pour éviter que plusieurs entités ne signalent le même incident, ce qui donnerait une image irréaliste, du personnel spécialisé doit être chargé de vérifier et de rapprocher toutes les entrées afin de garantir que les informations soient cohérentes et complémentaires et non contradictoires ou répétitives.

L'avantage d'un signalement unifié est qu'il permet de rassembler les informations en un lieu dédié, de les partager et de les mettre à la disposition de tou(te)s les participant(e)s pour qu'ils (elles) puissent les analyser personnellement.

Dans le cadre d'une approche globale, la suite logicielle offre également la possibilité de détecter le transfert de certaines menaces (par exemple, le trafic d'EEI et d'armes, de munitions et de précurseurs d'explosifs illégaux) d'un pays à l'autre et d'avertir en conséquence à temps d'une tendance nouvelle ou émergente.

Pour comparer, valider ou compléter les informations contenues dans SAGE, il est possible d'utiliser les systèmes de gestion de l'information et de notification des entités concernées qui existent parallèlement, comme ceux du Service de la lutte antimines de l'ONU ou du Département de la sûreté et de la sécurité. Les informations relatives à l'enregistrement des pertes et à l'utilisation d'armes et d'explosifs dans la zone d'opération peuvent également être fournies par la composante Droits humains de la mission et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, dans le cadre de leur mandat de surveillance et d'enquête.

⁵⁹ Les autres composantes de la suite *Unite Aware* sont UA Maps pour la visualisation cartographique des incidents/événements sur lesquels sont superposées d'autres couches d'informations permettant de visualiser géographiquement des informations thématiques et opérationnelles ; UA Patrol Plans (plans de patrouille d'Unite Aware) pour la planification et l'approbation des patrouilles ; UA Business Intelligence (informatique décisionnelle d'Unite Aware) pour la visualisation des données collectées dans les applications SAGE et UA Patrol Plans.

Global Information Management System (système global de gestion de l'information)

Les programmes du Service de la lutte antimines, qu'ils relèvent d'une mission de maintien de la paix, d'une mission politique spéciale ou d'un cadre autre que celui d'une mission, communiquent des informations sur les armes explosives et les EEI par l'intermédiaire du système global de gestion de l'information (Global IMS). Chaque programme collecte, saisit et valide les données de manière indépendante en utilisant les informations sur leurs propres produits. L'équipe de gestion et d'analyse de l'information du Groupe thématique Paix et sécurité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) se connecte périodiquement et automatiquement aux différentes bases de données des programmes et intègre les ensembles de données qui en résultent dans un référentiel unique. Cet ensemble de données harmonisées est ensuite utilisé pour des produits globaux internes (Global IED Dashboard [tableau de bord global EEI], Global EO Dashboard [tableau de bord global EE], IED QA Report [rapport AQ EEI]) et partagé avec des partenaires tels que SAGE et Unite Aware.

On trouvera à l'annexe C de plus amples informations sur le flux et la disponibilité des données.

Chaque programme du Service de la lutte antimines dispose de ses propres sources et supports pour rassembler les informations relatives aux armes explosives et aux EEI. Dans un souci de qualité des données, les programmes sont invités à respecter les exigences minimales en matière de données sur leurs flux de travail, spécifiées par le Service de la lutte antimines.

Pour garantir l'exactitude des informations, les données collectées sont soumises à un processus de validation en deux étapes au moins avant d'être accessibles sur les différents produits.

Les données peuvent être sauvegardées sur différents supports appartenant aux programmes, mais elles sont à terme stockées dans des bases de données sécurisées et gérées par l'équipe de gestion et d'analyse de l'information du Groupe thématique Paix et sécurité de l'UNOPS.

Chaque programme est responsable de la création et de la tenue à jour des produits (par exemple, les rapports et les visualisations). L'équipe de gestion et d'analyse de l'information du Groupe thématique Paix et sécurité de l'UNOPS compile les informations pertinentes des bases de données des programmes en une seule base de données (au moyen d'un programme automatisé), et la base de données ainsi consolidée est partagée avec les partenaires extérieurs.

Système d'enregistrement des atteintes à la sûreté et à la sécurité

Le système d'enregistrement des incidents de sûreté et de sécurité (SSIRS)⁶⁰ du Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'ONU est utilisé par toutes les organisations du système de gestion de la sécurité des Nations Unies comme outil de saisie et de stockage (enregistrement) des données relatives aux incidents de sûreté et de sécurité qui ont porté atteinte ou risquent de porter atteinte au personnel, aux programmes, aux locaux et aux biens des Nations Unies.

Le SSIRS ne se limite pas aux incidents EEI. Il permet d'enregistrer les incidents qui visent directement ou touchent indirectement les Nations Unies, y compris les incendies accidentels, les accidents de la route et autres accidents de transport, ainsi que les événements naturels tels que les tremblements de terre et les inondations. Tous les types d'incidents sont inclus dans la classification des incidents du SSIRS, qui est destinée à être associée à la classification des armes prévue dans le SSIRS pour déterminer des événements menaçants incluant des tactiques et des armes.

⁶⁰ Le SSIRS est disponible sur le Réseau d'information des responsables de la sécurité des Nations Unies à l'adresse <https://unsmin.dss.un.org/>.

L'enregistrement d'un incident au moyen du SSIRS vise à améliorer la perception de la situation et à fournir des informations spécifiques sur les types d'armes et de tactiques utilisés contre les Nations Unies dans une zone d'opérations. Ces informations aident les responsables de la sécurité aux niveaux local et national à prendre des décisions en connaissance de cause concernant les mesures de gestion des risques de sécurité les plus appropriées, compte tenu des menaces et des risques existants. Ces informations peuvent également être utilisées de manière stratégique, au niveau du quartier général, grâce à l'analyse d'ensembles de données bien étayés, afin de comparer les menaces et les risques pesant sur les Nations Unies dans le monde entier.

Les informations contenues dans le SSIRS comprennent le lieu de l'incident (par exemple, région, pays, zone désignée), l'heure de l'incident (y compris la durée si l'incident s'étale dans le temps), la description des incidents et une liste des répercussions sur les locaux, le personnel et les programmes.

L'accès est limité au personnel de l'ONU disposant d'un moyen d'identification électronique utilisé par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies. En fonction des moyens d'identification, le personnel des Nations Unies peut ajouter des incidents ou seulement rechercher des incidents ou des statistiques. Dans des circonstances particulières, l'accès peut être accordé à certains membres du personnel de la composante militaire et de la composante Police par l'intermédiaire du personnel du Département de la sûreté et de la sécurité (conseiller(ère) principal(e) pour la sécurité ou conseiller(ère) en chef pour la sécurité) dans la zone concernée.

Le personnel du Département de la sûreté et de la sécurité peut effectuer des recherches et fournir des comptes rendus sur des événements spécifiques. Les comptes rendus normalisés fournis par le SSIRS comprennent :

- La liste quotidienne des incidents.
- Un aperçu des incidents de sécurité survenus à une date donnée.
- Un compte rendu complet sur les incidents, par région/événement (avec ou sans effet).
- Un compte rendu complet énumérant tous les événements et leur description, avec des détails sur leurs effets (les noms des membres du personnel ne sont pas mentionnés).
- Filtrage par région, zone désignée, événement ou effet.
- Filtrage de la base de données SSIRS selon l'effet de l'incident.
- Incidents dans le SSIRS par date, zone désignée et entité touchée.
- Arrestation, détention, prise d'otage et enlèvement.

On trouvera à l'annexe C des exemples d'informations enregistrées dans le système global de gestion de l'information (Global IMS) et dans le SSIRS. Les informations figurant dans les deux systèmes peuvent être obtenues en s'adressant aux représentant(e)s respectif(ve)s du Service de la lutte antimines et du Département de la sûreté et de la sécurité dans les différentes opérations de maintien de la paix des Nations Unies et peuvent être inscrites à l'ordre du jour du groupe de travail sur l'atténuation de la menace EEI.

En outre, conformément à l'instruction permanente sur les rapports intégrés établis par les opérations de maintien de la paix à l'intention du Siège de l'ONU et à la politique et aux directives relatives aux centres d'opérations conjoints⁶¹, le (la) Chef(fe) de la mission est chargé(e) de rendre compte périodiquement au Siège de l'ONU, par l'intermédiaire du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) du Département des opérations de paix, de l'évolution des activités des missions de maintien de la paix et de la mise en œuvre du mandat de chaque mission⁶². Ces rapports comprennent, sans s'y limiter, les comptes rendus d'événement grave (par ex., rapports succincts), la notification des pertes⁶³ et le rapport sur les actes hostiles concernant tout acte hostile ciblant des membres du personnel de maintien de la paix⁶⁴.



5.2. Rapports

Le flux ininterrompu d'informations est essentiel à la conduite sûre et efficace des opérations. Le personnel, les troupes et les unités menacées par les EEI doivent communiquer en temps utile, de manière claire et concise, afin que les mesures d'atténuation de la menace EEI puissent être planifiées et exécutées avec succès. La communication de l'information permet d'améliorer considérablement la perception de la situation. Cela donne aux quartiers généraux et aux états-majors – quel que soit leur niveau – les moyens de prendre des décisions en connaissance de cause et d'ajuster les opérations en cours en fonction des mesures à prendre et des situations imprévues susceptibles de survenir⁶⁵.

Les rapports sur les incidents liés aux explosifs doivent inclure, dans la mesure du possible et au tout premier stade, des informations techniques et tactiques permettant de comprendre les TTP des auteurs. L'outil principal pour enregistrer et mettre à jour les données relatives à tous les incidents liés aux explosifs est Unite Aware et l'application SAGE au niveau de l'entité concernée, afin de permettre la continuité et l'échange au sein des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, entre elles et avec le Siège de l'ONU.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent fournir des rapports suivant un format unifié, qui peuvent être utilisés avec des moyens de communication mobiles (radios). Les rapports normalisés et les formats de message standardisés facilitent l'interprétation et l'échange efficace d'informations. Les formulaires standardisés sont particulièrement importants dans les opérations combinées, car ils réduisent l'incidence du recours à différents langages opérationnels et facilitent la collecte et la transmission d'informations complexes. On trouvera à l'annexe D des modèles standardisés des formulaires de rapport EEI/EE suivants.

Les modèles de rapport sont conçus pour être utilisés lors de tout événement lié aux explosifs, qu'il s'agisse d'événements EEI (par exemple, explosion, découverte, cache, EEI factice, fausse alerte intentionnelle) ou de tirs indirects, y compris les attaques complexes et les événements liés aux munitions non explosées/aux restes explosifs de guerre.

⁶¹ Joint Operations Centre guidelines (2019.21).

⁶² Guidelines on the Role of the Head of the Military Component in a United Nations Peacekeeping Operation (2023.04).

⁶³ Ces incidents sont enregistrés dans la base de données NOTICAS. NOTICAS est une application automatisée en ligne qui permet aux missions de saisir leurs données directement dans le système. Les données sont stockées en toute sécurité et archivées le moment venu. L'outil comprend des rapports agrégés simples et des notifications automatisées qui rendent les informations facilement accessibles à des fins de prise de décision et de communication.

⁶⁴ Les rapports sur les actes d'hostilité ne s'appliquent qu'aux hostilités ciblant des militaires et n'incluent pas d'autres entités, telles que la police des Nations Unies. Ces rapports sont collectés par le Service des opérations militaires en cours du Bureau des affaires militaires.

⁶⁵ *Manuel des quartiers généraux et des états-majors militaires déployés dans les missions des Nations Unies* (2023.08).

Pour être pleinement efficace et le plus utile possible, le rapport doit être :

- **Exact** Les horaires, les lieux, les événements, etc. doivent être précisément indiqués.
- **Complet** Toutes les informations disponibles relatives à un incident doivent être rassemblées et tous les incidents doivent être signalés.
- **Lié** Tous liens avec des personnes, des zones géographiques et des conditions devraient être aisément repérés et compris.
- **Transmis en temps voulu** Les produits de PKI et les enseignements tirés de l'expérience doivent être communiqués au (à la) destinataire approprié(e) en temps voulu.

Tou(te)s les commandant(e)s sont tenu(e)s de faire en sorte que leur personnel soit familiarisé avec le modèle de rapport et qu'il puisse l'utiliser même en situation de stress.

Figure 5.1
Dispositif d'établissement des rapports

Délai	De	À	Quand	Format	Moyen
Immédiat	Unité/personnel en tenue hors contingents et unités de police constituées	Quartier général	Incident EEI	Compte rendu d'incident lié à des engins explosifs /EEI	Radio/courriel
Immédiat	Quartier général	NEDEX	Réception d'un compte rendu d'incident EE/EEI (et unité)	Ordre de service NEDEX (consiste en un compte rendu d'incident EE/EEI validé)	Radio/courriel
Dans les plus brefs délais -3h (retour à la base)	Équipe NEDEX	Quartier général	Aperçu initial de la situation et première évaluation	Épreuves-minutes NEDEX	Courriel
En fonction de l'incident : • Rouge • Orange • Vert	Équipe NEDEX	Quartier général/ base de données	Ordre de service NEDEX exécuté	Rapport NEDEX	Courriel
Au plus tard dans les 24 heures	Exploitation technique de niveau 1 (équipe de renseignement sur les armes, enquête après explosion)	Quartier général	(Si une équipe de renseignement sur les armes ou une équipe d'enquête après explosion n'est pas disponible, le rapport d'exploitation technique-1 sera remplacé par le rapport NEDEX).	Rapport d'exploitation technique-1	Courriel
Dans les plus brefs délais	Exploitation technique de niveau 2		Évaluation détaillée de toutes les preuves recueillies avec une analyse détaillée	Rapport d'exploitation technique-2	Courriel
Dans les plus brefs délais	Quartier général/ groupe de travail sur l'atténuation de la menace EEI	Toutes les unités/tous les membres du personnel en tenue		Rapport de sensibilisation à la NEDEX/aux EEI	Courriel

5.3. Évaluation de la menace

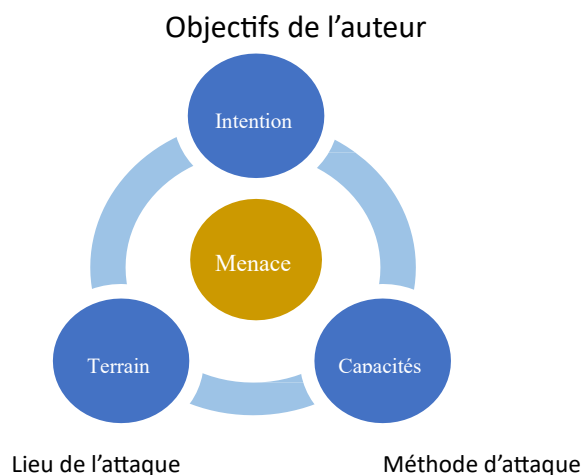
La nature des opérations NEEI est intrinsèquement plus complexe que la lutte antimines traditionnelle. L'introduction dans l'équation d'auteurs humains et de leur inventivité sans limite se traduit par une menace considérablement plus complexe, plus dynamique et plus évolutive. Les organisations qui mènent des activités NEEI doivent comprendre que la menace, qu'il s'agisse des EEI ou de la manière dont ils sont utilisés, peut évoluer rapidement et le fera inévitablement. Comme les organisations de NEEI développent leur compréhension des auteurs actuels et des auteurs futurs probables, on peut s'attendre à ce qu'elles soient considérées comme une cible de valeur. Il y a donc un risque que le personnel NEEI soit observé par des réseaux d'auteurs tentant de repérer des comportements, des lacunes dans les capacités et des points faibles pouvant être exploités.

Dans l'idéal, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police doivent être informés des menaces EEI dans la zone de la mission avant et pendant les missions de reconnaissance, conformément à la politique du Département des opérations de paix sur les visites de reconnaissance des pays fournisseurs de contingents⁶⁶.

Les informations sur les menaces EEI existantes peuvent aider les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à préparer des mesures pertinentes d'atténuation de la menace. Le processus d'évaluation de l'état de préparation en matière d'atténuation de la menace EEI doit également être continu. Le Siège de l'ONU doit vérifier l'état de préparation des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police lors des visites d'inspection avant déploiement effectuées avant la formation initiale de chaque contingent, conformément à la politique relative à l'état de préparation opérationnelle (réf. 2024.06). Le Service de la lutte antimines dispose actuellement de l'expertise technique nécessaire pour évaluer la menace et les effets potentiels des EEI et autres dangers liés aux explosifs. Jusqu'à ce qu'une organisation spécialisée (composée de militaires ou de policier(ère)s) dans l'atténuation de la menace EEI soit mise en place dans une mission, ces compétences sont disponibles au Siège de l'ONU et devraient être sollicitées pour participer, soutenir ou donner des conseils au cours des processus d'évaluation et de planification. Il peut s'agir de réaliser une mission d'évaluation et/ou une enquête technique.

L'organisation NEEI est tenue d'évaluer continuellement l'adéquation des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Pour garder une longueur d'avance sur la menace et atténuer le risque dans toute la mesure du possible, tous les acteurs de l'organisation de l'atténuation de la menace EEI doivent travailler ensemble pour collecter, évaluer et diffuser des observations tactiques et techniques.

Figure 5.2
Analyse de la menace



⁶⁶ Policy on reconnaissance visits by troop- and police-contributing countries (Politique sur les visites de reconnaissance des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police).

L'évaluation de la menace permet de déterminer les cibles, les auteurs et les capacités, les modes d'action les plus probables et les plus dangereux, ainsi que les intentions générales liées aux menaces recensées, afin d'aider à établir l'ensemble des capacités nécessaires pour contrer la menace EEI. La planification de la NEEI est une activité pluridisciplinaire qui doit être menée à tous les niveaux au moyen d'évaluations solides et détaillées de la menace, mais qui doit avant tout s'appuyer sur des opérateur(rice)s NEEI dûment qualifié(e)s et expérimenté(e)s pour interpréter correctement la menace et préciser les exigences techniques à tous les niveaux.

La menace EEI peut être décomposée en deux dimensions, « technique » et « tactique », qui, une fois combinées, donnent une image globale de la menace pour les opérateur(rice)s et les organisations de lutte contre les EEI. Face à la menace dite technique, il faut analyser la capacité probable des auteurs d'utiliser des composants et des déclencheurs complexes, en particulier un dispositif de radiocommande, et de s'approvisionner en composants. Face à la menace dite tactique, il faut considérer les TTP, ainsi qu'une myriade de facteurs subjectifs, qui dépendent de l'intention et des antécédents des auteurs, afin de comprendre la méthode probable d'utilisation d'un EEI.

La planification et l'évaluation de la menace se font à trois niveaux :

- Celui de l'analyse de la zone d'opérations/de l'opération de maintien de la paix/de la région et des États voisins
- Celui du secteur au sein d'une opération de maintien de la paix
- Celui de la scène

En quelque sorte, le niveau de la zone d'opérations peut être considéré comme stratégique, celui du secteur comme opérationnel et celui de la scène comme tactique.

Figure 5.3

Sources d'information aux fins de la planification et de l'analyse

Publications des Nations Unies	Publications de la mission	Groupe de travail sur l'atténuation de la menace EEI	Service de la lutte antimines
Renseignement dans les opérations de maintien de la paix (PKI)	Comptes rendus d'incidents liés à des engins explosifs /EEI	Cellule NEDEX	Département de la sûreté et de la sécurité
Rapports en libre accès	Rapports d'exploitation technique	Rapports d'opération	Police des Nations Unies

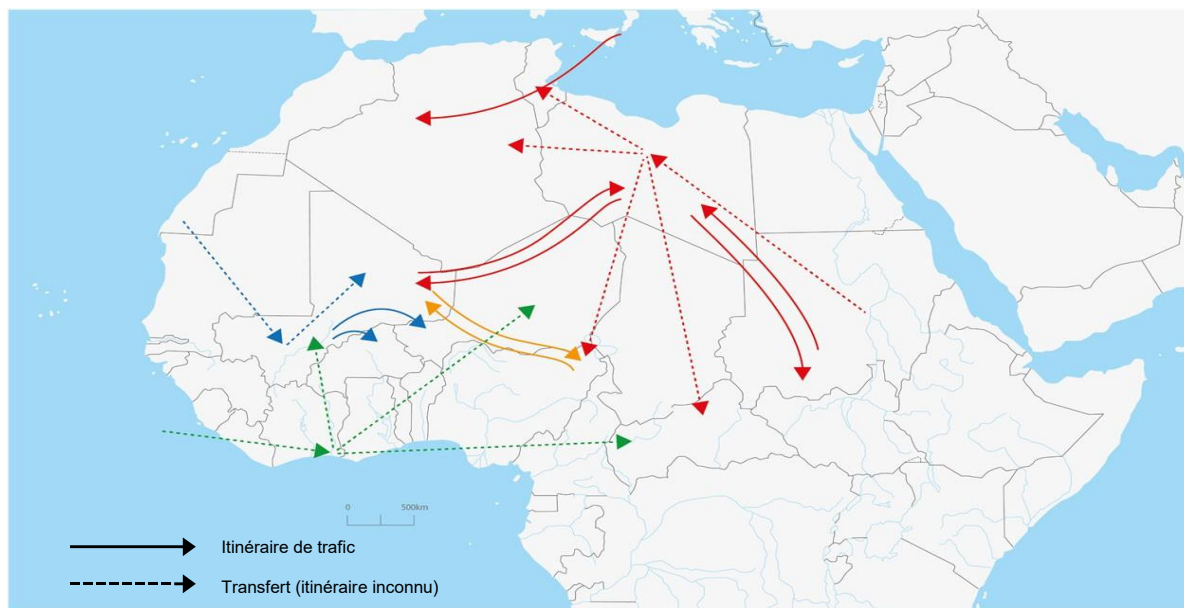
Pour qu'une évaluation soit complète, l'évaluation de l'environnement ne doit pas être axée uniquement sur la période précédant immédiatement le déploiement, mais porter sur une période plus longue, dans la mesure du possible. L'évaluation devrait être basée sur les indicateurs suivants :

- Les capacités locales des attaquants ou des acteurs non étatiques en matière d'EEI dans le pays hôte.
- Le niveau actuel de la menace EEI dans le pays, évalué au moyen de la collecte, de l'évaluation et de la gestion du PKI.
- La disponibilité dans le pays hôte de matériaux de fabrication d'EEI, ainsi que des compétences requises pour leur fabrication.
- L'existence dans les États voisins de capacités de fabrication d'EEI, qui pourrait donner lieu au transfert de ces capacités vers le pays hôte après le déploiement de la mission des Nations Unies.
- L'intensité de l'utilisation d'EEI dans la situation de conflit, susceptible d'indiquer que des EEI seront utilisés contre le personnel ou les installations des Nations Unies après le déploiement.

Dans ce contexte, le trafic d'armes doit être analysé non seulement à l'intérieur du pays où l'opération de maintien de la paix est en place, mais aussi au niveau transfrontières, à l'échelle de la région, voire du continent tout entier. La figure 5.4 montre schématiquement l'étendue de l'influence que le trafic d'armes peut avoir sur la menace EEI dans un pays donné.

Figure 5.4
Trafic d'armes⁶⁷

Dans le Sahara, les conflits sont liés les uns aux autres et les armes et les personnes armées se déplacent d'une région à l'autre.



⁶⁷ Voir Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. *Firearms Trafficking in the Sahel, Transnational Organized Crime Threat Assessment – Sahel* (New York, 2022). Disponible à l'adresse https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta_sahel/TOCTA_Sahel_firearms_2023.pdf. Voir également RHIPTO, Norwegian Center for Global Analyses, A UN-Collaborating Rapid Response Center on Environment, Development, Peace and Security, Maps and Graphics. Disponible à l'adresse www.rhipto.org/maps-and-graphics.

5.3.1. Niveau de la zone d'opérations

La planification et l'évaluation de la menace au niveau de la zone d'opérations sont liées à une planification à un plus haut niveau visant à évaluer les menaces actuelles et potentielles dues aux dangers des explosifs dans une région géographique plus étendue ou un pays. La planification et l'évaluation de la menace au niveau de la zone d'opérations constituent une première étape essentielle pour déterminer les capacités de NEEI sûres, efficaces et efficaces à déployer dans l'environnement où les EEI représentent une menace et elles tiennent une place importante dans la détermination du contenu détaillé de l'exposé des besoins à communiquer aux fournisseurs de moyens potentiels.

Il est impossible de déterminer avec précision qui exactement sera impliqué dans la planification et l'évaluation de la menace au niveau de la zone des opérations, mais ces activités seront généralement dirigées par le Siège de l'ONU et les responsables de la mission de maintien de la paix des Nations Unies et les forces de sécurité du pays hôte et d'autres organisations y participeront, en fonction des besoins et des circonstances.

Une fois achevé, le processus de planification et d'évaluation de la menace au niveau de la zone d'opérations constituera la base sur laquelle on s'appuiera pour lancer un appel d'offres aux fins de l'acquisition des moyens nécessaires et pour convenir d'un cahier des charges détaillé. Toutefois, le processus n'est jamais terminé, il s'agit d'un cycle continu alimenté par un flux et un échange constants d'informations entre les trois niveaux susmentionnés.

La planification au niveau de la zone d'opérations englobe l'éventail des menaces EEI et couvre l'ensemble des besoins, depuis les activités traditionnelles de lutte antimines jusqu'aux mesures supplémentaires requises pour atténuer la menace spécifique que représentent les EEI.

Le niveau de la zone d'opérations doit inclure une analyse de la région et des États voisins afin de comprendre toutes les influences extérieures susceptibles d'avoir une incidence sur la menace EEI. En raison des restrictions imposées concernant la zone du mandat, l'influence directe sur les facteurs régionaux ou les États voisins ne peut être que limitée. À cet égard, des solutions créatives doivent être trouvées, par exemple envisager un partenariat avec des organismes de recherche et le financement de ceux-ci au titre de leur collaboration avec les États voisins afin de mener une partie des recherches nécessaires pour parvenir à une compréhension plus complète de la situation.

5.3.2. Niveau du secteur

La planification et l'évaluation de la menace au niveau du secteur sont effectuées par l'état-major de secteur qui cherche à répondre à un exposé des besoins élaboré au niveau de la zone d'opérations. Ces activités font intervenir un(e) opérateur(rice) NEEI spécialisé(e) au cœur de l'évaluation de la menace et s'appuient sur les compétences de l'organisation de NEEI en matière de détermination de la menace au moyen d'enquêtes techniques et autres. Sur la base de l'évaluation de la menace dans la zone d'opérations, le processus doit viser à réduire la compréhension de la menace à une image opérationnelle qui permette d'affiner la description de la menace pour une zone géographique plus délimitée.

L'achèvement et la présentation d'une évaluation de la menace au niveau du secteur doivent être une exigence indiquée dans le cahier des charges, sans lesquels les opérations de NEEI ne doivent pas commencer.

L'évaluation de la menace au niveau du secteur doit décrire, avec tous les détails techniques, les menaces connues ou établies, par type d'engin. Lors d'une analyse au niveau du secteur, il est essentiel d'entretenir de solides relations avec la population locale pour instaurer la confiance nécessaire à une compréhension approfondie de la menace EEI. Les organisations de NEEI sont fortement encouragées à envisager de recourir à des personnes chargées des relations avec la population locale.

Dans la planification et l'évaluation de la menace au niveau du secteur, il faut donner la priorité aux opérations de dépollution dans la zone d'opérations désignée et allouer des ressources adéquates et appropriées en conséquence. L'évaluation de la menace doit également recenser les libertés qui seront accordées et les contraintes qui seront imposées aux équipes de déminage, préciser les exigences en matière d'établissement de rapports et indiquer les changements de situation⁶⁸ qui entraîneront un réexamen de l'évaluation de la menace EEI.

L'évaluation de la menace au niveau du secteur doit faire l'objet d'un réexamen fréquent selon l'évolution de la compréhension de la menace, qui découlera des informations issues de l'évaluation de la menace EEI au niveau national, ainsi que des opérations de dépollution en cours. Un système solide de gestion de l'information et des connaissances, dans lequel les équipes de NEEI versent leurs rapports et à partir duquel l'organisation de NEEI rassemble les données pour analyse et suivi des tendances avant de les diffuser aux équipes de NEEI et à l'autorité de NEEI désignée, étayera l'évaluation de la menace et permettra aux responsables de réagir de manière appropriée à l'évolution du tableau de la menace.

5.3.3. Niveau de la scène

La planification et l'évaluation de la menace au niveau de la scène commencent une fois que les évaluations de la menace aux niveaux national et régional ont été réalisées et que les équipes de déminage ont été affectées à des tâches. Ces équipes de déminage comprennent du personnel formé au niveau approprié déterminé à l'issue de la planification, des évaluations de la menace et de l'analyse des risques. Il incombe directement à l'opérateur(ice) NEEI chargé(e) de la supervision de tirer parti des évaluations de la menace effectuées aux niveaux du pays et du secteur, puis de procéder à une évaluation de la menace au niveau de la scène ou du site spécifique où il (elle) opère. Cette évaluation de la menace au niveau de la scène sera une appréciation de l'incident⁶⁹ sur le site immédiat, qui doit être utilisée pour vérifier l'exactitude et la validité de l'évaluation de la menace réalisée au niveau de la zone et confirmer que le personnel affecté à la tâche est dûment formé pour la menace évaluée. Il s'agit de l'évaluation de la menace la plus dynamique et il est essentiel que tout ce qui, au niveau de la scène, modifie les hypothèses des évaluations de la menace réalisées au niveau du secteur ou de la zone d'opérations soit immédiatement communiqué à l'ensemble de l'organisation et, si besoin, à l'autorité de NEEI désignée.

54. Analyse des schémas liés aux EEI

L'analyse des schémas est un processus de planification utilisé pour évaluer les données collectées afin de repérer les schémas de répétition. Elle ne se limite pas aux auteurs, mais porte également sur les schémas présentés par le personnel.

En ce qui concerne l'auteur, il importe d'examiner les types d'engins explosifs improvisés, les lieux des attaques, l'heure des attaques, la distance par rapport à certaines localités, ce qui peut, par exemple, révéler la mobilité de l'adversaire. Il est conseillé de traiter toutes les données recueillies de manière à ce qu'elles puissent être présentées sous forme de tableaux ou de graphiques pour en faciliter l'interprétation.

Diverses applications, telles que Power BI, sont disponibles à cette fin et devraient être utilisées en conséquence.

⁶⁸ « Changements de situation » s'entend des changements se produisant dans l'un des domaines suivants : complexité technique des EEI, sophistication tactique des EEI, intention de l'auteur, capacité de l'auteur et possibilité offerte à l'auteur.

⁶⁹ L'évaluation d'un incident NEDEX/EEI à partir d'informations recueillies par l'observation, l'analyse de cartes, des témoignages, des enquêtes et tout autre moyen permettant d'évaluer la zone à l'appui d'une évaluation de la menace conduisant à l'intégration de la menace à partir de laquelle des modes d'action possibles sont déterminés dans le cadre d'un plan NEDEX sûr, efficace et efficient.

Les attaques des auteurs doivent être évaluées sur le plan technique et aussi du point de vue tactique. Ces schémas peuvent être utilisés pour prévoir les attaques ou incidents futurs et préparer les activités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance dans les opérations de maintien de la paix et les formations correspondantes.

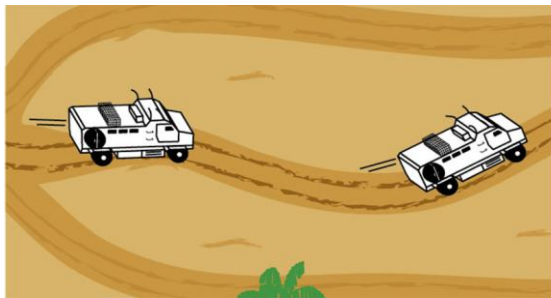
L'analyse des schémas porte également sur les schémas de l'unité ou du contingent concerné, c'est à dire la manière dont ils réagissent à la menace EEI de l'auteur. Il faut toujours partir du principe que les auteurs observent continuellement les procédures et les meilleures pratiques du personnel de maintien de la paix afin d'exploiter des schémas, que ce soit au cours d'une patrouille en général, pendant l'enquête sur ce que l'on soupçonne d'être un EEI ou dans le cas de la découverte d'un EEI.

D'une relève à l'autre, les auteurs évaluent les capacités du contingent et observent s'il utilise de nouvelles pratiques ou s'il réutilise d'anciennes pratiques. Les auteurs acquièrent ainsi des informations importantes qui leur indiquent si leurs propres procédures sont toujours efficaces ou s'ils doivent prendre de nouvelles mesures.

Chaque contingent doit donc adapter ses meilleures pratiques au terrain, à la mission et à la capacité des auteurs.

Cependant, il importe d'analyser de manière très critique si certains schémas propres favorisent les attaques EEI et doivent être adaptés ou modifiés, le cas échéant.

Figure 5.5
Exemples d'établissement de schémas



Exemple : N'utilisez pas toujours les mêmes itinéraires



Du fait que la plupart des gens conduisent à droite, la plupart des véhicules heurtent un engin explosif improvisé avec la roue droite. Ne conduisez pas sur le bord de la route. Il est préférable de rester au milieu.

5.5. Tendances

L'analyse des tendances est étroitement liée à l'analyse des schémas. Elle a pour objectif de détecter à un stade précoce certains changements, appelés tendances, et de réagir en conséquence. Une tendance peut être, par exemple, l'apparition d'un nouveau type de déclencheur ou d'EEI dans la zone d'opérations ou le fait que, contrairement aux schémas précédents, les attaques ont soudainement lieu un autre jour de la semaine ou à un autre endroit. Il faut accorder une attention particulière à ces anomalies afin de pouvoir reconnaître les nouvelles tendances à un stade précoce.

Une analyse des tendances correspondante ne se limite pas à l'examen du pays d'opération, mais vise également à déterminer quelles sont les tendances régionales, voire mondiales, à un stade précoce. Du fait des médias modernes, un certain type d'attaque nouvellement développé peut se répandre très rapidement et être adapté en conséquence par les auteurs dans la zone d'opérations. Ces tendances peuvent, par exemple, être analysées dans d'autres conflits dans le monde, où le personnel de maintien de la paix n'est pas déployé, mais où les parties au conflit utilisent également des EEI.

Une analyse des tendances correspondante ne se limite pas à l'examen du pays d'opération, mais vise également à déterminer quelles sont les tendances régionales, voire mondiales, à un stade précoce. Du fait des médias modernes, un certain type d'attaque nouvellement développé peut se répandre très rapidement et être adapté en conséquence par les auteurs dans la zone d'opérations. Ces tendances peuvent, par exemple, être analysées dans d'autres conflits dans le monde, où le personnel de maintien de la paix n'est pas déployé, mais où les parties au conflit utilisent également des EEI.

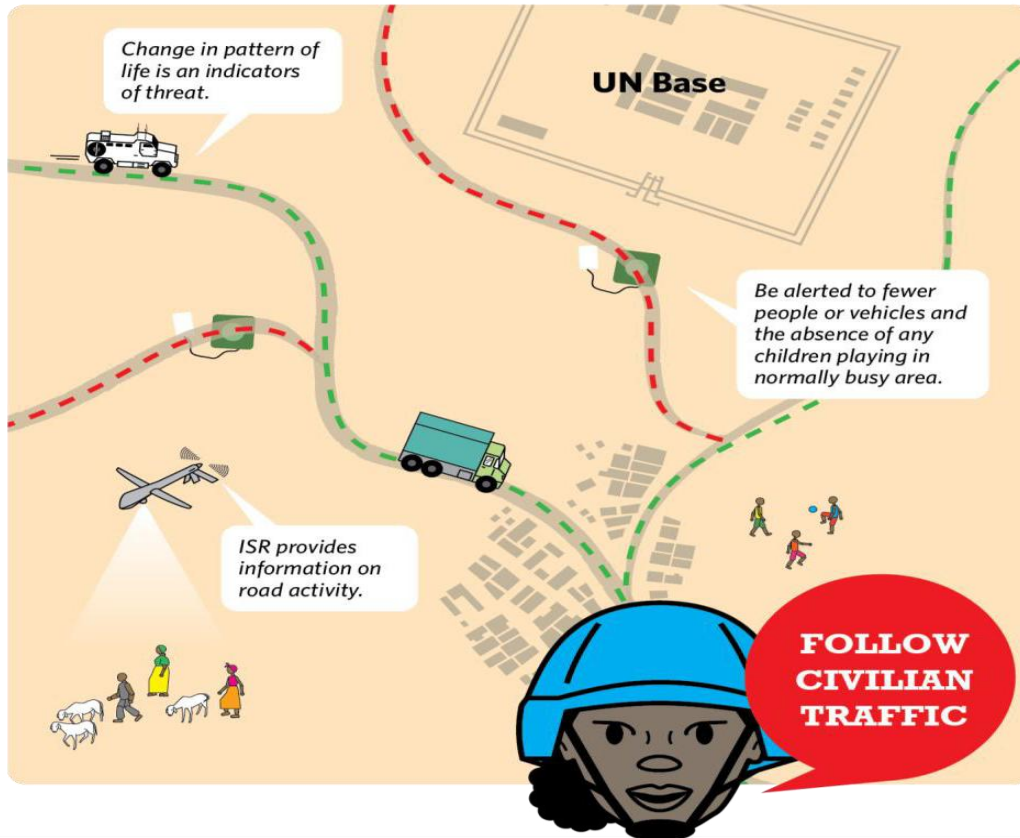
Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance⁷⁰ peut être utilisé pour effectuer une analyse des tendances sur la base des indicateurs établis par la mission. En utilisant la méthodologie et la plateforme du Système et en tenant compte des données pertinentes déjà collectées par le Service de la lutte antimines, la force et d'autres composantes de la mission, la mission peut formuler des indicateurs à recueillir d'après les schémas liés aux EEI dans la zone d'opérations, ventilés selon les besoins (par exemple, par auteur, victime, type d'EEI, engins explosés/défectés/désamorçés). Au fil du temps, cela permet aux planificateur(ric)e(s) de recenser les tendances et les schémas liés à l'utilisation d'EEI dans la zone de la mission et dans l'ensemble de la région. Les données et leur analyse peuvent servir à éclairer l'évaluation de la menace EEI et l'élaboration de recommandations sur la manière d'atténuer cette menace.

⁷⁰ Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance a pour objectif de soutenir la collecte de données afin d'aider les missions à planifier et à évaluer la performance et les effets. Le Système aide les missions à réviser et à mettre à jour périodiquement les opérations pour adapter les stratégies et les activités à un environnement en constante évolution afin d'accroître l'efficacité globale. Les données à recueillir sont sélectionnées par la mission et pour la mission. Actuellement, le personnel des missions et l'équipe du Système au Siège sont les seuls à avoir accès à l'ensemble des données collectées et à l'analyse correspondante générée par les missions. Il s'agit de garantir que les missions soient en mesure d'évaluer franchement la mise en œuvre du mandat. L'équipe du Système au Siège est chargée d'aider les missions dans ce processus et ne partage pas les données examinées, là encore dans le but de soutenir une critique interne franche. En bref, le processus du Système appartient aux missions et est dirigé par elles. Voir <https://iseek.un.org/DPO/CPAS> ou <https://peacekeeping.un.org/en/cpas>.

Figure 5.6

Observer les changements dans les schémas de circulation des civils

Une carte dédiée peut être établie, indiquant les itinéraires utilisés par les civils. La menace est plus élevée sur les itinéraires non utilisés par les civils. Lors des patrouilles, la surveillance des itinéraires empruntés par les civils est une tâche permanente. Il est également possible de remarquer les points particuliers évités par les véhicules civils. Dans le cas d'une menace d'engin explosif improvisé télécommandé, tout cela est moins vrai. Les auteurs peuvent choisir la cible.



ANGLAIS	FRANÇAIS
Change in pattern of life is an indicator of threat	Les changements dans les comportements quotidiens sont un indicateur de menace
Be alerted to fewer people or vehicles and the absence of any children playing in normally busy area	Soyez alerté par un nombre réduit de personnes ou de véhicules et par l'absence d'enfants jouant dans une zone normalement animée
ISR provides information on road activity	Le renseignement, la surveillance et la reconnaissance fournissent des informations sur le trafic routier
Follow Civilian Traffic	Soyez attentifs à la circulation des civils

5.6. Évaluation des vulnérabilités

L'évaluation des vulnérabilités permet aux planificateur(ice)s de déterminer dans quelle mesure le personnel, les biens ou les installations sont exposés au risque d'une attaque ou d'une dégradation en raison de dangers.

Dans ce contexte, les facteurs recensés à la section 2.3 (Protection du personnel et des biens) sont déterminants. L'évaluation de la vulnérabilité donne aux planificateur(ice)s une indication claire des composantes qui sont exposées à un risque particulièrement élevé en raison de leur vulnérabilité.

Toutefois, outre les facteurs physiques, d'autres aspects doivent être pris en considération. Les empreintes socioculturelles des policier(ère)s, des militaires et des civils varient considérablement. Il existe également des différences quant à l'origine géographique et, parfois, aux événements historiques. Une bonne connaissance des différentes unités et des différents contingents est donc tout aussi importante que les paramètres purement factuels des classes de protection de l'équipement personnel, des véhicules et de l'infrastructure. En outre, certaines unités peuvent être plus vulnérables que d'autres en raison de leur exposition, de leur mission ou de leur mentalité, même si elles disposent d'un meilleur équipement de protection. Les spécialistes de la planification doivent par conséquent déterminer les vulnérabilités afin de relever les lacunes et les faiblesses qui rendent leur personnel, leurs infrastructures, leur matériel ou leur mission vulnérables à un éventail de menaces ou de dangers connus ou possibles.

5.7. Évaluation des risques

La menace EEI peut ne pas être pas la seule à laquelle le personnel de maintien de la paix est exposé. Il peut y avoir d'autres types de menaces beaucoup plus importantes et plus immédiates. D'autres acteurs concernés peuvent offrir un éclairage sur ce point par leur analyse et leur évaluation, y compris, par exemple, une évaluation des risques effectuée au titre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains. Dans cette mesure, s'agissant de la protection des forces, les commandant(e)s doivent donner la priorité à la menace la plus élevée afin de réagir en conséquence.

Ce processus de hiérarchisation des menaces est facilité, conformément aux directives relatives à la protection des forces⁷¹, par une évaluation des risques qui détermine les éléments suivants :

- La probabilité qu'une menace se concrétise ;
- Les répercussions que la menace aurait si elle se concrétisait.

La combinaison de ces deux facteurs permet aux commandant(e)s et aux états-majors de déterminer le risque associé à chaque menace décelée, notamment la menace EEI.

La volonté de prendre un risque dépend de différents facteurs : un aspect clé est l'attitude du (de la) commandant(e) concerné(e) face au risque que des membres du personnel de maintien de la paix soient tués ou blessés au cours d'une opération.

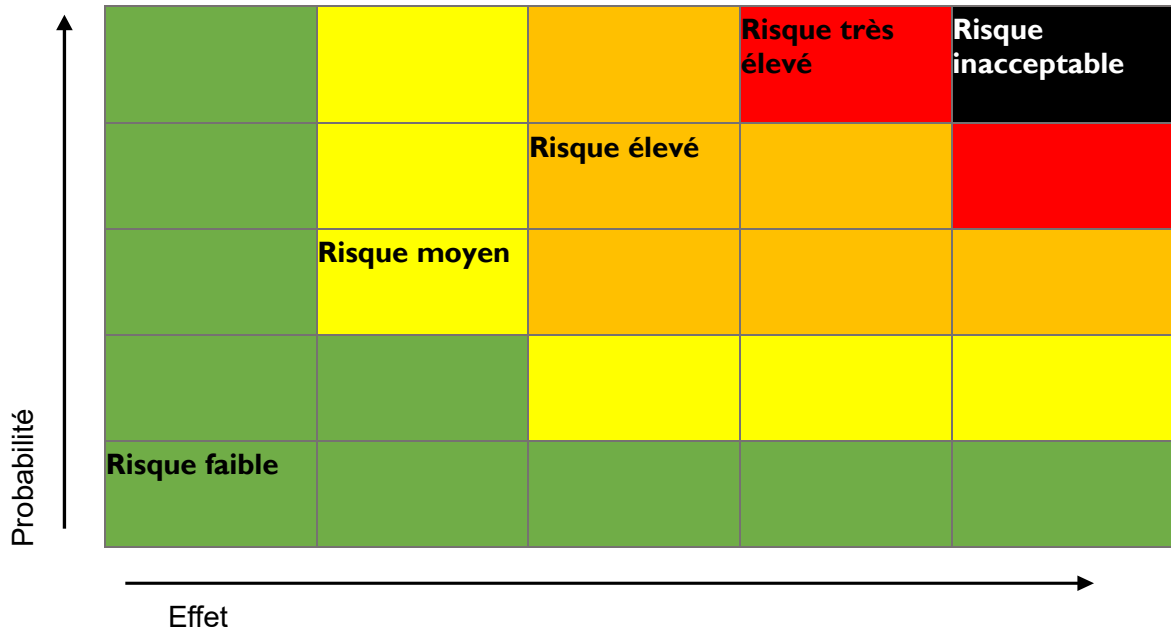
Un autre aspect est la mise en œuvre du mandat et la mesure dans laquelle la crédibilité de la mission sera dégradée si des mesures appropriées ne sont pas mises en œuvre immédiatement ou prises d'une autre manière.

À cet égard, chaque évaluation présente une situation unique. Le seuil de tolérance au risque de la force est déterminé par le (la) commandant(e) de la force et/ou les commandant(e)s d'unité en fonction de la capacité de la force, de la capacité de l'unité, des plans opérationnels ou d'autres accords.

⁷¹ Directives relatives à la protection des forces pour les composantes militaires prenant part à des missions de maintien de la paix des Nations Unies (2021.03).

Les risques posés par les menaces EEI, par exemple, doivent être réévalués continuellement, car la situation peut varier quelque peu à chaque examen, afin de garantir que des mesures d'atténuation appropriées soient toujours prises. Bien qu'il ne soit pas possible de protéger en permanence tous les biens contre toutes les menaces, les biens classés comme « essentiels pour la mission » doivent être protégés en priorité. L'objectif est de réduire la probabilité de l'incident et la gravité de ses effets.

Figure 5.7
Exemple de matrice d'analyse des risques



L'évaluation des risques devrait également être présentée visuellement afin de pouvoir être analysée dans le temps et représentée sur des tableaux et des cartes.

En outre, il est recommandé que les états-majors respectifs (de force ou de secteur) effectuent une analyse des risques à l'aide d'un tableau approprié sous forme de matrice et que chaque unité se coordonne avec les états-majors et quartiers généraux supérieurs pour préparer son évaluation des risques.

5.8. Cycle d'évaluation

Le cycle d'évaluation de la menace, de la vulnérabilité et des risques doit être répété continuellement pour garantir que les événements les plus récents soient toujours pris en compte et que les mesures d'atténuation représentent la réponse la plus appropriée.

Cela peut même être nécessaire pendant une opération en cours sur le terrain si le (la) commandant(e) détermine que l'évaluation initiale ne tient plus compte de tous les facteurs comme il convient, et il faut alors procéder à une réévaluation dynamique au fur et à mesure que la situation évolue.

Sur la base de l'utilisation du Système complet de planification et d'évaluation de la performance visé à la section 5.5, une fois l'analyse des tendances/schémas terminée, les analystes EEI de la mission/force devraient être en mesure de procéder à une évaluation fondée sur les données concernant la menace EEI. En outre, en ajoutant les données/informations sur les vulnérabilités et les risques EEI, l'analyste est mieux à même d'évaluer la menace EEI et de formuler des recommandations pour que les responsables de la mission puissent mieux traiter la gestion des risques et les mesures à prendre. Toutes les analyses et recommandations fondées sur des données peuvent également être partagées et examinées avec d'autres composantes/sections de la mission lors des sessions d'évaluation d'impact tenues au titre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance pour obtenir une vision plus complète de la menace EEI⁷².

5.9. Surveillance pour les alertes précoces

Un élément essentiel qui favorise une bonne évaluation est ce que l'on appelle les alertes précoces. Il s'agit d'indicateurs qui doivent être reconnus, reçus et intégrés à un stade avancé. Les alertes précoces peuvent être détectées par les militaires eux-mêmes ou communiquées par la population locale.

Toutes les alertes précoces ne sont pas nécessairement des communications verbales. Très souvent, surtout lorsque la population locale est également surveillée et craint des représailles de la part de l'auteur si elle collabore avec ses propres forces, elles peuvent également être non verbales ou visuelles.

Les signes d'alerte précoce sont très divers et peuvent aller de la destruction du sol (par exemple, des marques), qui est détectée rapidement (par exemple, par un système de drone aérien), à des comportements insolites (par exemple, personne dans la rue un jour de marché habituel), en passant par des messages directs. Les indicateurs peuvent être à peine perceptibles ou subtils.

Ces indicateurs doivent être surveillés par tous les contingents déployés dans la zone d'opération grâce à des échanges continus avec les autorités et la population locales.

Étant donné que l'alerte rapide dépend fortement de la situation et diffère d'une population à l'autre, d'une zone à l'autre, aucune liste prescriptive n'est fournie dans le présent *Manuel*. L'objectif ce faisant est d'éviter de passer à côté d'indicateurs pouvant être interprétés comme des alertes précoces. En tout état de cause, les alertes précoces devraient presque toujours donner lieu à une évaluation dynamique et renouvelée.

5.10. Indicateurs clefs ou éléments d'information

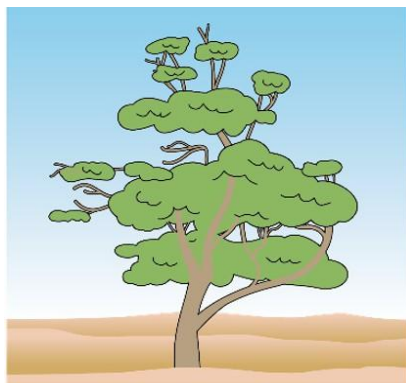
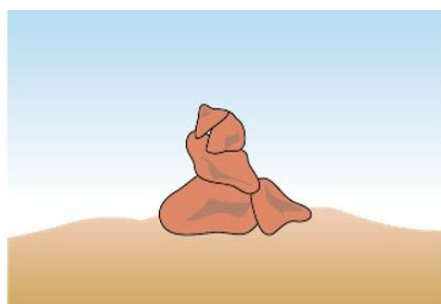
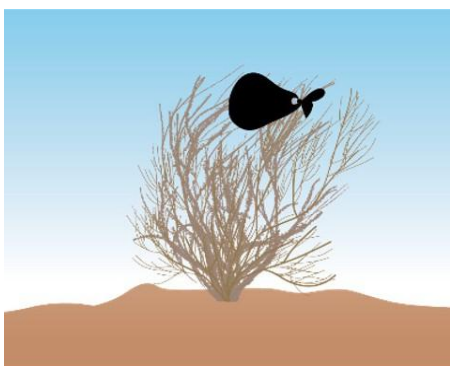
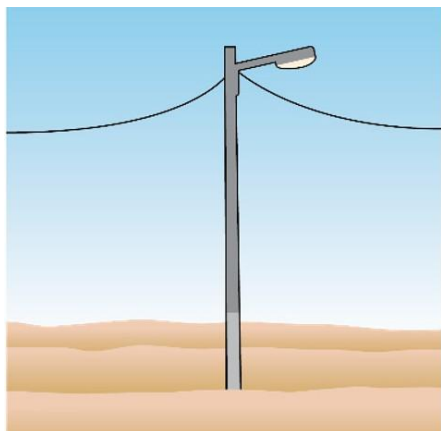
L'utilisation de nombreux moyens de détection peut augmenter les chances de trouver des EEI au cours d'une mission. La sensibilisation continue à l'environnement opérationnel permet d'obtenir des informations importantes qui contribuent aux activités de PKI. C'est souvent le meilleur moyen de détection que tout membre de la force peut employer quand il est en garnison, en patrouille ou qu'il mène des activités dans le cadre du mandat de la mission, y compris les contacts avec la population locale. Les indicateurs peuvent être des signes, par exemple au sol, mais aussi le comportement de personnes ou de groupes. En voici quelques exemples :

- **Changements dans la vie quotidienne.** L'absence soudaine d'enfants qui jouent, de personnes, de circulation normale ou d'autres activités quotidiennes peut indiquer qu'une attaque aux EEI est imminente.

⁷² Actuellement, la formation au Système complet de planification et d'évaluation de la performance est dispensée en ligne pour former l'équipe du Système dans les missions. Un programme élargi de formation au Système est actuellement en cours d'élaboration en vue d'une future mise en œuvre.

- **Couleur.** Prêtez attention aux différences de couleur, à de la terre fraîchement retournée ou au béton dont la couleur est différente de celle de son environnement immédiat.
 - **Résidus.** Du matériel laissé par mégarde ou involontairement sur place par l’auteur, tels que du cordeau détonant à nu, du ruban adhésif ou d’autres composants de l’EEI, fournit des indices importants.
 - **Marqueurs de visée.** Les marqueurs servent à déclencher l’engin explosif improvisé au moment opportun. Regardez si vous voyez des objets bien visibles qui peuvent servir de marqueurs et s’il y a des indices sur le bord de la route, tels que des pneus, des empilements de pierres, une bande de tissu ou un ruban adhésif qui peuvent indiquer l’emplacement d’un EEI ou servir de repère de tir.
 - **Formes.** Prenez note de la forme des objets et appareils inconnus qui ne semblent pas à leur place à l’endroit où vous vous trouvez.
 - **Graffiti.** Soyez attentifs aux symboles ou aux inscriptions sur les bâtiments et les murs qui pourraient être des avertissements destinés à la population locale (des interprètes seront généralement nécessaires).
 - **Panneaux.** Prêtez attention aux affiches et panneaux installés récemment qui semblent déplacés ou qui pourraient servir d’avertissement pour la population locale et de message pour les auteurs.
-

Figure 5.8
Marqueurs de visée



- **Marqueurs de visée /ligne de visée dégagée.**
- **Individus insolites ou suspects.** Notez la présence récurrente et prolongée de personnel ou d'individus inconnus sur des passages supérieurs ou dans une zone clairement indiquée comme étant d'accès restreint, l'observation attentive ou la prise de photos, l'enregistrement de vidéos (par exemple d'activités courantes, de mouvements militaires, de bâtiments, de points de repère, de forces amies, d'exercices de sécurité), la réalisation de croquis cartographiques ou de tests portant sur les mesures de sécurité.
- **Comportement suspect.** Les éléments suivants peuvent indiquer que l'auteur a l'intention d'utiliser des EEI :
 - Des questions sur la sécurité, les capacités et les effectifs de la force, etc.
 - Des mouvements chorégraphiés ou chronométrés d'individus ou de véhicules.
 - Des demandes inhabituelles de documents publics : plans, horaires, cartes, itinéraires, etc.
 - Des vols ou pertes d'uniformes, de matériel militaire, de cartes d'identité, de véhicules officiels, de plaques d'immatriculation, d'explosifs ou de composants d'EEI.
 - Des entraînements au combat manifestes dispensés en secret. (Les bombes ne sont souvent qu'un élément d'une attaque et ont été utilisées en combinaison avec des armes à feu et d'autres armes et tactiques).
- **Véhicules inhabituels ou suspects.** Des véhicules suivant ou précédant votre convoi sur une longue distance, puis s'arrêtant sur le bord de la route. Des voitures garées sur le bord de la route avec des feux qui clignotent indiquent qu'il y a quelque chose qui ne va pas.
- Autres indicateurs visibles d'EEI :
 - Des fils exposés à la vue de tous.
 - Des animaux morts le long de la route.
 - Des trous fraîchement creusés ou le rapiéçage de la chaussée sur la route même ou sur le bas-côté, où des EEI peuvent avoir été placés.
 - Des obstacles et des cratères sur la chaussée destinés à canaliser le convoi.
 - Envoi de signaux au moyen de fusées éclairantes ou de feux de signalisation qui clignotent à l'approche du convoi.

5.11. Mesures d'atténuation proactives et réactives contre les EEI

Sur la base des conclusions de l'évaluation de la menace, de l'évaluation de la vulnérabilité et de l'évaluation des risques associés, en tenant compte des options disponibles pour protéger le personnel contre une éventuelle attaque aux EEI (voir chap. 2), tout en faisant le meilleur usage possible des moyens existants (voir chap. 4), chaque mission doit élaborer son propre plan d'atténuation de la menace, définir des mesures adaptées à la situation sur le terrain, en tenant compte des conditions géographiques et climatiques, qui donnent au personnel de maintien de la paix la confiance nécessaire pour agir. Ces considérations devraient inclure la possibilité de coopérer avec les forces de défense et de sécurité du pays hôte pour prendre des mesures préventives contre les réseaux EEI, qui peuvent inclure le partage de PKI et même la conduite d'opérations conjointes, si le mandat et la direction de la mission l'autorisent. Les interactions au niveau régional peuvent nécessiter un dialogue politique auquel prend part la direction de la mission et du Siège de l'ONU, du Service de la lutte antimines, ainsi que d'autres entités, fonds et programmes des Nations Unies (par exemple, le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement).

Le personnel de maintien de la paix doit être formé pour agir en fonction de la situation concernée tout en étant dans des conditions très stressantes. Compte tenu de l'expérience acquise ces dernières années, plusieurs mesures se sont avérées efficaces et sont, jusqu'à un certain point, devenues la norme.

Il appartient au (à la) commandant(e) de choisir la mesure d'atténuation la plus appropriée en fonction de la situation. Cependant, chacun(e) est encouragé(e) à contribuer, de la manière la plus concise possible, aux décisions sur les mesures d'atténuation de la menace.

Une distinction est opérée entre les mesures proactives et les mesures réactives :

- Les mesures proactives sont toujours appliquées à titre préventif s'il y a des raisons de penser qu'il existe une menace EEI.
- Les mesures réactives, quant à elles, concernent le cas spécifique où un EEI a été découvert ou qu'une menace est imminente, et l'objectif est de réduire au minimum l'effet ou de neutraliser l'EEI le mieux possible. Il est important de trouver un équilibre entre les mesures proactives, les mesures réactives et les mesures d'atténuation sur la base d'une évaluation des vulnérabilités critiques du système EEI et d'une évaluation de la capacité des militaires et de la police d'affaiblir le système EEI en exploitant ces vulnérabilités.

Selon le temps et les ressources disponibles, toutes les mesures d'atténuation peuvent être renforcées ou améliorées afin de soutenir continuellement l'atténuation de la menace.

En outre, on peut opérer une distinction entre les mesures statiques et les mesures mobiles. Les mesures statiques se réfèrent à des situations où le personnel de maintien de la paix est stationné en un seul endroit. Les mesures mobiles concernent les situations où le personnel de maintien de la paix se déplace, par exemple dans le cadre d'une patrouille.

Une autre distinction peut être faite entre les mesures d'atténuation statiques et mobiles. Lorsqu'on reste dans un même endroit, cela offre généralement une meilleure protection en raison du temps passé à cet endroit, même s'il s'agit d'une base d'opérations temporaire ou d'un bivouac. Cela peut être planifié, donc des mesures d'atténuation renforcées peuvent être prises, tandis que les unités mobiles sont plus exposées à la menace EEI et ont généralement besoin de la protection de leurs véhicules ou de leur équipement de protection individuelle.

L'atténuation mobile de la menace EEI (par exemple, lors d'une patrouille à l'extérieur d'une installation des Nations Unies) diffère de ce qui est possible sur une position fixe. Toutefois, certaines mesures doivent toujours être appliquées, quelle que soit la situation :

- **Être informé** de la situation en matière d'engins explosifs sur le théâtre d'opérations.
- **Observer** l'environnement et être attentif à tout ce qui sort de l'ordinaire, par exemple :
 - Le comportement de la population civile.
 - Des modifications apportées sur des routes proches ou à proximité, par exemple, signalez alors vos observations!
- Appliquer le **code vestimentaire et le code des véhicules** adéquats.
- **Avertir**

Avertir ses propres forces dans les environs.
- **Confirmer**

Les équipes de recherche et les équipes NEDEX doivent confirmer les découvertes d'EEI potentiels.

Observez-les à distance (à l'aide de jumelles ou de viseurs optiques) et à l'abri. La sécurité passe avant la confirmation. Comparer l'objet suspect avec le guide de reconnaissance des engins explosifs/EEI ou d'autres outils d'identification des engins explosifs/EEI.
- **Sensibilisation**

Attention aux signes et indicateurs au sol (par exemple des fils tendus ou des fils-pièges) et aux autres engins explosifs. Gardez à l'esprit la menace EEI. Ne touchez pas aux fils, câbles ou autres pièces apparemment non dangereux, qui pourraient être des composants d'EEI. Soyez attentif(ve)s aux dispositifs secondaires.
- **Menaces chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires**

Signalez immédiatement la menace chimique, biologique, radiologique ou nucléaire si vous observez une fuite de liquide ou un dégagement de vapeur.
- **Marquage**

Marquez l'emplacement de la découverte à une distance appropriée de l'EEI.
- **Force de bouclage**

Dûment boucler la zone concernée (la distance minimale recommandée est de 300 mètres autour de ce que l'on soupçonne d'être un EEI), rester à l'extérieur de la zone bouclée et faire en sorte que personne ne pénètre dans la zone. En cas de suspicion d'EEI, seul le personnel NEDEX doit s'approcher.
- **Compte rendu**

Envoyez un compte rendu d'incident engin explosif/EEI (conformément aux ordres reçus de vos supérieurs). Indiquez le plus précisément possible les coordonnées de l'emplacement de l'engin explosif et prendre une photo de ce dernier.
- Ne prenez pas de risque inutile.

Les mesures d'atténuation possibles sont recensées dans la section suivante. La liste est divisée en mesures proactives et réactives, à la fois statiques et mobiles. La liste n'est pas exhaustive et les exemples doivent être adaptés en fonction de la situation et de la menace.

5.1.1.1. Mesures d'atténuation (statiques)

Mesures d'atténuation proactives (statiques)

Si le personnel de maintien de la paix est déployé, par exemple, dans une installation ou un espace opérationnel temporaire, il peut appliquer les mesures suivantes pour renforcer la sécurité :

- Placer des armes collectives à toutes les voies d'accès aux portes.
- Rester à l'abri lorsque des véhicules s'approchent.
- Faire en sorte que les points d'accès et d'entrée soient situés à une distance de sécurité des bâtiments, des routes, etc. (au moins 300 mètres).
- Poser des panneaux d'avertissement, notamment à l'entrée des camps et aux points de contrôle, afin que les conducteur(ric)e)s sachent où s'arrêter.
- Arrêter les véhicules avant qu'ils n'atteignent le point d'arrêt.
- Contrôler physiquement tous les véhicules à l'aide de barrières défensives et de chicanes qui obligent les conducteurs à réduire leur vitesse.
- Installer des barrières d'urgence qui se lèvent et s'abaissent.

Dans le cas d'un véhicule piégé :

- Pour maîtriser le véhicule : recourir à l'escalade de la force.
- Tirer sur les pneus ou le moteur du véhicule pour le ralentir.
- Si cela ne suffit pas, tirer sur le (la) conducteur(ric)e pour l'empêcher de continuer à conduire.

Mesures d'atténuation réactives (statiques)

En cas de découverte d'un EEI ou d'attaque EEI, le personnel de maintien de la paix doit réagir de la meilleure façon possible pour reprendre le contrôle de la situation et éviter des attaques secondaires :

- Mettre en œuvre tous les dispositifs de protection.
- Observer l'environnement pour déceler une éventuelle exploitation.
- Fermer tous les points d'accès au camp, etc.
- Être attentif aux EEI secondaires.
- Informer l'ensemble du personnel, y compris les membres en patrouille à l'extérieur du camp.

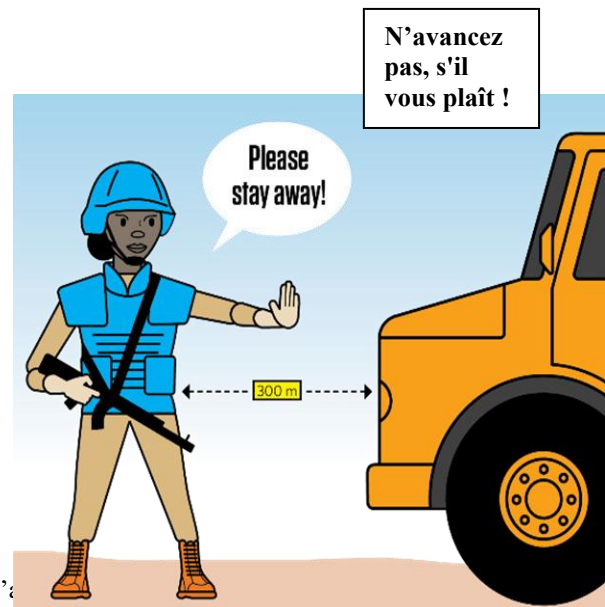
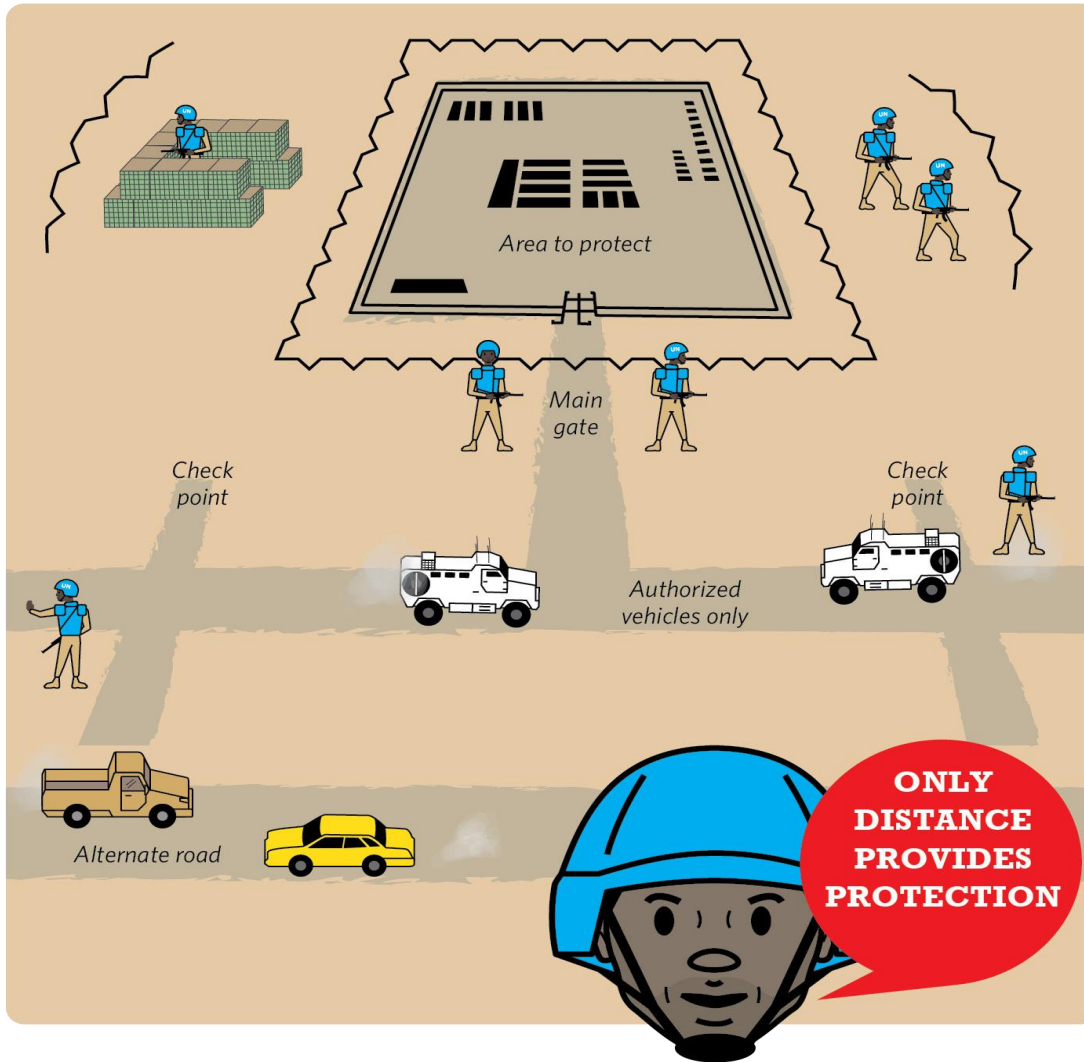


Figure 5.9
Mesures d'atténuation proactives (statiques)

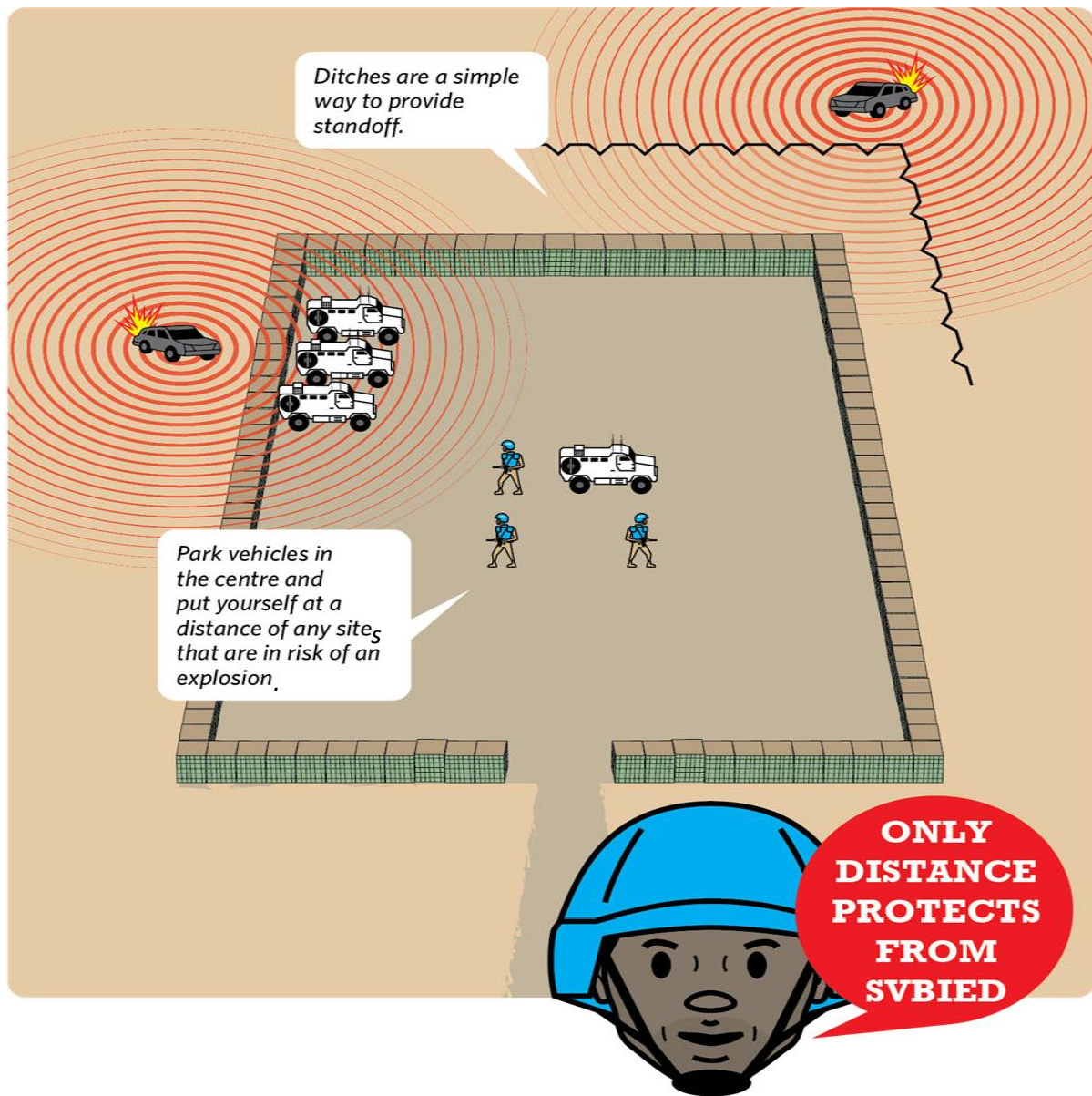


Ce n'est qu'en se tenant à distance que l'on est protégé contre l'effet de souffle. Un mur de bastion n'assure la sécurité que contre les tirs directs. Il est essentiel de disposer d'une entrée de la base qui offre une distance de sécurité contre tout type d'attaque. La principale menace est une attaque suicide à la voiture piégée.

ANGLAIS	FRANÇAIS
Area to Protect	Zone à protéger
Main gate	Entrée principale
Check Point	Poste de contrôle
Authorized vehicle only	Interdit sauf véhicules autorisés
Alternate road	Route de rechange
Only Distance Provides Protection	Seule la distance assure une protection

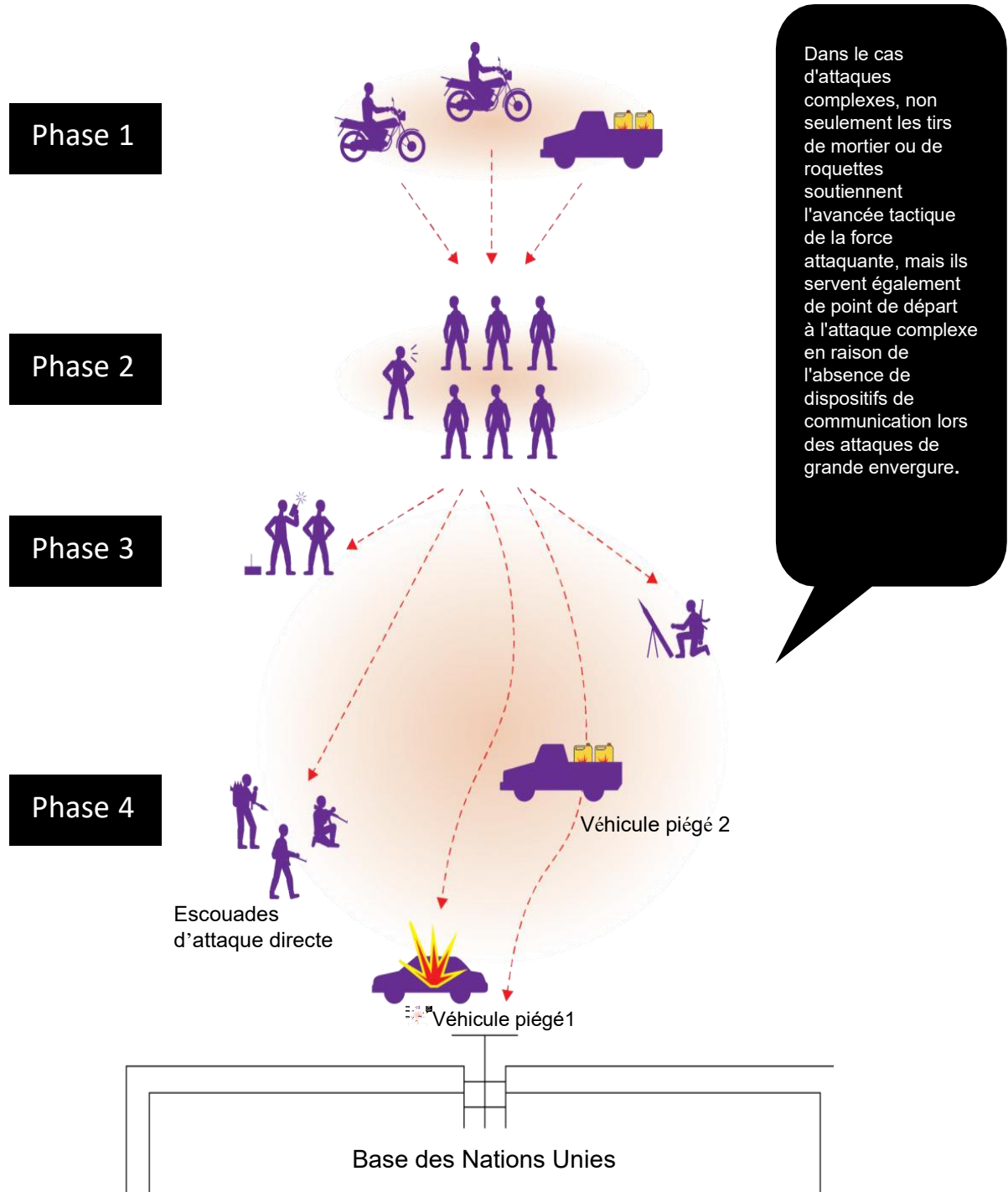
Figure 5.10

Mesures proactives d'atténuation des effets d'une attaque suicide à la voiture piégée



ANGLAIS	FRANÇAIS
Ditches are a simple wat to provide standoff	Les fossés sont un moyen simple de garantir une distance de sécurité.
Park vehicles in the centre and put yourself at any sites that are in risk of an explosion	Stationnez les véhicules dans le centre et mettez-vous à distance de tous sites présentant un risque d'explosion.
Only Distance Protects From SVBIED	Seule la distance protège d'une attaque suicide à la voiture piégée

Figure 5.11
Attaque complexe contre les bases



Dans le cas d'attaques complexes, non seulement les tirs de mortier ou de roquettes soutiennent l'avancée tactique de la force attaquante, mais ils servent également de point de départ à l'attaque complexe en raison de l'absence de dispositifs de communication lors des attaques de grande envergure.

5.11.2. Mesures d'atténuation (mobiles)

Mesures d'atténuation proactives (mobiles)

En patrouille ou à l'extérieur de toute installation, la détection visuelle devient la méthode de détection la plus importante pour atténuer la menace EEI. Par conséquent, tout le monde doit être attentif aux signes au sol qui indiquent une menace possible (sensibilisation aux signes au sol) :

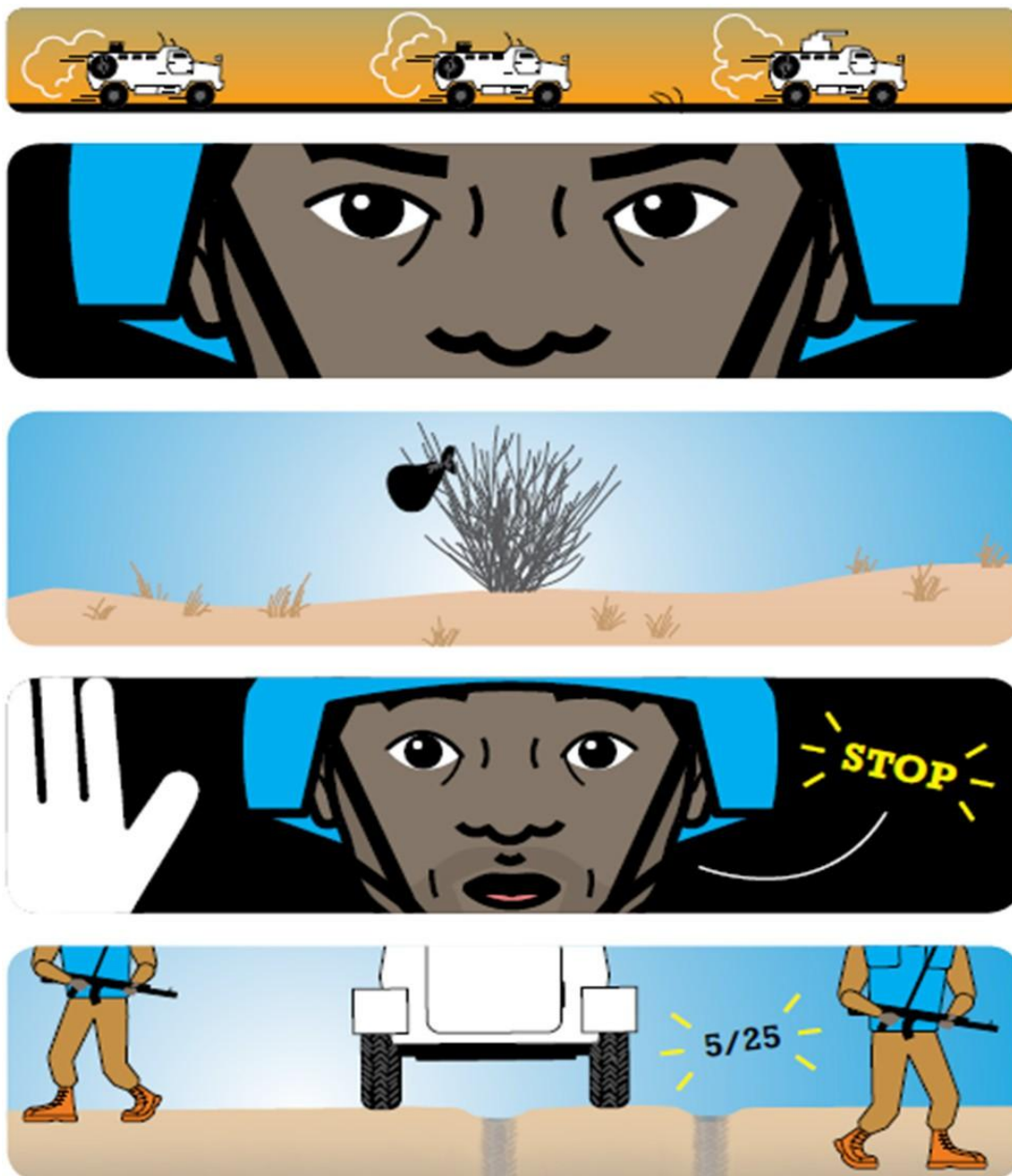
- Établir de bonnes communications.
- Ne pas suivre la piste devant vous.
- Éviter les sommets et les bas des collines ; utiliser la crête militaire.
- Effectuer une recherche visuelle sous le véhicule.
- Effectuer une vérification sur 5/25 mètres à chaque halte avant de descendre du véhicule (vérification sur 5 mètres lors d'une courte halte) ou une vérification sur 5/25 mètres lors d'une halte plus longue (de plus de 10 minutes). Utiliser les systèmes optiques pour effectuer des vérifications visuelles jusqu'à 100 mètres.
- Rester à portée de la CME (brouilleur). Connaître les limites de votre CME pour éviter qu'elle ait des effets fratricides.
- Assainir les itinéraires et les zones de rassemblement afin de ne pas produire d'indices révélant les itinéraires des éléments amis.

Figure 5.12

Sensibilisation aux indices au sol

Régularité	Les lignes droites et les formes géométriques n'existent pas dans la nature. Elles indiquent souvent l'interaction entre l'humain et l'environnement.
Tassement	Il s'agit d'un nivellement général ou du tassement d'une zone par rapport à son environnement immédiat.
Transfert	Désigne le déplacement de matériaux d'un type d'environnement à un autre.
Changement de couleur	Une différence de couleur ou de texture par rapport à l'environnement
Perturbation	Tout changement ou réarrangement de l'état naturel.
Résidus	Les auteurs peuvent, intentionnellement ou non, laisser des résidus sur le site où l'EEI a été posé.

Figure 5.13
Schéma de vérification sur 5 et 25 mètres (1)



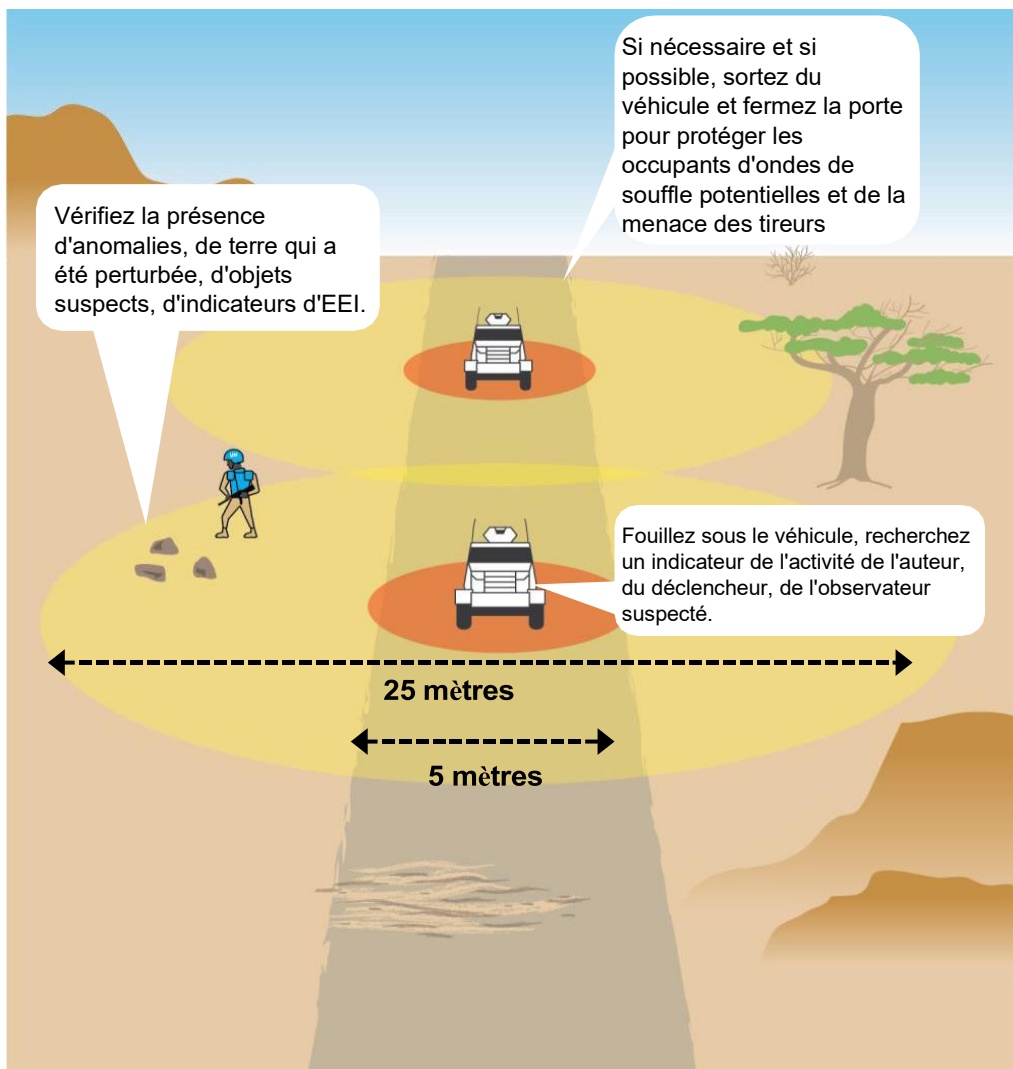
ANGLAIS	FRANÇAIS
Stop	Stop
5/25	5 / 25

Si vous approchez d'une voie d'accès, où le trafic est canalisé, ou d'un point de vulnérabilité, où une attaque EEI peut facilement être exécutée (par exemple, un pont, un ponceau, une colline, une vallée), il faut effectuer une fouille à pied. Dans cette situation, il convient de suivre les procédures suivantes :

- Ne marchez pas plus loin sur la route.
- Fouillez les zones et points de vulnérabilité.
- Si vous disposez de tireur(se)s d'élite, faites-les intervenir contre les tireur(se)s embusqué(e)s.
- Contrôlez le trafic et soyez en mesure de laisser passer les véhicules civils, si nécessaire.

Figure 5.14

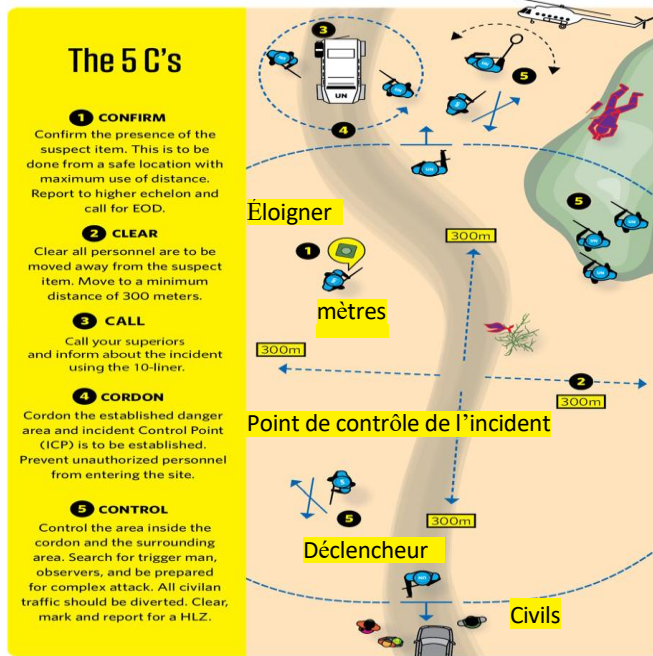
Schéma de vérification sur 5 et 25 mètres (2)



Si un convoi ou une patrouille s'arrête en cours de route, il est obligatoire de procéder à une vérification sur 5 et 25 mètres pour nettoyer la zone autour du véhicule. Balayez l'environnement du regard attentivement et continuellement vers l'extérieur. Le (la) conducteur(rice) et le (la) tireur(se) doivent rester à l'intérieur du véhicule pour des raisons de sécurité.

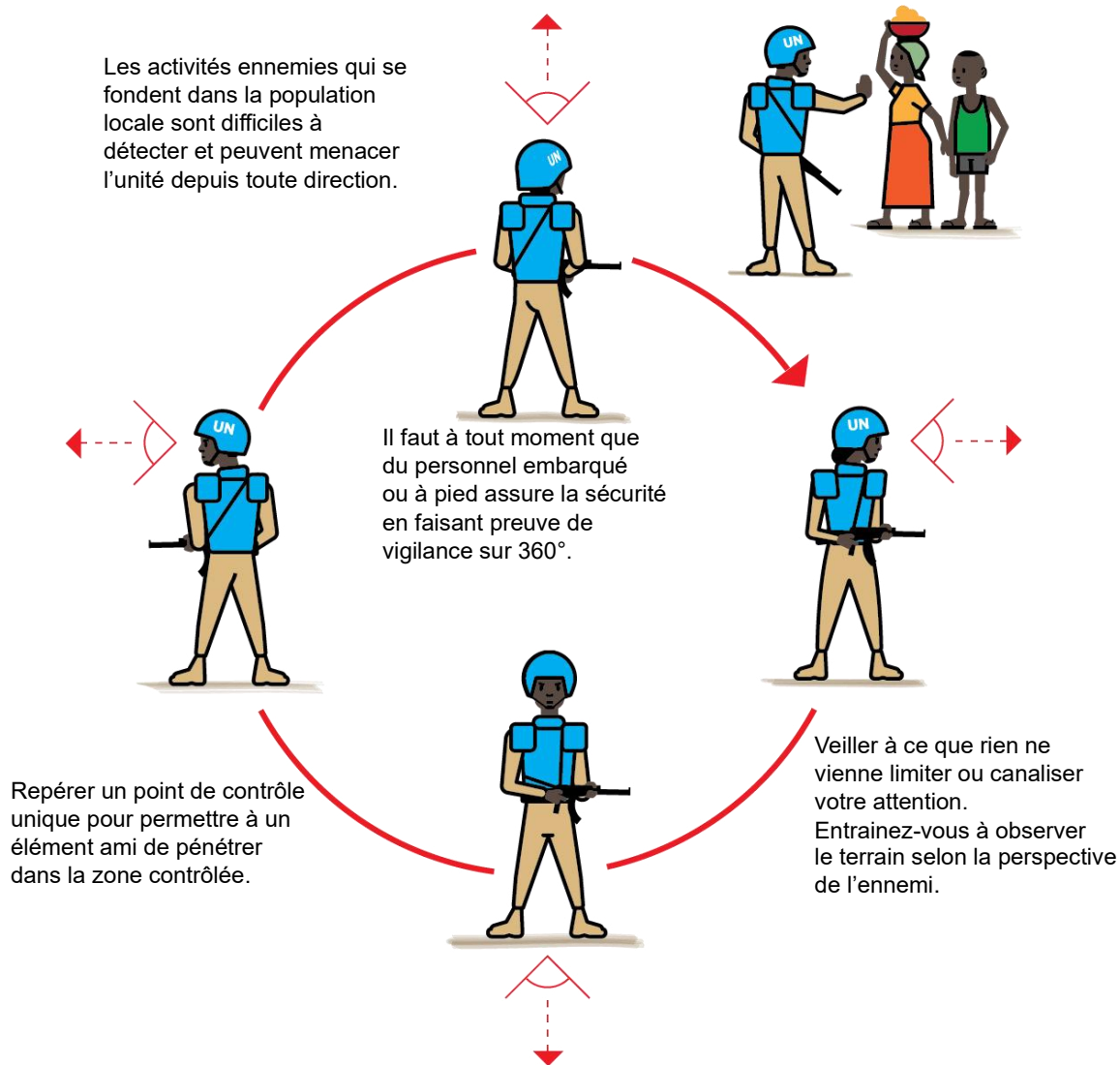
Si vous approchez d'un site où vous soupçonnez la présence d'un EEI, procédez d'abord à la vérification à 5 et 25 mètres, puis effectuez les cinq actions fondamentales : confirmer, dégager, appeler, boucler et contrôler.

Figure 5.15
Les cinq actions fondamentales



ANGLAIS	FRANÇAIS
1. CONFIRM	1. CONFIRMER
Confirm the presence of the suspect item. This is to be done from a safe location with maximum use of distance.	Confirmer la présence de l'objet suspect. Cette action doit être effectuée depuis un endroit sûr, en se tenant aussi loin que possible.
Report to higher echelon and call for EOD.	Rendre compte à l'échelon supérieur et demander l'intervention d'une équipe NEDEX.
2. CLEAR	2. ÉVACUER
Ensure all personnel are to be moved away from the suspect item. Move to a minimum distance of 300 meters.	Faire en sorte que tout le personnel soit éloigné de l'objet suspect. Aller à une distance minimale de 300 mètres.
3. CALL	3. RENDRE COMPTE
Call your superiors and inform about the incident using the 10-liner.	Appelez vos supérieur(e)s et informez-les de l'incident à l'aide du formulaire « 10-line ».
4. CORDON	4. DÉLIMITER
Cordon the established danger area and incident control point (ICP) is to be established.	Délimiter la zone dangereuse établie et établir un point de contrôle de l'incident (PCI).
Prevent unauthorized personnel from entering the site.	Empêchez le personnel non autorisé de pénétrer sur le site.
5. CONTROL	5. CONTRÔLER
Control the area inside the cordon and the surrounding area. Search for trigger person, observers, and be prepared for complex attack. All civilian traffic should be diverted. Clear, mark and report for a HLZ.	Contrôlez la zone de bouclage et la zone environnante. Recherchez un(e) déclencheur(se) et des observateur(rice)s et attendez-vous à une attaque complexe. Il faut détourner l'ensemble du trafic. Dégagez et balisez une aire de poser d'hélicoptère et communiquez l'information pertinente.

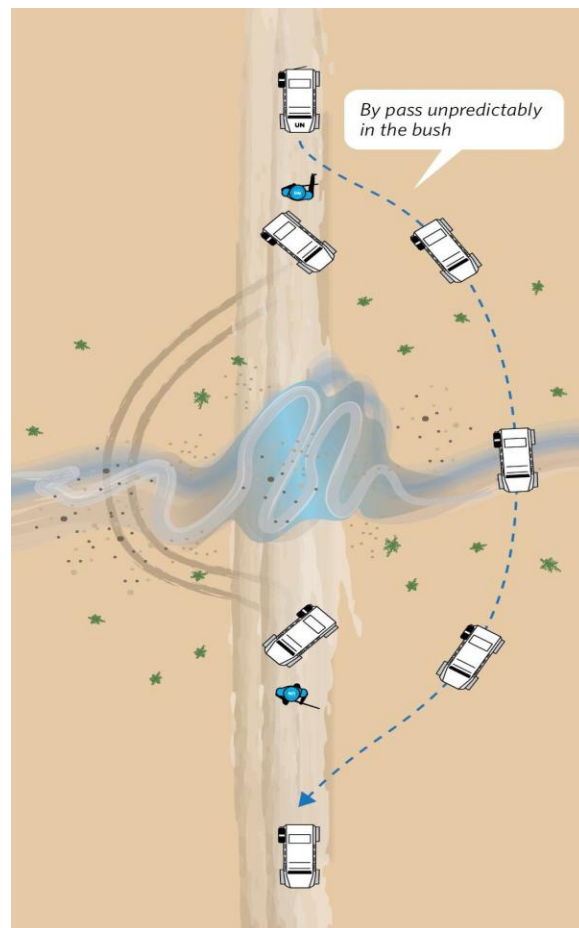
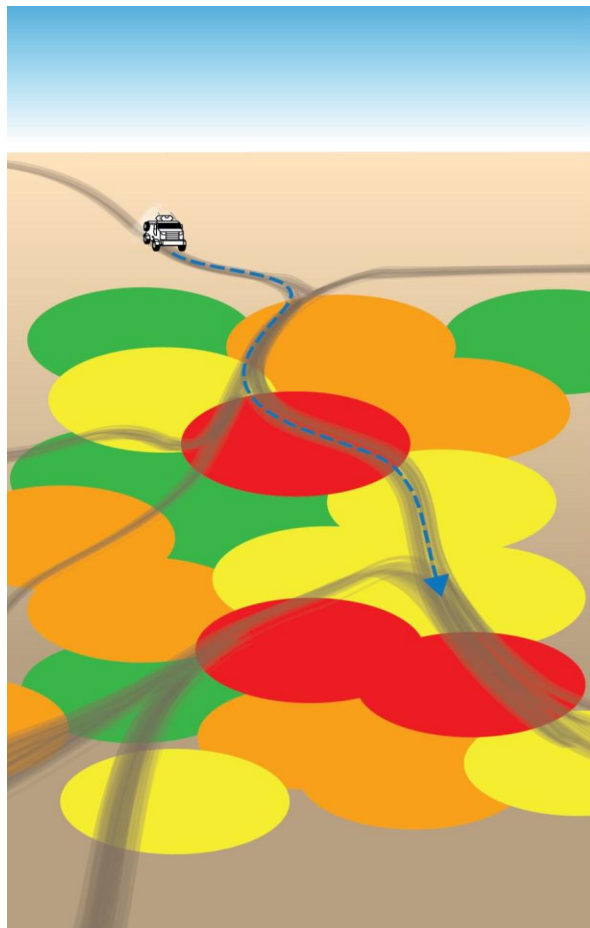
Figure 5.16
Sécurité sur 360°



Si vous ne prenez pas part à la fouille, soyez attentif(ve) aux signes indiquant la présence d'un EEI devant vous sur la piste. Conduisez de manière imprévisible dans le désert ou la brousse et essayez d'emprunter des pistes différentes si elles ne sont pas trop évidentes. Soyez attentif(ve) aux observateur(rice)s, aux guetteur(se)s et aux déclencheur(se)s. Si une fouille n'est pas possible, pour éviter la menace EEI :

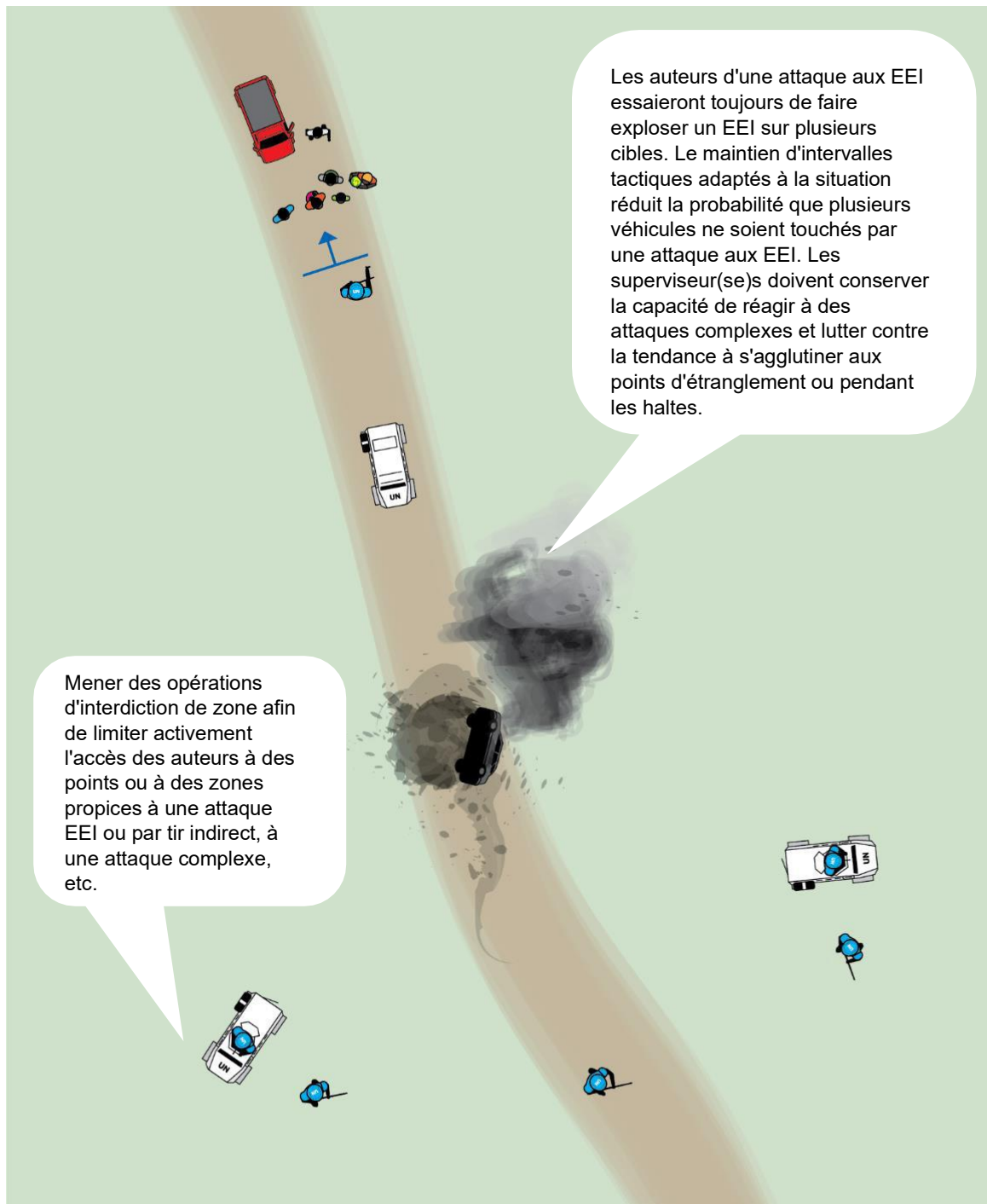
- Contournez de manière imprévisible dans la brousse les points ou zones vulnérables.
- Réduisez l'efficacité des TTP des auteurs.

Figure 5.17
Contournement en l'absence de fouille



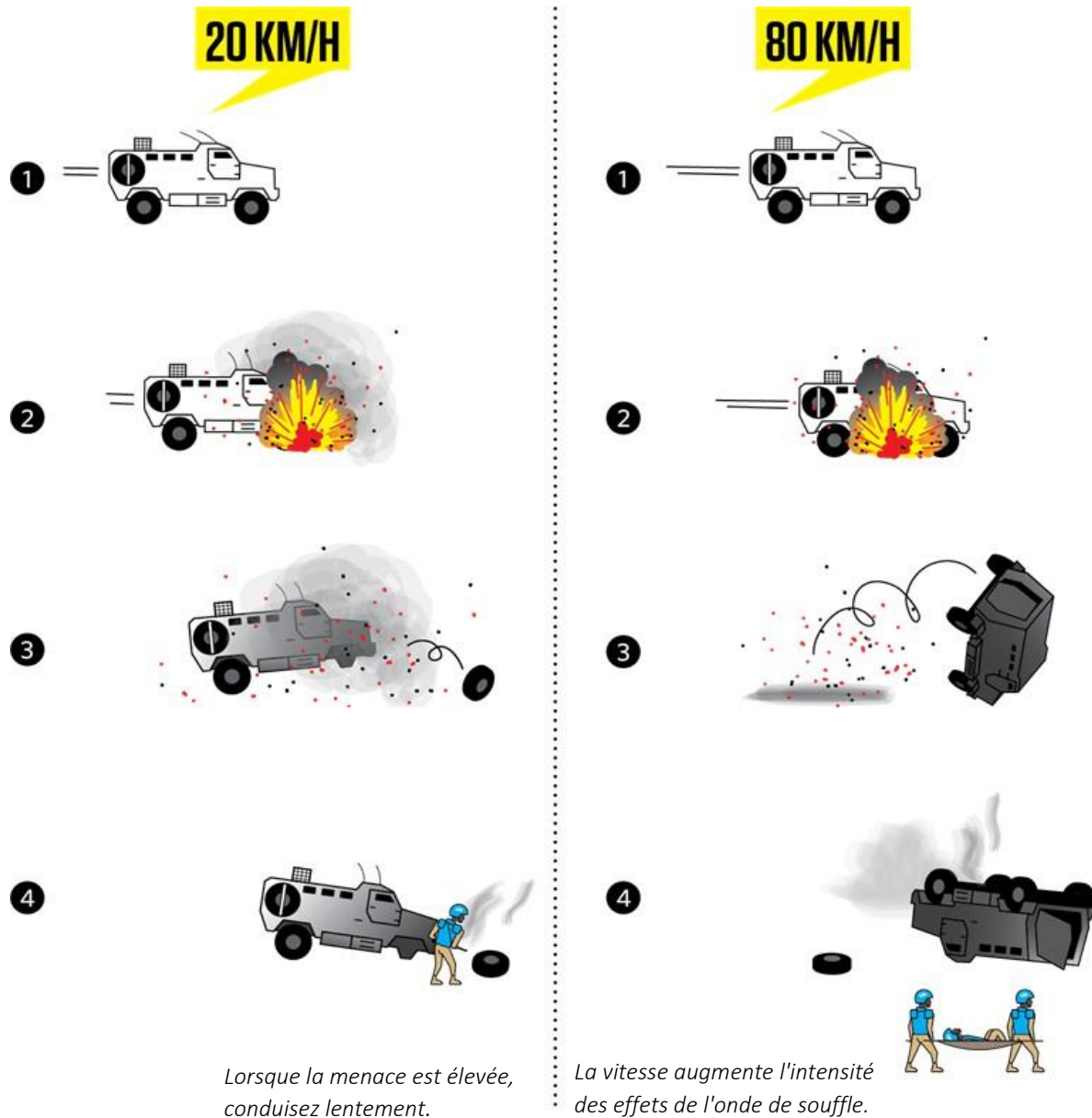
ANGLAIS	FRANÇAIS
By pass unpredictably in the bush	Faites un détour imprévisible dans la brousse

Figure 5.18
Maintenez la dispersion tactique



Effectuez votre patrouille à une vitesse appropriée, qui vous permette d'observer l'environnement et de repérer les menaces potentielles, tout en réduisant au minimum les effets en cas d'incident EEI.

Figure 5.19
La vitesse tue

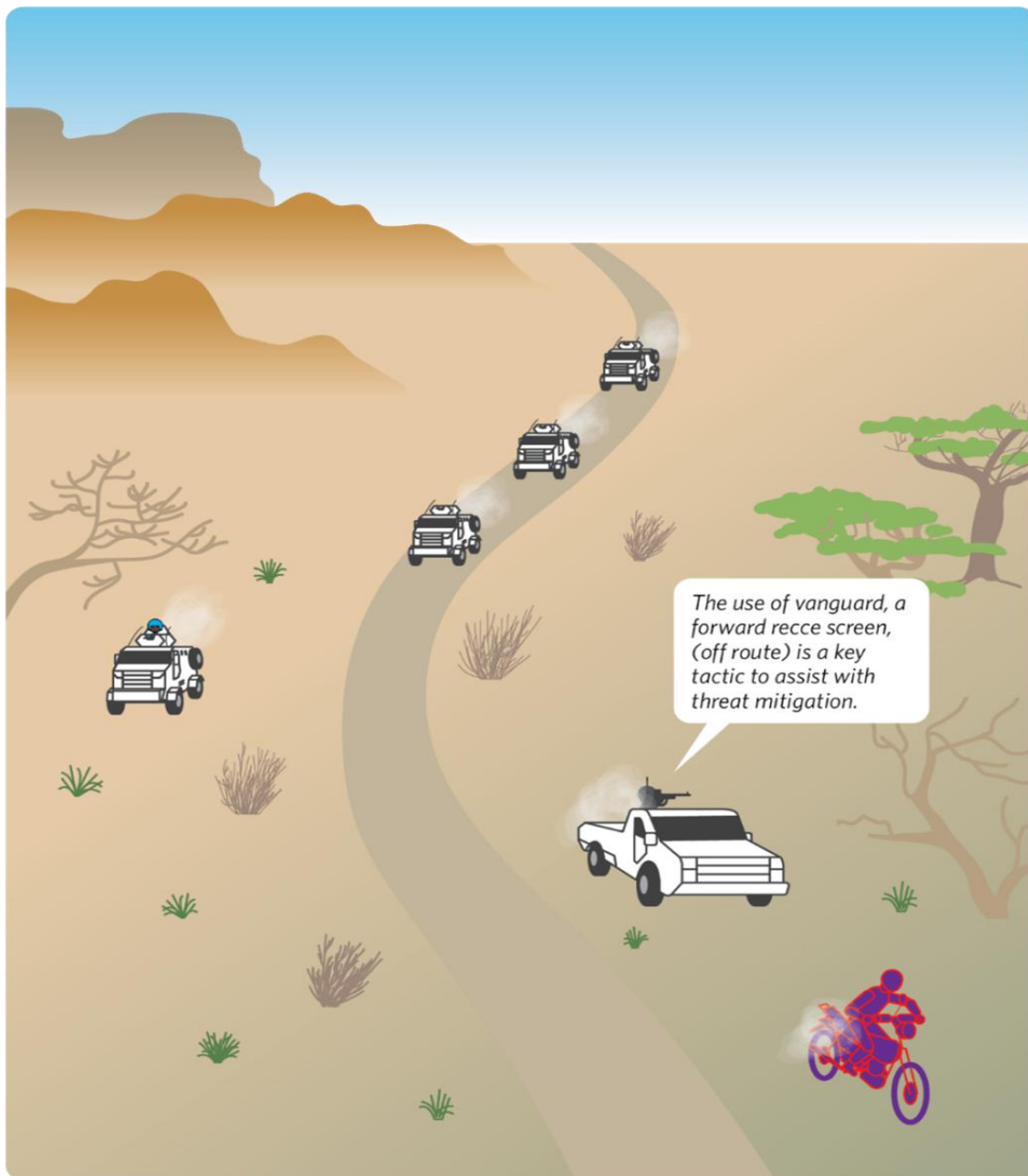


Si les moyens nécessaires sont disponibles, envisagez d'utiliser un élément d'avant-garde/de reconnaissance indépendant en tant qu'unité de pointe pour repérer les menaces éventuelles avant le déploiement du convoi /de la patrouille principal(e) afin d'effectuer les tâches suivantes :

- Repérer les déclencheur(se)s d'EEI, les cadreur(se)s et les guetteur(se)s, et les combattre.
- Procéder à des interrogatoires tactiques, à des fouilles et au traitement initial des détenu(e)s.
- Employer un déplacement en perroquet lorsque le contact est probable.
- Se laisser distancer ou se replier derrière le convoi pour attraper les éléments qui placent de nouveau des EEI.

Figure 5.20
Avant-garde

De retour à la base, suivez le processus « tracé d'honnêteté », qui rend compte avec exactitude des lieux où vous avez été et de ce que vous avez fait, de ce que vous avez fouillé et de ce que vous n'avez pas fouillé, afin de contribuer à l'élaboration d'un tableau réaliste de la menace.



ENGLISH	FRENCH
The use of vanguard, a forward recce screen, (off route) is a key tactic to assist with threat mitigation.	L'utilisation d'une avant-garde, ou un écran de reconnaissance avancé (hors piste), est une tactique clé à l'appui de l'atténuation de la menace.

Figure 5.21
Exemple d'affiche pour les missions de maintien de la paix des Nations Unies (3)



ENGLISH	FRENCH
STAY ALIVE	RESTEZ EN VIE
ALWAYS MAKE A 5-25 SEARCH	PROCÉDEZ TOUJOURS À UNE VÉRIFICATION SUR 5 ET 25 m

Mesures d'atténuation réactives (mobiles)

La sécurité générale des tâches de NEEI est assurée par la mise en place d'une force de bouclage où le personnel, sous la supervision d'un(e) commandant(e) en charge de l'incident ou d'un(e) chef(fe) de chantier de déminage, est positionné à des intervalles appropriés autour de l'EEI afin de garantir que personne ne puisse s'aventurer par inadvertance dans la zone dangereuse. Le cordon doit rester en place jusqu'à ce que la tâche de NEEI soit terminée, que tous les composants aient été enregistrés et/ou récupérés et déclarés sûrs par le (la) chef(fe) de l'équipe de NEEI. Le personnel de la force de bouclage doit être conscient qu'il est parfois vulnérable aux attaques d'auteurs utilisant des armes à feu directes et indirectes, ainsi qu'aux attaques suicides aux EEI. Tout le personnel de la force de bouclage doit donc avoir en permanence une bonne conscience de la situation. Toutes les distances de bouclage et d'évacuation doivent être basées sur la situation tactique et la décision de l'opérateur(rice) de NEEI, fondée sur une évaluation approfondie des risques.

Figure 5.22
Revenir sur ses pas



Balisez votre passage, marchez sur les traces de la personne qui marche devant vous et maintenez une distance d'au moins 25 mètres entre vous.

Outre la mesure proactive susmentionnée consistant à rester sur des routes ou des pistes pavées ou bien fréquentées lors d'opérations dans des zones où les EEI représentent une menace, les mesures suivantes devraient être appliquées, lorsqu'on est mobile :

- Communiquer la distance, la direction et la description de l'EEI.
- Lorsque vous trouvez un EEI, informez immédiatement les autres soldat(e)s au moyen d'un avertissement approprié (n'oubliez pas qu'il est possible qu'on vous observe et que si vous criez « HALTE! », cela alerte le déclencheur(se) de votre découverte), restez en position et décidez, selon la situation, s'il est plus sûr de continuer à avancer dans la direction où vous vous dirigiez ou de revenir sur vos pas, en évitant la zone de la découverte possible.

- Établissez une sécurité sur 360°.
- Effectuez une vérification sur 5/25 mètres.
- Recherchez des fils-pièges, des objets inhabituels et tout ce qui semble sortir de l'ordinaire.
- Ripostez par des tirs visant l'auteur si nécessaire/contre-attaquez.
- Appliquez les cinq actions fondamentales.
- Essayez de mettre une certaine distance entre vous et l'EEI.
- Sortez par l'arrière ou par le toit du véhicule.
- Prudence, en faisant demi-tour, efforcez-vous de marcher sur vos propres empreintes de pas ou de marcher uniquement dans les ornières creusées par votre véhicule lorsque vous revenez sur vos pas. Si aucune empreinte de pas n'est visible, créez un sentier balisé pour votre propre sécurité.
- Prodiguez les soins tactiques aux blessé(e)s (lancez un appel EVASAN primaire) et évacuez les victimes.
- Si nécessaire, rejoignez un point de ralliement, regroupez-vous et réorganisez-vous.
- Si possible, balisez clairement la zone.
- Notez l'emplacement de la découverte sur la carte.
- Envoyer le compte rendu d'incident engin explosif/EEI.
- Poursuivez la mission, si vous êtes en mesure de le faire.

Les deux façons les plus probables de découvrir que vous vous trouvez dans une zone où des EEI ont été placés sont une explosion et des signes au sol que vous percevez. Si une personne a été blessée, vous ne devez pas vous précipiter pour l'aider, car vous mettriez en danger votre vie et celle des personnes qui vous entourent. Restez calme et suivez les règles ci-après⁷³.

Figure 5.23

Consignes d'urgence à pied

Le mouvement s'arrête immédiatement. Stop! Restez immobile et ne bougez pas les pieds.

Informez et prévenez les personnes autour de vous. Appelez à l'aide, mais dites aux autres de ne pas s'approcher de vous.

Notez la zone. Que voyez-vous d'autre, des mines, des fils-pièges, des indices de mine, par exemple? Localisez visuellement la zone sûre la plus proche, le dernier endroit où vous saviez que vous étiez sur une surface sûre, telle qu'une route pavée, un chemin très fréquenté, une structure en béton ou en acier.

Ne bougez pas si rien n'indique la présence d'une zone sûre ou si vous ne pouvez pas l'atteindre sans marcher sur un sol sur lequel vous n'avez aucune information. Attendez l'arrivée des secours.

⁷³ Ces règles peuvent également s'appliquer si vous vous trouvez dans une zone minée. Vous pourriez alors voir des mines ou des indices de mines.

Si vous avez la moindre raison de penser que votre véhicule est entré dans une zone où se trouvent des EEI (ou une zone minée), par exemple si un autre véhicule fait détoner un EEI (ou une mine), si vous voyez une mine ou des indices au sol (indices de mine) ou si votre véhicule a heurté un EEI (mine terrestre), vous devez suivre les consignes ci-après :

Figure 5.24

Consignes d'urgence dans un véhicule

Essayez de sortir de la zone en marche arrière sans tourner le volant. Restez calme et, si possible, ne sortez pas du véhicule.

Informez et prévenez les personnes autour de vous. Appelez à l'aide, mais dites aux autres de ne pas s'approcher. Utilisez l'avertisseur de la voiture pour appeler à l'aide.

Notez la zone. Que voyez-vous d'autre : des mines, des fils-pièges ou des indices de mines? Localisez visuellement la zone sûre la plus proche, le dernier endroit où vous saviez que vous étiez sur une surface sûre, telle qu'une route pavée, ou un chemin très fréquenté.

Évaluez votre plan d'action. Soyez prêt(e) à prendre le contrôle.

Ne bougez pas si rien n'indique la présence d'une zone sûre ou si vous ne pouvez pas l'atteindre sans marcher sur un sol dont vous ne savez rien. Attendez l'arrivée des secours.

Lorsqu'un véhicule heurte un EEI, une mine ou des restes explosifs de guerre, le premier réflexe des survivant(e)s peut être de sortir du véhicule au plus vite. Cependant, à moins que le véhicule ne soit en feu ou dans une situation telle que votre vie est en danger, restez dans le véhicule. Il est très probable qu'il y ait d'autres EEI et mines, y compris des mines antipersonnel ou des restes explosifs de guerre dans la zone. Si vous le pouvez, prodiguez les premiers secours aux autres passager(ère)s du véhicule qui en ont besoin. Restez calme.

Marquage du lieu de la découverte

- Utilisez pour marquer l'endroit quelque chose qui attire facilement l'attention (de préférence l'aérosol de couleur de la trousse de balisage).
- Lorsque vous choisissez vos matériels de balisage, gardez à l'esprit que leur durabilité peut être considérablement réduite par la pluie, la neige, le vent ou le soleil, ainsi que par l'exposition à des températures basses ou élevées.
- De même, lorsque vous choisissez votre matériel de balisage, gardez à l'esprit qu'il peut être jugé utile par la population locale, par exemple s'il s'agit de boîtes de conserve, de bouteilles ou même de morceaux de bois.
- Si vous ne disposez pas d'autre matériel ni d'autres objets, rendez les objets que vous comptez utiliser moins utiles à la population, par exemple en perçant des trous dans les boîtes de conserve ou en coupant le fond des bouteilles en plastique. Plutôt que d'utiliser des morceaux de bois (par exemple des branches en croix, des lattes de toit), vous devriez utiliser des pierres qui peuvent être disposées de manière à attirer l'attention et/ou que vous pouvez peindre en couleur.
- Veillez à ce que les marquages soient faits durablement, car ils peuvent se détériorer plus rapidement à cause des conditions ambiantes.

- Si vous devez enfoncer des piquets ou des objets similaires dans le sol pour les marquages, n'oubliez pas que cela provoque des vibrations qui peuvent se propager jusqu'à l'engin explosif et qu'ils doivent donc être placés à une distance un peu plus grande de la munition.

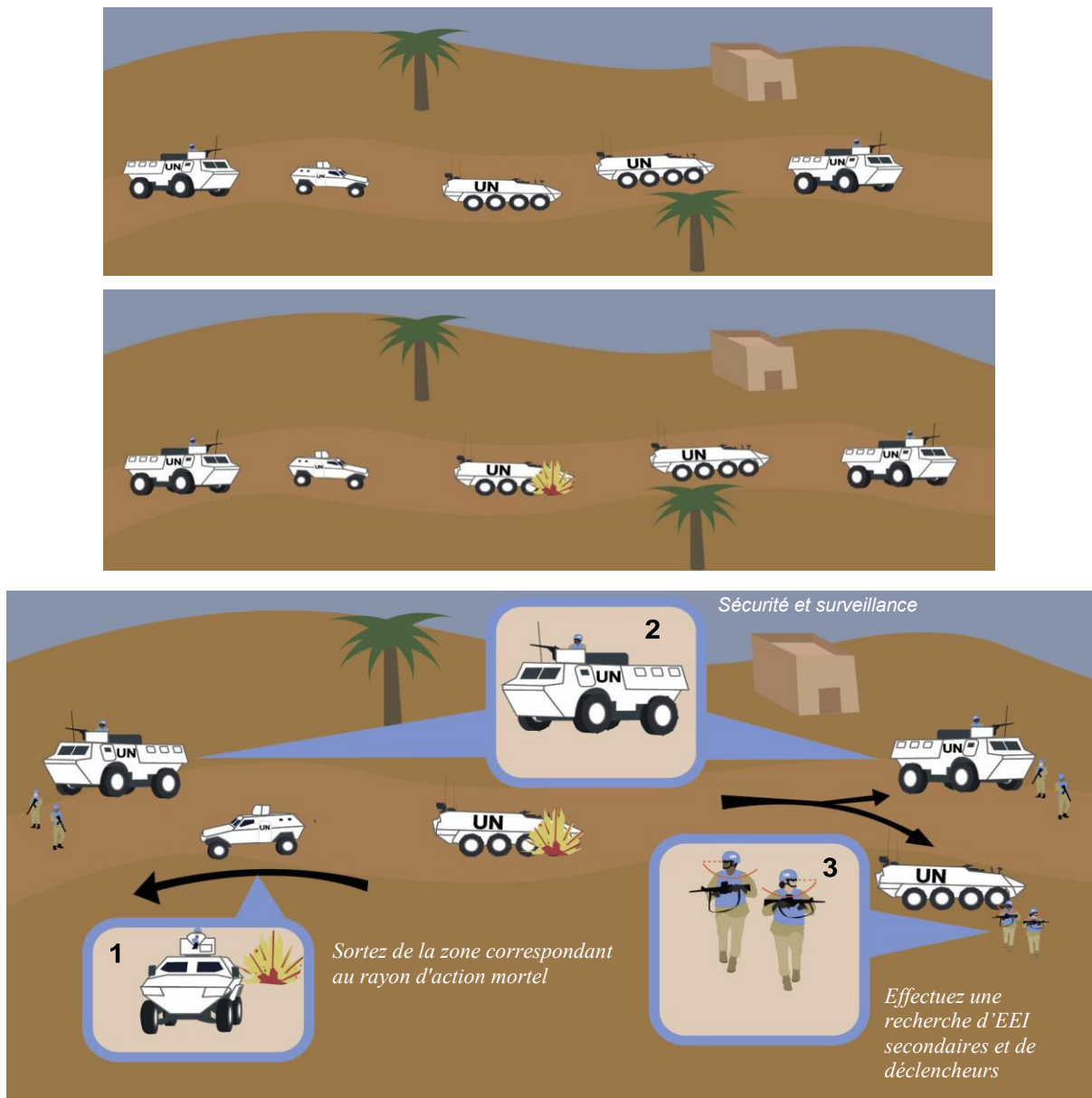
N.B. : Restez le moins longtemps possible à proximité de l'EEI, car il peut être doté d'un dispositif d'auto-activation.

5.11.3. Mesures à prendre en cas d'attaque EEI

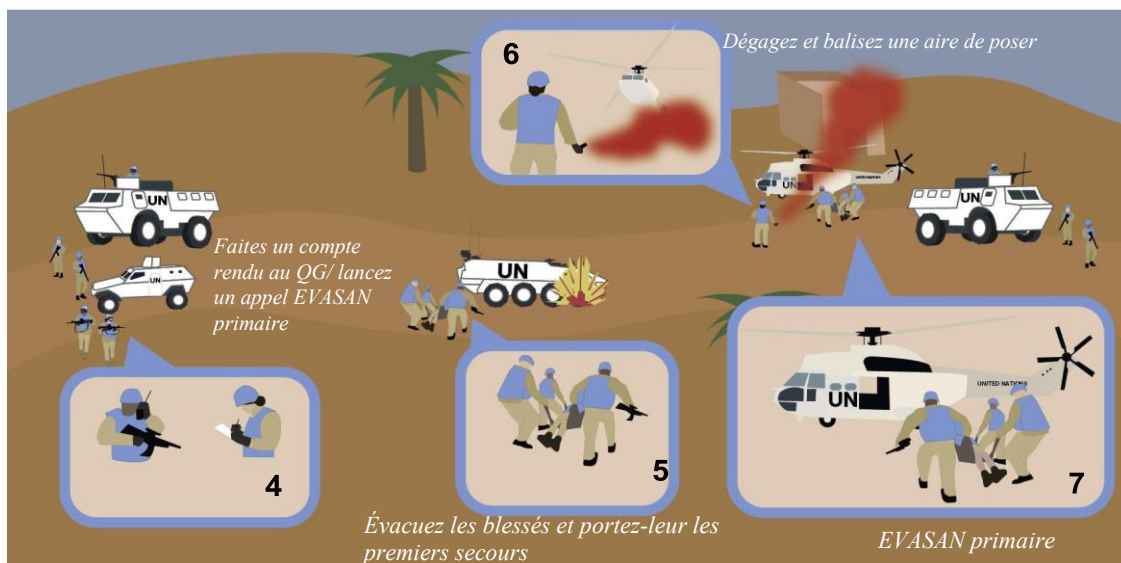
La figure 5.25 présente des exemples d'actions possibles en cas d'attaque EEI. C'est le (la) commandant(e) sur le terrain qui prend la décision finale, en tenant compte de la situation concrète, de la mission et de la menace.

Figure 5.25

Consignes en cas d'attaque EEI (exemple)



Maximisez les activités simultanées



Maximisez les activités simultanées



Quittez la zone et poursuivez la mission

5.12 Fouille d'itinéraires et dépollution d'itinéraires

La **fouille d'itinéraires** s'entend d'une capacité de fouille toutes armes au niveau d'une section mobile chargée de vérifier la présence ou l'absence d'EEI dans les points et les zones jugés vulnérables le long d'un itinéraire. Cela implique des connaissances et des compétences permettant d'évaluer ces points et zones vulnérables et de déterminer la meilleure façon de les sécuriser et de les fouiller afin de localiser et d'isoler les EEI suspectés pour qu'ils puissent être décelés, marqués, confirmés et mis hors d'état de nuire par les opérateur(rice)s de NEDEX/NEEI ou d'autres personnes dûment qualifiées.

Par exemple, un convoi logistique se déplaçant sur un itinéraire utilise sa propre équipe de fouille toutes armes pour sécuriser et vérifier les points et zones vulnérables qui ont été signalés lors de la planification de la mission en raison des menaces qu'ils représentent. Si un objet soupçonné d'être un EEI est trouvé, le convoi boucle la zone et demande l'appui d'une unité de NEDEX pour confirmer qu'il s'agit bien d'un EEI et le neutraliser.

La **dépollution d'itinéraires**, quant à elle, désigne une opération délibérée menée par une unité dédiée constituée en fonction de la tâche, qui consiste à repérer et à neutraliser les EEI le long d'un itinéraire donné afin de permettre aux forces amies et à la population civile de circuler librement. La dépollution de l'itinéraire consiste à fouiller sa totalité et à effectuer une fouille minutieuse des zones à haut risque. Cette opération nécessite des équipements spécialisés de détection, d'interrogation et de contrôle pour déceler et enlever les EEI. Elle peut également donner lieu à l'utilisation de moyens lourds du génie pour éliminer les endroits où des EEI peuvent être dissimulés (par ex., nids de poule, ponceaux) ou réduire les possibilités de couverture et de dissimulation sur les bas-côtés le long de l'itinéraire.

Ces moyens peuvent être utilisés, par exemple, pour :

- Dégager la végétation et les broussailles autour des croisements qui, après évaluation, sont considérés comme des points vulnérables.
- Améliorer et sécuriser les ponceaux afin d'éviter qu'ils ne servent de lieux où placer des EEI.
- Utiliser ces ressources pour améliorer le revêtement des routes afin d'empêcher la pose d'EEI sur celles-ci.
- Améliorer la mobilité et renforcer l'exercice de la liberté de circulation.

La dépollution d'itinéraires est une capacité qui n'est généralement fournie que par le génie militaire.

Des éléments supplémentaires de protection de la force peuvent également être inclus pour assurer une surveillance ou sécuriser les zones et points vulnérables afin d'empêcher que les EEI qui ont été neutralisés ne soient remplacés jusqu'à ce qu'un convoi critique soit passé.

Une **équipe de dépollution d'itinéraires** est une combinaison de moyens de protection et de capacités de fouille et de capacités de NEDEX qui sont adaptés à la menace en fonction des ressources disponibles afin de dépolluer un itinéraire donné selon une norme déterminée.

C'est l'organisation, au sein de la mission, de moyens de dépollution d'itinéraires dédiés et d'équipes associées visant à aider à la gestion des itinéraires dans un environnement où des EEI sont présents. De telles unités dédiées au sein d'un groupement toutes armes peuvent, si elles sont suffisamment importantes, être constituées en moyen autonome de la mission ou bien constituer un peloton ou un élément plus important au sein d'une unité du génie de l'ONU. Ces équipes composites peuvent être équipées d'une combinaison de véhicules d'usage général et spécialisé, de matériels et de personnels intégrés pour effectuer la dépollution. Leur but est d'empêcher la dissimulation d'EEI, de munitions et de caches, ainsi que de procéder systématiquement à la détection et à des balayages dissuasifs le long des itinéraires dépollués. Une équipe de dépollution d'itinéraires peut servir à des tâches de soutien général pour assurer l'entretien des itinéraires principaux d'approvisionnement et à des tâches de soutien rapproché pour appuyer des unités lors de mouvements tactiques sur des itinéraires.

Ainsi, une équipe de dépollution d'itinéraires organisée par fonction, composée d'officier(ère)s du génie, de spécialistes de la NEDEX et d'agent(e)s de sécurité, est chargée de dépolluer un itinéraire en amont d'un convoi très important. Ces membres fouillent l'ensemble de l'itinéraire, relèvent, interrogent et éliminent tout risque lié à des explosifs en s'appuyant sur leurs moyens de NEDEX internes.

Les capacités de recherche (intermédiaires et spécialisées) peuvent contribuer aux opérations de dépollution des itinéraires au moyen de procédures de fouille de zone et de fouille d'itinéraires.

Une **équipe composite temporaire de dépollution d'itinéraires** est une capacité au service d'une opération, qui est chargée d'établir un itinéraire dégagé en rassemblant les ressources nécessaires au début d'une mission ou lorsqu'une menace d'EEI survient, puis de les retirer une fois achevée(s) la ou les tâches qui lui ont été assignées. Cela consiste en général à former une unité composite ou une équipe de dépollution d'itinéraires, normalement autour des moyens de combat du génie. Cela peut représenter une utilisation très efficace des ressources et du personnel. Cependant, après sa dissolution, il est possible qu'il faille encore procéder à l'entretien continu des itinéraires pour les maintenir dans un état qui atténue la menace EEI et pour réparer les dommages causés par l'utilisation continue d'EEI le long de ces itinéraires.

5.13 Routines

Il faut partir du principe que les auteurs observent continuellement le personnel de maintien de la paix des Nations Unies pour analyser et comprendre ses TTP et ses schémas, par exemple les procédures appliquées pour trouver un EEI, mais aussi les routines récurrentes utilisées en général.

Par conséquent, il est nécessaire d'évaluer continuellement ces comportements afin d'éviter qu'ils ne deviennent des routines. Il est impossible d'éviter toutes les routines et tous les schémas, et c'est pourquoi il faut faire tous les efforts possibles pour observer puis réduire ces schémas concernant les itinéraires, les horaires et les procédures.

Ainsi, utiliser des portes d'entrée et de sortie différentes au camp, patrouiller différents jours de la semaine et à des heures différentes du jour et de la nuit, changer l'ordre des véhicules d'une patrouille, pour n'en citer que quelques-uns, sont de bons exemples de changements de routine visant à ce que l'auteur ne puisse pas savoir exactement ce que fait le personnel de maintien de la paix. Dans un cadre plus large, il convient d'examiner, par exemple, s'il existe d'autres itinéraires de patrouille et de ravitaillement, si le ravitaillement des avant-postes doit toujours se faire par voie terrestre ou s'il est possible d'organiser certaines procédures par voie aérienne, éventuellement avec un largage en parachute. Des mesures à long terme, visant notamment à ce que les avant-postes aient moins besoin d'être ravitaillés ou soient plus autonomes grâce à des panneaux solaires et à une réduction de la consommation d'énergie, contribueraient à éviter de mettre en place des routines nécessaires au ravitaillement. Le groupe de travail sur l'atténuation de la menace EEI devrait énoncer des recommandations sur la manière dont les routines peuvent être évitées afin de contribuer à l'atténuation de la menace EEI.

Il ne faut pas oublier que des considérations logistiques peuvent être un facteur de premier plan pour les missions de maintien de la paix des Nations Unies, et il importe que les conseiller(ère)s en atténuation de la menace EEI et tou(te)s les commandant(e)s comprennent les dangers qu'entraîne la création de routines et qu'ils (elles) soient en mesure de transmettre ces informations de manière efficace.

L'objectif est de ne pas donner à l'auteur la certitude de pouvoir planifier des attaques ciblant le personnel de maintien de la paix, en évitant d'utiliser les mêmes routines de façon répétée.

Figure 5.26
Exemple d'affiche pour les missions de maintien de la paix des Nations Unies (4)



ANGLAIS	FRANÇAIS
STAY ALIVE!	RESTEZ EN VIE!
ALWAYS CHECK VULNERABLE POINTS	VÉRIFIEZ TOUJOURS LES POINTS VULNÉRABLES

Figure 5.27

Exemple d'affiche pour les missions de maintien de la paix des Nations Unies (5)



ANGLAIS	FRANÇAIS
STAY ALIVE!	RESTEZ EN VIE!
DON'T SET PATTERNS	NE CRÉEZ PAS DE ROUTINE
1 ST TIME	1 ^{ÈRE} FOIS
2 ND TIME	2 ^E FOIS
3 RD TIME	3 ^E FOIS

Figure 5.28

Exemple d'affiche pour les missions de maintien de la paix des Nations Unies (6)



ANGLAIS	FRANÇAIS
STAY ALIVE!	RESTEZ EN VIE!
DON'T SET PATTERNS	NE CRÉEZ PAS DE ROUTINE
1 ST TIME	1 ^{ÈRE} FOIS
2 ND TIME	2 ^E FOIS
3 RD TIME	3 ^E FOIS

En revanche, les routines sont indispensables, et les négliger ou les modifier peut avoir des conséquences fatales. Cela s'applique à l'ensemble de la planification et de la préparation préalables à la mission visant à garantir que les procédures et le matériel utilisés fonctionnent et puissent être utilisés à tout moment, par exemple en s'assurant que les systèmes de communication entre les différents éléments du convoi ou de la patrouille, tant aériens que terrestres, fonctionnent de manière efficace.

Lors de déploiements de missions de longue durée et de l'exécution de tâches routinières, en particulier celles qui sont physiquement pénibles ou inconfortables, les individus et les unités peuvent devenir complaisants, ce qui les amène à baisser leur vigilance, à s'écarter de la routine et peut finir par avoir une incidence négative sur la sécurité du personnel de maintien de la paix.

5.14 Communication stratégique

Outre l'évaluation et l'élaboration d'un plan assorti de procédures appropriées contre la menace EEI, la communication est l'un des moyens les plus importants pour atténuer la menace. Il convient donc d'établir une distinction claire entre l'information et la communication stratégique⁷⁴.

La communication revêt une importance cruciale parce qu'elle transmet les capacités, les objectifs et la détermination du maintien de la paix et peut admettre les échecs. La communication est perçue par le public, la population locale et les contingents, ainsi que par les auteurs. Elle aide à tirer parti des accomplissements et permet de contrer les critiques et les frustrations éventuelles si les résultats ne se concrétisent pas rapidement ou autant qu'escompté.

Grâce à la communication sur les efforts déployés pour atténuer la menace EEI, la population s'implique dans l'opération de maintien de la paix afin de créer un environnement sûr pour la communauté ; la communication contribue à susciter la sympathie et l'adhésion et crée un dialogue continu, en particulier dans les zones reculées où le personnel de maintien de la paix ne peut pas être vu quotidiennement.

S'agissant des auteurs, il est possible non seulement de faire connaître l'unité et la force du personnel de maintien de la paix, mais aussi de faire savoir que leurs attaques n'ont pas abouti ou n'ont pas été aussi efficaces qu'on le croyait. Un soutien supplémentaire peut être recherché auprès de la population afin d'affaiblir le réseau des auteurs.

La communication stratégique offre également une occasion de réfléchir à ses propres échecs ou lacunes et à la manière dont le mandat a été exécuté. Une telle auto-critique évite d'être confronté à des attentes trop élevées vis-à-vis de soi-même et d'être exploité, par exemple, pour reprocher à l'opération de maintien de la paix de ne pas être à la hauteur de ses propres normes.

La communication est un outil puissant qu'il convient d'utiliser abondamment. La domination de la sphère de l'information et une représentation très vivante des opérations de maintien de la paix des Nations Unies auprès du public font qu'il est plus difficile de jeter le discrédit sur une mission ou sur le personnel de maintien de la paix. En outre, la communication sert de critère de construction de l'identité, ce qui, en définitive, aide également le public à comprendre immédiatement si l'information est crédible ou si les auteurs utilisent des moyens de désinformation pour discréditer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

À cette fin, un plan de communication à long terme, durable et cohérent, harmonisé et synchronisé avec les activités du groupe de travail sur l'atténuation de la menace EEI, est un élément important d'un bon plan d'atténuation de la menace EEI.

⁷⁴ Policy on Strategic Communications and Public Information (2016.11) (Politique sur la communication stratégique de l'information).

5.15. Délimitation entre militaires et police

Dans le cadre du maintien de la paix, la responsabilité de la réponse à apporter à un incident EEI incombe au premier chef à la force des Nations Unies, contrairement à ce qui se passe dans le cadre national de nombreux États Membres de l'ONU. Toutefois, la police des Nations Unies joue un rôle important dans l'atténuation de la menace EEI dans plusieurs domaines, notamment :

- L'entretien de relations avec la population locale dans le cadre de la police de proximité et de la collecte d'informations afin de comprendre la situation et d'évaluer la menace.
- La diffusion auprès des locaux de documents d'information sur les risques liés aux engins explosifs.
- La sécurisation d'une scène de crime à la suite d'un incident EEI afin de préserver et, si nécessaire, de collecter des preuves.
- Le renforcement et la création des capacités de la police de l'État hôte et d'autres services de détection et de répression dans les domaines de l'atténuation de la menace EEI, des enquêtes, de l'analyse forensique, de la gestion des dossiers et des achats.
- L'échange d'informations et la liaison avec les organisations régionales de police et INTERPOL au sujet des questions relatives aux EEI et des meilleures pratiques en matière de lutte contre les EEI.

L'éducation et la formation des militaires et du personnel de police sont généralement très différentes. La plupart des procédures décrites dans le présent *Manuel* sont principalement destinées aux militaires. Toutefois, les principes essentiels décrits dans ce *Manuel* ne requièrent pas de formation ni de connaissances spécifiques. En appliquant toutes les procédures et recommandations qui figurent au chapitre 2, en adoptant l'état d'esprit et la conscience appropriés, chaque personne participant à la mission contribue déjà de manière significative à l'atténuation de la menace EEI.

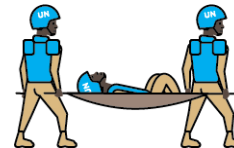
De plus, toute personne qui connaît les informations revêtant de l'importance peut contribuer à l'élaboration d'une image opérationnelle commune en décrivant la menace EEI de la manière la plus exacte possible grâce aux observations rapportées.

En appliquant certaines des mesures d'atténuation, par exemple les cinq actions fondamentales, les membres du personnel de maintien de la paix peuvent se protéger et protéger les autres soldat(e)s de la paix et la population locale d'une menace EEI. En outre, ils sont en mesure d'alerter les forces dûment qualifiées pour neutraliser la menace.

Toute personne ou unité consciente de la menace et capable d'analyser correctement ses propres limites peut atténuer davantage la menace EEI en demandant, par l'intermédiaire de la chaîne de commandement, les capacités requises qui font défaut, comme l'affectation d'une équipe de fouille ou d'une équipe de NEDEX.

5.16 Soutien médical (EVASAN primaire)

L'évacuation sanitaire primaire est définie comme l'évacuation d'une victime⁷⁵ depuis le lieu de la blessure ou de la maladie vers le centre médical approprié le plus proche, par le moyen de transport le plus efficace. Cette prise en charge médicale destinée à faciliter le rétablissement commence sur le lieu de la blessure ou de la maladie, se poursuit par l'évacuation et s'achève dans le bloc opératoire où dans le service de soins intensifs, le cas échéant. C'est le (la) chef(fe) de mission qui est responsable du dispositif d'évacuation sanitaire primaire de la mission, même si celui-ci est normalement géré par le (la) directeur(rice) ou chef(fe) de l'appui à la mission, le (la) chef(fe) du service médical ou d'autres fonctionnaires à qui cette tâche a été confiée. Le dispositif d'évacuation sanitaire primaire doit être caractérisé par une structure simple et une gestion allégée, tout en étant facilement compréhensible par celles et ceux qui l'utilisent.



Les évacuations sanitaires primaires sont prioritaires par rapport à toutes les autres activités de la mission, à l'exception des mesures contre les menaces immédiates visant le personnel des Nations Unies. Les niveaux de priorité de ces évacuations seront établis en fonction de la catégorie et du nombre de patient(e)s.

Les moyens d'évacuation sanitaire primaire, généralement des aéronefs ou des véhicules, ne constituent pas en eux-mêmes un moyen d'atténuer la menace EEI, mais ce sont des moyens essentiels car ils permettent d'assurer les soins nécessaires aux victimes en cas d'attaque EEI. À cet égard, il convient de vérifier leur disponibilité, eu égard au temps nécessaire et à la distance à parcourir, avant d'effectuer une mission pouvant présenter une menace EEI.

Dans le cas d'un traumatisme pénétrant, il n'y a pas de moment décisif après la blessure à partir duquel les taux de mortalité ou d'invalidité résiduelle s'élèvent fortement ; il s'agit plutôt d'une augmentation progressive, largement linéaire.

Par conséquent, un retard dans le traitement entraîne une augmentation du taux de mortalité et d'invalidité. Des directives ont été élaborées aux fins de la planification sanitaire opérationnelle, afin de trouver un équilibre entre les besoins cliniques et les risques opérationnels. Le système des Nations Unies a adopté le protocole « 10-1-2 », qui dispose ce qui suit⁷⁶ :

10 Des mesures immédiates de sauvetage sont prises par du personnel formé aux gestes de premiers secours. Pour les blessé(e)s les plus graves, les saignements doivent être maîtrisés et les voies respiratoires dégagées dans les 10 minutes, et un message d'alerte doit être transmis.

- 1** Les procédures de réanimation ou de traitement suivantes doivent être entamées par le personnel médical d'urgence dans l'heure suivant la blessure ou le début de la maladie.
- 2** Si une opération de chirurgie de sauvetage est nécessaire, elle doit démarrer dès que possible, au maximum deux heures après la blessure ou le début de la maladie.

⁷⁵ On entend ici par « victimes » les personnes souffrant d'un traumatisme ou qui sont atteintes d'une pathologie grave et soudaine qui met leur vie en danger et nécessite l'intervention immédiate d'un ou d'une spécialiste. Voir Politique sur l'évacuation sanitaire primaire sur le terrain (DOS/2020.07).

⁷⁶ Les éléments du protocole « 10-1-2 » se cumulent : le délai total entre la blessure ou le début de la maladie et l'intervention chirurgicale doit être inférieur à deux heures. Voir Politique sur l'évacuation sanitaire primaire sur le terrain (DOS/2020.07).

5.17 Service de la lutte antimines

Le Service de la lutte antimines de l'ONU est le prestataire de services centralisé désigné pour toutes les entités du Siège de l'ONU dans le domaine de la lutte antimines et le coordonnateur à l'échelle du système des Nations Unies, qui fournit des compétences spécialisées aux États Membres de l'ONU et aux partenaires du système, assure une réponse rapide aux demandes d'évaluation et met en œuvre des programmes adaptés dans le cadre des opérations de paix et de contextes hors missions, dirigeant l'élaboration de stratégies, la conception de programmes, le suivi et la supervision et les relations avec les parties prenantes.



Le Service de la lutte antimines coordonne les activités de lutte contre les mines menées par le système des Nations Unies en assurant la présidence du Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines et de ses groupes subsidiaires, et par le « domaine de responsabilité de la lutte antimines » du Groupe mondial de la protection. Le Service assure également la présidence de la Commission de révision des Normes internationales de la lutte antimines et de son comité directeur, dont il est le dépositaire auprès de l'ONU. En représentant le système des Nations Unies dans les organes législatifs internationaux et d'autres instances, le Service fait valoir que la lutte contre les mines est un élément facilitateur essentiel des activités relevant de l'aide humanitaire, du développement, des droits humains et de la paix et la sécurité, ainsi qu'un accélérateur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Service de la lutte antimines est un défenseur engagé de l'assistance aux victimes.

Dans le contexte d'une mission, le Service de la lutte antimines offre diverses ressources potentielles. Il peut s'agir notamment de conseiller(ère)s, de mentors, de formations et de matériel. Dans le cadre des opérations de maintien de la paix, le Service est prêt à aider les responsables des missions et des forces à donner des conseils sur les munitions non explosées, les EEI, les munitions et d'autres questions touchant aux engins explosifs. Dans certains contextes de mission, le Service pourrait fournir des conseils en temps réel aux pays fournisseurs de contingents dans les environnements où les EEI représentent un danger. Bien que les contingents fournis par les pays soient censés arriver dans les missions parfaitement entraînés et dotés de tous les équipements appropriés, le Service de la lutte antimines est régulièrement appelé à combler les lacunes par des formations préalables au déploiement, des formations en cours de mission et des équipements spécialisés NEDEX.

5.18 ONG internationales/société civile

Il peut y avoir d'autres acteurs, des entreprises ou des organisations privées dans la zone d'opérations qui mènent des opérations de déminage, voire de lutte contre les EEI, que ce soit pour le compte du pays hôte, de l'ONU ou dans le cadre d'une autre initiative.

En tout état de cause, il est conseillé de prendre contact avec ces entités afin d'échanger des informations et des données d'expérience et, lorsque c'est nécessaire et possible, d'établir un appui mutuel au moyen de matériel ou de machines, si c'est la seule option pour atténuer une menace immédiate dans les plus brefs délais.

6. Apprentissage institutionnel

La capacité d'apprentissage institutionnel est essentielle pour la réussite de l'atténuation de la menace EEI, car elle permet d'intégrer directement les enseignements tirés dans les cours de formation et ainsi de mieux préparer le personnel au changement. Ce processus doit non seulement viser à déterminer les améliorations requises dans les procédures ou autre, mais aussi à valider les procédures qui ont fait leurs preuves, afin de confirmer qu'aucune adaptation n'est nécessaire et que le personnel de maintien de la paix peut utiliser les meilleures pratiques actuelles en toute confiance.

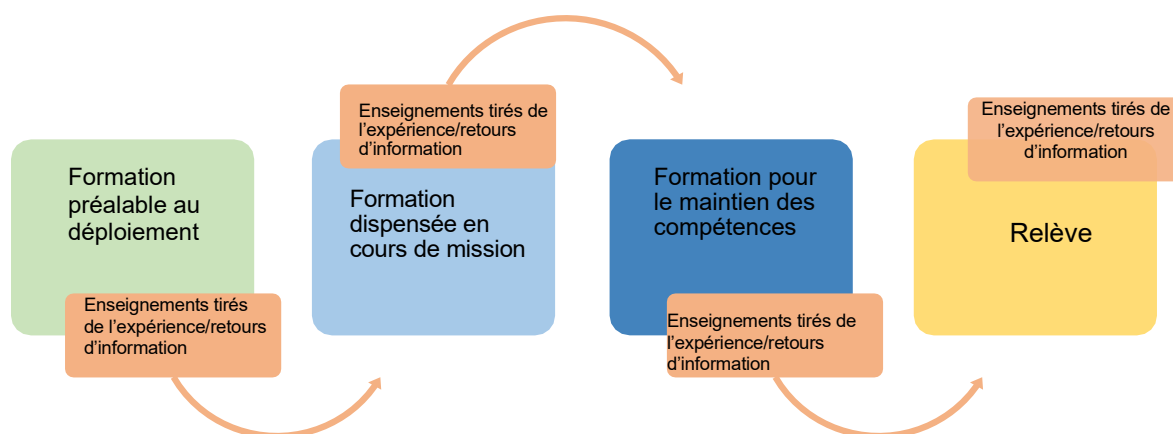
Cela nécessite des méthodes formelles et informelles de communication de l'information et la présentation de rapports rétrospectifs détaillés. Les commandant(e)s et leur état-major doivent mettre au point un processus simple et direct qui encourage les gens à partager leurs données d'expérience. Il convient d'éviter les formulaires compliqués à remplir et les procédures complexes qui risquent de dissuader la participation.

En outre, les commandant(e)s sur le terrain doivent faire preuve de franchise et d'ouverture lorsqu'il s'agit de reconnaître les erreurs commises afin que ces leçons puissent servir aux autres, que l'exécution des missions en bénéficie et que les blessures et les pertes en vies humaines soient évitées.

Les moyens modernes, tels que les questionnaires en ligne, devraient être utilisés dans la mesure du possible. Les spécialistes des meilleures pratiques sur le terrain devraient être étroitement associé(e)s à ce processus et jouer un rôle prépondérant dans sa mise en œuvre.

Il convient de diffuser les enseignements tirés auprès de toutes les parties prenantes avec la même efficacité. Cela ne concerne pas seulement les contingents ou les individus au niveau de la mission, mais aussi les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, les auteur(e)s de documents de doctrine et les équipes de formation, afin de garantir que tous soient au courant de l'évolution de la situation. Des archives accessibles en un lieu centralisé doivent être mises à disposition afin que les anciens rapports puissent être comparés à tout moment avec les nouvelles constatations.

Figure 6.1
Apprentissage institutionnel



6.1. Analyse du retour d'expérience

Une analyse du retour d'expérience est l'examen d'une action, d'une activité ou d'un projet qui permet au personnel de déterminer les éléments ayant bien fonctionné, de mettre en évidence les domaines à améliorer et de proposer des recommandations en vue d'améliorer les actions, activités ou projets similaires lancés à l'avenir. Elle peut prendre la forme d'une brève discussion ou d'une activité plus longue selon le sujet traité et est le plus souvent menée dans le cadre d'une discussion de groupe orientée. Ces analyses ne constituent pas un outil d'évaluation de la performance et doivent être conduites dans un esprit d'ouverture, d'honnêteté et d'apprentissage.

Les analyses du retour d'expérience diffèrent des examens des enseignements tirés en ce que leur champ d'application est plus limité, qu'elles sont de plus courte durée et qu'elles interviennent plus tôt après l'achèvement de l'action, de l'activité ou du projet examiné. Les examens des enseignements tirés consistent en une analyse approfondie d'une action, d'un processus, d'un thème ou d'un domaine fonctionnel spécifique, qui vise à tirer des enseignements propres à améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficacé des processus ou activités menés dans les missions ou au Siège.

Les analyses du retour d'expérience font partie de la boîte à outils Gestion des connaissances du Département des opérations de paix et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix de l'ONU, qui vise à tirer des enseignements et à renforcer l'efficacité de l'Organisation. La conduite d'analyses du retour d'expérience et la procédure suivie dans ces analyses doivent être en conformité avec la politique du département concerné⁷⁷.

La coordination et la diffusion des analyses après action devraient être assurées par la cellule NEDEX ou la personne désignée. S'il est nécessaire de diffuser immédiatement des informations auprès du personnel de maintien de la paix, un rapport de sensibilisation à l'incident (annexe D, appendice 4) doit être distribué sans délai.

Dans le cas de l'atténuation de la menace EEI, l'analyse du retour d'expérience doit idéalement commencer dans les deux semaines suivant l'achèvement de l'intervention en réponse à un incident afin d'enregistrer les meilleures pratiques pendant que l'équipe concernée est disponible et que les souvenirs des membres du personnel sont encore frais. Les analyses de la réponse de l'ONU à une crise ou à d'autres événements susceptibles de nécessiter des mesures correctives urgentes devraient être lancées immédiatement après les événements. La réalisation d'une analyse du retour d'expérience devrait, dans la mesure du possible, être intégrée au processus de planification de l'unité/de la force.

Le (la) conseiller(ère) en atténuation de la menace EEI ou la cellule NEDEX, en consultation avec le (la) spécialiste des meilleures pratiques de l'U2, devrait effectuer une analyse du retour d'expérience en s'adressant à l'unité qui a fait face à un incident EEI et en l'aidant à fournir les informations requises au moyen des bonnes questions à poser pour recueillir les informations recherchées.

Le personnel doit avoir l'aval de son (sa) commandant(e) pour entreprendre une telle analyse et leur hiérarchie (état-major de secteur/ quartier général de la force) doit en être informée. Tout autre officier(ère) d'unité ou d'état-major de l'état-major du secteur/ du quartier général de la force ayant participé à l'effort d'atténuation de la menace EEI examiné (quel que soit son rang ou son statut) doit être invité(e) à participer à l'analyse du retour d'expérience. D'autres départements et entités des Nations Unies ainsi que des partenaires extérieurs peuvent également y être invités, s'il y a lieu.

⁷⁷ Politique sur la gestion des connaissances et l'apprentissage institutionnel (DPO 2020.11/DPPA 2020.2).

6.1.1. Planification et méthode

Les analyses du retour d'expérience sont un outil d'apprentissage flexible dont la méthode est modulable en fonction du contexte et des objectifs d'apprentissage. La durée d'une analyse et la méthode associée peuvent varier en fonction de l'ampleur de l'action examinée. Par exemple, alors qu'une discussion sur l'analyse du retour d'expérience concernant une opération de fouille peut durer quelques heures, une analyse du retour d'expérience sur un incident EEI qui a fait des blessé(e)s ou des mort(e)s peut nécessiter un ou plusieurs jours d'atelier ainsi que d'autres méthodes telles que des enquêtes, des entretiens individuels ou un examen (limité) de documents. Lors d'entretiens individuels, les participant(e)s doivent être informé(e)s que leur contribution sera protégée par la règle de confidentialité de Chatham House⁷⁸ et donc qu'aucun détail du rapport ne révélera leur identité ou leur affiliation. Dans tous les cas, une analyse du retour d'expérience doit toujours offrir une méthode simple impliquant une discussion de groupe entre les principales parties prenantes, dans la mesure du possible.

Une fois qu'il a été convenu de mener une analyse, le (la) commandant(e)/chef(fe) d'équipe, en consultation avec les parties prenantes concernées, doit convenir des objectifs, des questions prioritaires, de la méthode, des participant(e)s, de la durée, du moment et du lieu de la discussion ainsi que des questions clefs pour l'activité. Pour réaliser un travail plus complet, par exemple en cas d'intervention de plusieurs parties prenantes, il est recommandé d'établir une note de cadrage ou un cahier des charges.

Le (la) commandant(e)/chef(fe) d'équipe doit désigner un(e) facilitateur(trice) qui supervisera la phase de discussion, tirera des enseignements de l'expérience et maintiendra un climat ouvert tout au long de l'exercice. Le (la) facilitateur(trice) doit avoir une connaissance suffisante des procédures d'atténuation de la menace EEI mais, dans l'idéal, il (elle) ne doit pas avoir été directement impliqué(e) dans l'affaire examinée et doit être impartial(e).

Le (la) commandant(e)/chef(fe) d'équipe doit également désigner une personne chargée de prendre des notes, de résumer les discussions et de rédiger le rapport d'analyse.

6.1.2. Rapport d'analyse du retour d'expérience

Le rapport d'analyse du retour d'expérience doit résumer les enseignements recensés lors des discussions. Il est possible de joindre en annexe des documents importants, tels que des listes de contrôle, les documents de planification, les diagrammes de processus et tout autre diagramme pertinent. On s'emploiera à produire un rapport succinct qui répertorie clairement les bonnes pratiques, les innovations, les lacunes et les recommandations réalistes, dans un délai ne dépassant pas quatre semaines à compter du début de l'élaboration du rapport.

Le (la) preneur(se) de notes ou le (la) facilitateur(trice) doit faire parvenir une copie du rapport d'analyse à l'ensemble des participant(e)s, afin de recueillir leurs commentaires et leurs réactions et de s'assurer que les enseignements sont correctement pris en compte. Ces rapports étant des documents d'apprentissage, ils ne nécessitent pas l'approbation du (de la) commandant(e) de secteur/commandant(e) de la force. Toutefois, le contenu global du rapport doit être convenu et validé avec les participant(e)s à l'analyse, y compris le (la) commandant(e)/chef(fe) d'équipe de l'unité qui a initié l'établissement du rapport.

⁷⁸ En vertu de la règle de Chatham House, quiconque assiste à une réunion est libre d'utiliser les informations énoncées lors de la discussion, mais n'est pas autorisé à attribuer un commentaire donné à son auteur. Cette règle a été conçue pour favoriser une discussion ouverte. La règle est un système permettant d'organiser des débats et des groupes de discussion sur des sujets controversés, dénommé d'après le siège londonien du Royal Institute of International Affairs, où la règle a vu le jour en juin 1927.

Pour faciliter l'apprentissage institutionnel, les équipes sont encouragées, dans la mesure du possible, à classer les rapports d'analyse du retour d'expérience comme « non classifiés », conformément au système de classification décrit dans la circulaire ST/SGB/2007/6⁷⁹. Pour permettre une large diffusion du rapport, il est possible de traiter des questions confidentielles dans un bref additif au rapport, qui ne sera communiqué qu'à un groupe cible spécifique et clairement défini et/ou à la haute direction.

Afin de s'assurer que le rapport d'analyse du retour d'expérience sera considéré comme un outil d'apprentissage institutionnel et non comme une directive officielle, il convient d'y faire systématiquement figurer l'avertissement suivant :

« Le présent rapport n'est pas un document officiel et ne reflète pas nécessairement les vues du Département des opérations de paix ou du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. »

6.1.3. Diffusion

Une fois finalisé, le rapport d'analyse du retour d'expérience doit être diffusé auprès de tou(te)s les participants et des divisions et bureaux concernés du Département des opérations de paix au Siège et dans les missions. Les opérations de maintien de la paix doivent envoyer leurs rapports à l'équipe de gestion des connaissances et de formulation des directives du Service des politiques et des meilleures pratiques du Département des opérations de paix⁸⁰. Celle-ci téléchargera les rapports dans la base de données sur les pratiques et politiques des opérations de paix en fonction de leur niveau de classification. Elle peut également inclure les rapports d'analyse du retour d'expérience dans des bulletins d'information ou recourir à d'autres outils pour les diffuser.

Quelle que soit leur classification, les rapports d'analyse du retour d'expérience sont en principe des documents internes à l'ONU. Selon la question abordée et la mission, le Département des opérations de paix peut faire preuve de souplesse en partageant les rapports non classifiés avec d'autres départements et entités de l'ONU concernés, et avec d'autres partenaires si l'analyse a été menée conjointement avec eux. De même, les missions peuvent partager les rapports d'analyse non classifiés avec d'autres entités du système des Nations Unies concernées dans la zone d'opérations, ou avec une autre entité du système des Nations Unies qui traite le sujet.

Si cela est dans l'intérêt de l'Organisation, les rapports d'analyse du retour d'expérience ou certains éléments peuvent être diffusés auprès des partenaires externes ayant un public externe par les directeur(ric)e(s) de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation ou de la Division des politiques et de la médiation, en consultation avec les Bureaux du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) aux opérations de paix et du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, s'il y a lieu. Certains éléments des rapports internes relatifs aux enseignements tirés peuvent être réutilisés pour des outils externes, selon les modalités convenues par l'auteur(e) et les bureaux appropriés au sein de l'Organisation. En consultation avec le bureau chargé de la rédaction ou la mission, les rapports peuvent être téléchargés vers le Portail de ressources sur le maintien de la paix afin de faciliter l'apprentissage commun avec les États Membres, en particulier les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police⁸¹.

⁷⁹ Disponible à l'adresse <https://digitallibrary.un.org/>.

⁸⁰ Adresse électronique : peacekeeping-bestpractices@un.org.

⁸¹ Voir <https://peacekeepingresourcehub.un.org/fr/>.

L'accès aux rapports d'analyse du retour d'expérience confidentiels et strictement confidentiels doit être examiné au cas par cas par l'équipe de gestion des connaissances et de formulation des directives, en consultation avec la mission concernée par l'intermédiaire du (de la) spécialiste des politiques et des meilleures pratiques ou du (de la) commandant(e) de la force ou avec le service responsable du Département des opérations de paix ou du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. La divulgation d'un rapport confidentiel ou strictement confidentiel doit se faire suivant le principe du besoin d'en connaître, conformément à la circulaire [ST/SGB/2007/6*](#).

6.1.4. Suites à donner aux analyses du retour d'expérience

Les conclusions d'une analyse du retour d'expérience devraient alimenter l'apprentissage institutionnel et l'élaboration des directives et des formations. Lorsqu'une analyse débouche sur des conclusions et des recommandations importantes ayant des répercussions plus larges pour les missions, pour le pilier Paix et sécurité de l'ONU ou pour l'Organisation en général, celles-ci doivent être soumises à l'examen des haut(e)s responsables au niveau approprié pour suite à donner, soit par l'intermédiaire de mécanismes *ad hoc*, soit par des organes existants tels que le Comité directeur chargé de l'élaboration de directives et de la formation. S'il y a lieu, l'équipe dirigeante devrait convenir des suites à donner en attribuant clairement les responsabilités.

7. Formation

Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, le commandement et l'état-major se partagent la responsabilité de garantir que le personnel de maintien de la paix est convenablement formé et qualifié avant son déploiement et pendant qu'il sert dans toute mission de maintien de la paix des Nations Unies⁸².

L'état-major militaire et le personnel de police du quartier général de la mission des Nations Unies appuient directement l'objectif et la vision du (de la) commandant(e) de la force ou du (de la) commandant(e) des forces de police pour faire face aux menaces EEI. Leurs activités obéissent aux besoins opérationnels en matière de protection de la force et de protection des civils requis pour la bonne exécution du mandat de la mission, conformément aux priorités du (de la) commandant(e) de la force. Le (la) commandant(e) et les officier(ère)s d'état-major principaux(les) doivent se tenir informé(e)s de l'analyse des informations, des rapports sur l'évaluation de la menace EEI et des mises à jour des contre-mesures électroniques diffusées par le quartier général de la force.

Une formation efficace est cruciale pour assurer la réussite des opérations dans une situation présentant une menace EEI. Elle doit être renforcée par un commandement énergique et une approche disciplinée pour assurer le professionnalisme des contingents.

La formation et l'information visent à doter tous les membres et unités de la force d'une compréhension approfondie des doctrines et procédures d'atténuation de la menace EEI, qui soit adaptée au rôle qu'ils jouent dans les opérations, et à les préparer comme il convient à cette fin. Cette préparation doit comprendre une bonne connaissance de la menace EEI, une sensibilisation à la culture locale (souvent vitale lorsque des opérations sont menées dans des environnements touchés par les EEI) et une formation aux TTP élaborées à partir des enseignements tirés. Les responsabilités du (de la) commandant(e) en matière de formation sont les suivantes :

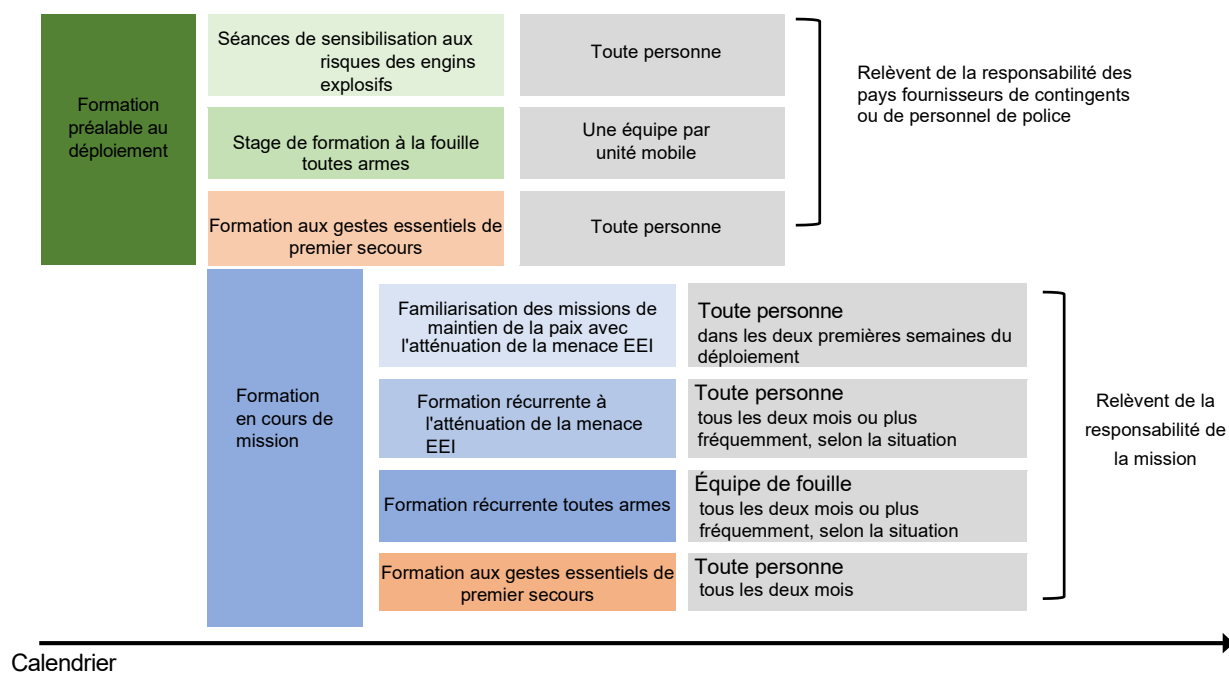
- Veiller à ce que les PKI sur les TTP des auteurs d'attaques à l'EEI soient transmis rapidement à tous les membres du personnel de maintien de la paix afin que les TTP amicales puissent être modifiées de manière à être aussi actualisées, appropriées et efficaces que possible.
- Prêter une attention particulière à la formation des unités de NEEI aux fins de leurs fonctions axées sur les effets ou sur la menace dans le cadre de l'atténuation de la menace EEI dans la zone de la mission.
- Garantir que toutes les unités mobiles connaissent bien les TTP appropriées de détection des EEI ainsi que les moyens des unités qui les soutiennent.
- Comblent rapidement toute lacune en fournissant des ressources supplémentaires ou en adaptant la formation aux besoins de la mission en réponse à l'évolution de la menace.

La figure 7.1 indique les formations requises et leur calendrier. Il incombe aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, aux commandant(e)s et à leur état-major de fournir les ressources nécessaires pour assurer la formation appropriée. Si un pays fournisseur de contingents ou de personnel de police n'est pas en mesure de répondre aux exigences, des mécanismes appropriés doivent être mis en place pour l'aider à assumer sa responsabilité⁸³.

⁸² Training for all United Nations peacekeeping personnel (2010.20) (en anglais seulement).

⁸³ Soutien à la formation militaire et de police préalable au déploiement dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU (2009.21).

Figure 7.1
Formation à l'atténuation de la menace EEI



7.1. Formation préalable au déploiement

Aux termes de la résolution 49/37 de l'Assemblée générale, les États Membres sont responsables de la formation préalable au déploiement du personnel en tenue déployé dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En raison de la persistance de la menace EEI qui pèse sur le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, une sensibilisation générale aux EEI est obligatoire dans le cadre de la formation préalable au déploiement, qu'il s'agisse de militaires ou de policier(ère)s, de membres de contingents ou de personnel en tenue hors contingents et unités de police constituées, et que la mission soit ou non face à une menace EEI.

À l'usage du **personnel en tenue hors contingents et unités de police constituées**, les outils de formation spécialisée des observateur(rice)s militaires des Nations Unies, disponibles sur le Centre de ressources de maintien de la paix, contiennent un cours de sensibilisation aux EEI⁸⁴.

À l'usage des **unités militaires**, les outils de formation spécialisée des bataillons d'infanterie des Nations Unies contiennent notamment, à l'annexe E :

- Explosive Hazard Awareness Training (Séances de sensibilisation aux risques d'engins explosifs).
- IED training materials – block of infantry-specialized training material⁸⁵ (Supports de formation aux EEI – supports de formation spécialisée à l'usage des bataillons d'infanterie).

⁸⁴ Voir <https://peacekeepingresourcehub.un.org/en/training/stm/unmo>.

⁸⁵ Centre de ressources de maintien de la paix, supports de formation spécialisée à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations Unies, annexe E. Disponible (en anglais seulement) à l'adresse : <https://peacekeepingresourcehub.un.org/en/training/functional>.

À l'usage des commandant(e)s et des planificateur(ric)e(s) militaires, un cours dédié à l'atténuation de la menace EEI, avec des supports de formation correspondants, est en cours d'élaboration⁸⁶.

Le support de formation spécialisée pour les bataillons d'infanterie des Nations Unies, annexe E, contient également le stage sur la fouille toutes armes⁸⁷. Ce module est une exigence supplémentaire pour toutes les unités qui se déploient en dehors des installations des Nations Unies (par exemple, dans un camp des Nations Unies ou sur une base d'opérations temporaire) dans le cadre de leur mission, que ce soit de façon ponctuelle ou constante. Ces unités doivent recenser et former le personnel approprié, qui composera une équipe de fouille employée en tant qu'élément constitutif de cette unité disponible pour soutenir tout mouvement de l'unité en dehors d'une installation des Nations Unies.

De plus, chaque membre du personnel de maintien de la paix est tenu de suivre le programme de formation aux gestes élémentaires de survie, ainsi qu'une partie de la formation préalable au déploiement⁸⁸.

Le programme de formation est également disponible sous la forme d'une application mobile, « UN Buddy First Aid »⁸⁹.

En outre, le Centre de ressources de maintien de la paix fournit des supports de formation spécialisée destinés aux unités de police constituées par exemple (voir module 4 : First Aid), qui complètent la formation individuelle⁹⁰.

Des normes communes, enseignées avant et appliquées pendant les déploiements, garantissent que le personnel dispose des connaissances et des compétences nécessaires pour pouvoir s'acquitter comme il convient des tâches d'atténuation de la menace EEI et de fouille.

La formation nationale doit satisfaire aux normes de l'ONU et, dans la mesure du possible, les dépasser.

Chaque investissement dans une formation appropriée réduit considérablement le risque que des membres du personnel de maintien de la paix soient blessés ou tués par un EEI.

Tou(te)s les commandant(e)s doivent également participer à la formation obligatoire. Les informations reçues peuvent être décisives pour leur survie en cas d'incident EEI lors d'une visite aux troupes sur le terrain ou d'une rencontre avec la population locale. Cela permet également aux commandant(e)s de décider, sur la base des recommandations fournies par le (la) conseiller(ère) en atténuation de la menace EEI ou le groupe de travail sur l'atténuation de la menace EEI de surveiller la situation et d'adapter le dispositif de la force, si besoin.

À l'usage du personnel civil des Nations Unies, trois modules de sensibilisation aux EEI sont disponibles : les modules BSAFE et Safe and Secure Approaches in Field Environments (SSAFE) sont fournis par le Département de la sûreté et de la sécurité.

- BSAFE est une formation en ligne, obligatoire pour tout le personnel des Nations Unies⁹¹. Ce programme comporte un module de sensibilisation aux mines et aux explosifs.
- SSAFE est une formation de trois jours, dispensée en présentiel, de sensibilisation aux dangers des explosifs et aux EEI, comprenant des exercices pratiques visant à déceler les mines, les EEI et les pièges, ainsi qu'à faire la démonstration de ce qu'est une réponse sûre à un incident impliquant des explosifs et causant les blessures qui leur sont associées. Ce programme est obligatoire pour le personnel des Nations Unies travaillant dans des zones à haut risque.



⁸⁶ Les supports de formation seront disponibles à l'adresse <https://peacekeepingresourcehub.un.org>.

⁸⁷ Centre de ressources de maintien de la paix, supports de formation spécialisée à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations Unies, annexe E. Disponible (en anglais seulement) à l'adresse <https://peacekeepingresourcehub.un.org/en/training/stm/battalions>.

⁸⁸ *Manuel de soutien sanitaire pour les missions des Nations Unies*, 4^e édition.

⁸⁹ Disponible sur Google Play ou Apple App Store.

⁹⁰ Voir <https://peacekeepingresourcehub.un.org/en/training/stm/fpu>.

⁹¹ Voir <https://training.dss.un.org/thematicarea/category?id=6>.

La troisième formation en ligne est dispensée par le Service de la lutte antimines sur INSPIRA, la plateforme d'apprentissage interne de l'ONU. Elle contient des informations sur les mines terrestres et les restes explosifs de guerre⁹². Le document associé à cette formation, *Mines terrestres, restes explosifs de guerre et engins explosifs improvisés, Manuel de sécurité* est disponible en plusieurs langues sur le site Web du Service de la lutte antimines⁹³.

7.2. Formation dispensée en cours de mission

En mission, la formation spécifique à la menace EEI est la continuation de la formation préalable au déploiement. Elle doit commencer dès que possible après l'arrivée dans la zone de la mission, dans le cadre de la formation initiale.

Bien que les unités soient formées et qualifiées avant d'être déployées dans une mission de maintien de la paix, elles doivent se familiariser notamment avec les caractéristiques géographiques, les procédures établies et les nouveaux équipements dans le contexte de la mission. L'intégration des capacités peut alors être nécessaire pour uniformiser toutes les unités. Le (la) commandant(e) de la force peut déléguer cette responsabilité à un ou plusieurs pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, qui organisent la formation requise une fois leurs unités déployées.

Pour garantir l'état de préparation opérationnelle, la cellule de formation a la responsabilité de faciliter et de dispenser la formation afin d'adapter les connaissances et les compétences existantes des contingents et agent(e)s en tenue à la situation en cours.

La formation en cours de mission doit être axée sur l'évaluation la plus récente de la menace et inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- La familiarisation avec la menace EEI en cours de mission (TTP des auteurs), l'environnement de la menace EEI qui prévaut dans la zone de la mission, la compréhension des routines, les précurseurs des EEI, les indices sur la route qui indiquent l'emplacement d'EEI, les comportements locaux, etc.
- Les informations sur les moyens d'atténuation de la menace EEI qui sont disponibles, y compris les personnes chargées de l'exploitation technique, de la collecte de preuves, etc.
- La formation sur les matériels disponibles.
- Les mesures de protection du personnel et des installations des Nations Unies (code vestimentaire et code des véhicules).
- Les procédures de fouille d'EEI (par exemple, fouille d'itinéraires, fouille de zone, fouille de bâtiments) intégrant les indicateurs, les caractéristiques et les tendances locaux en matière d'EEI.
- Les mesures d'atténuation lors des mouvements de convois.
- La participation à une formation avec différentes unités visant à garantir qu'il n'y ait pas de malentendus concernant l'application des procédures établies.
- Les procédures et modèles de rapport.
- L'établissement d'un plan d'action de crise après une attaque EEI, y compris, par exemple, la réponse médicale, l'évacuation du personnel et d'autres mesures immédiates.

⁹² United Nations Inspira platform. Learning Module: Landmines and Explosives Remnants of War (LMS-2356).

⁹³ Voir <https://www.unmas.org/en/publications>.

- Les procédures d'évacuation sanitaire primaire avec les moyens disponibles visant à garantir une bonne connaissance de la manière d'approcher les véhicules (par exemple, des hélicoptères spécifiques), du matériel disponible, etc.

Il convient d'envisager d'utiliser des systèmes de simulation, des champs d'entraînement (par exemple, le couloir des EEI) et des exercices fictifs pour améliorer le réalisme des scénarios après un incident EEI et permettre au personnel de suivre une formation réaliste tout en étant dans un environnement sûr et contrôlé.

Outre les exigences adaptées à la situation spécifique de la mission, les critères d'évaluation de la performance⁹⁴ constituent également un bon point de repère pour organiser une formation appropriée. Cela garantit l'obtention des connaissances et qualifications jugées minimales.

En raison de la complexité de la situation, une simulation de menace EEI peut être intégrée à tout scénario d'entraînement tactique. Cela garantit que la formation aux compétences essentielles telle que les exercices de combat, la communication (entre membres d'une même unité et avec d'autres entités), la coordination du personnel et des véhicules, les gestes de premier secours, notamment, est assurée de manière à fournir une base adéquate pour relever tous les défis sur le terrain.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent veiller à ce que le cours destiné aux commandant(e)s de convoi et le cours sur la planification de la mobilité soient proposés périodiquement, et qu'ils soient obligatoires au titre des formations de tous les contingents afin que le personnel comprenne les concepts.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont encouragées à mettre en place une formation spécifique pour les officier(ère)s d'état-major sur l'atténuation de la menace EEI afin de fournir à l'ensemble du personnel les outils nécessaires pour contribuer à la planification de mesures efficaces d'atténuation de la menace EEI.

En outre, il est possible de demander (par exemple auprès du Service de la lutte antimines) qu'une formation spécifique appropriée soit dispensée, notamment au personnel particulièrement exposé à la menace EEI.

L'organisation de manœuvres conjointes doit toujours être envisagée, des patrouilles conjointes pouvant être effectuées à tout moment. Ainsi, toutes les parties concernées sont conscientes des capacités et des limites de chacune et peuvent se préparer à mieux les gérer. Convenir de procédures claires contribue en tout état de cause, dans le cas concret d'une menace EEI, à accroître la sécurité.

La formation comprend, outre les unités militaires et de police des Nations Unies, la participation des forces militaires et de sécurité du pays hôte. Cela est nécessaire pour bénéficier de l'expérience des forces de sécurité du pays hôte, pour soutenir le développement de leurs capacités et les préparer à faire face aux menaces EEI dans le cadre du renforcement des capacités. La formation théorique et pratique des forces de sécurité du pays hôte, dès le début et dans le respect des contraintes de sécurité opérationnelle, est assurée au moyen du mentorat, suivi de partenariats jusqu'à ce que le pays hôte puisse opérer de manière autonome.

⁹⁴ Normes d'évaluation de la performance militaire.

8. Évaluation

La formation préalable au déploiement doit donc être axée sur l'acquisition des normes nécessaires à la réussite des évaluations pertinentes. Il existe trois types d'évaluations, qui sont menées à différents stades de la préparation et du déploiement d'une mission :

- L'autocertification/autoévaluation.
- La validation des compétences militaires, effectuée à l'occasion des visites d'inspection avant déploiement.
- L'évaluation en cours de mission, conduite par le quartier général de la force ou l'état-major de secteur.

Ces évaluations sont effectuées en application de la politique relative à l'état de préparation opérationnelle, qui définit un cadre, notamment un calendrier pour l'autoévaluation et l'autocertification des unités militaires des Nations Unies fournies par les pays fournisseurs de contingents conformément aux états des besoins des unités, à l'édition 2023 du Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents et aux autres manuels à l'usage des unités militaires prenant part à des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

L'objectif des évaluations officielles est d'aider les pays fournisseurs de contingents et les contingents militaires à respecter les normes de performance opérationnelle fixées par les États et par l'ONU. En outre, les évaluations conduites par la mission servent également à déterminer si les acquis de la formation initiale ont pu être conservés et si des ajustements éventuels doivent être apportés pour les relèves futures.

Les évaluations peuvent être menées de manière progressive par niveau (du (de la) soldat(e) individuel(le) aux commandant(e)s) et par activité (équipes, peloton, compagnie ou bataillon/groupement tactique) d'une manière axée sur les tâches afin de renforcer systématiquement les savoir-faire et d'intégrer les capacités en vue de leur application collective.

L'état de préparation opérationnelle en matière d'atténuation de la menace EEI est évalué sur la base de l'évaluation des risques liés à la menace posée par les engins explosifs, y compris les EEI, et des mesures de protection de la force appropriées sont prises au cours de la planification opérationnelle. Au cours de l'opération, l'unité est tenue d'appliquer les procédures appropriées pour gérer les risques posés par les engins explosifs/EEI et de mettre en place des mesures d'atténuation afin de réduire au minimum la vulnérabilité des forces, des installations, des équipements, du matériel, des opérations et des activités des Nations Unies face aux menaces et aux dangers EEI et de préserver la liberté d'action et l'efficacité opérationnelle.

L'évaluation doit analyser des activités concrètes à chaque échelon du contingent militaire afin de porter sur les individus, les groupements et le commandement.

Pour l'évaluation en cours de mission conduite par le quartier général de la force et/ou l'état-major de secteur, l'U7 (formation), en étroite collaboration avec le (la) conseiller(ère) en atténuation de la menace EEI, le (la) conseiller(ère) en fouille et le groupe de travail sur l'atténuation de la menace EEI, doit établir un catalogue de critères basé sur les connaissances et les compétences que les unités sont tenues d'acquérir et dont elles doivent faire preuve avant le début du déploiement. En outre, l'évaluation en cours de mission permet d'accéder à la formation finale dispensée en cours de mission, qui est adaptée aux conditions et aux défis locaux spécifiques.

Dans tous les types d'évaluation (autocertification, validation des compétences militaires lors des visites d'inspection avant déploiement et évaluation en cours de mission), les unités sont évaluées au regard de leur état de préparation et de disponibilité en matière d'évaluation des dangers des explosifs et de sensibilisation à ces dangers, de leurs compétences individuelles et collectives en matière d'engins explosifs, y compris l'atténuation de la menace EEI, de leur aptitude à conduire de façon appropriée une fouille toutes armes et à dispenser les premiers soins appropriés aux victimes d'engins explosifs/EEI.

Annexe A. Lexique des EEI

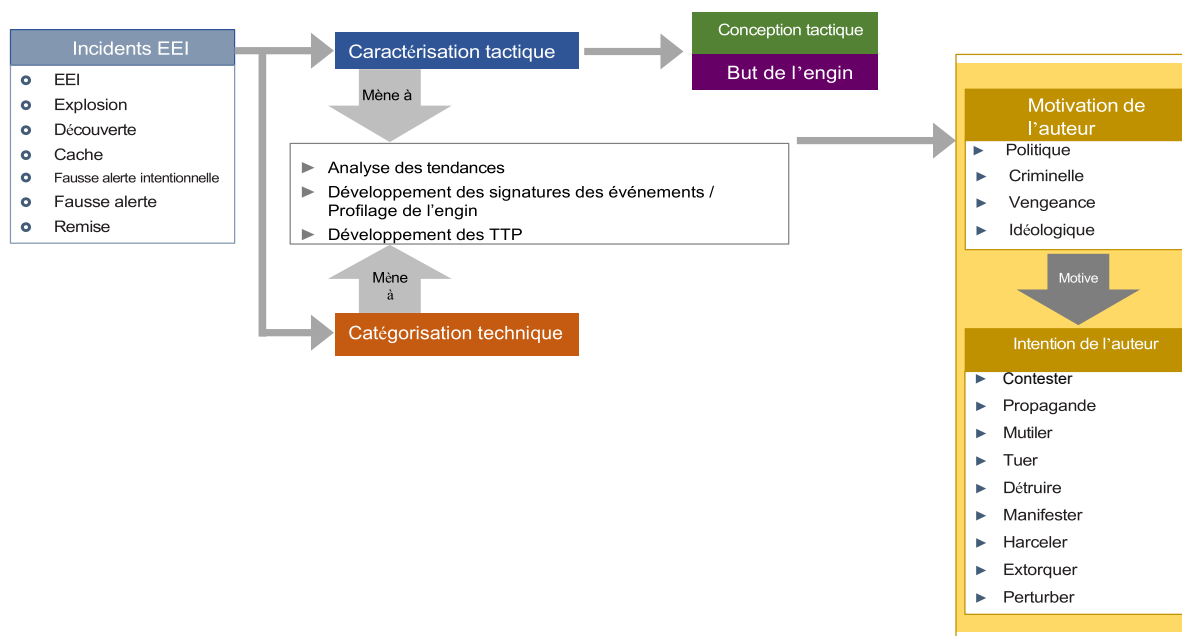
Le présent lexique vise à doter le système des Nations Unies d'un cadre conceptuel cohérent et d'un vocabulaire opérationnel pour faire face à la menace des engins explosifs improvisés (EEI) dans le monde entier. Il couvre l'ensemble des scénarios d'emploi d'EEI, la diversité des EEI, et leurs composants essentiels.

L'adoption de ce lexique permettra d'améliorer la collecte des informations relatives aux EEI, la communication de l'information et l'exploitation de ces informations aux niveaux tactique, opérationnel et stratégique. Le lexique favorisera :

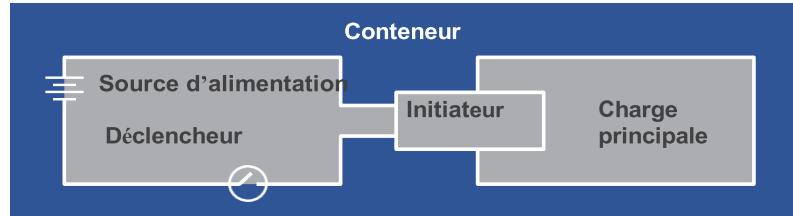
- La normalisation de la terminologie dans l'ensemble des rapports sur les EEI et l'amélioration de la gestion du contenu des bases de données.
- L'éducation et la formation portant sur les EEI.
- L'élaboration et la compréhension requises à l'appui des politiques et de la doctrine relatives aux EEI.

Afin de maintenir une communication efficace et une appréciation correcte des EEI en utilisant la structure et les définitions présentées dans le présent lexique, il est recommandé de ne pas modifier les définitions et les schémas qui y figurent.

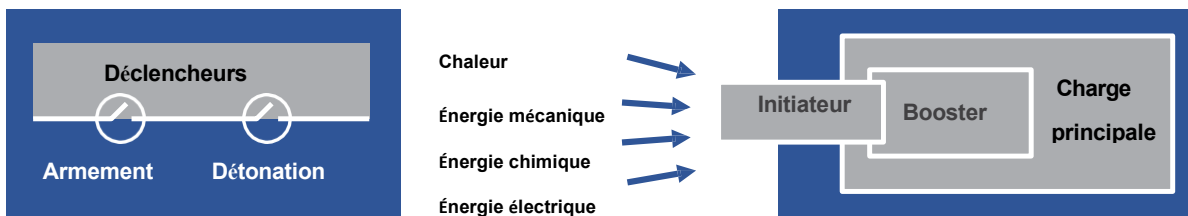
A.1. Structure du lexique des EEI



Les cinq composants communs à la plupart des EEI modernes :



Parfois, on trouve plusieurs déclencheurs reliés. Parfois, il y a un booster dans la chaîne de mise à feu d'un EEI.



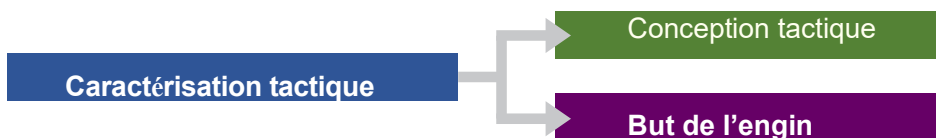
A2. Catégorisation

Pour comprendre, catégoriser et analyser un incident EEI, il faut prendre en considération deux principaux aspects :

- La caractérisation tactique
- La caractérisation technique

A3. Caractérisation tactique

La façon dont un évènement EEI est planifié et réalisé (conception tactique) et l'effet escompté (but de l'engin).



Conception tactique

La conception spécifique d'une attaque par EEI, comprenant, mais sans s'y limiter, la position de l'EEI, le type d'EEI, le type de tronçon routier emprunté, la technique de camouflage, l'emploi d'engins secondaires et l'heure de l'attaque. La conception tactique répond aux questions :

- Pourquoi ici ?

- Pourquoi maintenant ?
- Pourquoi de cette façon ?

Les termes employés pour décrire un type particulier d'engin ou un de ses composants (par ex. EEI acheminé par véhicule – lui-même dénommé véhicule piégé) sont souvent utilisés pour décrire l'ensemble ou une partie de la conception tactique.

- Méthode de détection
- Méthode d'emploi
- Méthode de mise en place
- Méthode de fixation
- Anti-détection
- Rôle de l'EEI
- Géographie de l'attaque
- Conditions environnementales de l'évènement
- Parasites atmosphériques de l'évènement

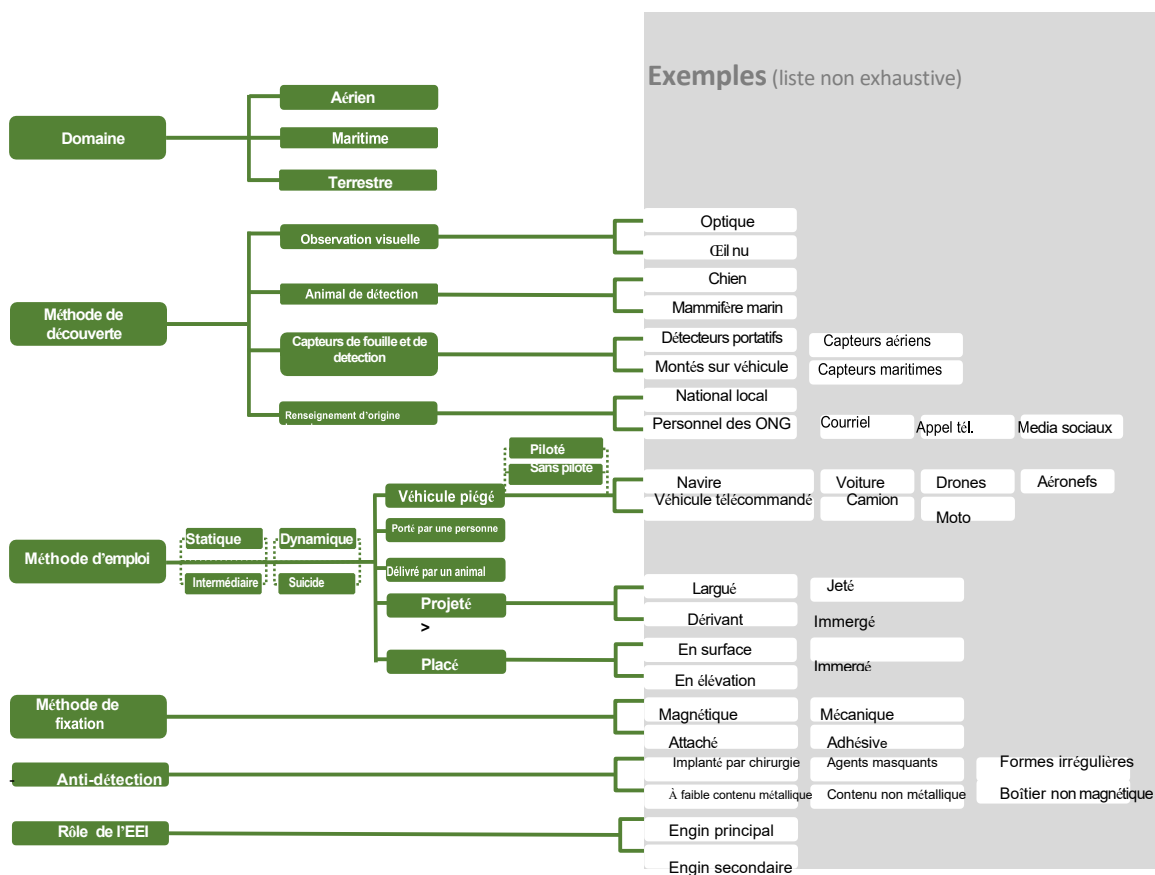


Tableau pour diagramme (page 121 de l'anglais) figurant ici après ce tableau (diagramm, p. 121 of the English)

Partie verte (3 colonnes) Colonne 1

Device placement characteristics	Caractéristiques de l'emplacement
Attack geography	Géographie de l'attaque
Site-specific characteristics	Caractéristiques du site de l'attaque
Environmental conditions	Conditions environnementales
Atmospherics	Parasites atmosphériques
Condition as found	État lors de la découverte

Colonne 2

Distance to target	Distance de la cible
Blast dimensions	Dimensions du souffle
Estimated net explosive weight	Masse nette d'explosif estimée
Blast crater material	Matière du cratère de l'explosion
Line of sight	Ligne de visée
Placement relative to target	Placement par rapport à la cible
Contact point	Point de contact
Firing point	Poste de tir
Concealment	Dissimulation
Aiming marker	Marqueur de visée
Antenna orientation	Orientation de l'antenne
Angle of attack	Angle d'attaque
Obstacles	Obstacles
Routes	Itinéraires
Meteorological	Météorologique
Oceanographic	Océanographique
Terrestrial	Terrestre

Colonne 3

Crater diameter	Diamètre du cratère
Crater depth	Profondeur du cratère
Debris field radius	Rayon du champ de débris

Partie grisée (de deux à cinq colonnes)

En haut à droite : Examples : Exemples

(not exhaustive) : (liste non exhaustive)

Colonne 1

Soil	Sol
Sand	Sable
Concrete	Béton
Mid-road	Au milieu de la route
Offset	À l'écart
Off route	Hors itinéraire
Distracting agents	Agents de diversion
Camouflage	Camouflage
Underbelly	EEl Ventral
Top attack	Attaque par le haut
Side attack	Attaque latérale
Canal	Canal
Ingress	Entrée
Barometric pressure	Pression barométrique
Sea state	État de la mer
Salinity	Salinité
Solar events	Phénomènes solaires
Soil	Sol
Tundra	Toundra
Civilian presence/absence	Présence/absence de civils
Interaction with civilians	Interaction avec les civils
Armed	Armé
Poised	Mûr

Colonne 2

Structure	Structure
Subsurface	Souterrain
Elevated	En élévation
Surface	En surface
Fence	Clôture
Egress	Sortie
Visibility	Visibilité
Current	Courant
Surf, seabed characteristics, water, column properties, acoustic, magnetic	Vagues, caractéristiques des fonds marins, propriétés de la colonne d'eau, environnement acoustique, environnement magnétique
Electromagnetic environment	Environnement électromagnétique
Jungle	Jungle
Woodland	Forêt
Unarmed	Non armé
Non-functional	Défectueux

Colonne 3

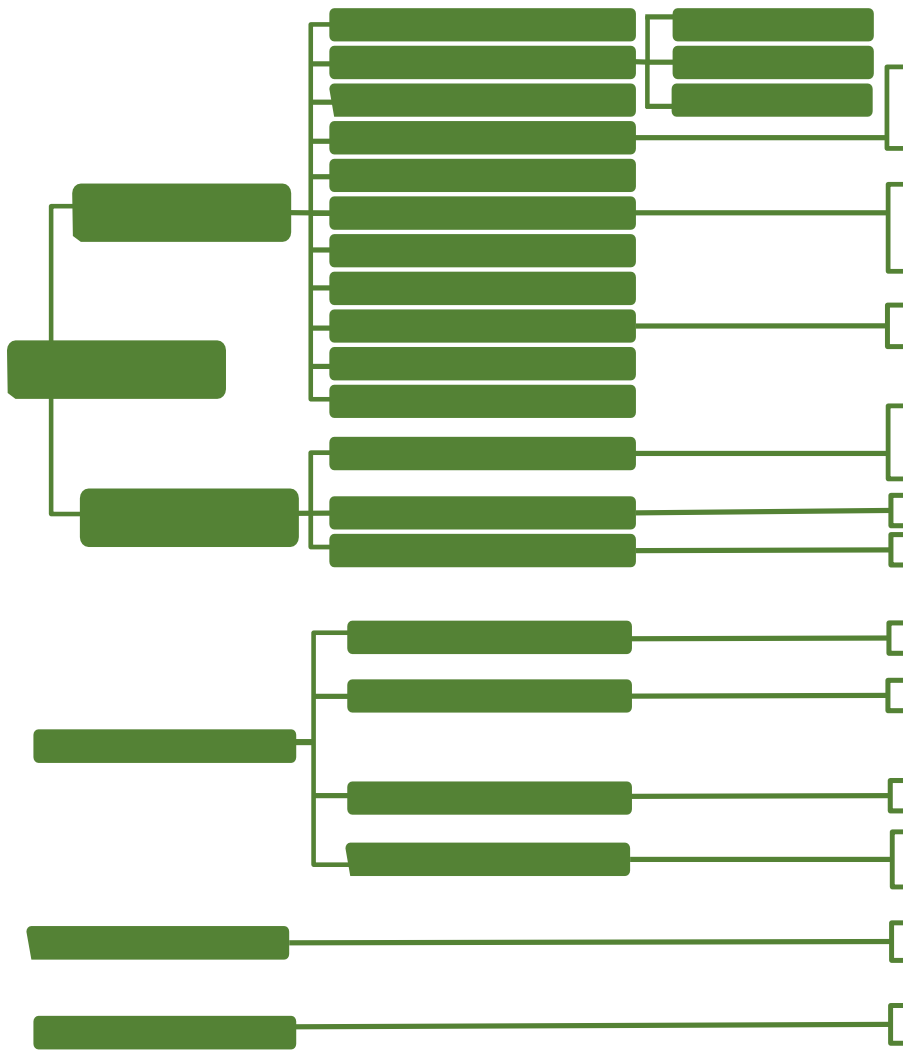
Natural light	Lumière naturelle
Tide	Marée
Desert	Désert
City	Ville
Dormant	Non armé
Malfunction	Défaillance

Colonne 4

Temperature : Température

Colonne 5

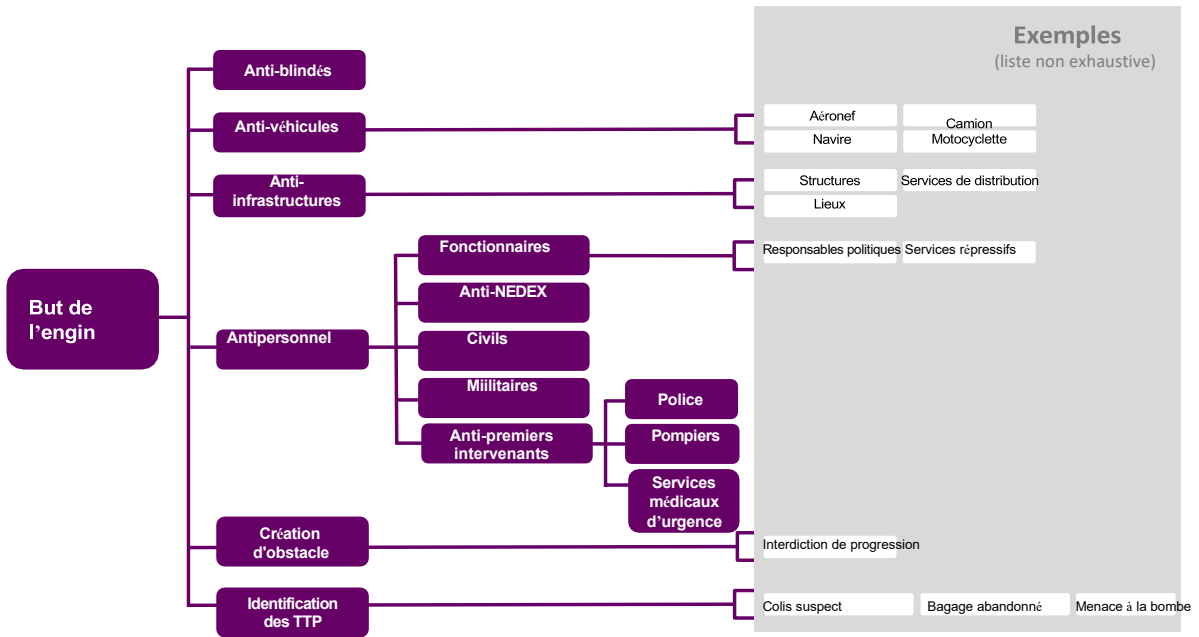
Precipitation : Précipitations



Exemples
(not exhaustive)

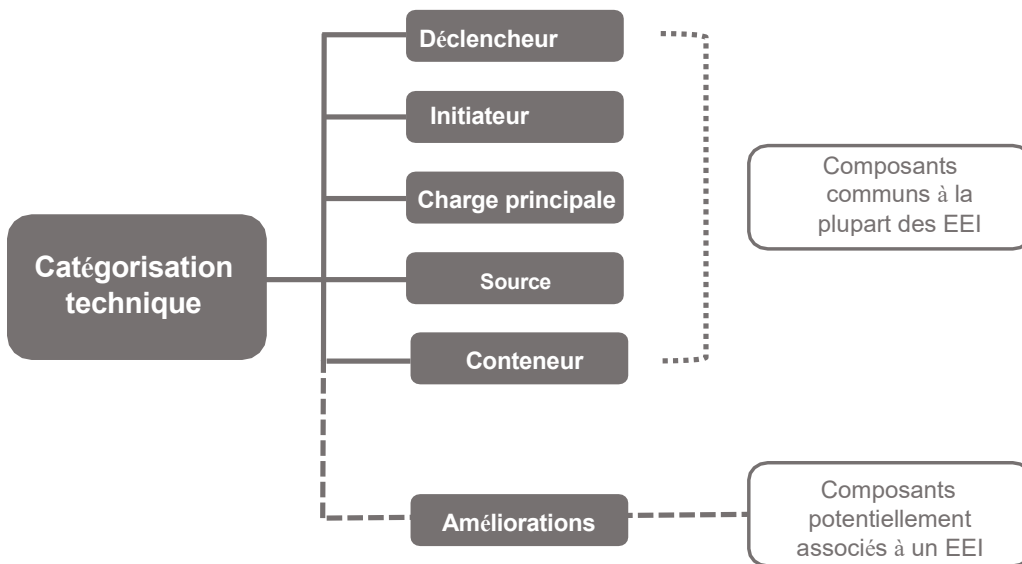
- Sol
- Sable
- Concrete
- Mid-road
- Offset
- Off route
- Distracting agents
- Structure
- Camouflage
- Underbelly
- Subsurface
- Top attack
- Elevated
- Side attack
- Surface
- Canal
- Fence
- Ingress
- Egress
- Barometric pressure
- Visibility
- Natural light
- Temperature
- Precipitation
- Sea state
- Current
- Tide
- Salinity
- Surf, seabed characteristics, water, column properties, acoustic, magnetic
- Solar events
- Electromagnetic environment
- Soil
- Jungle
- Desert
- Tundra
- Woodland
- City
- Civilian presence/absence
- Interaction with civilians
- Armed
- Unarmed
- Dormant
- Poised
- Non-functional
- Malfunction

But de l'engin



A4. Catégorisation technique

La description d'un EEI à partir d'un modèle hiérarchique visant à en identifier les composants clés. Les composants identifiés par cette catégorisation sont ceux dont les informations techniques et forensiques sont récupérées et exploitées.



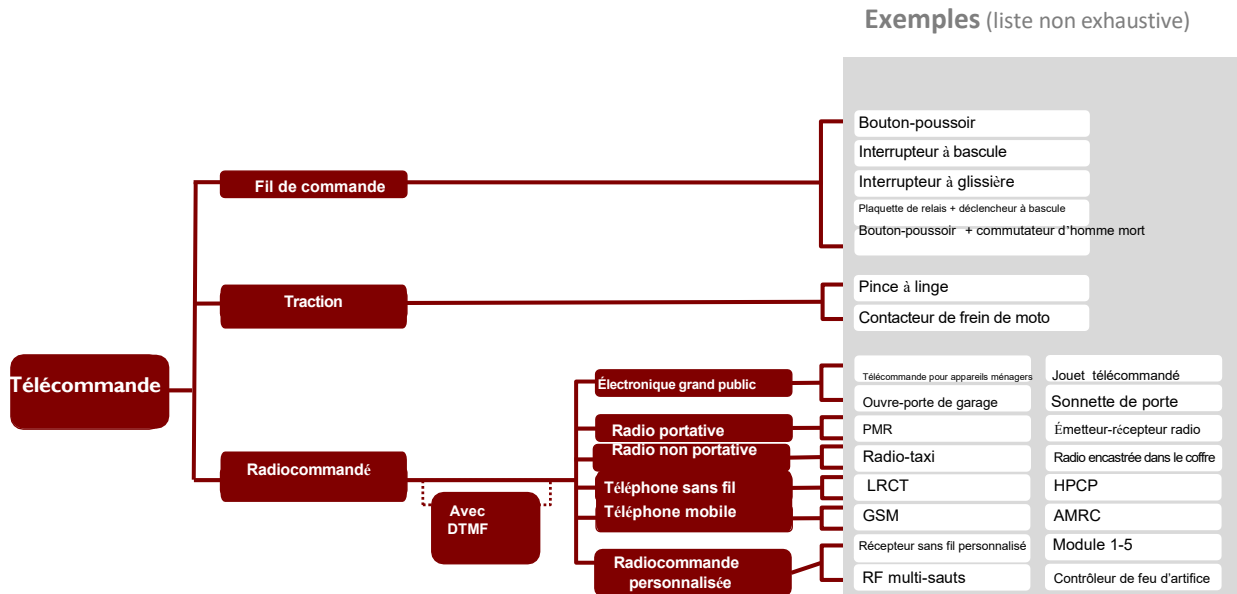
Déclencheur

Dispositif servant à établir, à rompre ou à modifier un raccordement dans un EEI. Un seul déclencheur peut avoir plusieurs fonctions (c-à-d, armement et détonation).

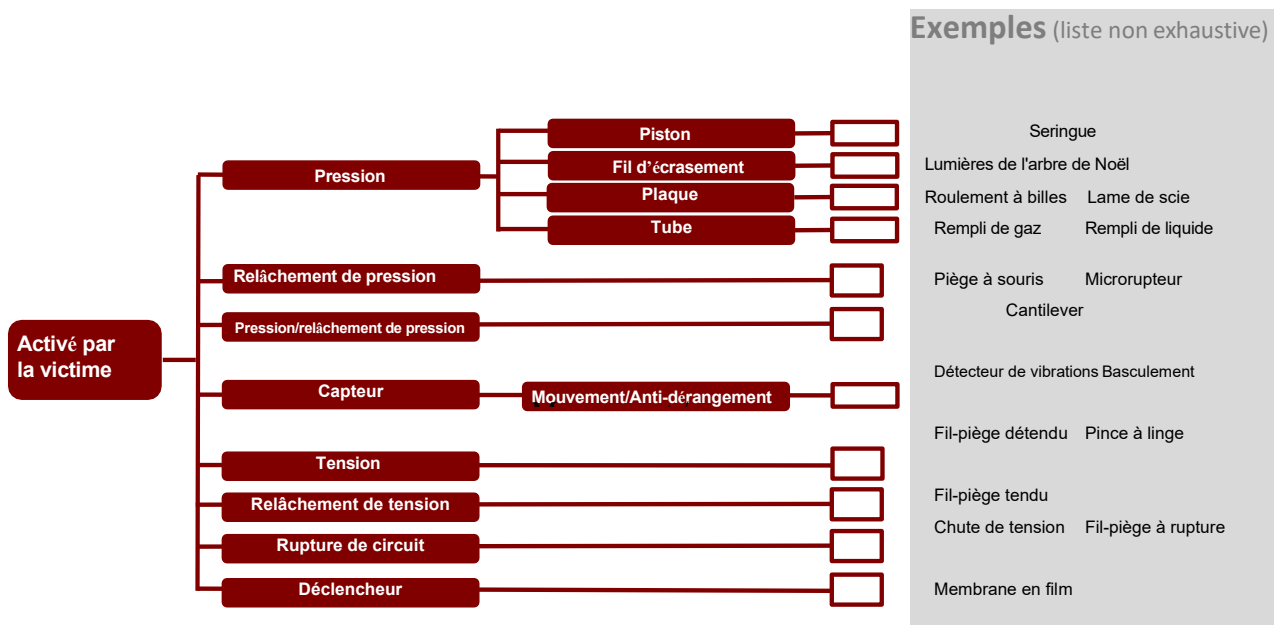
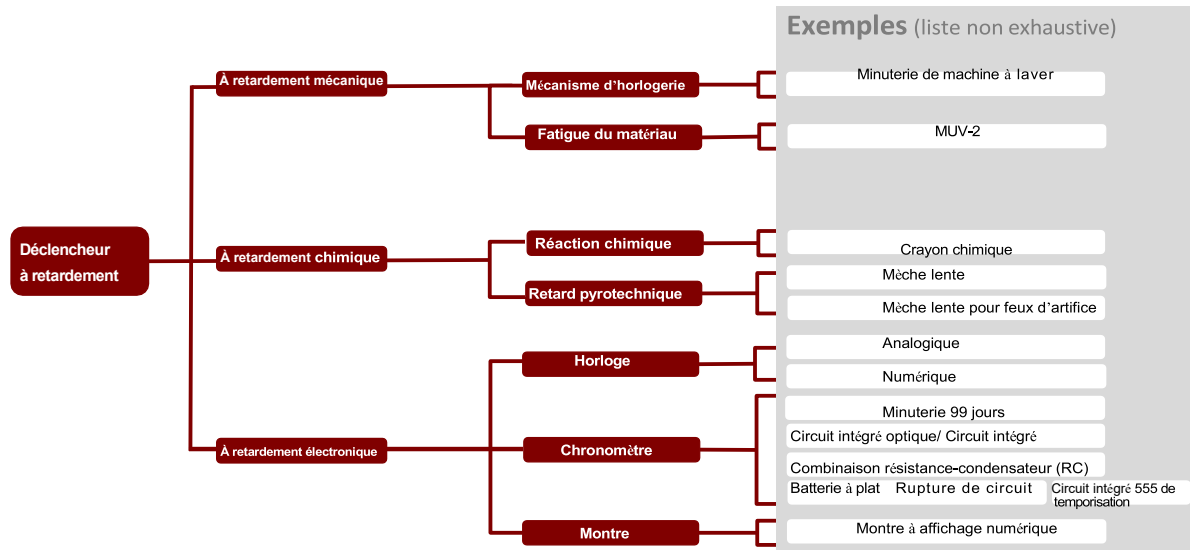


Le déclencheur de détonation de l'EEI permet de déterminer le type de ce dernier par catégorie (télécommande / à retardement / activé par la victime). Si l'engin comporte un déclencheur d'armement, celui-ci doit également être classé par catégorie.

En catégorisant les déclencheurs, il est important de comprendre qu'ils peuvent être configurés de plusieurs façons. La configuration observée du déclencheur doit être prise en considération lors de la catégorisation de l'EEI. En outre, la même configuration des composants peut fonctionner de plusieurs manières.



Abréviations: AMRC, accès multiple par répartition en code ; GSM, global system for mobile communication; HPCP, high-power cordless phone (téléphone sans fil à haute puissance); LRCT, long-range cordless telephone (téléphone sans fil de longue portée); PMR, personal mobile radio; RF, radio fréquence.



Initiateur

Tout composant qui peut être utilisé pour produire une détonation ou une déflagration. Les initiateurs sont catégorisés en détonateur ou allumeurs. L'initiateur peut être :

- Électrique
- Non-électrique

Initiateur

Electrique

Initiateur commercial

Modifié

Détonateur

Allumeur

Initiateur militaire

Modifié

Detonator

Allumeur

Initiateur improvisé

Detonator

Allumeur

Non-électrique

Initiateur commercial

Modifié

Détonateur

Allumeur

Initiateur militaire

Modifié

Détonateur

Allumeur

Initiateur improvisé

Detonator

Allumeur

Initiation de projectile

Exemples (liste non exhaustive)

- | | | |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Détonateur électrique standard À retardement Détonateur à fil explosant | <ul style="list-style-type: none"> Détonateur électronique Fil explosant | <ul style="list-style-type: none"> Amorce à feuille explosive Amorce semiconductrice |
| <ul style="list-style-type: none"> Initiateur électrique Détonateur électrique Allumeur électrique pour mèche lente | <ul style="list-style-type: none"> Briquet électronique | <ul style="list-style-type: none"> Étoupille |
| <ul style="list-style-type: none"> Ampoule de flash + fulminate de mercure Clous + liège + fil + poudre flash | <ul style="list-style-type: none"> Ampoule électrique + PETN Fil de calibre 22 + fil de cuivre + tête d'allumette + poudre de volubilis | |
| <ul style="list-style-type: none"> Détonateur simple / Détonateur non-électrique Allumeur pyrotechnique Détonateur simple / Détonateur non-électrique Fusée d'allumette Percuteur + cap 22 + fusible + détonateur simple + Latex de caoutchouc + acide | <ul style="list-style-type: none"> Tube conducteur d'onde de choc Mèche lente Mèche à retardement Barreau de friction + mélange d'Armstrong Hypergolique | <ul style="list-style-type: none"> Mèche lente pour feux d'artifice |
| <ul style="list-style-type: none"> Explosifs sensibles aux chocs sensitive explosives | | |

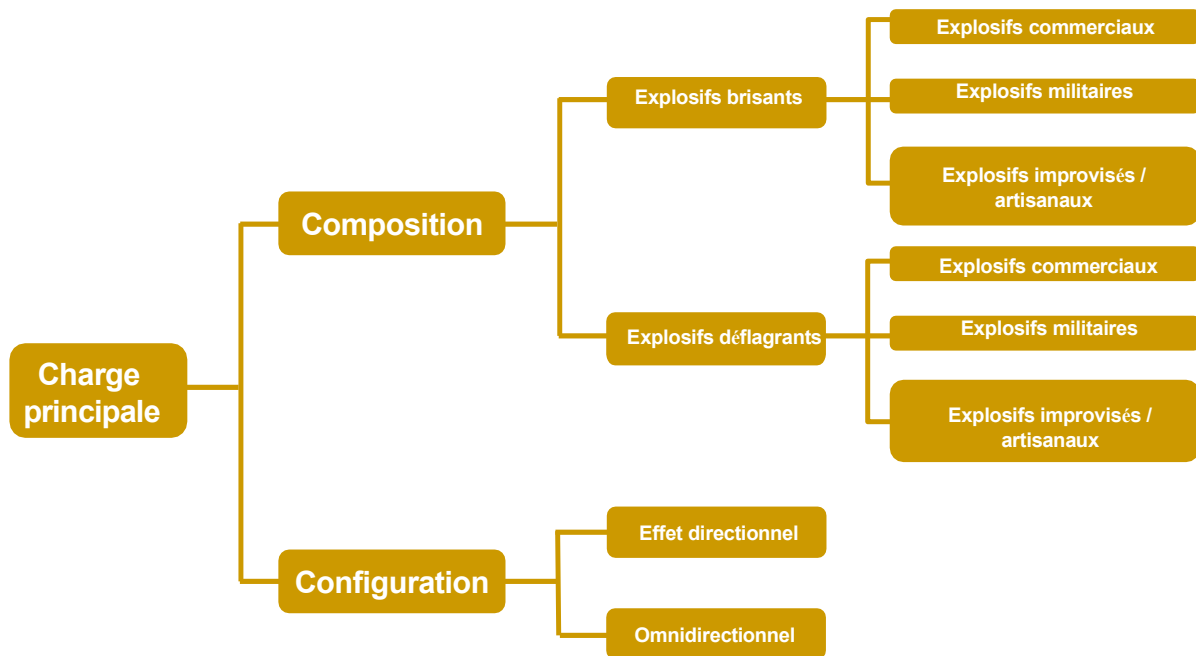
Charge principale

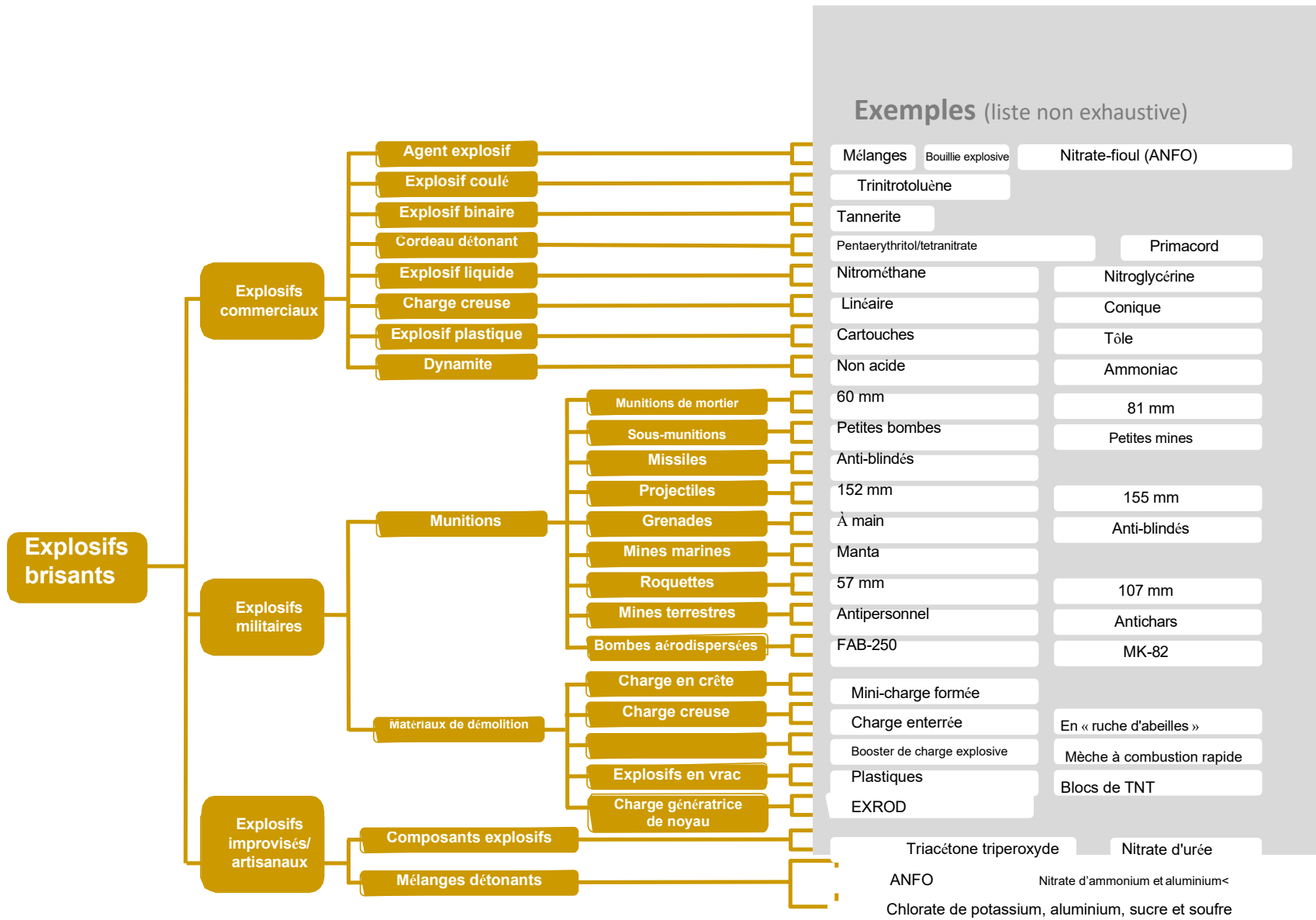
La charge principale est la charge explosive ayant pour but de produire le résultat final dans une munition.

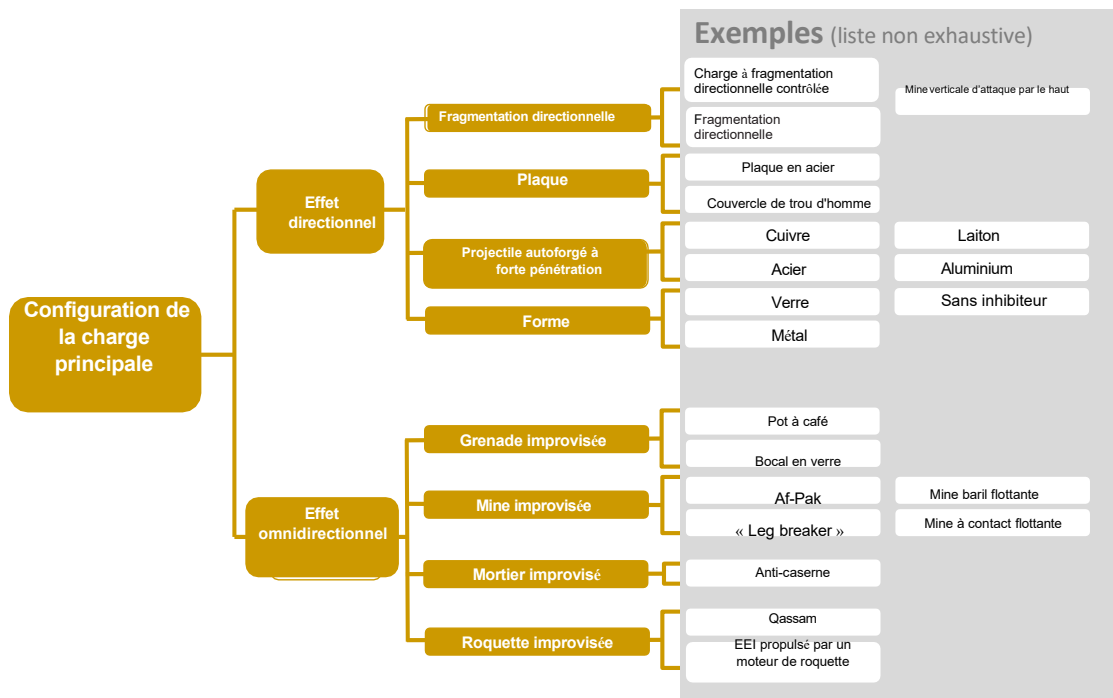
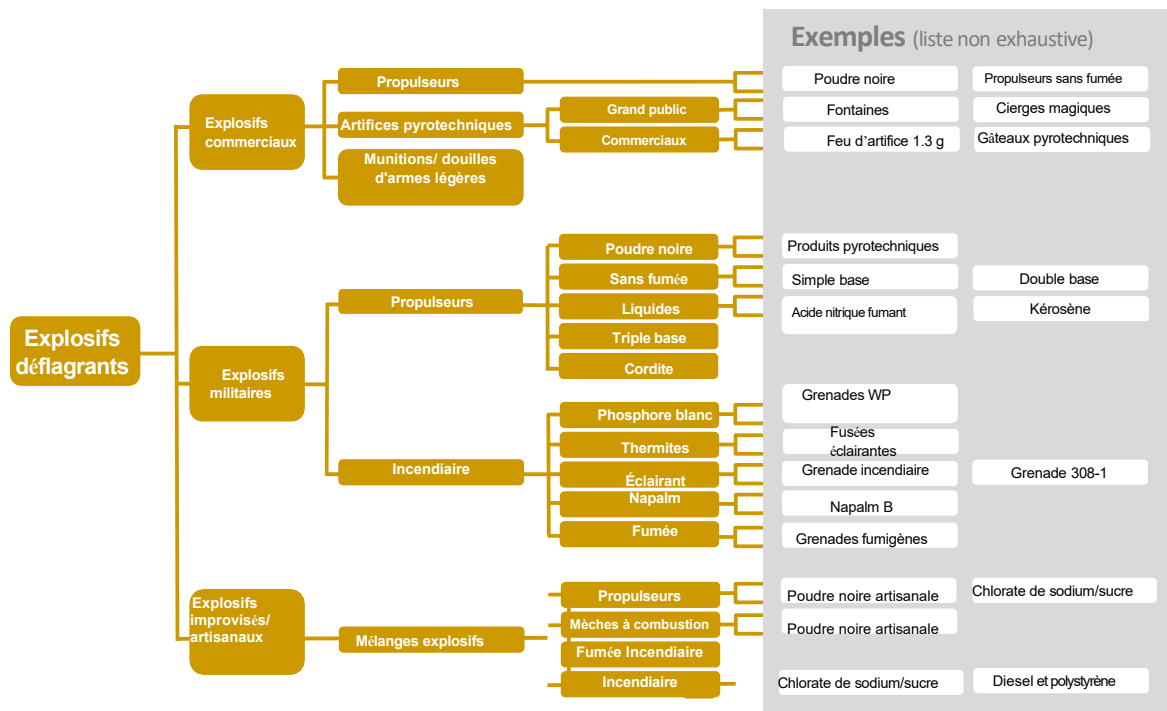
Des exemples de résultats finaux sont l'éclatement d'une enveloppe pour produire un effet de souffle et de fragmentation, l'éclatement d'une boîte à mitraille pour disperser des projectiles secondaires ou produire d'autres effets pour lesquels la munition peut avoir été conçue.

La charge principale peut être :

- Des explosifs brisants
- Des explosifs déflagrants
- Configuration de la charge principale





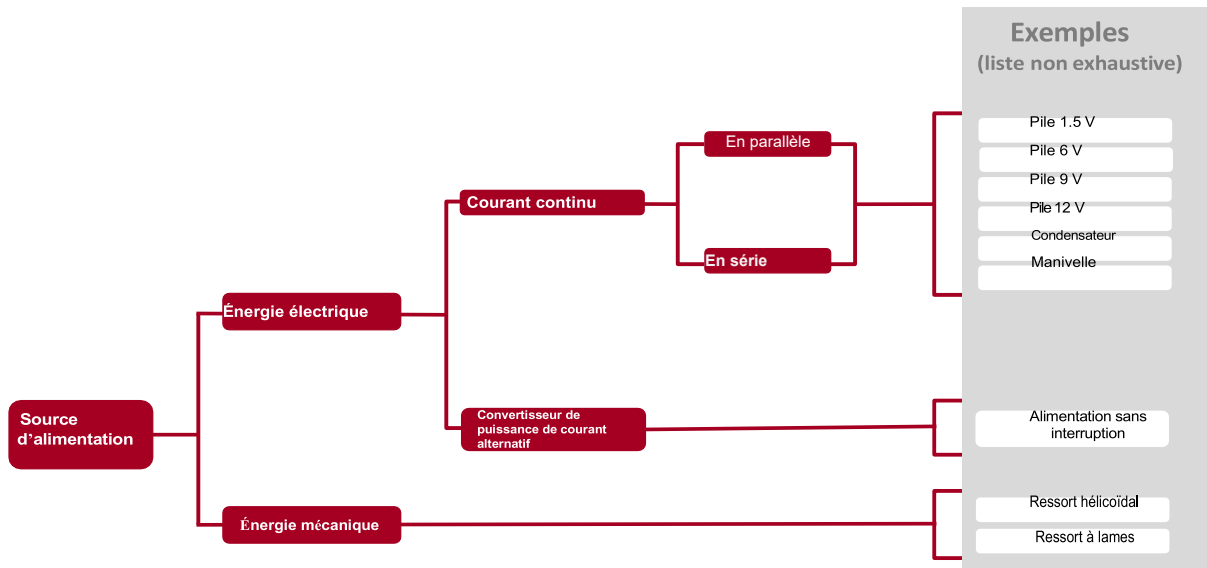


Source d'alimentation

Un dispositif qui emmagasine ou émet de l'énergie électrique ou mécanique. Les principaux éléments d'information sur une source d'énergie sont : son type et sa source, le nombre de batteries et leur configuration (en série ou en parallèle), le voltage (si électrique) et comment il est connecté au reste de l'EEI.

Les sources d'alimentation peuvent être les suivantes :

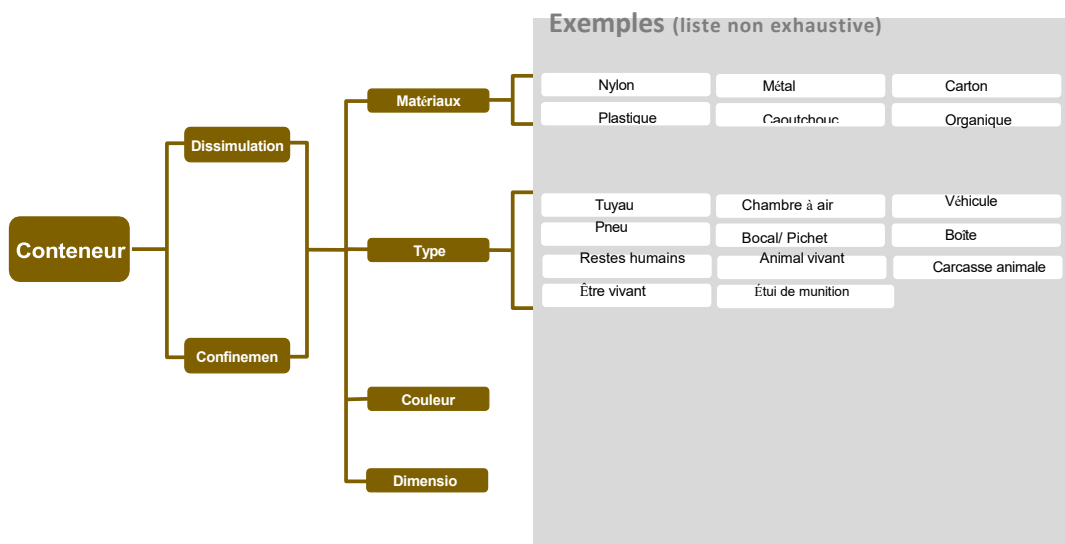
- Énergie électrique
- Énergie mécanique



Conteneur

Un conteneur peut être utilisé à des fins de :

- Dissimulation
- Confinement



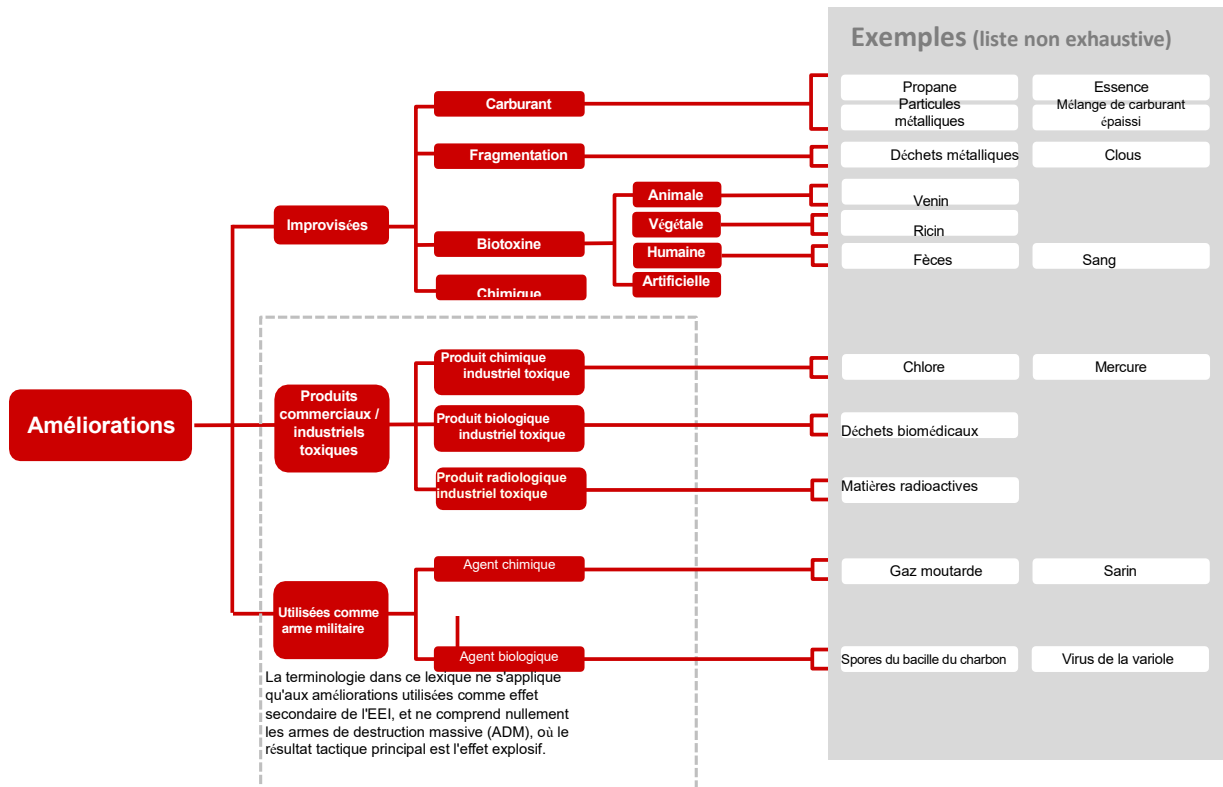
Améliorations

Une amélioration est un composant secondaire facultatif délibérément ajouté à un EEI – contrairement à un danger secondaire - afin d'en modifier les effets.

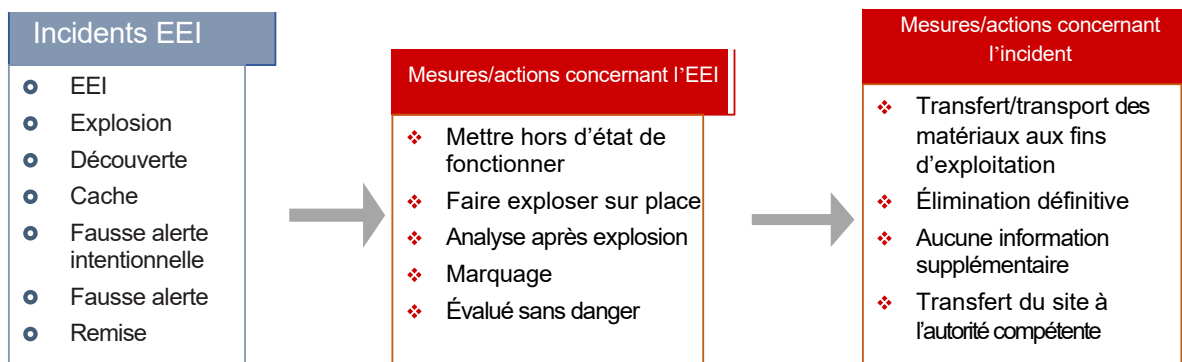
Tout en restant effectif, l'EEI produirait un résultat mesurable différent sans cette adjonction. L'effet peut se manifester sous forme d'une destruction physique supplémentaire, une prolifération de substances dangereuses (radiation, produits chimiques, etc.), ou d'autres résultats visant à renforcer l'effet de l'EEI.

Les améliorations peuvent être :

- Improvisées
- Des produits commerciaux/industriels toxiques
- Transformées en arme militaire



A.5. Terminologie connexe relative aux incidents EEI



Exploitation du site

Une série d'activités consistant à reconnaître, recueillir, traiter, préserver et analyser les informations, le personnel et/ou les matériaux découverts durant le déroulement des opérations.

Exploitation technique

Application de méthodes scientifiques visant à améliorer les connaissances et la compréhension à partir de matériaux et d'informations. Cela permet aux commandant(e)s et à leurs officier(ère)s d'état-major de se représenter fidèlement et de comprendre l'environnement opérationnel en collectant des données, des informations et des produits de renseignement.

Elle comprend l'exploitation des données biométriques et forensiques et des documents et médias (DOMEX).

A.6. Glossaire

Terme	Abréviation	Définition
Agent biologique		Un microorganisme pouvant causer des maladies chez les personnes, les plantes, les animaux ou détériorer des équipements.
Agent chimique		Substance chimique destinée à un emploi militaire [et] prévue pour tuer, blesser gravement ou immobiliser, essentiellement par ses effets physiologiques. Ce terme exclut les agents antiémeutes (dans le cas d'emploi dans le cadre de l'application de la loi), les herbicides, la fumée et les flammes.
Agent explosif		Matériau explosif qui répond à des critères spécifiques de sensibilité à la mise à feu. Il s'agit généralement d'un explosif non détonant peu sensible qui nécessite l'utilisation d'un relais d'amorçage pour détoner. L'agent peut être configuré sous forme de cartouches ou en vrac préparé pour utilisation sur site sans emballage.
Allumeur		Dispositif conçu pour produire une flamme ou une étincelle, utilisé pour initier une chaîne de mise à feu.
Améliorations		Un composant facultatif délibérément ajouté au lieu d'un danger secondaire afin de modifier les effets de l'EEL. Tout en restant effectif, l'EEL produirait un résultat mesurable différent sans cette adjonction. L'effet peut se manifester sous forme d'une destruction physique supplémentaire, une prolifération des substances dangereuses (radiation, produits chimiques, etc.), ou d'autres résultats visant à renforcer l'effet de l'EEL.
Ampoule électrique / ampoule de flash		Dispositifs utilisés comme initiateurs électriques qui impliquent l'utilisation improvisée du filament à incandescence pour la mise à feu d'explosifs primaires ou déflagrants.
Analyse des tendances et des schémas		Fait d'analyser les informations pour déceler un schéma, une tendance ou une relation entre des activités ou des comportements, prévoir les futures attaques de l'ennemi, cibler les réseaux ennemis, bloquer les réseaux d'approvisionnement en EEL et planifier les activités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance.
Antiaérien		Un EEL essentiellement destiné à endommager ou détruire un aéronef et/ou sa charge utile.
Anti-blindés		Un EEL qui utilise un effet explosif directionnel destiné à pénétrer les véhicules blindés.
Anti-détection		Méthodes et technologies intégrées à la fabrication et l'emploi d'un EEL dans le but de faire déjouer les méthodes de détection ou d'identification ainsi que les tactiques, techniques et procédures amies.
Anti-infrastructure		Un EEL essentiellement destiné à endommager ou détruire une infrastructure physique telle que les gazoducs, les tours de télécommunication, les ponts, les bâtiments, les lignes et/ou les installations de service comme les transformateurs électriques ou les stations de pompage d'eau.
Anti-NEM		Un EEL essentiellement destiné à tuer ou à blesser le personnel de NEM ou à contrer les procédures de neutralisation.
Anti-maritime		Un EEL essentiellement destiné à endommager ou détruire un navire et/ou sa charge utile.

Antipersonnel	Un EEI essentiellement destiné à tuer ou blesser des personnes.
Anti-premiers intervenants	Un EEI essentiellement destiné à tuer ou blesser les premier(ère)s intervenant(e)s tels que les forces de l'ordre (police, gendarmerie), le personnel médical et les pompier(ère)s.
Anti-véhicules	Un EEI essentiellement destiné à endommager ou à détruire des véhicules et qui n'est pas destiné à percer le blindage d'un véhicule.
Appui aux poursuites judiciaires	Processus par lequel des personnes, des lieux, des engins ou des équipements sont associés à un individu à des fins de preuve dans le cadre d'une enquête policière ou devant une cour de justice.
À retardement mécanique	Un déclencheur à retardement conçu ou modifié de façon à ce que le contact entre deux parties du mécanisme ferme un circuit électrique.
Armé	Se dit d'un engin qui est prêt à être déclenché, dont tous les dispositifs de sécurité ont été neutralisés mais qui n'a pas reçu un stimulus suffisant ou adéquat pour entraîner sa mise à feu.
Artifices de tir	Les engins et matériaux utilisés dans la détonation. Parmi les exemples, on trouve : les pinces à sertir, gaines de bourrage, explosifs, et vérificateurs de ligne.
Atmosphère	L'ambiance qui règne dans une zone – la perception que l'on a d'un endroit donné à l'aide de la vue, de l'ouïe, du goût, du toucher et de l'odorat – par rapport aux références qu'on en a. Les changements d'atmosphère qui se produisent au niveau de la population ou d'un individu peuvent indiquer un acte hostile imminent, tel qu'une attaque EEI. Les indicateurs les plus évidents sont l'absence soudaine de routines, de comportements et d'attitudes normaux de la population locale ou la présence d'activités anormales.
Basculement	Déclencheur qui permet au courant de circuler jusqu'aux câbles de sortie une fois qu'une matière conductrice (par ex. le mercure ou un roulement à billes) a bougé assez (vers le haut/bas, la gauche/droite) pour toucher les contacts du déclencheur et fermer le circuit.
Booster	Un élément explosif brisant suffisamment sensible pour qu'on puisse le déclencher par de petits éléments explosifs et assez puissant pour provoquer la détonation de la charge principale (initiateur > booster > charge principale).
But de l'engin	L'effet tactique escompté, immédiat ou direct, de l'EEI.
Cache	Un espace dans lequel des ressources sont dissimulées. Elle peut être utilisée avant, durant ou après un incident et être statique ou mobile.
Capteur	Déclencheur utilisé pour détecter les variations de chaleur, de luminosité, de mouvement, de vibration, de fréquence électromagnétique, de son ou de champ magnétique.
Capteurs de fouille et de détection	Équipements destinés à détecter, mesurer et - possiblement- indiquer et/ou enregistrer des objets et des activités au moyen d'énergie ou de particules émises, réfléchies, ou modifiées par des objets, dans le but d'identifier des activités EEI.

Caractérisation des signatures	Processus consistant à relever des caractéristiques distinctes d'un engin ou de ses composants. Une signature est une caractéristique de base distinctive ou un ensemble de telles caractéristiques qui réapparaît systématiquement et identifie de façon unique une pièce de matériel, une activité, une personne ou un événement. « Signatures » s'entend aussi des caractéristiques de la fabrication de l'engin.
Caractérisation tactique	La façon dont un événement EEI est planifié et réalisé (conception tactique) et l'effet escompté (but de l'engin).
Carburant	Matériel incendiaire conçu pour améliorer la combustion et l'effet visuel de l'engin.
Catégorisation technique	Description d'un EEI à partir d'un modèle hiérarchique afin d'en identifier les composants clés. Les composants identifiés par cette catégorisation sont ceux dont les informations techniques et médico-légales sont récupérées et exploitées.
Chaîne de mise à feu	Succession d'éléments de mise de feu et d'amorçage destinés à provoquer l'explosion des charges.
Chaleur	Type d'initiateur qui sert d'élément de mise à feu grâce à l'application de la chaleur. Ceci peut inclure l'application directe d'une source de chaleur sur un explosif sensible.
Charge ciblée directe	Tout engin conçu pour que l'explosion projette des billes d'acier ou d'autres fragments avec un éventail de dispersion de forme concave (comparable à celui d'un fusil de chasse).
Charge ciblée fragmentée directe	Tout engin conçu pour que l'explosion projette des billes d'acier ou d'autres fragments avec un éventail de dispersion extrêmement étroit dans une direction visée. Intactes, ces charges ont toujours une fragmentation maintenue dans une forme concave (à l'aide de résine, de plâtre ou d'un matériau similaire).
Charge creuse	Une configuration de la charge principale intégrant des explosifs prenant une forme choisie de manière à concentrer l'énergie explosive dans une direction particulière en utilisant l'effet Munroe afin de couper ou de percer.
Charge en crête	Emploi d'un explosif pour propulser une plaque métallique en direction d'une cible, de manière à ce que la plaque reste intacte (effet Misznay-Schardin).
Charge génératrice de noyau	Une configuration spécifique de la charge principale comportant une charge explosive avec une plaque de métal de forme concave qui, sous la force de la charge, se transforme en un projectile perforant à grande vitesse (effet Misznay-Schardin).
Charge principale	Charge explosive ayant pour but de produire le résultat final dans une munition. Exemples de résultats finaux : éclatement d'une enveloppe pour produire un effet de souffle et de fragmentation, éclatement d'une boîte à mitraille pour disperser des projectiles secondaires ou produire d'autres effets pour lesquels la munition a été conçue.
Ciblage	Processus qui consiste à sélectionner et hiérarchiser les cibles et à y réagir d'une façon appropriée, en tenant compte des capacités et des besoins opérationnels.
Circuit en parallèle	Circuit reliant de multiples batteries ou d'autres sources d'alimentation électrique dont les pôles positifs sont reliés entre eux de même que les pôles négatifs sont reliés entre eux, ce qui a pour résultat d'augmenter le courant disponible.

Circuit en série		Batteries multiples ou autres sources d'alimentation dont une borne positive est connectée à la borne négative de la source d'alimentation suivante, ce qui augmente la tension disponible.
Circuit série-parallèle		Une combinaison d'un ou de plusieurs circuits en série et en parallèle.
Colis abandonné		Objet d'origine inconnue trouvé en dehors de circonstances suspectes. L'intervention d'une équipe de déminage peut ne pas être nécessaire.
Colis suspect		Tout objet trouvé dans des circonstances suspectes ou inhabituelles. Un colis suspect requiert l'intervention d'une équipe de déminage.
Composants associés		Composants qui : 1) font partie d'un EEI ou d'un système d'arme improvisée ; 2) sont les outils nécessaires à la réalisation des composants ; ou 3) sont les précurseurs à la fabrication des composants d'un EEI, y compris les explosifs.
Composants explosifs		Les composants explosifs sont des substances homogènes dont les molécules contiennent l'oxygène, le carbone et l'hydrogène nécessaires à la combustion.
Conception tactique		La conception spécifique d'une attaque par EEI – comprenant mais ne se limitant pas à : la position de l'EEI, le type d'EEI, le type de tronçon routier, la technique de camouflage, l'emploi d'engins secondaires, l'heure de l'attaque, etc. La conception tactique répond aux questions : « pourquoi ici, pourquoi maintenant, pourquoi de cette façon ». Les termes employés pour décrire un type particulier d'engin ou un de ses composants (par ex. véhicule piégé) sont souvent utilisés pour décrire tout ou une partie de la conception tactique.
Conditions environnementales		Les conditions météorologiques et océanographiques ambiantes à même d'avoir une incidence sur le fonctionnement et la performance des EEI, des capteurs utilisés pour les détecter et les contremesures EEI.
Conditions météorologiques		Conditions dans lesquelles se produisent des phénomènes atmosphériques et météorologiques.
Configuration de la charge principale		Façon dont la charge principale et d'autres matériaux (généralement métalliques) sont arrangés ou conçus pour créer une arme efficace contre les personnes, les véhicules ou les structures.
Confinement		Un récipient utilisé pour maintenir la charge principale. Peut également servir de source de fragmentation additionnelle.
Contremesures électroniques	CME	Systèmes électroniques utilisés pour détecter, brouiller ou neutraliser les signaux radio à même de déclencher des dispositifs explosifs télécommandés, empêchant leur détonation et renforçant la sécurité opérationnelle.
Cordeau détonant		Une gaine souple et étanche contenant un explosif brisant destiné à transmettre l'onde de détonation.
Courant alternatif	CA	Courant électrique qui circule dans les deux sens à travers un circuit et qui change de sens suivant une fréquence particulière bien définie.
Courant continu	CC	Courant électrique qui circule à travers un circuit dans un seul sens.

Déclencheur	Dispositif servant à établir, à rompre ou à modifier un raccordement dans un EEI. Un seul déclencheur peut avoir plusieurs fonctions (par ex., armement et détonation).
Déclencheur à retardement	Un type de déclencheur qui fonctionne après un délai prédéterminé. Utilisé largement pour cibler les infrastructures.
Déclencheur à retardement chimique	Un déclencheur à retardement chimique utilisant un produit corrosif avec un taux de décomposition connu, destiné à détruire une retenue physique dans un dispositif de déclenchement pour initier la mise à feu.
Déclencheur à retardement électronique	Un déclencheur à retardement utilisant une minuterie électrique commerciale ou improvisée ou un circuit intégré permettant d'initier la mise à feu.
Déclencheur d'armement	Un déclencheur qui empêche l'armement d'un EEI jusqu'à ce que certains critères aient lieu. Il affecte ensuite l'armement et fait fonctionner l'EEI.
Déclencheur de détonation	L'élément qui déclenche la chaîne de mise à feu.
Découverte	Élément d'engin explosif, d'armes ou d'autres équipements ou ressources militaires ou de terroristes/insurgés, découvert au cours d'une fouille planifiée ou d'autres opérations.
Défaillance de fonctionnement	L'incapacité à fonctionner comme prévu. Cela inclut les détonations partielles et les détonations de bas ordre.
Défectueux	EEI qui ont été cassés mécaniquement, endommagés par un moyen inconnu, qui sont incomplets, qui ont été assemblés de façon inappropriée et/ou dont la source d'alimentation est inutilisable.
Délivré	S'agissant d'un EEI, les termes tels que « délivré », « transporté » ou « porté », sont utilisés pour préciser le vecteur, qui est une composante de la méthode d'utilisation. Par exemple, l'EEI acheminé par un véhicule piégé n'est pas simplement un engin placé dans un véhicule, il est intégré à celui-ci en vue de frapper des cibles extérieures. À l'heure actuelle, ces termes sont utilisés pour différents vecteurs tels que des véhicules, des personnes et des animaux.
Détonateur	Un engin contenant un explosif sensible destiné à produire une onde de détonation. Il peut être électrique ou non électrique.
Détonateur à fil explosant	Détonateur qui utilise la chaleur d'un fil chaud pour chauffer un composé explosif jusqu'au point de détonation.
Détonateur à tube conducteur d'onde de choc	Détonateur raccordé à un tube plastique souple de polymère extrudé couvert d'une couche d'explosif brisant en poudre, déposé sur sa surface interne, qui propage une onde de détonation au détonateur.
Développement des signatures des événements / Profilage de l'engin	Processus par lequel les caractéristiques tactiques et techniques d'un incident EEI sont analysées afin d'appuyer la protection de la force, le ciblage, les poursuites judiciaires et l'identification des sources.
Développement des TTP	Tirer parti des enseignements tirés d'un incident EEI pour affiner et améliorer les outils et les méthodes utilisés au cours de toutes les missions où l'on peut rencontrer un EEI (telles que convois, activités de neutralisation, renseignement, surveillance et reconnaissance, activités de lutte contre les EEI, etc.).

Dissimulation	Matériaux généralement utilisés pour empêcher la découverte d'un EEI par observation visuelle. Peuvent également servir de source de fragmentation additionnelle.
Domaine	Un domaine d'action, d'intérêt ou de fonction Les domaines sont des concepts utiles pour visualiser et caractériser le milieu environnant.
Domaine aérien	L'atmosphère, depuis la surface de la Terre jusqu'à l'altitude où ses effets sur les opérations deviennent négligeables
Domaine maritime	Les océans, les mers, les baies, les estuaires, les îles et les zones côtières, y compris les littoraux.
Domaine terrestre	La partie émergée de la Terre, comprenant ses éléments anthropiques et ses caractéristiques naturelles en surface et en sous-sol et ses interfaces et ses interactions avec l'atmosphère et les océans.
Double tonalité multifréquence DTMF	Jumelage d'un émetteur et d'un récepteur utilisant une double tonalité et un matériel multifréquence qui permet un armement et une détonation précis, empêchant toute mise à feu non désirée.
Dynamite	Explosif brisant utilisé pour la détonation combinant essentiellement de la nitroglycérine, de la nitrocellulose, du nitrate d'ammonium, du nitrate de sodium et des composants carbonés.
EEI activé par la victime	Un EEI conçu pour être déclenché par une personne peu méfiante. Ces EEI nécessitent une action de la cible visée qui provoque leur déclenchement.
EEI délivré par véhicule	Dispositif mis en place ou réalisé de façon improvisée sur ou dans un véhicule, contenant des produits chimiques destructeurs, létaux, toxiques, pyrotechniques ou incendiaires, et conçu dans le but de détruire, de neutraliser, de harceler ou de distraire.
EEI porté par une personne	Un EEI porté, transporté ou gardé par une personne, de gré ou de force.
EEI principal	L'EEI le plus important tactiquement dans le cadre d'un incident. L'EEI principal peut ne pas être le premier rencontré.
EEI suicide	Lorsqu'un EEI est déclenché par l'assaillant à un moment de son choix conduisant délibérément à sa mort. Cette action peut faire partie de l'attaque ou viser à empêcher la capture de l'assaillant.
EEI ventral	Un type d'EEI destiné spécifiquement à cibler le dessous d'un véhicule.
Effet directionnel	Type de configuration de la charge principale où l'effet explosif est propulsé dans une direction désirée.
Effet Misznay-Schardin	Une caractéristique de l'explosion d'un large explosif en feuille. Le souffle de l'explosion s'éloigne directement de (perpendiculairement à) la surface de l'explosif.
Effet Munroe	Focalisation de l'énergie d'une explosion causée par une forme conique ou concave dans la surface de l'explosif.
Effet omnidirectionnel	Un aspect de la configuration de la charge principale où l'explosion se propage dans toutes les directions.
Électrique	Un initiateur dont le fonctionnement est provoqué par une impulsion électrique générant de la chaleur ou une étincelle.

Electromagnétique	Les effets de l'environnement électromagnétique sur les capacités opérationnelles des forces, des matériels, des systèmes et des plateformes militaires.
Électronique grand public	Composants électroniques, disponibles sur le marché des consommateur(rice)s, qui ne sont pas expressément indiqués dans les schémas (il ne s'agit pas d'appareils conçus spécifiquement à des fins de télécommunications).
En élévation	Un EEI posé en hauteur : suspendu sous un pont routier, sur un toit, etc.
Énergie mécanique	Énergie emmagasinée ou appliquée qui déclenche la mise en mouvement d'un composant d'un EEI.
Engin de dispersion radiologique	Assemblage ou processus improvisé, autre qu'un engin explosif nucléaire, conçu pour répandre des matériaux radioactifs afin de détruire, endommager ou blesser.
Engin explosif improvisé	EEI Dispositif mis en place ou réalisé de façon improvisée et contenant des produits chimiques destructeurs, létaux, toxiques, pyrotechniques ou incendiaires. Il est conçu dans le but de détruire, neutraliser, harceler ou distraire. Il peut comprendre des éléments militaires, mais est généralement constitué de composants non militaires. Il désigne un type d'incident EEI qui implique un dispositif complètement opérationnel. (Définition du Ministère de la défense des États-Unis)
Engin explosif improvisé à activation par fil	Un déclencheur où le poste de tir et le point de contact se trouvent dans des endroits séparés mais sont reliés par une longueur de fil. Un fil de commande peut comprendre plusieurs sources d'énergie se trouvant à proximité à la fois du poste de tir et du point de contact afin de surmonter la résistance due à la longueur du fil.
Engin explosif improvisé télécommandé	Un déclencheur initié par voie électronique sans fil composé d'un émetteur et d'un récepteur.
Engin secondaire	Au moins un EEI supplémentaire utilisé pour attaquer des individus ou des véhicules après l'évènement initial.
État de l'EEI découvert	Se réfère à l'état de préparation de l'engin eu égard à son armement, à sa mise à feu ou à son fonctionnement au moment de sa découverte.
Explosif binaire	Un explosif formé par le mélange de deux matériaux non explosifs (un oxydant et un combustible).
Explosif coulé	Tout explosif coulé sous forme liquide puis solidifié.
Explosif déflagrant	Un composé chimique ou un mélange qui est conçu pour déflager (combustion rapide) et dont l'explosion nécessite généralement le confinement.
Explosif liquide	Matériau explosif à l'état liquide. Parmi les exemples, on trouvera les esters de l'acide nitrique (ex. nitroglycérine, nitroglycol) et l'éthylène glycol.
Explosif plastique	Explosif malléable ou flexible à température ambiante.
Explosifs	Toutes les munitions et tous les engins explosifs improvisés et clandestins contenant des explosifs, des propulseurs, des matériaux de fission ou de fusion nucléaire et des agents biologiques et chimiques.
Explosifs brisants	Un composant chimique ou un mélange capable de supporter ou maintenir une onde de détonation. Les explosifs brisants n'exigent pas le confinement puisqu'ils ont une combustion instantanée qui produit la chaleur, le gaz, une expansion rapide de la matière, et une onde de détonation/choc.

Explosifs commerciaux		Explosifs produits à des fins commerciales, industrielles ou de loisir.
Explosifs en vrac		Charges explosives fabriquées se trouvant dans leur emballage d'origine ou ayant été retirées d'armes ou de munitions.
Explosifs improvisés / Explosifs artisanaux	EI	Mélanges ou composants explosifs non standard qui ont été formulés ou synthétisés à partir d'ingrédients disponibles. Les explosifs artisanaux sont souvent employés en l'absence d'explosifs commerciaux ou militaires.
Explosifs militaires		Explosifs fabriqués aux fins d'un usage militaire.
Explosion		Un processus nucléaire, chimique ou physique conduisant à la libération soudaine d'énergie.
Fausse alerte		Événement lié à une identification incorrecte d'un EEI, dont le signalement est fait de bonne foi. L'événement est classé comme une fausse alerte suite à une levée de doute confirmée par le personnel NEDEX.
Fausse alerte intentionnelle		Événement impliquant un engin fabriqué pour ressembler à un EEI et simuler un tel engin, ou une fausse alerte faisant croire à la présence d'un EEI dans le but de provoquer une réaction.
Fil à exploser		Un initiateur ou système dans lequel une impulsion électrique à énergie élevée est transmise par un fil à exploser, littéralement provoquant l'explosion du filament et libérant une énergie thermique et une puissance de choc capables de provoquer la détonation d'une matière explosive relativement peu sensible placée en contact avec le filament.
Fil d'écrasement		Point(s) de contact répartis le long d'un fil et qui déclenchent l'EEI quand ils sont écrasés.
Fragmentation		Petits objets destinés à éclater sous l'action d'une force explosive.
Géographie de l'attaque		Une description du tronçon routier, des bâtiments ou du feuillage choisis comme site de l'attaque ou de l'EEI. Comprendre la géographie aide à déterminer comment l'ennemi utilise le terrain pour canaliser la réponse tactique de sa cible, la ralentir ou empêcher toute poursuite des forces ennemies.
Global system for mobile communications	GSM	Norme européenne pour les réseaux cellulaires numériques.
Grenade improvisée		Une arme improvisée, incorporant des éléments militaires ou artisanaux, conçue pour exploser quand un dispositif de sécurité est retiré (normalement lancée mais peut être projetée).
Identification de l'origine des composants		Processus par lequel on détermine l'origine (cela peut être une installation de production ou une personne, un emplacement géographique ou un pays particulier) des matériaux collectés, tels que les composants de l'EEI.
Identification des TTP		But d'un EEI essentiellement destiné à faire réagir les forces afin d'apprendre et de comprendre les tactiques employées. Ces connaissances sont alors exploitées par l'assaillant pour planifier de nouvelles attaques intégrant les leçons tirées afin d'infliger des pertes supplémentaires ou de contourner les contremesures. La détonation de l'EEI n'est pas nécessaire, dans ce cas. Un colis suspect peut servir à identifier les TTP.

Incendiaire	Mélanges chimiques et liquides inflammables qui causent un incendie.
Incident EEI	Événement qui comporte une ou plusieurs des actions / activités : EEI, explosion, découverte / cache, remise, fausse alerte intentionnelle ou fausse alerte.
Initiateur	Tout composant qui peut être utilisé pour produire une détonation ou une déflagration. Les initiateurs sont catégorisés en détonateur ou allumeurs.
Initiateur électronique	Initiateur électrique comportant un composant électronique qui ne permet à l'initiateur de fonctionner que s'il est associé à une capable d'émettre un code compatible.
Initiateur improvisé	Un détonateur fabriqué à partir de matériaux facilement disponibles. Un détonateur improvisé ne contient aucune pièce provenant d'un détonateur commercial. Les éléments utilisés dans un détonateur improvisé peuvent inclure des articles ménagers et des articles produits en série qui peuvent être achetés localement. Les éléments utilisés sont généralement faciles à acheter et à obtenir Il peut s'agir, entre autres, de stylos, de seringues, de tubes métalliques, d'ampoules électriques, etc.
Initiateur modifié	Initiateur commercial ou militaire qui a été modifié ou combiné à d'autres éléments qui ne faisaient pas partie de la conception de l'initiateur tel que fabriqué à l'origine. Il peut s'agir par exemple de la conversion d'un initiateur non électrique à l'origine en un initiateur électrique ou de la conversion d'un initiateur électrique à l'origine en initiateur non électrique.
Initiation du projectile	Méthode d'initiation conçue pour n'utiliser que l'impact d'un objet tel qu'une balle ou un autre élément se déplaçant rapidement venant heurter un composant explosif.
Insensible	En guerre des mines, état d'une mine dans lequel un dispositif de retard d'armement de celle-ci empêche son déclenchement.
Intermédiaire	Personne agissant, involontairement ou contre son gré, comme moyen de livraison d'un EEI.
Masse nette d'explosif estimée	Estimation de la masse de la charge principale, qui peut être dérivée de l'observation des effets de l'onde de souffle, des caractéristiques du cratère ou des dimensions du conteneur.
Mécanisme d'horlogerie	La partie interne d'une horloge utilisée de façon improvisée pour initier un EEI.
Mèche lente / à retardement	Substance pyrotechnique qui brûle à une certaine vitesse et servant à transmettre une flamme à un détonateur non-électrique ou une charge à explosif déflagrant dans un délai prédéterminé.
Mélange explosif de carburant et d'oxydant	Un mélange explosif de carburant et d'oxydant qui déflagre (combustion très rapide) ou détone créant une onde d'explosion.
Menace à la bombe	Déclaration, indication ou avertissement selon lesquels un dispositif explosif sera utilisé pour causer des blessures ou des dommages à un endroit ou à une cible précisés.
Méthode de découverte	La manière dont une unité a localisé un engin, des composants ou une arme improvisée par le biais de l'observation visuelle, d'un animal de détection, d'un capteur ou d'un renseignement d'origine humaine.
Méthode d'emploi	Description de la façon dont un EEI et la cible ont été mis à proximité l'un de l'autre.

Mine marine		Engin explosif placé dans l'eau dans l'intention d'endommager ou de couler des navires ou de les empêcher d'entrer dans une zone. Le terme mine marine ne couvre pas les engins placés sur la coque des navires ou sur les installations portuaires par du personnel opérant sous l'eau.
Mine terrestre		Dans la guerre des mines terrestres, il s'agit d'une munition explosive conçue pour être placée sous ou sur le sol ou une autre surface, ou à proximité de ces dernières, et dont le déclenchement est activé par la présence, la proximité ou le contact d'une personne, d'un véhicule terrestre, d'un aéronef ou d'un bateau, y compris les engins de débarquement.
Mis en place		Un EEI qui est placé statiquement à l'endroit où il est susceptible d'être sur l'itinéraire de la cible visée.
Missile		Munition autopropulsée dont la trajectoire est contrôlée en vol.
Mortier improvisé		Une arme improvisée incorporant des éléments militaires ou artisanaux et conçue pour projeter une charge explosive vers sa cible.
Mouvement / anti-dérangement		Un déclencheur conçu pour fermer un circuit au moment où deux éléments entrent en contact lorsque l'EEI est dérangé (inclinaison, vibration).
Munition		Dispositif complet chargé d'explosifs, propulseurs, pyrotechniques, d'une composition d'initiation, ou encore d'agents chimiques, biologiques, radiologiques, ou nucléaires, destiné à être employé dans le cadre d'opérations militaires, y compris les destructions.
Munitions de mortier		La munition complète, constituée du projectile et du système de propulsion, destinée à être tirée du mortier. Le projectile comprend normalement une fusée, un corps rempli d'explosifs brisants ou d'une autre substance, un obturateur et un empennage.
Mûr		Engin dont le compteur a été saturé et qui est prêt à exploser à la prochaine influence.
Neutralisation des EEI	NEEI	La détection, la localisation, le contrôle d'accès, l'analyse, la sécurisation/mise hors d'état de fonctionner, la récupération, l'exploitation et la destruction d'engins explosifs ou d'EEI et l'élimination de la menace qu'ils représentent.
Neutralisation des engins explosifs	NEDEX	La détection, la localisation, le contrôle d'accès, l'analyse, la sécurisation/mise hors d'état de fonctionner, la récupération, l'exploitation et la destruction des engins explosifs et l'élimination de la menace qu'ils représentent.
Non armé		État d'un engin dans lequel tous les dispositifs de sécurité sont présents et fonctionnent pour empêcher que ne démarre la séquence d'armement de l'engin. C'est l'état d'un EEI qui peut être manipulé, entreposé et transporté en toute sécurité.
Non électrique		Un initiateur qui utilise une source d'énergie autre qu'électrique (friction, chimique, impact).
Observation visuelle		Obtenu ou maintenu par la vue, réalisé ou exécuté uniquement par la vue, et se référant à des supports visuels, ou employant ceux-ci.
Percussion		Un initiateur qui sert d'élément d'allumage lorsqu'il est frappé par un dispositif mécanique.
Police militaire	PM	Unité militaire chargée de remplir les missions de la prévôté dans le cadre des missions de maintien de la paix des Nations Unies.
Pression		Déclencheur conçu pour fonctionner lorsqu'une pression est appliquée dans une direction prédéterminée (plaque, tube, piston, fil d'écrasement).

Pression et relâchement de pression	Une méthode par laquelle l'application ou la réduction de la pression active l'engin.
Produit biologique industriel toxique	Tout produit biologique fabriqué, utilisé, transporté ou stocké à des fins industrielles, médicales ou commerciales susceptible de poser un risque infectieux ou toxique.
Produit chimique industriel toxique	Produit chimique développé ou fabriqué pour utilisation dans les opérations industrielles ou les recherches par l'industrie, le gouvernement, ou le monde universitaire. Par exemple : les pesticides, les produits pétrochimiques, les engrais, les corrosifs, les poisons, etc. Ces produits chimiques ne sont pas principalement fabriqués dans le but précis d'infliger des pertes humaines ou de mettre en danger l'équipement, les installations ou les zones destinés à l'utilisation humaine. Le cyanure d'hydrogène, le chlorure de cyanogène, le phosgène, et la chloropicrine sont des produits industriels chimiques qui peuvent aussi être des agents chimiques à usage militaire.
Produit industriel toxique	Un terme générique désignant les substances toxiques ou radioactives sous forme solide, liquide, d'aérosol ou gazeuse, qui peuvent être utilisés ou stockés à des fins industriels, commerciaux, médicaux, militaires ou d'emploi domestique. Un produit industriel toxique peut être chimique, biologique ou radioactif, et on peut le décrire comme produit chimique industriel toxique, produit biologique industriel toxique, ou produit radiologique industriel toxique.
Produit radiologique industriel toxique	Tout produit radiologique fabriqué, employé, transporté ou stocké à des fins industrielles, médicales ou commerciales. Par exemple : barres de combustible usées, sources médicales, etc.
Projectile	Objet apte à être projeté par une force extérieure appliquée et continue en mouvement par sa propre inertie. Les projectiles peuvent avoir une variété de charges y compris des explosifs ou des produits chimiques.
Projeté	Lancé ou jeté vers l'avant par une personne, un dispositif mécanique ou un phénomène environnemental tel que les marées ou les courants fluviaux.
Propulseur	Un explosif qui fonctionne normalement par la combustion pour produire une libération contrôlée des gaz et qu'on utilise à des fins de propulsion.
Protection de la force	C'est le processus cyclique de détection des menaces et des dangers pour le personnel, les installations, les ressources, les opérations et les activités des Nations Unies et d'évaluation des risques correspondants.
Radiocommandé	L'utilisation de signaux radio pour commander un engin à distance.
Radiocommande personnalisée	Un circuit imprimé spécialement conçu pour radiocommande.
Radio mobile professionnelle/privée PMR	Système de communication radio bidirectionnelle sur de courtes distances utilisée pour rester en contact avec une station de base centrale.
Réaction chimique	Un déclencheur qui utilise le délai de réaction des composés chimiques pour retarder l'initiation de la chaîne de mise à feu.

Relâchement de pression	Un déclencheur permettant d'activer l'engin suite à une réduction de la pression.
Relâchement de tension	Un déclencheur qui fonctionne par relâchement de tension, par exemple lorsqu'un fil tendu est coupé ou cassé, ce qui libère un percuteur tendu à ressort ou met deux bornes électriques en contact afin d'initier la mise à feu de l'engin.
Remise	Un évènement où un EEI ou un de ses composants associés est remis à l'autorité compétente.
Renseignement d'origine humaine	Information transmise par une ou plusieurs personnes, généralement avant un incident EEI, parfois de manière confidentielle, concernant un EEI, des matériels y afférents ou des personnes impliquées. Cette information peut être reçue, entre autres, de la population locale ou des autorités locales, d'un(e) agent(e) des services de répression ou d'une source interne.
Renseignement technique	Produits de renseignement résultant du processus de collecte, de traitement, d'analyse et d'exploitation des données et des informations relatives au matériel et à l'équipement étrangers pour les capacités et le développement de contremesures visant à neutraliser les avantages technologiques d'un adversaire.
Renseignement technique sur les armes	Renseignement élaboré à partir des processus et capacités de collecte, d'exploitation et d'analyse des systèmes d'armes asymétriques, visant à permettre l'acquisition d'équipement et l'appui aux poursuites judiciaires, de la protection de la force, de la caractérisation des signatures et du ciblage des réseaux hostiles.
Retard	Un élément mécanique, électrique ou pyrotechnique qui introduit un retard déterminé dans une phase donnée de l'armement ou du fonctionnement d'un dispositif d'initiation.
Retard pyrotechnique	Engin pyrotechnique ajouté à un système d'amorçage pour que la flamme d'ignition soit transmise avec un retard prédéterminé.
Rôle de l'EEI	Identifier l'emploi des EEI par l'ennemi sous forme d'attaque primaire, secondaire ou subséquente.
Roquette	Munition autopropulsée qui utilise la pression de gaz provoquée par la combustion rapide d'un propulseur pour transporter une charge (ogive) vers une cible désirée.
Roquette improvisée	Une arme improvisée incorporant des éléments militaires ou artisanaux et conçue pour projeter une charge explosive vers sa cible.
Rupture de circuit	Un déclencheur qui utilise un circuit conçu pour détecter une coupure dans un circuit actif en mesurant le voltage ou l'ampérage du circuit cible (coupure d'un fil ou batterie à plat).
Source d'alimentation	Un dispositif qui emmagasine ou émet de l'énergie électrique ou mécanique. Principaux éléments d'information sur une source d'énergie sont : son type/source, le nombre de batteries et leur configuration (en série ou en parallèle), le voltage (si électrique) et comment il est connecté au reste de l'EEI.
Sous-munition	Toute munition qui, pour remplir sa tâche, se sépare d'une munition mère. Les sous-munitions sont classées en petites bombes, grenades ou mines.
Système aérien sans pilote	Système composé d'un aéronef sans pilote (drone aérien) et du matériel, du réseau et du personnel nécessaires pour contrôler cet aéronef.

Système sous-marin sans pilote	Système composé d'un véhicule sous-marin sans pilote et du matériel, du réseau et du personnel nécessaires pour contrôler ce véhicule sous-marin.
Tactiques, techniques et procédures	TTP Les méthodes et pratiques établies utilisées par le personnel militaire pour mener des opérations et accomplir des missions.
Télécommande	Un type de déclencheur qui est activé par l'assaillant afin de contrôler le moment de l'initiation.
Téléphone sans fil	« Haute puissance » s'entend des appareils d'une puissance supérieure à 1 watt.
Téléphone sans fil à longue portée	Le système utilise une base à laquelle au moins un combiné est associé pour se connecter à des lignes téléphoniques classiques ou fonctionner indépendamment de celles-ci sur de longues distances. Des antennes à gain élevé peuvent encore augmenter la portée du système et certains peuvent transmettre des télécopies et se connecter à l'Internet ou à un système de communication par satellite.
Tension	Un déclencheur qui fonctionne par relâchement de tension, par exemple lorsqu'un fil tendu est coupé ou cassé, ce qui libère un percuteur tendu à ressort ou met deux bornes électriques en contact afin d'initier la mise à feu de l'engin.
Terrestre	Qui appartient à la partie émergée de la Terre, comprenant ses éléments anthropiques et ses caractéristiques naturelles en surface et en sous-sol et ses interfaces et ses interactions avec l'atmosphère et les océans.
Toxine	Substance toxique élaborée par une plante ou un animal ou dérivée de plantes ou d'animaux ou créée artificiellement.
Traction	Déclencheur qui fonctionne lorsqu'une personne applique une tension sur un mécanisme de mise de feu – par exemple en tirant un ressort. La tension permet de libérer un percuteur ou d'activer un déclencheur électrique ou électronique.
Véhicule	Moyen de transport automoteur, poussé ou tracté utilisé pour l'acheminement d'une charge sur terre, sur l'eau ou dans l'air ou l'espace.

Annexe B. Fouille

Les capacités de fouille militaires sont développées pour localiser et détecter des menaces dissimulées¹. La présente annexe a été élaborée sur la base d'activités militaires de fouille, mais ce support a été conçu pour s'appliquer aux activités de fouille entreprises non seulement par les militaires, mais aussi par la police ou les civils qui sont employés dans le cadre d'une opération de maintien de la paix où les EEI représentent une menace.

La fouille est une capacité qui permet de faciliter la NEDEX/NEEI. Une équipe de fouille toutes armes, qualifiée pour effectuer des fouilles d'itinéraires ou même des fouilles intermédiaires et des équipes de fouille spécialisées travaillent souvent de concert avec une équipe NEDEX/NEEI. La capacité de localiser et de détecter les EEI est cruciale dans toute capacité de lutte contre la menace explosive. Pour mettre l'engin en échec, il est nécessaire d'adopter une approche proactive plutôt que réactive, pour faire pression sur le réseau EEI. Un élément clé de ces efforts consiste à localiser et à détecter les EEI et leurs composants avant qu'ils ne puissent produire les effets recherchés.

La présente annexe utilise le terme de « fouille » plutôt que de « fouille militaire » ou « fouille de génie », sauf en ce qui concerne les capacités de fouille spécialisées. Elle traite également de la fouille terrestre et n'évoque pas les activités de fouille fluviale ou maritime².

B.1. Tactiques, techniques et procédures

Étant donné que les tactiques, techniques et procédures (TTP) des équipes de fouille sont souvent sensibles sur le plan de la sécurité ou classées, la présente annexe ne fournit pas de précisions quant à ces TTP. En effet, ces informations pourraient être exploitées par les utilisateurs d'EEI afin de contrer ces techniques et procédures et de tirer parti de ces connaissances pour concevoir des EEI destinés à cibler ce personnel de fouille. Les pays fournisseurs de contingents ne doivent pas être tenus de modifier leurs TTP nationales de fouille pour les missions des Nations Unies, sauf si cela est justifié par des modifications des TTP de l'auteur, ou sur la base d'informations obtenues lors d'une formation spécifique à un théâtre d'opérations et avec l'accord du pays fournisseur de contingents, étant entendu que ces TTP doivent impérativement :

- Permettre la détection et la localisation des menaces de manière effective, efficace et sûre.
- Être conformes au mandat de la mission.
- Être conformes aux principes en matière de fouille (section C).

Bien que les TTP de fouille relèvent d'une responsabilité nationale, les pays fournisseurs de contingents qui apportent des capacités de fouille à une mission des Nations Unies sont encouragés à faire part des meilleures pratiques en matière de TTP de fouille et des enseignements tirés de cette expérience à l'ensemble du personnel de fouille de la mission.

¹ Les systèmes d'armes classiques, les éléments de restes explosifs de guerre et les menaces d'explosifs improvisés et leurs composants, et en particulier les EEI.

² La présente annexe inclut la fouille de navires en tant que capacité de fouille avancée mais fait référence à la fouille de navires qui sont amarrés et n'ont pas appareillé.

B2 Objectifs des fouilles

La fouille est un élément clé du soutien aux opérations des Nations Unies. Elle fournit un moyen de façonner et de contrôler l'environnement dans lequel les capacités des Nations Unies sont actives ou lorsqu'il existe des intérêts de sécurité sur un théâtre d'opérations. La fouille peut être divisée en deux types distincts : la fouille préventive et la fouille protectrice.

La fouille préventive

Les objectifs de la fouille préventive sont de rassembler des informations et du matériel à des fins d'exploitation, de priver un agresseur de ses ressources et d'obtenir du matériel ayant une éventuelle valeur probante. Les précisions quant aux applications sont indiquées ci-dessous.

- **Obtenir des renseignements.** Les informations et le matériel recueillis au cours des opérations de fouille constituent souvent une riche source de renseignements. Parallèlement aux moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, ces informations permettent de dresser un tableau complet du renseignement et de mieux documenter les menaces sur le théâtre d'opérations, notamment en ce qui concerne l'exploitation technique des menaces ou des dangers explosifs.
- **Priver l'auteur de ressources et d'occasions.** Les commandant(e)s des Nations Unies peuvent obtenir ou maintenir l'initiative dans un environnement opérationnel en réduisant la capacité d'un auteur d'utiliser des menaces explosives. Grâce à la découverte et à l'interdiction d'armes et d'explosifs, la liberté d'action des forces amies est préservée, tout en réduisant la mesure dans laquelle un auteur peut imposer sa volonté par des attaques au moyen d'engins explosifs classiques ou improvisés.
- **Mettre en lieu sûr le matériel à exploiter³.** Afin d'identifier les réseaux d'auteurs et leurs principales capacités et vulnérabilités, les forces des Nations Unies doivent être en mesure de collecter, d'exploiter et de diffuser les résultats concernant la technologie et les tactiques adverses. Les forces des Nations Unies engagées dans des opérations doivent agir et être perçues comme agissant conformément aux cadres juridiques internationaux et nationaux en matière de collecte de preuves scientifiques⁴. La documentation, la manipulation du matériel et la sensibilisation à la science forensique doivent respecter (lorsque cela est tactiquement viable) les meilleures pratiques recensées afin de faciliter toute exploitation ultérieure et toute poursuite éventuelle. La philosophie d'exploitation suivante doit être appliquée après évaluation par les personnes concernées comme étant la plus adaptée à la situation. La philosophie de l'exploitation comporte trois parties :
 - Sécurité ;
 - Intégrité forensique ;
 - Continuité des preuves.

L'application de cette philosophie exige de les équilibrer entre eux afin de choisir la ligne de conduite la plus appropriée, les considérations de sécurité ayant inévitablement plus de poids que les autres. La hiérarchisation des trois parties de la philosophie d'exploitation dépend des actions opérationnelles clés définies par le (la) commandant(e). Dans tous les cas, la sécurité est toujours la priorité dans toutes les activités d'exploitation.

³ Niveau d'exploitation 1, section 4.5.

⁴ L'utilisation du terme « preuve » dans la présente publication fait référence à une intention d'utiliser potentiellement le matériel et les informations récupérés pour préparer les forces pour des opérations ultérieures ou à des fins légales. Ce terme est utilisé dans un sens général, aucune tentative n'est faite pour définir ce qui constituerait une preuve sur un théâtre d'opérations particulier pour une nation.

Les fouilles de protection

L'objectif de la fouille de protection est de protéger les cibles de fouille potentielles ainsi que les biens de l'ONU/l'unité. Cet objectif est atteint par les moyens suivants :

- **Protection de la force.** Mesures de protection prises pour atténuer les actions hostiles contre le personnel allié, les ressources, les installations et les informations critiques. La fouille doit être considérée comme un élément clé de la force de protection des Nations Unies. La fouille de protection fournit des moyens de réduire les risques pour le personnel des Nations Unies et permet la liberté d'action/de mouvement.
- **Protection des événements planifiés.** La fouille de protection assure une sécurité avancée pour protéger les cibles potentielles lors d'événements planifiés à l'avance, en fonction du niveau de menace et des conséquences estimées d'un échec. En effectuant une fouille préventive, les forces des Nations Unies peuvent atténuer les menaces d'explosion dans la zone, sur la route ou dans le bâtiment pris pour cibles.
- **Protection des infrastructures critiques.** La fouille peut être utilisée pour protéger les infrastructures militaires, gouvernementales, industrielles et civiles critiques sur le théâtre des opérations, assurant ainsi une protection vitale pour l'économie et le bien-être du pays hôte.

B.3. Principes de fouille

Le succès de la fouille en tant que capacité est largement dû aux procédures fondées sur quatre principes de base qui peuvent être adaptés en fonction du rythme opérationnel et de la situation tactique. Les procédures et techniques intervenant dans toutes les activités de fouille doivent être basées sur les principes énoncés ci-dessous, indépendamment des détails exacts des actions à entreprendre. Le niveau d'assurance fourni varie en fonction du niveau de formation et de l'équipement disponible. Les principes de fouille sont les suivants. La fouille est :

- **Systématique.** Toutes les activités de fouille, quel que soit le niveau auquel elles sont menées, doivent être systématiques, et donc conduites selon une approche prudente, délibérée, détaillée et méthodique. Le principe de la fouille systématique s'applique également à la planification, à la coordination et à l'exécution de toutes les opérations de fouille.
- **Flexible.** Les TTP ainsi que le matériel doivent être adaptés à un environnement opérationnel/tactique évolutif dans lequel l'auteur modifie constamment ses modes opératoires pour tenter de piéger, de tromper, d'induire en erreur ou de détourner les capacités de fouille. Toutes les procédures doivent être souples mais cohérentes dans leur application sans compromettre la sécurité.
- **Focalisée.** Toutes les opérations de fouille planifiées doivent être ciblées et avoir des objectifs clairement définis qui contribuent à la mission. Les effets politiques, culturels, sociaux et économiques de toute opération de fouille prévue doivent être pris en compte lors de l'examen des objectifs.
- **Sûre.** Les activités de fouille sont menées dans la marge du niveau de risque acceptable pour l'opération et l'évaluation qui y est associée, tel que déterminé par le (la) commandant(e).

B.4. Effets de la fouille

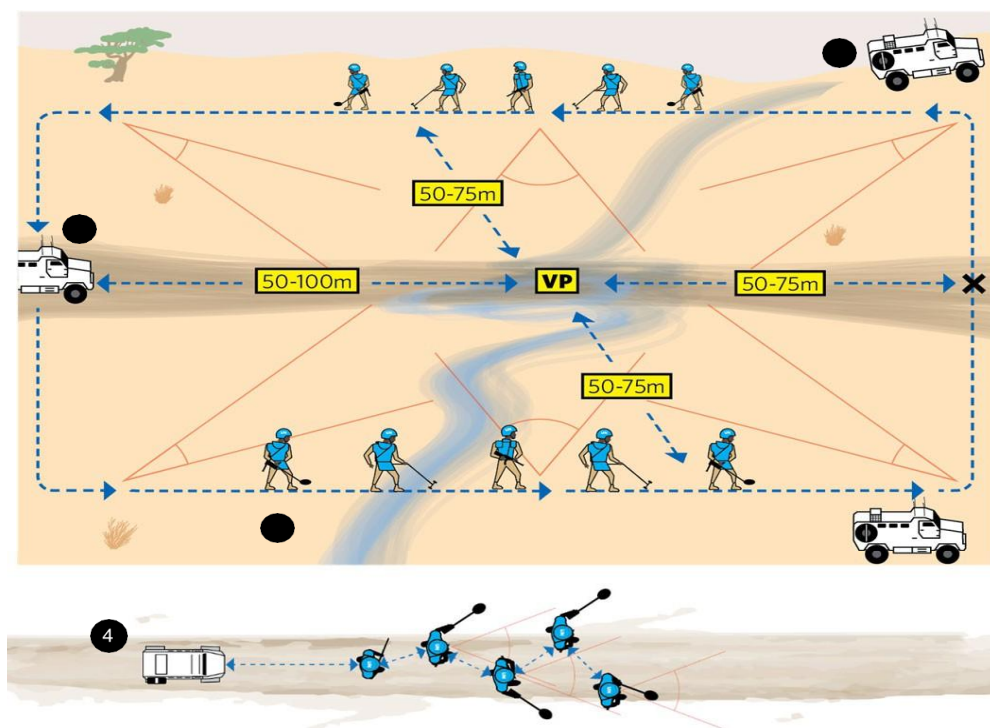
La fouille peut soutenir et produire des effets visant à renforcer l'intention d'un(e) commandant(e) des Nations Unies dans les opérations de protection et de prévention, du niveau tactique au niveau stratégique. Les effets suivants y contribuent :

- **Configurer** les conditions des futures opérations.
- **Dissuader** les adversaires.
- **Priver** les auteurs de ressources et de leur liberté d'action.
- **Protéger** les forces des Nations Unies ou soutenues par les Nations Unies et la liberté d'action et de mouvement garantie.
- **Exploiter** les produits du renseignement techniques et tactiques obtenus lors d'opérations de fouille.

B.5. Cadre des opérations de fouille

Toutes les opérations de fouille peuvent être planifiées et exécutées selon un cadre en quatre étapes.

Figure B.1



Les quatre étapes des opérations de fouille

- 1. Arrivée et point d'arrêt court.** Le véhicule de tête s'arrête dans une zone imprévisible et évaluée comme sûre, à 75-100 m du point de vulnérabilité (point d'arrêt court). Le (la) tireur(se) supérieur(e) effectue un balayage visuel sur 360 degrés. Effectuer des vérifications sur un rayon de 5 m et de 25 m.
- 2. Dominer le terrain** autour du point de vulnérabilité. Déployer des patrouilles sur les flancs à bord de véhicules ou à pied vers les postes de mise à feu probables. Effectuer des vérifications sur un rayon de 5 m et de 25 m aux positions de surveillance.
- 3. Isolement.** Une fouille physique sur 360 degrés sur une distance de 50 à 75 m autour du point de vulnérabilité est effectuée pour localiser tout fil de commande ou autre lien matériel (commande par câble de traction) allant vers le point de vulnérabilité.
- 4. Fouille complète.** Sous la direction du (de la) commandant(e), fouiller l'itinéraire en formation en « V » depuis le point d'arrêt jusqu'au point de vulnérabilité, afin de localiser la présence de tout EEI. Le chevauchement des têtes de détection doit être maintenu afin d'assurer une couverture parfaite de la zone fouillée.

Sécuriser le point de contrôle de l'incident

Toute opération de fouille doit disposer d'un point de contrôle de l'incident (PCI) préalablement sécurisé et fouillé. C'est là que le PCI est établi et que les ressources et moyens de la mission de fouille sont centralisés et contrôlés⁵.

Isoler et dominer la cible

Avant que la cible ne soit fouillée, elle doit être isolée des influences extérieures en dominant le terrain environnant. Les personnes et les véhicules doivent être dirigés vers une zone isolée, pour être fouillés à l'écart d'autrui et des interférences extérieures. Les routes et les bâtiments doivent être fouillés sous la protection d'un cordon de sécurité, afin que personne ne puisse entrer ou sortir lors de la fouille. Isoler la cible signifie également isoler les effets d'une explosion. Par exemple, entourer la zone de fouille d'une personne ou d'un véhicule avec des équipements de protection.

Procéder à la fouille

Les procédures de fouille sont appliquées et toutes les constatations sont documentées.

Sécuriser et remettre la cible de votre fouille

Si la mission l'exige, une cible fouillée peut être remise aux autorités compétentes pour la suite des opérations. En conséquence, une personne fouillée est autorisée à entrer dans une zone contrôlée et doit rester sous surveillance pour être considérée comme étant « fouillée ». Il faut contrôler les points d'accès d'un bâtiment pour le considérer comme « fouillé et sécurisé ». Une route doit faire l'objet d'une surveillance continue pour être considérée comme « fouillée et sécurisée ». Si une cible a été fouillée, et qu'après cela elle n'est plus sous contrôle, alors elle doit être considérée comme « non fouillée et non sécurisée ».

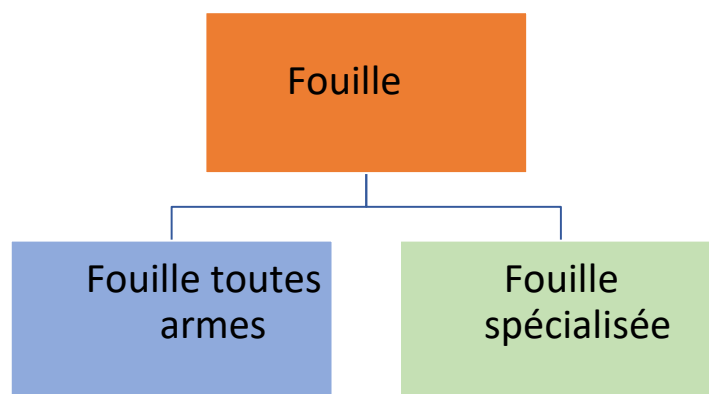
B.6. Définition des capacités de fouille

La fouille est la capacité de localiser des cibles spécifiques en utilisant des évaluations du renseignement, des procédures systématiques et des techniques de détection appropriées. Les cibles spécifiées peuvent comprendre des personnes, des véhicules, des itinéraires, des zones, des emplacements, des bâtiments et des ressources matérielles utilisés par un auteur ou devant être utilisés par des forces amies. La fouille implique la planification, la gestion et l'application de procédures systématiques et de techniques appropriées visant à confirmer la présence ou l'absence de menaces cachées telles que des systèmes d'armes classiques, des éléments de restes explosifs de guerre et d'EEI et leurs composants. On peut avoir recours à la fouille pour venir en appui à tout l'éventail des opérations.

Aux fins de la présente annexe, les capacités de fouille sont décrites dans les organigrammes suivants afin de donner un aperçu de l'ensemble des capacités de fouille que l'ONU peut utiliser.

⁵ Voir *Manuel à l'usage des unités militaires de neutralisation des explosifs et munitions prenant part à des missions de maintien de la paix des Nations Unies*.

Figure B.2
Capacités de fouille (1)

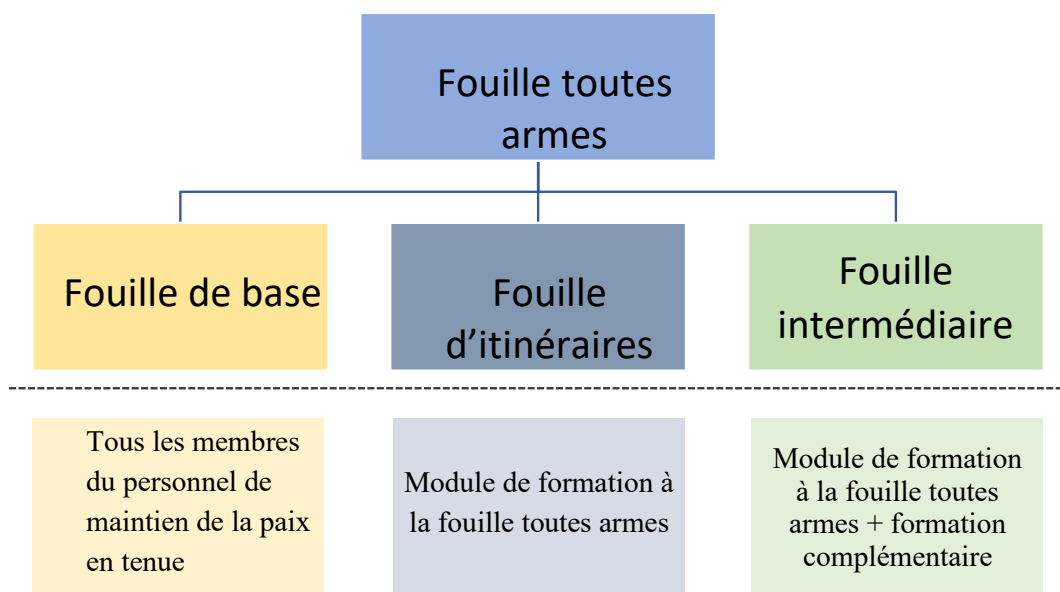


Dans son sens le plus large, la fouille peut être décomposée en deux catégories : les capacités de fouille à la recherche d’armes et les capacités de fouille spécialisées.

- **Fouille toutes armes.** Capacités de fouille utilisées par les membres non spécialisés d’une unité. Il existe différents niveaux de capacités de fouille toutes armes.
- **Fouille spécialisée.** Capacités de fouille utilisées par le personnel de fouille d’élite formé, équipé et qualifié pour ce faire. On trouvera des informations relatives à la fouille spécialisée dans le *Manuel destiné aux unités de génie militaire des Nations Unies pour la détection de menace explosive*.

La fouille toutes armes comporte trois niveaux de capacité de fouille, comme indiqué à la figure B.3.

Figure B.3
Capacités de fouille (2)



Fouille de base. Il s'agit du niveau le plus bas de la capacité de fouille. Elle permet à tou(te)s les membres du personnel d'acquérir une compréhension fondamentale de la menace qui prévaut et des mesures qu'ils (elles) peuvent adopter à titre individuel pour optimiser la protection de la force. La formation à la fouille de base consiste normalement en une sensibilisation à la fouille, mais elle peut également inclure d'autres procédures. Les équipes de fouille de base sont généralement *ad hoc*. Les capacités de fouille de base peuvent donner lieu ou non à l'utilisation de matériels de fouille et couvrent les capacités suivantes :

- **Sensibilisation à la fouille.** La sensibilisation à la fouille est le niveau de compétence le plus élémentaire et est utilisée pour la protection de la force. Une personne sensibilisée à la fouille est normalement formée pour procéder à la fouille d'une personne ou d'un véhicule, ou pour effectuer une évaluation de base de la menace (sous réserve d'une mise à jour périodique de la menace), des vérifications sur un rayon de 5 m et 25 m et des vérifications sur le lieu de travail.
- **Fouille de véhicules.** La fouille d'un véhicule pour détecter des explosifs improvisés (véhicule piégé), des composants d'EEI, des armes, des munitions ou tout autre objet qu'un auteur tente de dissimuler. Une fouille de véhicule consiste en un contrôle initial des personnes et de leur véhicule, à partir duquel il est possible d'évaluer si une fouille supplémentaire s'impose. La fouille d'un véhicule dans le cadre d'une fouille de base comprend des vérifications initiales et peut comprendre des fouilles primaires.
- **Fouille d'individus.** Fouille d'une personne visant à détecter des composants, des armes, des munitions ou tout autre élément de renseignement exploitable qu'une personne peut tenter de dissimuler.
- **Fouille de bâtiments.** Il s'agit d'une fouille physique et visuelle de zones et de biens où il est possible de dissimuler des objets interdits. Elle peut comporter, entre autres, la fouille de bagages, de bâtiments et de zones urbaines/mobilier urbain sans l'utilisation de matériel spécialisé dans un environnement à faible risque.

La fouille de base est une capacité que doit posséder tout membre du personnel de maintien de la paix et qui doit faire partie de l'entraînement militaire de base.

Fouille d'itinéraires⁶. Il s'agit d'une capacité de fouille au niveau de l'unité, qui est utilisée sur des portions d'un itinéraire pour détecter la présence d'engins explosifs correspondant à la menace pour laquelle les équipes ont suivi un entraînement. Cela peut inclure les connaissances et les compétences nécessaires pour pouvoir évaluer un point ou une zone vulnérables et déterminer la meilleure façon de les fouiller afin d'isoler les zones et de localiser les EEI de manière à ce qu'ils puissent être mis hors d'état de fonctionner par un personnel NEEI ou par un autre personnel dûment qualifié, ou encore de confirmer l'absence d'EEI à un point de vulnérabilité ou dans une zone vulnérable donnée. La fouille d'itinéraires peut être une capacité relevant d'une mission des Nations Unies ou une capacité autonome, en fonction des besoins de la mission. La fouille d'itinéraires peut être utilisée sur les routes, les pistes, les lignes de chemin de fer et le long de toute voie de déplacement utilisée par

des véhicules ou à pied. La fouille d'une ligne de chemin de fer peut être confiée à l'équipe de fouille d'itinéraires, mais peut nécessiter une équipe de fouille spécialisée selon l'évaluation de la menace et des facteurs « HEAT » décrits ci-dessous.

Le personnel militaire ayant suivi la formation d'équipe de fouille toutes armes possède les compétences requises pour mener une fouille d'itinéraires.



⁶ Parfois appelée « fouille de patrouille ».

Fouille intermédiaire. Elle consiste à effectuer toutes les tâches de fouille de base et de fouille d'itinéraires conformément aux facteurs HEAT, les capacités clés supplémentaires de la fouille intermédiaire étant la fouille de zone et la fouille de bâtiments. Un niveau accru de formation et de matériel spécialisé est nécessaire à ce niveau de capacité par rapport à la fouille d'itinéraires et à la fouille de base. La fouille d'une zone implique la fouille systématique d'une zone cible dans le but de localiser des objets qui ont été perdus, égarés, abandonnés ou cachés.

La fouille de zone peut s'effectuer dans un environnement rural ou dans des zones ouvertes en milieu urbain. Une fouille de zone peut soit localiser des ressources illégales, soit donner l'assurance que la zone ne contient pas de cibles ou de ressources spécifiques. La fouille de bâtiments est la fouille systématique d'une structure ou d'une installation pour y localiser des éléments de menace. Les fouilles de zones et de bâtiments s'effectuent généralement dans le cadre d'opérations planifiées, conjointement avec un élément de sécurité qui boucle d'abord une zone ou un emplacement donné avant de procéder à une fouille systématique de menaces explosives et/ou d'armes et/ou de composants de celles-ci.

N.B. : La fouille de zones ou de bâtiments peut être une capacité de fouille intermédiaire ou de fouille d'élite. En règle générale, dans le cadre d'une opération de renseignement, il est déterminé si ces opérations relèvent d'une fouille intermédiaire ou spécialisée. Le besoin de fouille est déterminé à l'issue d'une évaluation détaillée.

La fouille intermédiaire peut être effectuée par du personnel militaire ayant suivi la formation à la fouille toutes armes et ayant reçu une formation complémentaire.

Certains types de fouille, tels que la fouille d'itinéraires, de zones ou de bâtiments, peuvent être une mission généraliste ou spécialisée. Dans chaque cas, une formation définie et éventuellement un soutien matériel sont nécessaires pour que ces capacités puissent être utilisées par toutes les unités. Les critères utilisés pour déterminer si ces activités de fouille sont des missions toutes armes ou spécialisées sont déterminés à l'issue d'une évaluation des facteurs suivants et fondés sur une évaluation de la menace au niveau de la mission.

Figure B.4 HEAT

H (pour l'anglais Hazardous) – **Dangerosité** de l'environnement opérationnel

E (pour l'anglais Equipment) – Exigence de **matériel** spécialisé

A (pour l'anglais Assurance) – Le niveau d'**assurance** requis est élevé

T (pour l'anglais Threat) – Le niveau de la **menace** est élevé.

Figure B.5
Catégories de fouille

Le tableau suivant résume les différentes tâches de fouille selon leur caractère généraliste ou spécialisé. Le code couleur utilisé est le suivant :

	Autorisée
	Éventuellement généraliste ou spécialisée, en fonction des facteurs HEAT et/ou du niveau de formation
	Non autorisée

Capacités de fouille	Toutes armes	Spécialisée
Fouille de sensibilisation		
Fouille de véhicules		
Fouille de personnes		
Fouille de biens/bâtiments		
Fouille d'itinéraires		
Fouille de zone		
Fouille de bâtiments		
Fouille de protection de bâtiment		
Fouille d'aéronefs		
Fouille de navires		
Fouille d'environnement dangereux		
Fouille de véhicules approfondie		

B.7. Personnel et matériel de fouille

- **Conseiller(ère) en fouille** (voir section 3.3).
- **Équipes de fouille toutes armes**

Chaque membre d'une équipe de fouille doit être convenablement formé(e) et équipé(e) pour ce poste et pour les capacités qu'il (elle) doit fournir pendant les activités de fouille pour cette mission. Au minimum, une équipe de fouille doit être composée des membres suivants :

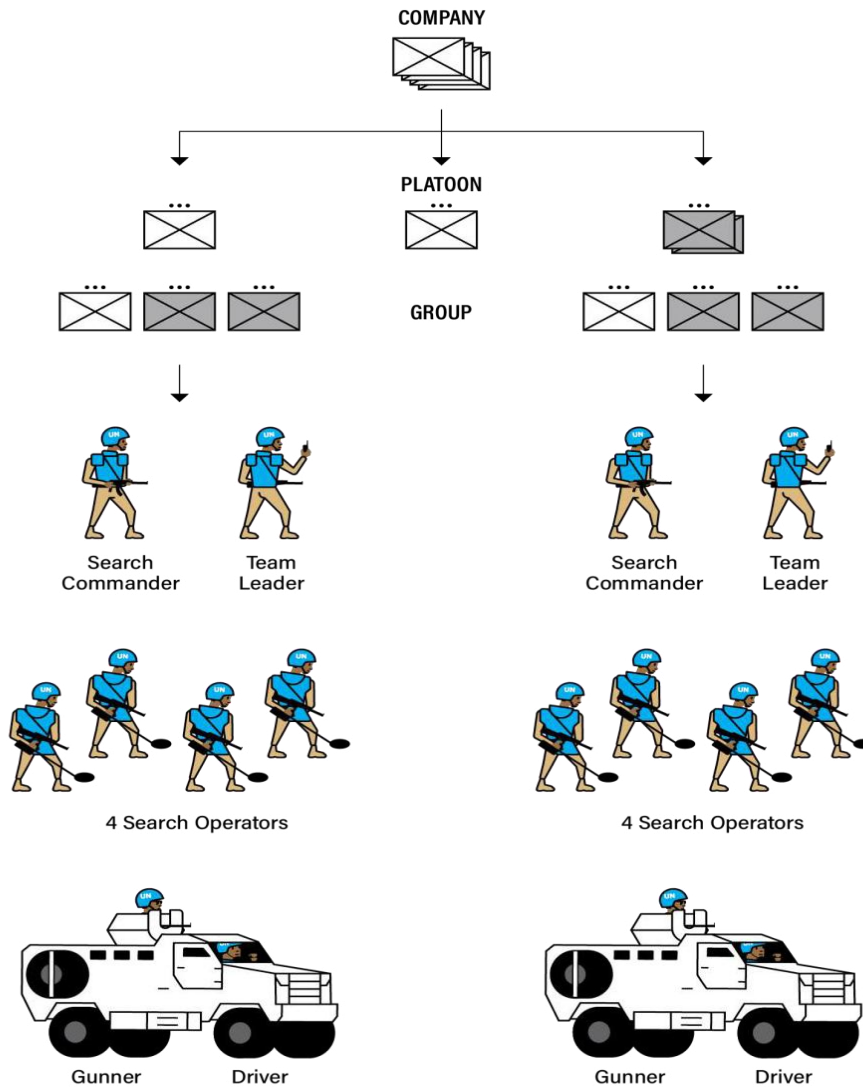
- **Le (la) commandant(e) de l'équipe de fouille.** Le (la) commandant(e) de l'équipe de fouille dirige l'équipe, assure la coordination avec d'autres agences et travaille en étroite coordination avec le (la) conseiller(ère) en fouille. Il (elle) commande l'équipe afin d'accomplir la mission confiée par le (la) conseiller(ère) en fouille.
- **Le (la) transcripteur(rice) de l'équipe de fouille.** C'est le (la) commandant(e) en second de l'équipe de fouille. Il (elle) est chargé(e) d'aider le (la) commandant(e) de l'équipe de fouille et de remplir les documents nécessaires. Il s'agit notamment de prendre des notes sur ce que l'équipe de fouille cherche, sur tout élément ou preuve trouvés et de s'assurer que l'équipe est en possession de tous les documents juridiques ou que ceux-ci sont remplis afin de servir de preuve à l'avenir.
- **Les binômes de fouille.** Les personnes chargées des fouilles sont déployées par paires, avec un minimum de deux binômes de fouille pour que l'opération soit sûre et efficace. Les binômes de fouille travaillent sous la direction du (de la) commandant(e) de l'équipe de fouille. Ils doivent impérativement avoir reçu l'intention, la menace et l'effet souhaité contenus dans les ordres de mission du (de la) conseiller(ère) en fouille.

Catégorie de matériel	Type de matériel	Observations
Matériel pour les équipes de fouille toutes armes	Contre-mesure électronique (CME) de haute puissance portable à dos d'humain (brouilleur GSM ou GPS)	<p>CME contre les EEI radiocommandés. Pour les unités chargées de mener des opérations à pied dans un environnement où les EEI radiocommandés représentent une menace.</p> <p>L'état des besoins des unités doit tenir compte de la nécessité pour les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police de coopérer avec la mission pour programmer du matériel CME en fonction de la menace des EEI radiocommandés sur le théâtre d'opérations.</p>
	CME (brouilleur) monté sur véhicule contre les EEI activés à distance	<p>Tous les véhicules circulant dans un environnement où les EEI radiocommandés représentent une menace doivent être équipés de CME.</p> <p>L'état des besoins des unités doit tenir compte de la nécessité pour les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police de coopérer avec la mission pour programmer du matériel CME en fonction de la menace des EEI radiocommandés sur le théâtre d'opérations.</p>
	Détecteur (de mines) portatif (double capteur avec détection active de métaux et radar à pénétration de sol)	<p>Détecteur de mines à double capteur pour la détection d'objets métalliques et non métalliques.</p> <p>Pour les équipes de fouille toutes armes dans des environnements où les EEI à faible teneur en métal représentent une menace.</p>
	Détecteur de mines portatif (détection active de métaux)	<p>Détecteurs d'objets plus volumineux contenant des métaux, tels que des mines et des munitions non explosées, mais aussi des pièces d'EEI, telles que des plaques de pression à forte teneur en métal.</p> <p>Pour les équipes de fouille toutes armes dans des environnements où les EEI à haute teneur en métal représentent une menace.</p>

On trouvera dans le tableau suivant les éléments nécessaires à la constitution d'une équipe de fouille toutes armes :

Catégorie de matériel	Type de matériel	Observations
Matériel pour les équipes de fouille toutes armes	Détecteur portatif de bombes et de munitions non explosées (magnétomètre pour détecter les objets ferromagnétiques)	Détecteur spécialement conçu pour détecter les objets de grande taille (enterrés) à forte teneur en fer. Principalement utilisé pour trouver des munitions non explosées.
	Détecteur de câbles portatif	Détecteur de métaux spécialement conçu pour la détection de fils (de commande). Pour les équipes de fouille et de détection dans les environnements où les EEI représentent une menace.
	Machettes	
	Scies à broussaille	
	Miroirs de fouille sous véhicule	
	Matériel d'inspection	
	Lampes torches	
Trousse de petit outillage		

Figure B.6
Équipe de fouille toutes armes



ANGLAIS	FRANÇAIS
COMPANY	COMPAGNIE
PLATOON	SECTION
GROUP	GROUPE
SEARCH COMMANDER	COMMANDANT(E) DE LA FOUILLE
TEAM LEADER	CHEF(FE) D'ÉQUIPE
SEARCH OPERATORS	OPÉRATEUR(RICE)S DE FOUILLE
GUNNER	TIREUR(SE)
DRIVER	CONDUCTEUR(RICE)

B8. Éléments de soutien aux équipes de fouille

La conduite des opérations de fouille peut nécessiter l'utilisation/la mise en œuvre d'autres éléments de soutien. Voici des exemples d'éléments de soutien et de la manière dont ils peuvent soutenir les activités de fouille :

- **NEDEX.** Lorsque la présence de menaces explosives, notamment de composants d'engins explosifs ou de matériel connexe, est évaluée ou anticipée, une capacité NEDEX doit être intégrée à l'opération de fouille. Les équipes de fouille doivent avoir la priorité sur leur mission jusqu'à ce qu'un risque d'explosion soit découvert. Dans la mesure du possible, les équipes de NEDEX et de fouille doivent s'entraîner ensemble, afin d'affiner leur compréhension des procédures et le transfert des tâches et de réduire au minimum autant que possible les risques létaux.
- **Chiens de détection d'explosifs.** Lorsque l'on demande l'aide d'un chien de détection d'explosifs, il faut également se demander si le type de chien disponible contribuera à la fouille effectuée. Les unités de fouille doivent se mettre en rapport avec le (la) maître(esse)-chien pour comprendre les capacités et les limites du chien de travail militaire affecté à la tâche avant de mener des opérations, car tous les chiens ne sont pas forcément adaptés au type de fouille effectué.
- **Moyens de guerre électronique contre les EEI radiocommandés.** Lorsqu'ils sont disponibles, les moyens de guerre électronique contre les EEI radiocommandés doivent être utilisés en toutes circonstances pour se prémunir contre l'éventualité d'une menace d'EEI radiocommandé. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans le *Manuel à l'usage des unités militaires de neutralisation des explosifs et munitions prenant part à des missions de maintien de la paix des Nations Unies*.
- **Renseignement, surveillance et reconnaissance dans les opérations de maintien de la paix (PKISR).** Lorsqu'ils sont disponibles, les moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (moyens ISR) constituent une précieuse source d'information pour la planification. L'imagerie aérienne et d'autres sources peuvent fournir des informations utiles à la planification des opérations de fouille à tous les échelons de commandement. On trouvera de plus amples détails à ce sujet dans le *Manuel à l'usage des unités militaires de renseignement, de surveillance et de reconnaissance prenant part à des missions de maintien de la paix des Nations Unies*.
- **Appui géospatial.** Lorsque l'appui géospatial est disponible, il peut fournir des produits utiles aux opérations de fouille. Des cartes et des photographies aériennes à jour peuvent être produites à une plus grande échelle avec divers calques de superposition. Les données démographiques, les obstacles, les études sur les angles morts, les plans, les attaques EEI anciennes et récentes et toutes sortes de caractéristiques géographiques pertinentes pour la zone de fouille peuvent être mis en évidence. Les conseiller(ère)s en fouille et les chef(fe)s d'équipe de fouille doivent établir des liens avec ceux (celles) qui travaillent avec les données géospatiales afin de s'assurer que les produits relatifs à la fouille qui sont requis sont régulièrement mis à jour à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles.
- **Renseignement dans les opérations de maintien de la paix (PKI).** L'apport de l'U2 à tous les niveaux est crucial. Le succès d'une opération de fouille est étroitement lié à la qualité des produits de renseignement fournis. L'association du personnel de renseignement à un stade précoce du processus de planification permet d'économiser du temps et des efforts et de fournir un plan ciblé dès le départ.

- **Forces de maintien de l'ordre.** Les forces de maintien de l'ordre du pays hôte, la police des Nations Unies ou les instructions permanentes concernant un théâtre d'opérations donné peuvent imposer la présence de forces de police du pays hôte pour soutenir l'opération de fouille. On peut également y faire appel pour assurer une liaison étroite avec d'autres opérations. Il est essentiel que le personnel concerné soit informé en conséquence, mais pas aux dépens de la sécurité opérationnelle.
- **Police militaire (PM).** Les policier(ère)s militaires peuvent soutenir les opérations de fouille en utilisant une formation, des matériels et des techniques spécialisés pour permettre la mobilité, la sécurité, la détention et la chaîne de possession des preuves. Ils (elles) peuvent également assurer la liaison avec les personnes participant à la fouille et recueillir leurs déclarations. La police militaire peut fournir une assistance/formation en matière de fouille forensique et de collecte de preuves et elle constitue un élément clé de la coordination avec la police du pays hôte, dans la mesure où elle doit être intégrée aux opérations de fouille.
- **Interprètes.** Il convient de toujours prendre en considération les interprètes lors de la planification des opérations de fouille lorsque la langue maternelle diffère de la langue des personnes qui effectuent la fouille. En plus de surmonter les barrières linguistiques, ils (elles) peuvent également recueillir des informations auprès des personnes présentes lors de la fouille à des fins de compte rendu. Les interprètes peuvent également servir à désamorcer des situations en expliquant les raisons de la conduite d'une fouille. La sécurité opérationnelle est primordiale lorsque l'on fait appel à des interprètes du pays, aussi les informations obtenues doivent-elles être soigneusement évaluées.
- **Protection de la force.** Les ressources en matière de protection de la force sont susceptibles de jouer un rôle clé dans la sécurisation de la cible/zone de la fouille par la domination du terrain et la réaction aux menaces au fur et à mesure qu'elles se présentent. Il est primordial que le (la) conseiller(ère) en fouille et le (la) commandant(e) de la protection de la force travaillent en coopération étroite pendant les opérations de fouille.
- **Renseignement technique sur les armes.** Le renseignement technique sur les armes soutient l'exploitation par des processus de collecte et d'analyse forensique sur place, selon les besoins. On trouvera de plus amples détails sur ce sujet dans le *Manuel à l'usage des unités militaires de neutralisation des explosifs et munitions prenant part à des missions de maintien de la paix des Nations Unies*.
- **Équipes sur les risques chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires.** Les équipes sur les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires soutiennent les fouilles dans les environnements dangereux en assurant la décontamination, la reconnaissance et la détection.
- **Transports.** Si l'on s'attend à trouver des objets encombrants ou multiples, les exigences de transport doivent être coordonnées dès lors qu'on estime qu'il faut du personnel supplémentaire pour charger, déplacer et mettre en lieu sûr le matériel. Lorsque les circonstances le justifient, un soutien en matière de matériel lourd peut se révéler nécessaire.

B.9. Considérations relatives à la planification de la fouille

Les fouilles sont planifiées et coordonnées en fonction des priorités établies par le (la) commandant(e). La planification des fouilles est le processus par lequel les produits de renseignement disponibles sont analysés et la réponse appropriée en matière de fouille est définie. Il convient de demander l'avis du (de la) conseiller(ère) en fouille compétent(e) pour garantir que le niveau des capacités de fouille utilisées soit adapté au niveau de la menace perçue. Il faut également prendre en considération la collecte, la garde et le transfert des objets récupérés et le processus d'exploitation qui s'ensuit.

Le niveau de capacité de fouille requis dépend de la menace connue ou perçue sur le théâtre des opérations et doit être adapté aux défis posés par l'environnement. Les compagnies des pays fournisseurs de contingents doivent chercher à se déployer avec une capacité de fouille adéquate pour contrer les menaces évaluées, afin de soutenir l'intention du (de la) commandant(e).

Les facteurs suivants doivent être pris en compte lors de la planification des opérations de fouille :

- **Réduire au minimum la gêne et les dommages occasionnés.** La gêne et les dommages causés par les opérations de fouille doivent être proportionnels au niveau de la fouille effectuée. Les opérations de fouille doivent viser à réduire au minimum les perturbations pour la population locale et les dommages causés aux biens. Ce principe est important pour préserver la bonne volonté de la population locale ou du moins pour réduire au minimum la mauvaise volonté. Les commandant(e)s à tous les niveaux ont la responsabilité de trouver un équilibre entre les dommages physiques et psychologiques causés par les opérations de fouille et le bénéfice obtenu. L'indemnisation des individus ou des communautés pour les dommages subis pendant les opérations de fouille peut être envisagée par la mission/les responsables de la mission.
- **État de droit.** La fouille doit être autorisée et effectuée dans le cadre juridique régissant l'opération. Ce cadre peut inclure des informations provenant des protocoles d'accord, des accords techniques militaires, des règles d'engagement, des instructions permanentes, des ordres d'opération, du droit international et de la législation du pays hôte, des directives et des ordres, et des réglementations relatives à l'environnement, ou être tiré de ces informations ou y faire référence. Les contingents nationaux qui planifient des opérations de fouille doivent être conscients que les équipes d'autres pays fournisseurs de contingents, notamment le pays hôte, peuvent avoir des lois, des directives et des règles d'engagement différentes des leurs. En outre, le traitement des éléments de preuve et du matériel récupéré doit être conforme à ce cadre.
- **Durée.** Les opérations de fouille peuvent être sensibles au facteur temps et doivent être planifiées et menées en temps utile en fonction des impératifs opérationnels et des exigences touchant à la protection de la force. Un juste équilibre doit être trouvé entre sécurité et rapidité pendant les phases de planification et d'exécution. L'exécution opérationnelle doit être programmée pour obtenir un effet optimal.
- **Matériel.** Les outils et le matériel doivent être adaptés au niveau de la mission à accomplir. À mesure que les lacunes en matière de capacités sont recensées à la lumière de l'évolution de la menace et des tendances émergentes, l'équipement et la formation doivent être adaptés.
- **TTP.** Les TTP de fouille doivent évoluer pour faire face à la menace et aux technologies émergentes.
- **Sécurité.** Il faut toujours tenir compte des points suivants :
 - **Sécurité des opérations.** L'exigence de conserver tout avantage opérationnel par rapport à un auteur exige la mise en œuvre du principe du « besoin d'en connaître ». La sécurité des opérations est essentielle pour conserver l'effet de surprise.
 - **Sécurité tactique.** Les opérations de fouille doivent être menées avec des mesures de protection de la force adaptées à l'environnement de la menace perçue. Les mesures de protection de la force, notamment les bouclages et les forces d'intervention, doivent être préparées pour empêcher la fuite de la ou des cibles.

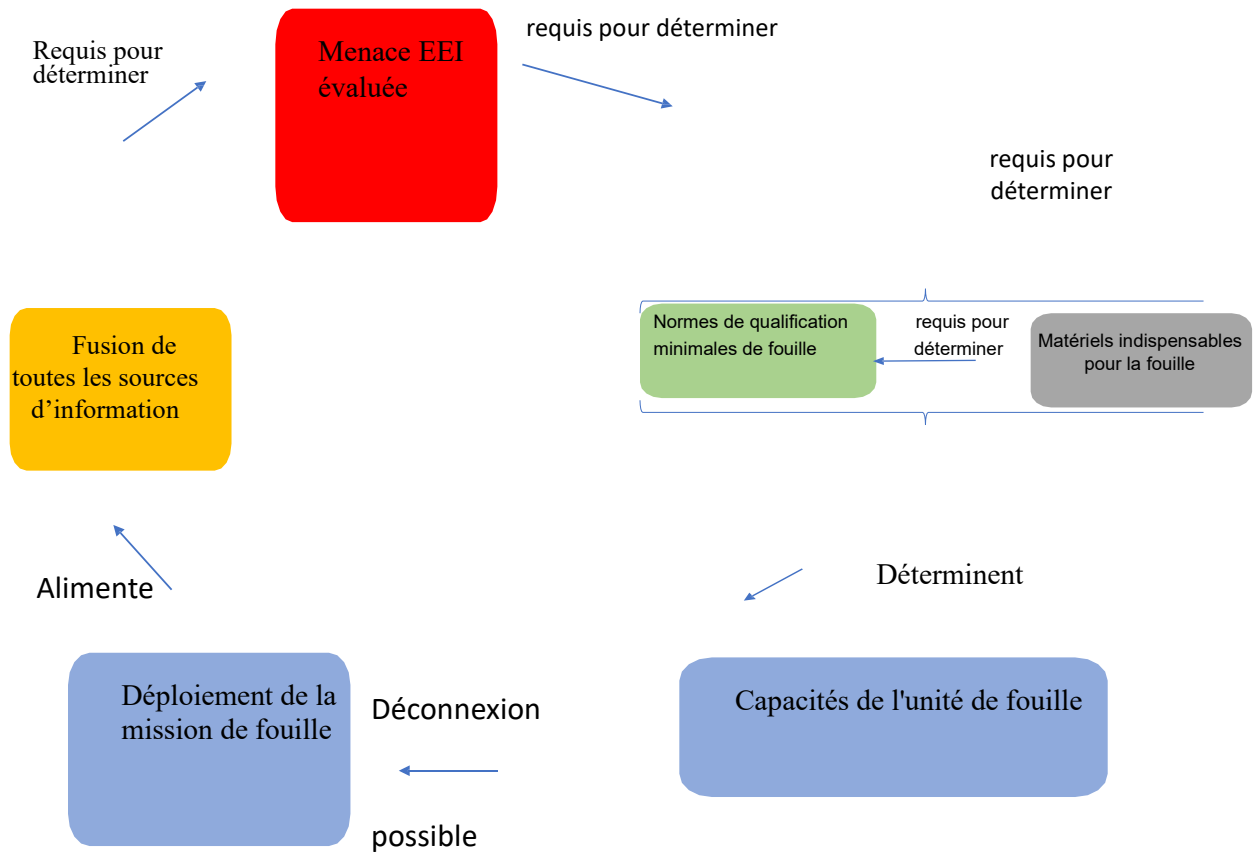
- **Gestion de l'information.**
- **Documentation.** Les rapports de fouille peuvent faire partie des éléments de preuve ou des processus du renseignement nécessaires et doivent être établis lors de chaque opération de fouille. Ces rapports peuvent également servir à réfuter ou à appuyer toute demande d'indemnisation ou tout grief qui est présenté. Ils doivent être adaptés pour être conformes aux lois locales, nationales ou internationales et, si nécessaire, être traduits dans la langue locale. L'autorisation d'effectuer une fouille doit être documentée dans tous les rapports de fouille.
- **Analyse et retours d'information.** Tous les éléments de preuve, informations et matériels récupérés disponibles doivent être analysés en temps utile et conservés pour référence future lorsque cela est possible. Toutes les informations recueillies doivent être intégrées dans la chaîne du renseignement, afin de contribuer à la mise au point de l'analyse des menaces actuelles et futures, des cycles de ciblage et des TTP.

B.10. Facteurs de capacités de fouille à l'appui de la NEEI

En ce qui concerne l'atténuation de la menace EEI, la fouille est menée afin de localiser et d'isoler les EEI placés, de trouver les EEI avant leur mise en place ou leurs composants avant leur assemblage. Faute d'y parvenir, il est nécessaire de trouver l'engin avant son déclenchement. Ces efforts visant à atténuer la menace nécessitent des activités de fouille.

Il est essentiel de comprendre la menace EEI pour déterminer les capacités de fouille nécessaires pour les activités NEDEX. Une fois que la menace EEI évaluée pour une mission a été déterminée, les normes minimales de fouille requises et les matériels indispensables pour la fouille peuvent être déterminés à leur tour. Cela est illustré par la figure B.7.

Figure B.7
Facteurs de capacités de fouille



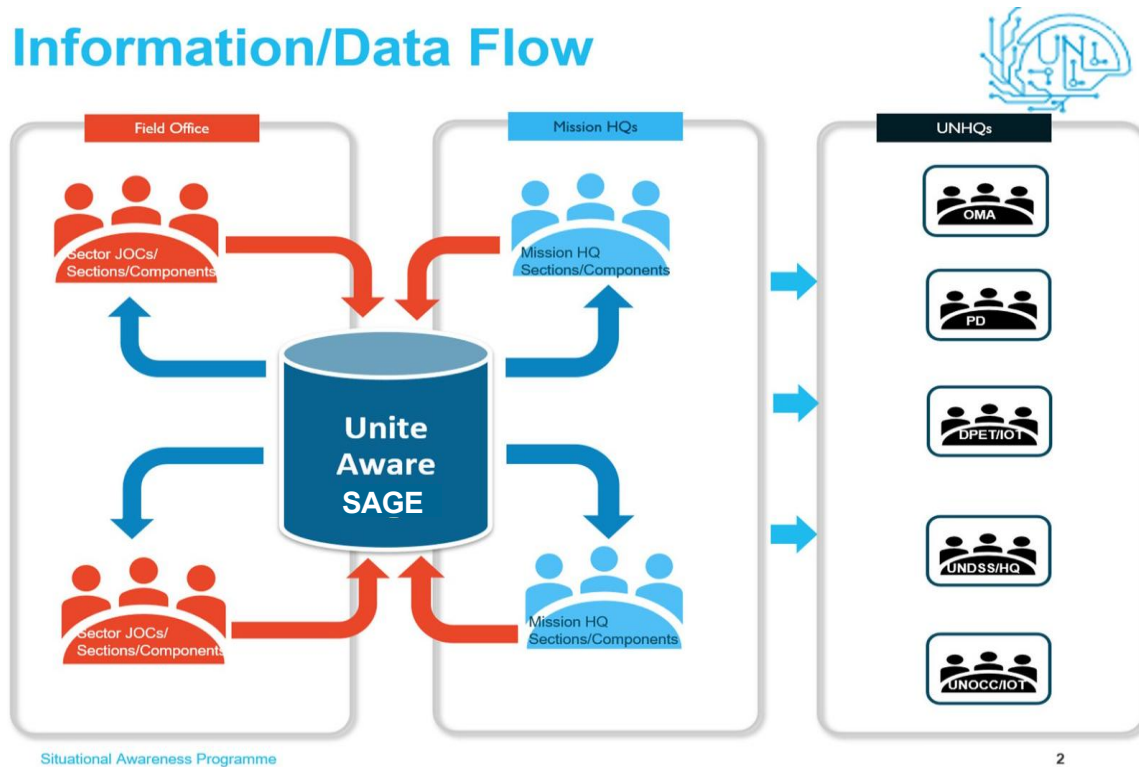
Il est nécessaire d’avoir une compréhension technique du type et de la complexité de la menace EEI pour déterminer le matériel de fouille requis. À titre d’exemple, la longueur du fil de commande utilisé aura une incidence sur le type de détecteur de fil enterré requis et, de même, la signature métallique des composants d’EEI utilisés déterminera l’efficacité des détecteurs de métaux ou autres détecteurs enterrés avec lesquels une équipe doit se déployer. Une partie ou la totalité des composants d’un EEI peut être non métallique.

Les auteurs utilisant des EEI s’adaptent techniquement et tactiquement de manière à contourner les efforts de fouille déployés pour atténuer les effets des EEI. Une telle évolution de la menace EEI exige souvent une évaluation continue des moyens de fouille nécessaires dans le but d’atténuer ces menaces (par exemple, une évolution de la signature métallique des EEI enfouis). Les exigences minimales sont déterminées par les tâches que la capacité de fouille doit être en mesure d’entreprendre. Cela conduit à plusieurs niveaux de fouille qui varient selon les facteurs HEAT.

Annexe C.

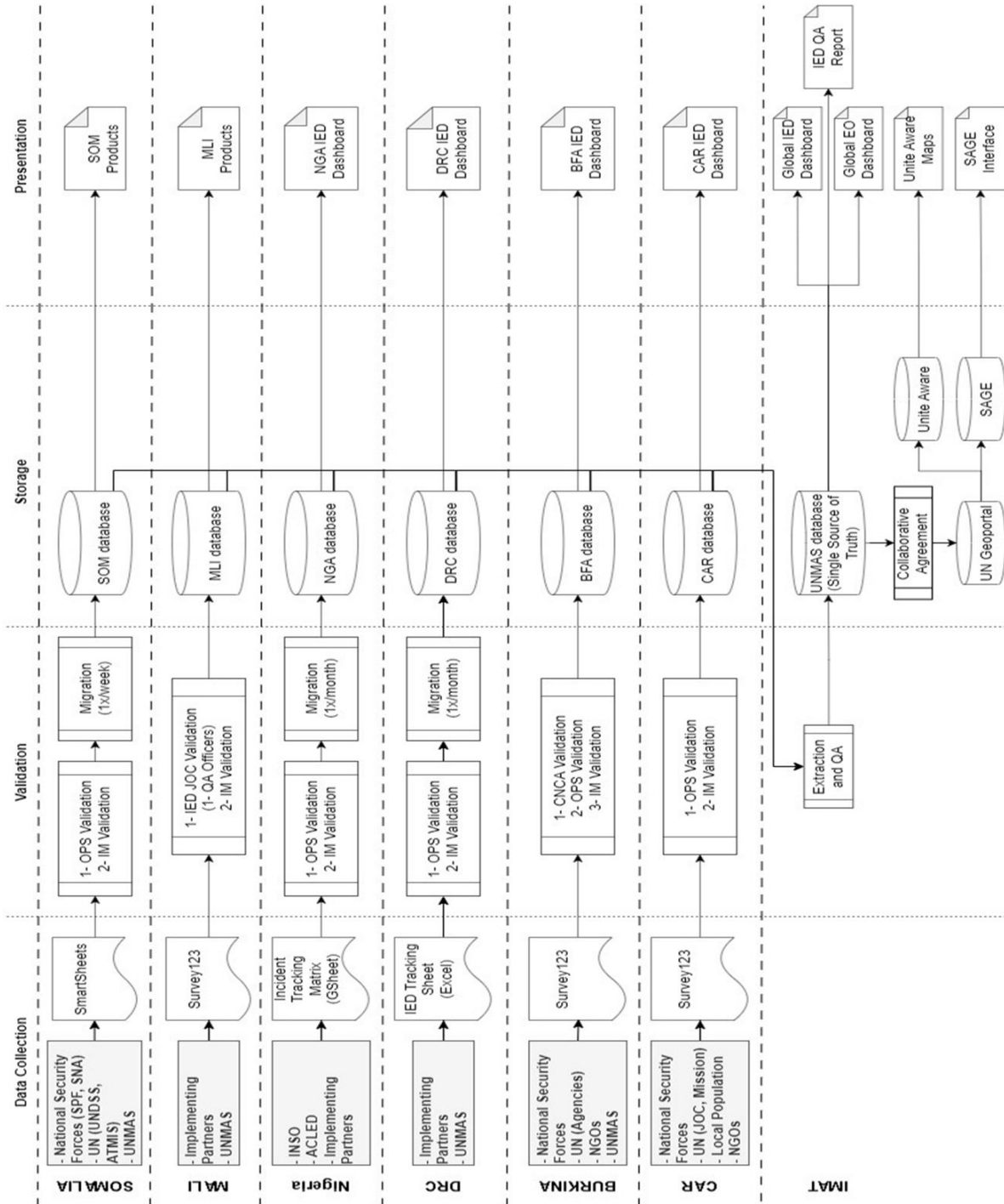
Appendice 1 – Unite Aware/SAGE

Information/Data Flow



ENGLISH	FRENCH
Information/Data Flow	Flux d'information/de données
Field Office	Bureau extérieur
Sector JOCs/Sections/Components	Centres d'opération conjoints de secteur /sections/composantes
Mission HQ	QG de la mission

Appendice 2 – Diagramme sur l'établissement de rapports sur les engins explosifs et les EEI, système de gestion de l'information du Service de la lutte antimines



ENGLISH		FRENCH	
Category	Details	Catégorie	Détails
Information		Information	
Presentation	SOM Products	Présentation	Produits SOM
	MLI Products		Produits MLI
	NGA Dashboard		Tableau de bord NGA
	DRC Dashboard		Tableau de bord RDC
	BFA Dashboard		Tableau de bord Burk. Faso
	CAR Dashboard		Tableau de bord RCA
	Global Dashboard		Tableau de bord mondial
	Global Dashboard - Unite Aware Maps		Tableau de bord mondial – Cartes Unite Aware
	SAGE Interface		Interface SAGE
	IED Report		Rapport EEI
Storage	SOM database	Stockage	Base de données SOM
	UNMAS (Single Source of Truth) database		Base de données (source de vérité unique) du SLA
	Collaborative Agreement		Accord de collaboration
	UN Geportal		Géoportail de l'ONU
Validation	Migration (1x/week)	Validation	Migrations (1x/sem.)
	I-ED Validation (Officers)		(officiers de) validation EEI
	OPS JOC/CA-IM Validation		Validation OPS COC/ GI
	Migration (1x/month)		Migrations (1x/sem.)
	OPS JM Validation		Validation OPS JM
	Extraction and QA/QA		Extraction et évaluation de la qualité/Évaluation de la qualité
Data Collection	SmartSheets	Collecte de données	SmartSheets
	Survey123		Survey123
	Incident Matrix (Google Sheet)		Matrice des incidents (Feuille Google Sheets)
	IED Tracking Sheet (Excel)		Fiche de suivi EEI (Excel)
	National Forces (UNMISS, UNISFA, ATMIS)		Forces nationales (UNMAS, FISNUA, ATMIS)
	Implementing Partners (UNMAS, INSO)		Partenaires d'exécution (Service de la lutte antimines, INSO)
	National Forces (UN Agencies)		Forces nationales (organismes des Nations Unies)
	National Forces (UN, Local Population)		Forces nationales (Nations Unies, population locale)

Appendice 3 – Disponibilité des données sur les engins explosifs et les EEI dans le système de gestion de l'information du Service de la lutte antimines

Field name	Label	Source	Product		Sharing		Availability on Single Source of Truth															
			IED OA Report	IED/OA Dashboard	QA Dashboard	WFP BFA	UN Geportal	BFA	BEN	CAM	CAR	DRC	KEN	MLI	NER	NGA	SOM	TCD	SYR	AFG		
objectid	Unique ID	Script	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No	No	
original_oid	Original Unique ID	IMS	No	Yes	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No	No
globalid	Secondary Unique ID	IMS	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No	No
target_attack	Target of the Attack	IMS	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No	No
ied_purp	IED Purpose	IMS	No	Yes	No	Yes	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No	No
placed_by	IED placed by whom	IMS	No	Yes	No	Yes	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No	No
ied_inctype	Type of IED-related Incident	IMS	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No	No
ied_cat	Category of IED	IMS	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
ied_spec	Specification of IED	IMS	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
country	Country	IMS	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
inc_dt	IED-related Incident Date	IMS	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
fat_ied	Fatalities from IED	IMS	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
inj_ied	Injuries from IED	IMS	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
casualties_total	Total Casualties	IMS	Yes	Yes	No	Yes	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
fatalities_total	Total Fatalities	IMS	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
shape	IED location (point)	IMS	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
key_indicator	Key indicator Type	IMS	No	Yes	No	Yes	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
uniquerowid	Tertiary Unique ID	IMS	No	Yes	No	Yes	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
method_employment	Method Employment	IMS	No	Yes	No	Yes	No	Yes	Yes	Yes	No	Yes	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
enhancement	Enhancement	IMS	No	Yes	No	Yes	No	Yes	Yes	Yes	No	Yes	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
power_source	Power Source	IMS	No	Yes	No	Yes	No	Yes	Yes	Yes	No	Yes	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
inj_nontied	Injuries NOT from IED	IMS	No	Yes	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
fat_nontied	Fatalities NOT from IED	IMS	No	Yes	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
admin1	Admin1 (Territory)	IMS	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
admin2	Admin2 (Province)	IMS	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
admin3	Admin3 (Village)	IMS	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
fat_ied_civ	Civilian Fatalities from IED	IMS + Script	Yes	Yes	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
inj_ied_civ	Civilian Injuries from IED	IMS + Script	Yes	Yes	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
fat_ied_nonciv	Non-Civilian Fatalities from IED	IMS + Script	Yes	Yes	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
inj_ied_nonciv	Non-Civilian Injuries from IED	IMS + Script	Yes	Yes	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
longitude	Longitude	IMS	No	Yes	No	Yes	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
latitude	Latitude	IMS	No	Yes	No	Yes	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
tcc	TCC involved	IMS	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes	Yes	No
tcc_contingent	TCC Contingent	IMS	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes	Yes	No
tcc_injured	TCC Injured	IMS	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes	Yes	No
tcc_killed	TCC Killed	IMS	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes	Yes	No
ied_report	IED Report Date	IMS	No	No	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
comments	Comments	IMS	No	No	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
admin4	Admin 4	IMS	No	No	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
loc_details	Location Details	IMS	No	No	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
unique_event	Unique Event	Script	No	No	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
last_edited_date	Last Edited Date	IMS	No	No	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No

ENGLISH		FRENCH	
Data Label	Field name	Étiquette de données	Champ de données
Unique ID	objid	Identifiant unique	objid
Original Unique ID	orig_objid	Identifiant unique original	orig_objid
Secondary Target	target	Cible secondaire	cible
Target of the Attack	target_attack	Cible de l'attaque	cible attaque
IED Placed by IED	ied_placed_by	EEI placé par	eei placé par
Type of IED	type_of_ied	Type d'EEI	type d'eei
Category	category	Catégorie	catégorie
Specification	spec	Spécification	spec
Country	country	Pays	pays
IED-Related Incident	ied_incident	Incident EEI	incident eei
IED Fatalities from IED	ied_fatalities	Décès dus aux EEI	décès eei
IED Fatalities Total	total_fatalities	Total décès dus aux EEI	total décès
IED Casualties	casualties	Blessés dus aux EEI	blessés eei
Total Casualties	total_casualties	Total blessés	total blessés
IED Location Point	location_point	Point de référence d'emplacement d'EEI	point de référence d'emplacement
Key Indicator	key Indicator	Indicateur clé	indicateur clé
IED Incident Unique ID	incident_unique_id	Identifiant unique d'incident EEI	
Temporary Enhancement	temp_enhancement	Amélioration temporaire	amélioration temp
Enhancement	enhancement	Amélioration	amélioration
Empowerment	empowerment	Autonomisation	autonomisation
Injuries NOT from IED	injuries_not_from_ied	Blessures non dues aux EEI	blessures_non_dues_au_eei
Fatalities NOT from IED	fatalities_not_from_ied	Décès non dus aux EEI	décès_non_dus_au_eei
Admin1	admin1	Admin1	admin1
Admin2	admin2	Admin2	admin2
Admin3	admin3	Admin3	admin3
Civilian Casualties from IED	civilian_casualties	Civils blessés par des EEI	civils blessés
Civilian Fatalities from IED	civilian_fatalities	Civils tués par des EEI	civils tués

ENGLISH		FRENCH	
Non-Combatant Injuries from IED	non_combatant_injuries	Non-combattants blessés par des EEI	non-combattants_blessés
Non-Combatant Fatalities from IED	non_combatant_fatalities	Non-combattants tués par des eei	non-combattants tués
Longitude	longitude	Longitude	longitude
Latitude	latitude	Latitude	latitude
TCC	tcc	PFC	pfc
TCC Involved	tcc_involved	PFC impliqués	pfc impliqués
TCC	tcc_injured	Blessés de PFC	blessés de pfc
TCC Killed	tcc_killed	tués de PFC	tués de pfc
IED Report Comments	ied_report_comments	observations du rapport EEI	observations du rapport eei
Admin	admin	Admin	admin
Unique Location	unique_location	Emplacement unique	emplacement unique
Last Edited Date	last_edited_date	Dernière date de révision	dernière date de révision
Event Details	event_details	Détails de l'événement	détails_de_l'événement

Appendice 4 – Département de la sûreté et de la sécurité – Système d'enregistrement des incidents touchant à la sûreté et à la sécurité



United Nations Security Policy Series

SAFETY AND SECURITY INCIDENT RECORDING SYSTEM (SSIRS)



EXPLAINED

The Safety and Security Incident Recording System (SSIRS) is a process and a digital tool used by the United Nations Security Management System (UNSMS) to record information about incidents that harm or have the potential to harm UNSMS personnel, programmes, activities, premises, facilities, and assets.

WHY SSIRS?

The United Nations operates in diverse, complex threat environments. To understand these threats and manage the risks, senior managers need information about incidents that may affect the UNSMS. Beyond supplying an official database of safety and security incidents, the analysis of SSIRS data aids in understanding the threat environment, enhancing situational awareness, and informing data-driven decision making. Consequently, this can boost the efficacy and efficiency of security risk management responses by developing targeted prevention and mitigation measures and reviewing operating modalities to adapt to changing threats and vulnerabilities.



SSIRS records incidents affecting the United Nations, such as the 2003 Canal Hotel bombing in Baghdad (above) UN Photo

THE SSIRS PROCESS – ROLES AND RESPONSIBILITIES

- All UNSMS personnel must report security and safety incidents directly to UNDSS or through their respective organization's security focal point.
- Relevant incident details, including who or what was impacted, and when, where, and how it occurred, are input into the SSIRS digital tool. Any eligible UNSMS personnel can be tasked with data entry.
- Every incident input into SSIRS is reviewed for completeness and accuracy by the most senior security professional, usually the Chief Security Advisor or Area Security Advisor, or their designate. Only endorsed incidents are recorded into the global SSIRS database.
- UNDSS's Division of Regional Operations oversees the implementation, validation, and use of SSIRS data.

WHAT'S NEW IN SSIRS

In 2020, UNDSS began reviewing the SSIRS policy, process, and tools, supported by an Inter-Agency Security Management Network working group. In December 2022, DRO established a team for implementing the UNDSS-IASMN recommended changes, emphasizing enhanced data quality, user experience, and digital innovation, aligning with the "Secretary-General's Data Strategy for Action by Everyone, Everywhere". A new training course for SSIRS users – mandatory for UNDSS personnel who enter incidents into SSIRS – is now on the UNDSS Training and Development Section's website. An interactive SSIRS dashboard will soon be available to all UNSMIN users.

LEARN MORE

Full policy [here](#). Please visit policy.un.org to see all policies part of the Security Policy Manual. See also [UNDSS Learning Home](#) for access to the SSIRS online training course

CONTACT

undss.policy@un.org or undss.policy@un.org



United Nations
Department of Safety and Security

September 2023

ENGLISH	FRENCH
<p>United Nations Security Policy Series SAFETY AND SECURITY INCIDENT RECORDING SYSTEM (SSIRS) EXPLAINED</p>	<p>Série de politique générale sur la sécurité des Nations Unies SYSTÈME D'ENREGISTREMENT DES INCIDENTS TOUCHANT À LA SÛRETÉ ET À LA SÉCURITÉ</p>
<p>The Safety and Security Incident Recording System (SSIRS) is a process and a digital tool used by the United Nations Security Management System (UNSMS) to record information about incidents that harm or have the potential to harm UNSMS personnel, programmes, activities, premises, facilities, and assets.</p>	<p>Le système d'enregistrement des incidents touchant à la sûreté et à la sécurité est un processus et un outil numérique utilisés par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies pour enregistrer l'information sur les incidents qui portent atteinte ou sont à même de porter atteinte au personnel, aux programmes, aux activités, aux locaux, aux installations et aux biens des Nations Unies.</p>
<p>WHY SSIRS? The United Nations operates in diverse, complex threat environments. To understand these threats and manage the risks, senior managers need information about incidents that may affect the UNSMS. Beyond supplying an official database of safety and security incidents, the analysis of SSIRS data aids in understanding the threat environment, enhancing situational awareness, and informing data-driven decision making. Consequently, this can boost the efficiency of security risk management responses by developing targeted prevention and mitigation measures and reviewing operating modalities to adapt to changing threats and vulnerabilities.</p>	<p>POURQUOI CE SYSTÈME ? Les contextes de menace dans lesquels l'ONU opère sont divers et complexes. Afin de comprendre ces menaces et de gérer les risques, le personnel de direction doit disposer d'informations concernant les incidents qui peuvent avoir des effets sur le système de gestion de la sécurité. L'analyse des données du système d'enregistrement des incidents non seulement offre une base de données officielle sur les incidents touchant à la sûreté et à la sécurité, mais elle aide aussi à comprendre le contexte de la menace, ce qui améliore la perception de la situation et permet d'étayer la prise de décision par des données. En conséquence, cela peut renforcer l'efficacité des activités de gestion des risques de sécurité grâce à l'élaboration de mesures ciblées de prévention et d'atténuation et à l'examen des modes opératoires afin d'adapter les interventions à l'évolution des menaces et des vulnérabilités.</p>
<p>THE SSIRS PROCESS – ROLES AND RESPONSIBILITIES</p>	<p>LE PROCESSUS DU SYSTÈME D'ENREGISTREMENT DES INCIDENTS TOUCHANT À LA SÛRETÉ ET À LA SÉCURITÉ – RÔLES ET RESPONSABILITÉS</p>
<p>ALL UNSMS personnel must report security and safety incidents directly to UNDSS or through their respective organization's security focal point.</p>	<p>TOUS les membres du personnel du système de gestion de la sécurité doivent signaler les incidents de sécurité et de sûreté au Département de la sûreté et de la sécurité, directement ou par l'intermédiaire du (de la) coordonnateur(rice) pour les questions de sécurité dans leurs organisations respectives.</p>

ENGLISH	FRENCH
<p>Relevant incident details, including who or what was impacted, and when, where, and how it occurred, are input into the SSIRS digital tool. Any eligible UNSMS personnel can be tasked with data entry.</p>	<p>Les informations pertinentes sur l'incident (notamment qui ou ce qui a été touché, et quand, où et comment cela s'est produit) sont saisies dans l'outil numérique du système d'enregistrement. Tout membre du personnel du système de gestion de la sécurité des Nations Unies qui est habilité peut être chargé de saisir les données.</p>
<p>Every incident input into SSIRS is reviewed for completeness and accuracy by the most senior security professional, usually the Chief Security Advisor or Area Security Advisor, or their designate. Only endorsed incidents are recorded into the global SSIRS database.</p>	<p>Le (la) spécialiste de la sécurité qui occupe les fonctions les plus élevées, généralement le (la) conseiller(ère) en chef pour la sécurité ou le (la) conseiller(ère) pour les questions de sécurité concernant la zone, ou leur remplaçant(e) désigné(e) vérifie la complétude et l'exactitude de tout renseignement sur l'incident saisi dans le système d'enregistrement.</p>
<p>UNDSS's Division of Regional Operations oversees the implementation, validation, and use of SSIRS data.</p>	<p>La Division des opérations régionales du Département de la sûreté et de la sécurité supervise les activités de mise en œuvre, de validation et d'utilisation des données du système d'enregistrement.</p>
<p>SSIRS records incidents affecting the United Nations, such as the 2003 Canal Hotel bombing in Baghdad (above) UN Photo</p>	<p>Le système enregistre les incidents qui touchent les Nations Unies, tels que l'attentat aux explosifs perpétré en 2003 contre l'hôtel Canal à Bagdad (voir ci-dessus) Photo ONU.</p>
<p>WHAT'S NEW IN SSIRS</p> <p>In 2020, UNDSS began reviewing the SSIRS policy, process, and tools, supported by an Inter-Agency Security Management Network working group. In December 2022, DRO established a team for implementing the UNDSS-IASMNN recommended changes, emphasizing enhanced data quality, user experience, and digital innovation, aligning with the "Secretary-General's Data Strategy for Action by Everyone, Everywhere". A new training course for SSIRS users – mandatory for UNDSS personnel who enter incidents into SSIRS – is now on the UNDSS Training and Development Section's website. An interactive SSIRS dashboard will soon be available to all UNSMIN users.</p>	<p>FAITS NOUVEAUX</p> <p>En 2020, le Département de la sûreté et de la sécurité a commencé un examen de la politique, des processus et des outils du système d'enregistrement des incidents touchant à la sûreté et à la sécurité, avec l'appui d'un groupe de travail du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité. En décembre 2022, la Division des opérations régionales a constitué une équipe chargée de mettre en œuvre les changements recommandés par le Département de la sûreté et de la sécurité et le Réseau, en mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité des données, l'expérience des utilisateur(ice)s et l'innovation numérique, en harmonie avec la « Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout ». Une nouvelle formation destinée aux utilisateur(ice)s du système d'enregistrement des incidents touchant à la sûreté et à la sécurité – obligatoire pour les membres du personnel du Département de la sûreté et de la sécurité chargés de la saisie des données relatives aux incidents dans le système – est à présent accessible sur le site Web de la section formation et développement de compétences du Département. Un tableau de bord interactif du système d'enregistrement sera bientôt accessible à tou(te)s les utilisateur(ice)s du Réseau d'information des responsables de la sécurité des Nations Unies.</p>

ENGLISH	FRENCH
<p>LEARN MORE Full policy here. Please visit policy.un.org to see all policies part of the Security Policy Manual. See also UNDSS Learning Home for access to the SSIRS online training course</p>	<p>POUR EN SAVOIR PLUS Pour l'intégralité de la politique, cliquer ici. Veuillez consulter l'adresse policy.un.org pour accéder à toutes les politiques qui font partie du Manuel des politiques de sécurité. Voir également la page d'accueil du Département de la sûreté et de la sécurité dédiée à l'apprentissage pour avoir accès à la formation en ligne sur le système d'enregistrement des incidents touchant à la sûreté et à la sécurité.</p>
<p>CONTACT undss_policy@un.org or undss_policy@un.org</p>	<p>CONTACT undss_policy@un.org ou undss_policy@un.org</p>
<p>United Nations Department of Safety and Security September 2023</p>	<p>ONU Département de la sûreté et de la sécurité, septembre 2023</p>

Annexe D. Établissement de rapports

Le signalement exact et complet des événements est essentiel pour permettre aux parties prenantes de comprendre la situation au niveau tactique. Les renseignements fournis dans les comptes rendus d'incident EEI et EE informent toutes les parties concernées des menaces existantes, ce qui a des incidences sur la prise de décision, les ressources, les normes, la formation et les stratégies d'atténuation. Les éléments de protection de la force doivent trouver un équilibre entre les exigences spécifiques en matière de rapports et la situation tactique, mais dans la mesure du possible, tout doit être mis en œuvre pour permettre une enquête et un rapport adéquats sur les événements impliquant des explosifs. En outre, les commandant(e)s des activités tactiques doivent consacrer un temps suffisant et réaliste à l'exploitation approfondie des lieux, lorsque la sécurité le permet.

La présente annexe offre un cadre commun et des lignes directrices générales pour la notification des événements impliquant des explosifs. Elle comprend des modèles de formulaire recommandés qui peuvent être adaptés pour répondre aux exigences spécifiques de la mission, sans pour autant constituer une liste exhaustive. En l'absence d'une équipe de renseignement sur les armes ou d'une équipe d'enquête après explosion, il convient de faire appel à une équipe de neutralisation des explosifs et munitions (NEDEX) pour collecter des éléments, faire des relevés sur la zone où un incident s'est produit et fournir une évaluation tactique et technique de l'incident. Le personnel de NEDEX déployé dans le cadre d'une opération doit avoir reçu une formation de base en matière de collecte de preuves et de documentation connexe.

Si des ressources dûment formées ne sont pas déployées sur les lieux, il faut tout mettre en œuvre pour fournir au moins les informations minimales nécessaires à la soumission d'un rapport à l'échelon supérieur apportant des réponses aux six questions générales (qui, quoi, quand, où, pourquoi et comment) et assorti de photographies de la zone de l'incident et du ou des points d'intérêt.

D.1. Types de rapport

Compte rendu d'incident EE/EEI (10 line)

Le compte rendu d'incident EE/EEI a pour objet de permettre à l'unité ou à l'individu soumettant un compte rendu de communiquer immédiatement à un échelon supérieur, un commandement ou d'autres entités des informations concernant la nature et les caractéristiques de base d'un incident. L'objectif est d'informer les parties prenantes externes qui ne se trouvent pas sur les lieux, de donner une image opérationnelle commune de base de la situation et de permettre aux entités responsables et aux décideur(se)s de disposer des ressources nécessaires pour gérer la situation. Le format de ce compte rendu vise à transmettre les informations rapidement et de manière exacte par communication radio.

Les unités et les missions doivent mettre en place des processus rigoureux de contrôle de la qualité afin de garantir que les informations fournies dans le rapport d'incident EE/EEI soient complètes, exactes, exemptes d'erreurs et qu'elles n'omettent pas d'information essentielle. La mission doit avoir un format standard dans tous les secteurs et les modèles doivent être approuvés et publiés par l'autorité compétente au plus haut niveau requis.

Ordre de mission NEDEX

Voir *Manuel à l'usage des unités militaires de neutralisation des explosifs et munitions prenant part à des missions de maintien de la paix des Nations Unies*.

Épreuves-minutes NEDEX

Voir *Manuel à l'usage des unités militaires de neutralisation des explosifs et munitions prenant part à des missions de maintien de la paix des Nations Unies*.

Rapport NEDEX

Le rapport NEDEX a pour objet de fournir à toutes les parties prenantes un aperçu détaillé de l'incident, qui comprend les incidents EEI, y compris les attaques complexes. Ce rapport fournit tous les éléments techniques et tactiques de la situation sur le terrain, communiquant au quartier général des informations détaillées dans un délai raisonnable. En fonction de la gravité de l'incident, le rang de priorité de la notification est représenté par un code couleur (voir ci-dessous) et la notification doit être effectuée en conséquence.

Rapport d'exploitation technique-1

Voir *United Nations guidelines on technical peacekeeping* (en cours d'élaboration).

Rapport d'exploitation technique-2

Voir *United Nations guidelines on technical peacekeeping* (en cours d'élaboration).

Rapport de sensibilisation aux incidents EEI

Le rapport de sensibilisation aux incidents EEI a pour objet de fournir à toutes les unités présentes sur un théâtre de mission des informations sur l'évolution de la menace EEI et d'énoncer des recommandations sur la manière d'adapter leurs propres tactiques, techniques et procédures (TTP). Ce rapport est rédigé par la cellule de lutte contre les EEI et diffusé à toutes les unités et aux organismes des Nations Unies présents sur le théâtre. Le rapport est structuré en fonction du contexte et des principales constatations et recommandations et ne doit pas dépasser une page. On trouvera à l'appendice 5 un exemple de ce type de rapport.

Évacuation médicale/MEDEVAC (formulaire « 9-line »)

D2 Délais de notification

Rapport NEDEX

Les unités établissant un compte rendu de mission NEDEX doivent le soumettre **au plus tard 24 heures** après le retour à la base. Si l'équipe ne retourne pas immédiatement à la base ou ne dispose pas de moyens informatiques, le (la) commandant(e) de l'unité, la section des opérations ou toute autre personne désignée doit établir le compte rendu. Cette personne utilise alors tous les moyens nécessaires pour recueillir les informations requises par radio ou par tout autre moyen de communication disponible.

Voici un exemple de paramètres de priorisation prédéterminés et de délais recommandés :

- **Rouge** : immédiat - soumis immédiatement après le retour à la base.
Incidents comprenant un décès, une blessure grave, un(e) disparu(e) au combat touchant l'unité ou la mission.
Une personne en garde à vue
- Contre-mesures/TTP de la force mises en échec.
Nouvelles TTP, méthodes de placement.
- **Orange** : urgent - soumis au plus tard 12 heures après le retour à la base.
Décès, blessure grave, disparu(e) au combat.
On soupçonne les auteurs d'avoir eu recours à de nouvelles TTP.
Les TTP existantes ont été améliorées.
- **Vert** : de routine - soumis au plus tard 24 heures/1 jour après le retour à la base.
Pour tous les incidents aux explosifs ne semblant pas indiquer de nouvelles TTP ou ne causant pas de dommages ou de blessures graves.










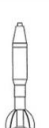





















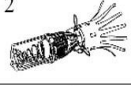










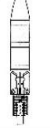











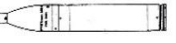
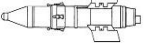

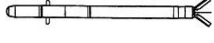




Figure D.1
Dispositif d'établissement de rapports

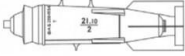
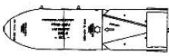




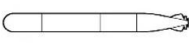













Délai	De	À	Quand	Format	Moyen
Immédiat	Unité/personnel en tenue hors contingents et unités de police constituées	Quartier général	Incident EEI	Compte rendu d'incident engins explosifs/EEI	Radio/courriel
Immédiat	Siège	NEDEX	Réception d'un compte rendu d'incident EE/EEI (et unité)	Ordre de service NEDEX (consiste en un compte rendu d'incident EE/EEI validé)	Radio/courriel
Dans les plus brefs délais – 3 heures (retour à la base)	Équipe NEDEX	Quartier général	Aperçu initial de la situation et première évaluation	Épreuves-minutes NEDEX	Courriel
En fonction de l'incident : <ul style="list-style-type: none"> • Rouge • Orange • Vert 	NEDEX	Quartier général/ base de données	Ordre de mission NEDEX terminé	Rapport NEDEX	Courriel
Au plus tard dans les 24 heures	Exploitation technique de niveau 1 (équipe de renseignement sur les armes, enquête après explosion)	Quartier général	(S'il n'y a pas d'équipe de renseignement sur les armes ou d'équipe d'enquête après explosion disponible, le rapport d'exploitation technique-1 est remplacé par le rapport NEDEX).	Rapport d'exploitation technique-1	Courriel
Dans les plus brefs délais	Exploitation technique de niveau 2		Évaluation détaillée de toutes les preuves recueillies avec une analyse détaillée	Rapport d'exploitation technique-2	Courriel
Dans les plus brefs délais	Quartier général/groupe de travail sur l'atténuation de la menace EEI	Toutes les unités/tous les membres du personnel en tenue hors contingents et unités de police constituées		Rapport de sensibilisation à la NEDEX/aux EEI	Courriel

Appendice 1 - Compte rendu d'incident EE/EEI (10 line)

Ligne	Point	Sous-point	Exemple
1	Groupe date-heure	A	Groupe date-heure JJ, hh, mm, groupe heure, MMM, AA <i>(par exemple 281310BDEC23)</i>
		B	
2	Unité établissant le compte rendu	A	Unité/identifiant de l'unité
		B	Nom
		C	Grade
3	Lieu	A	Lieu de connexion <i>Coordonnées de carroyage MGRS (8 chiffres), coordonnées UTM ou WGS84</i>
		B	Informations complémentaires sur l'emplacement <i>(points de repère, points de référence ou adresses)</i>
		C	Voie d'approche sûre
4	Communication	A	Méthode de communication par connexion et contact
5	Type et description de l'EE	A	Type d'EE/EEI <i>par ex. EEI/Explosion/ CACHE ou DÉCOUVERTE/FAUSSE ALERTE INTENTIONNELLE/ FAUSSE ALERTE/REMISE/Autre (MNE /REG/MEA, etc.)</i>
		B	Nombre d'engins trouvés
		C	Position <i>par exemple en surface, enterré, élevé, immergé</i>
		D	Couleur
		E	Marquages <i>par exemple caractères cyrilliques ou latins, couleurs, etc.</i>
		F	Estimation de la taille
		G	Matières chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires ou matières industrielles toxiques <i>Oui/Non et description</i>
		H	Photographies prises <i>Oui/Non</i>
6	Emplacement de l'EE/EEI	A	Coordonnées de carroyage MGRS (8 chiffres), coordonnées UTM ou WGS84

Ligne	Point	Sous-point	Exemple	
7	Situation tactique	A	Activité hostile	<i>Oui/Non et description</i>
		B	Risque d'incendie	<i>Oui/Non et description</i>
		C	Infrastructure instable	<i>Oui/Non et description</i>
		D	Terrain dangereux	<i>Oui/Non et description</i>
		E	Autres dangers	<i>Oui/Non et description</i>
8	Dommages	A	Dommages collatéraux	
		B	Quel bien ou quelle ressource sont menacés ?	
		C		- <i>Totalement perturbée</i>
				- <i>Majeurs</i> - <i>Mineurs</i> - <i>Nuls</i>
9	Mesures de protection prises	A	Marqueurs placés	
		B	Distance d'évacuation	
		C	Autres mesures de protection prises	
10	Rang de priorité recommandé	A	Immédiat	- <i>Menace pour la vieilles infrastructures critiques</i>
			Urgent	- <i>Menace pour la mission/la protection des civils</i>
			De routine	- <i>Menace n'ayant qu'un effet mineur sur la mission</i>
			Aucune menace	- <i>Pour la mission ou les civils</i>

Type	Exemples d'engins explosifs (à différentes échelles)							Distance de sécurité initiale*			
A Grenades à main	1 	2 	3 	4 	5 	6 	7 	100 m			
B Grenades/grenades à fusil	1 	2 	3 	4 	160 80 0 mm	5 	6 	7 	100 m		
C Mines antipersonnel	1 	2 	3 	4 	5 	6 	7 	100 m			
D Mines antichars	1 	2 	3 	4 	5 	6 	7 	8 	9 	100 m	
E Sous-munitions	1 	2 	3 	4 	4a 	5 			100 m		
F Obus de mortier	1 	2 	3 	4 	600 300 0 mm	5 	6 	7 	200 m		
G Armes antichars	1 		3 						200 m		
H Obus	1 	2 	3 	4 	5 	6 	300 0 mm	7 	8 	9 	200 m
I Missiles/roquettes	1 		3 		5 		7 				200 m
	2 		4 		6 		8 				

Type	Exemples d'engins explosifs (à différentes échelles)				Distance de sécurité initiale		
J Bombes	1 	2 	3 	4 	400 m		
K Munitions sous-marines	1  Ø 0.5-1 m	2  Ø 0.5-0.6 m Length: 1.8-2.5 m	3  Ø 0.3-0.5 m Length: 2-6 m		400 m		
L (Petits)	1 	2 	3 	4  parcel or similar	200 m		
M (Moyens)	1 	2 	3 	4 	5  Packet, box or similar, kiste	6 	400 m
N (Grands)	1 	2 	3 		800 m		

* Distance de sécurité initiale = rayon d'une zone qui doit être bouclée afin de garantir un niveau de protection minimal, en fonction du type et de la taille des engins explosifs.

[[Traductions à ajouter correspondant aux termes anglais dans le tableau: rubrique K: Length = Longueur
rubrique L : parcel or similar = colis ou objet similaire
rubrique M : Packet, box or similar = paquet, boîte ou objet similaire]]

ENGLISH	FRENCH
Length	Longueur
Parcel or similar	Colis ou objet similaire
Packet, box or similar	Paquet, boîte ou objet similaire

Appendice 2 – Rapport NEDEX

Ligne	Point	Sous-point	Exemple
1	Informations générales sur les tâches	A Numéro d'ordre de l'incident	
2	Coordonnées de l'unité soumettant un compte rendu	A Unité/identifiant de l'unité	
		B Nom	
		C Grade	
		D Poste/rôle :	
3	Attribution des tâches	A Départ	<i>Groupe date-heure</i>
		B Arrivée	
		C Emplacement du point de contrôle de l'incident	<i>Coordonnées de carroyage MGRS (8 chiffres), coordonnées UTM ou WGS84</i>
		D Emplacement de la protection de la force	
		E Emplacement de l'évacuation sanitaire primaire	
4	Description de l'EE/EEI	A Lieu	<i>Coordonnées de carroyage MGRS (8 chiffres), coordonnées UTM ou WGS84</i>
		B Type d'EE/EEI	<i>À retardement/télécommandé/activé par la victime /mortier/autre (MNE /REG/MEA, etc.)</i>
		C Quantité	
		D Description de l'engin explosif	<i>EEI/Explosion/ CACHE ou DÉCOUVERTE/FAUSSE ALERTE INTENTIONNELLE/ FAUSSE ALERTE/REMISE/ Autre (MNE /REG/MEA, etc.)</i>
		E Informations complémentaires	
Si vous avez d'autres informations à communiquer, ajoutez des rubriques numérotées 4-1, 4-2, etc.			
5	Détails concernant l'EE/EEI	A Charge principale	
		B Déclencheur	
		C Source d'alimentation	
		D Initiateur	
		E Conteneur	
		F Améliorations	
		G Dispositif anti-manipulation	
		H Informations supplémentaires	
Si vous avez d'autres informations à communiquer, ajoutez des rubriques numérotées 5-1, 5-2, etc.			
6	Munitions NEDEX	A Munitions utilisées pour les activités NEDEX	
Si vous avez d'autres informations à communiquer, ajoutez des rubriques numérotées 6-1, 6-2, etc.			

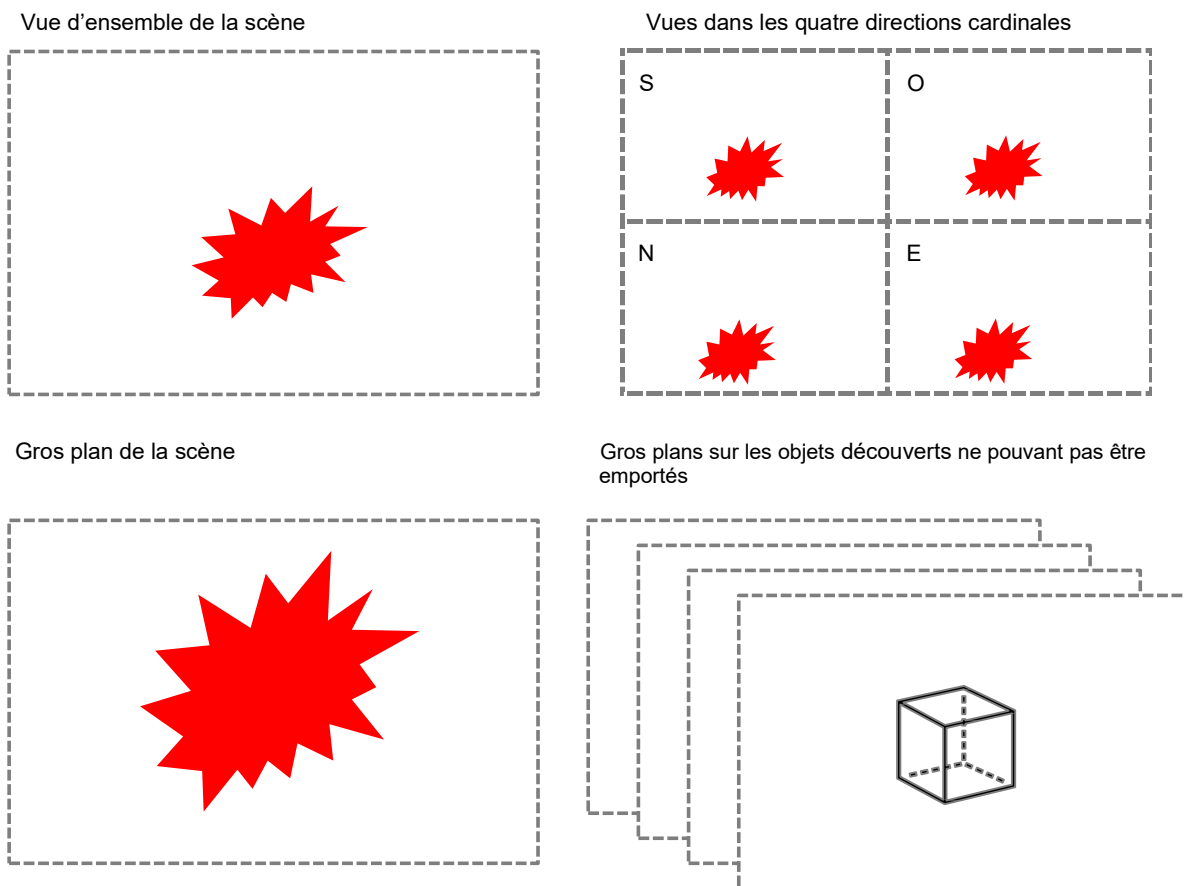
Ligne Point		Sous-point		Exemple
7	Exposé	A		<p>Fournir un compte rendu détaillé des caractéristiques tactiques et techniques de l'incident. Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnel ayant pris part à l'opération. - Qui a signalé l'incident ? - Circonstances et situation avant, pendant et après l'incident. - Directions de déplacement. - Terrain - Surfaces du sol. - Circulation de véhicules ou de piétons. - Où était situé l'engin ? - Point vulnérable/zone vulnérable. - Qui était la cible potentielle ? - Où se trouvait l'emplacement de l'EEI et comment l'EEI était construit ? - Préciser le placement de l'engin, les conditions météorologiques, les schémas de fragmentation, etc.
8	Supplément cartographique	A	Lieu de l'incident Itinéraires principaux de ravitaillement, ligne de visée Points d'impact Emplacement de l'EEI Caractéristiques clés du terrain	<p>Calque de superposition (d'une capture d'écran ou d'une image) sur une carte du site de l'incident indiquant des informations clés, telles que le lieu de l'incident, les itinéraires principaux de ravitaillement, la ligne de visée, les points d'impact, l'emplacement de l'EEI, les caractéristiques clés du terrain, etc.</p>
9	Croquis de la scène	A	Oui/Non	Croquis de la vue d'ensemble de la scène
		B	Oui/Non	Croquis détaillé - montrer comment les composants étaient placés

Ligne	Point	Sous-point	Exemple
10	Photographies	<p>A Photographies jointes donnant une vue d'ensemble de la situation et, s'il y a lieu, des objets récupérés.</p> <p>Détails de l'incident :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Photo détaillée du lieu précis de l'explosion ou de l'emplacement de l'EEl - Joindre une photographie, prise depuis le lieu précis de l'explosion, des alentours ou du/des poste(s) de mise à feu possible(s) - Veiller à indiquer les directions cardinales (nord, est, sud, ouest) - Veillez à marquer et à étiqueter la charge principale de l'engin explosif improvisé. - Veillez bien à inclure la flèche indiquant le sens de déplacement. 	<i>Photographies de l'incident</i>
		<p>B Directions cardinales de la scène :</p> <p>Des photographies depuis le point de contact, centrées sur le bas de chaque photographie, prises dans les quatre directions (nord, est, sud, ouest).</p>	<i>Vue d'ensemble de la scène</i>
		<p>C Des photographies montrant le lieu de l'incident avec des détails sur le sens de déplacement de la cible, l'emplacement de l'EEl au premier plan avec ses composants, le sens de déplacement, les marqueurs de visée, le poste de mise à feu possible et le(s) itinéraire(s) de retrait du déclencheur de l'EEl.</p>	<i>Vue d'ensemble de la zone</i>

Ligne	Point	Sous-point	Exemple
11	Objets récupérés	A Objets récupérés	<i>Dressez la liste des objets récupérés lors de l'incident (fragments, composants, fils, ruban adhésif, etc.) en indiquant les types et les quantités respectifs</i>
		B Échantillons prélevés	<i>Dresser la liste de tous échantillons prélevés sur la scène de l'incident (sol, liquides, résidus, etc.).</i>
		C Des photographies ayant valeur de preuve ont été prises	<i>Oui/Non</i> <i>Caractéristiques techniques de l'EEI :</i> <i>- Inclure une photo de l'ensemble de l'engin assemblé tel qu'il a été placé.</i> <i>- Inclure une petite photographie de l'engin accompagné d'une règle graduée une fois celui-ci retiré de son emplacement.</i> <i>Veiller à ce que la photographie porte l'indication du composant de l'EEI.</i>
		D Rayons X	<i>Oui/Non</i>
		E Rapport attestant de la chaîne de responsabilité et d'intégrité	<i>Oui/Non</i>
12	Liste d'actions	A	
		B	
		C	
		S'il y a lieu de poursuivre, utiliser D, E, F, etc.	
13	Blessures (dues aux actions liées aux EE/EEI)	A Nombre de personnes	
		B Gravité des blessures	
		C Nombre d'animaux	
		S'il y a lieu de poursuivre, utiliser D, E, F, etc.	
14	Dommages (dus aux actions liées aux EE/EEI)	A	
		B	
		C	
		S'il y a lieu de poursuivre, utiliser D, E, F, etc.	
15	Évaluation	A Évaluation de l'équipe NEDEX	
16	Rapport établi par	A Unité/identifiant de l'unité	
		B Nom	
		C Grade	
		D Poste/rôle :	
		E Heure	<i>Groupe date-heure</i>

Appendice 3 – Conseils sur les photographies à prendre

Le diagramme suivant montre le minimum de photographies qui doivent être prises sur les lieux de l'événement et ce qui doit être représenté. La forme de l'explosion dans le diagramme symbolise le point d'intérêt.



- La vue d'ensemble de la scène représente autant que possible la zone où l'événement s'est déroulé, le point d'intérêt étant centré sur la photographie.
- Les photographies dans les directions cardinales représentent la zone environnante du site de l'événement selon les quatre points cardinaux. Le point d'intérêt doit se trouver au premier plan de l'image.
- Le gros plan se concentre sur le point d'intérêt, en le montrant autant que possible à l'intérieur du cadre de la photographie.
- Les gros plans des objets découverts sur les lieux sont utilisés pour décrire les éléments susceptibles de ne pas pouvoir être emportés, afin de faciliter leur examen ultérieur.

Appendice 4 – Compte rendu d'incident EE/EEI

Ligne	Point	Sous-point	Exemple
1	Informations générales générales sur les tâches	A Numéro de série de l'incident B. Jj, HH, MM, groupe heure, MM, AA	<i>par ex., 281310BDEC23</i>
2	Coordonnées de l'unité soumettant un rapport	A B C D	Unité/identifiant de l'unité Nom Grade Poste/rôle :
3	Unités réceptrices		
4	Objet	A Type d'incident EEI Date-heure-groupe B Jj, HH, MM, groupe heure, MM, AA	<i>par ex., 281310BDEC23</i>
5	Contexte de l'incident		<i>Bref résumé du contexte. Donnez un bref aperçu de trois incidents au maximum qui sont à l'origine de ce compte rendu d'incident.</i>
6	Principales constatations		<ul style="list-style-type: none"> • <i>Quelles sont les principales questions traitées ?</i> • <i>Comment nos propres unités sont-elles vulnérables à l'évolution de la menace ?</i> • <i>Quelle est la cause présumée de la vulnérabilité ?</i>
7	Enseignements relevés		<p><i>Comment les unités doivent s'adapter pour lutter contre la nouvelle menace</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Renforcer les TTP en place qui contribuent à réduire les effets préjudiciables de nouvelles menaces.</i> • <i>Points pertinents énoncés brièvement</i>
8	Photographies		<i>Ajouter des photographies qui soulignent la question à l'étude et étayent les recommandations formulées.</i>
9	Recommandations		

Appendice 5 - Évacuation médicale (Formulaire dit « 9 line »)

Ligne	Point	Sous-point	Exemple/Données
1	Emplacement de la zone de poser	A	Coordonnées de carroyage MGRS (8 chiffres), coordonnées UTM ou WGS84
2	Coordonnées de l'unité soumettant un compte rendu	A	Unité/identifiant de l'unité
B		Nom	
C		Grade	
3	Nombre de patients par ordre de priorité	A	Urgent (< 90 minutes)
B		Prioritaire (< 4 heures)	
C		De routine (< 24 heures)	
D		Décédé	
4.	Équipement spécial requis	A.	Aucun
B.		Hélicoptère	
C.		Désincarcération	
D.		Respirateur	
E.		Autre	
5.	Nombre et type de patients	A	Brancard/civière
B		Assis (ambulatoire)	
C		Accompagné (obligatoire pour les enfants)	
6.	Sécurité dans la zone de récupération	N.	Pas d'ennemi
P.		Ennemi possible	
E.		Ennemi sur zone	
X.		Escorte armée requise	
I.		Menace	
7.	Méthode de balisage de la zone de récupération	A	Cyalume (bâton lumineux)
B		Fusées éclairantes	
C		Fumigène	
D		Aucune	
E		Autre	

Ligne	Point	Sous-point	Exemple/Données
8.	Nombre de blessés/patients, par statut	A Militaires et policiers des Nations Unies B Personnel civil des Nations Unies C Ennemi D Civil local E Personne détenue F Enfant	
9	Description de la zone de récupération (terrain/obstacles)	A	

